

## **Annexe 2**

**NOTE**

*Monsieur Bertrand Fragonard, président délégué  
Haut Conseil de la Famille  
14, avenue Duquesne  
75350 Paris Cedex SP 07*

Dossier suivi par :  
Pascale Breuil  
Tél. : 01 41 17 53 86  
Fax : 01 41 17 62 79  
Mél : [DG75-F101@insee.fr](mailto:DG75-F101@insee.fr)

Paris, le 25 juillet 2011  
N1530/DG75-F101/

Objet : Programmes d'études et travaux statistiques de l'INSEE sur la famille et la politique familiale

En réponse à votre courrier du 30 juin dernier, veuillez trouver ci-joint une liste des travaux statistiques et des études réalisés ou prévus à court terme par l'Insee et concernant le thème de la famille ou de la politique familiale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général

Jean-Philippe Cotis

## **Programmes d'études et travaux statistiques de l'Insee sur la famille et la politique familiale.**

Les travaux de l'Insee traitant de la dimension familiale relèvent de la production et mise à disposition de données ou d'études. La liste ci-dessous est centrée sur les travaux nationaux des dernières années. Toutes les productions statistiques et études sont disponibles gratuitement sur le site insee.fr.

### **Enquêtes liées au thème de la famille <sup>1</sup> : données détaillées et premiers résultats.**

- Enquête sur les Relations Familiales et intergénérationnelles (2005)<sup>2</sup> :
  - o « La séparation des parents ou le décès de la mère distend les relations avec le père », Insee Première n°1157, septembre 2007<sup>3</sup>.
  - o « Les relations des parents séparés avec leurs enfants adultes », Insee Première N°196, juin 2008<sup>4</sup>.
  - o « Couple, famille, parentalité, travail des femmes - Les modèles évoluent avec les générations », Insee Première, n°1339, mars 2011<sup>5</sup>.
  
- Enquête Famille et logements 2011 associée au recensement (production en cours)<sup>6</sup>.
  
- Modules ad hoc européens 2005 et 2010 de l'enquête Emploi sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle :
  - o A partir du module ad hoc 2005 : Faire garder ses enfants pendant son temps de travail, Insee Première N°1132 - avril 2007<sup>7</sup>.
  - o A partir du module ad hoc 2010 : projet d'Insee Première avec la DREES sur le temps périscolaire des enfants et les contraintes professionnelles des parents.

### **Mise à disposition de données à partir des exploitations de l'état civil, du recensement et des estimations de population.**

- o Publication annuelle du bilan démographique<sup>8</sup> et de la situation démographique (Insee Résultats)<sup>9</sup>.

---

<sup>1</sup> Seules les enquêtes dont la maîtrise d'ouvrage a été réalisée par l'Insee sont indiquées ici.  
<sup>2</sup> <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/sou-enq-relations-familiales-erfi.htm>  
<sup>3</sup> [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=IP1157](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=IP1157)  
<sup>4</sup> [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1196](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1196)  
<sup>5</sup> [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1339](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1339)  
<sup>6</sup> <http://www.insee.fr/fr/publics/default.asp?page=communication/recensement/particuliers/efl1.htm>  
<sup>7</sup> [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1132&reg\\_id=0](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1132&reg_id=0)  
<sup>8</sup> Insee Résultats, dernière édition disponible portant sur 2010 : [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=ip1332](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1332)



- Publication annuelle des statistiques d'état civil sur les naissances<sup>10</sup>, les mariages<sup>11</sup> et les décès<sup>12,13</sup>.
- Résultats statistiques du recensement<sup>14</sup> : l'Insee actualise chaque année les données issues du recensement mises à disposition sur son site. De nombreux tableaux s'intéressent à la dimension familiale. De nombreux produits issus du recensement mettent à disposition des informations à des niveaux infra-régionaux<sup>15</sup>.
- Tableaux de chiffres clés mis à jour sur insee.fr (thème « population »)<sup>16</sup>.

L'Insee a également récemment actualisé ses projections de population<sup>17</sup> et a réalisé des projections de l'APA à l'aide du modèle de microsimulation Destinie dans le cadre du groupe de travail « enjeux démographiques et financiers de la dépendance » animé par M. Jean-Michel Charpin.

#### **Autres productions statistiques fournissant des données concernant la famille.**

- Données concernant la famille issues d'enquêtes non dédiées spécifiquement à ce thème, notamment l'enquête Emploi<sup>18</sup>, l'enquête Revenus fiscaux et sociaux<sup>19</sup>, le dispositif statistique sur les revenus et les conditions de vie et ses modules secondaires<sup>20</sup>, le questionnaire sur les violences intra-familiales de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » enquêtes sur la formation et la qualification professionnelle (2003 puis 2014), le logement, la consommation, le patrimoine, les privations, la qualité de vie...
- Travaux réalisés en lien avec le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi sur les performances économiques et le progrès social :
  - Travaux annuels sur la redistribution à partir du modèle de microsimulation Ines, publiés dans France, portait social<sup>21</sup>.

<sup>9</sup> Insee Résultats, dernière édition disponible portant sur 2009 :

<http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/irweb.asp?id=sd2009>

<sup>10</sup> Insee Résultats, dernière édition portant sur 2009 : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/irweb.asp?id=sd20091>.

<sup>11</sup> Insee Résultats, dernière édition disponible portant sur 2009

<http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/irweb.asp?id=sd20092>

<sup>12</sup> Insee Résultats, Dernière édition disponible portant sur 2009

[http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=ir-sd20093](http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=ir-sd20093)

<sup>13</sup> Des produits centrés sur les résultats à des niveaux infra-nationaux sont également disponibles.

<sup>14</sup> Dernière édition disponible portant sur 2008 : <http://www.recensement-2008.insee.fr/home.action>

<sup>15</sup> Voir par exemple les Indicateurs départementaux et régionaux sur la famille - situation matrimoniale en 2008 : [http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg\\_id=99&ref\\_id=base-indic-cc-fam-mar](http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=base-indic-cc-fam-mar)

<sup>16</sup> [http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=2&sous\\_theme=3&nivgeo=0&type=2](http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=2&sous_theme=3&nivgeo=0&type=2)

<sup>17</sup> [http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers\\_web/projections-population/projections-population.htm](http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/projections-population/projections-population.htm)

<sup>18</sup> Cf. dernière édition de l'Insee Résultats, portant sur 2009 :

<http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/irweb.asp?id=eec09>

<sup>19</sup> Voir notamment les fiches de l'Insee Références « Les revenus et le patrimoine des ménages », dernière édition publiée en 2011 : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?codesage=REVPME11&nivgeo=0>

<sup>20</sup> dont on peut également mentionner les modules secondaires, en 2010 sur le partage des ressources au sein du ménage, en 2011 sur la transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux...

<sup>21</sup> Dernière édition parue en 2010 : [http://www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/ref/FPORSOC10D.pdf](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/FPORSOC10D.pdf) (pp. 79 à 95).



- « Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux : Une décomposition du compte des ménages », L'économie française, édition 2009<sup>22</sup> et Insee Première n°265, novembre 2009<sup>23</sup>.
- « Une mesure de la qualité de vie », France, portrait social 2010<sup>24</sup>.
- A partir de 2012, des travaux innovants sur la prise en compte des activités domestiques des ménages en complément du PIB seront effectués à partir des résultats de l'enquête « Emploi du temps » 2009-2010<sup>25</sup> (tâches ménagères, éducation des enfants, etc.)<sup>26</sup>.

## Etudes

- « Les familles monoparentales, Des difficultés à travailler et à se loger », Insee Première N°195 - juin 2008<sup>27</sup>.
- « Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007 - L'activité des femmes est toujours sensible au nombre d'enfants », Insee Première n°1171, janvier 2008<sup>28</sup>.
- « Enfants des couples, enfants des familles monoparentales - Des différences marquées pour les jeunes enfants », Insee première n°1216, janvier 2009<sup>29</sup>.
- « 1,2 million d'enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille recomposée », Insee Première n°1259, octobre 2009<sup>30</sup>.
- « Vivre en couple - La proportion de jeunes en couple se stabilise », Insee Première n°1281, janvier 2010<sup>31</sup>.
- « Un million de pacsés début 2010 », Insee Première n°1336, février 2011<sup>32</sup>.
- « La destinée sociale varie avec le nombre de frères et sœurs », France, portrait social, 2007<sup>33</sup>.
- « L'indépendance des jeunes adultes : chômeurs et inactifs cumulent les difficultés », Insee Première n°156, septembre 2007<sup>34</sup>.
- « Les violences faites aux femmes », Insee Première n°180, février 2008<sup>35</sup>.
- « L'effet d'une naissance sur le niveau de vie du ménage », Insee Références 2011 sur les revenus et le patrimoine des ménages<sup>36</sup>.

Sont également prévues à court terme les études et publications suivantes :

. Les conditions de logements des enfants (à paraître dans France, portrait social 2011).

. Évaluation des mesures de soutien financier à la garde des enfants introduites entre 2004 et 2006.

<sup>22</sup> [http://www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/ref/ECOFRA09d.PDF](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/ECOFRA09d.PDF)

<sup>23</sup> [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1265](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1265)

<sup>24</sup> [http://www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/ref/FPORSOC10E.pdf](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/FPORSOC10E.pdf)

<sup>25</sup> <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/ope-enq-emploi-du-temps-edt-2009.htm>, complétée, en France métropolitaine, par un module "Décisions dans le couple" (DDC) consacré aux modes de décisions au sein du ménage.

<sup>26</sup> Cf. document de travail « La contribution du travail domestique non marchand au bien-être matériel des ménages : une quantification à partir de l'enquête Emploi du Temps »

[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=F1104](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=F1104)

<sup>27</sup> [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1195](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1195)

<sup>28</sup> [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=IP1171](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=IP1171)

<sup>29</sup> [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=IP1216](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=IP1216)

<sup>30</sup> [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=IP1259](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=IP1259)

<sup>31</sup> [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=IP1281](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=IP1281)

<sup>32</sup> [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=IP1336](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=IP1336)

<sup>33</sup> [http://www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/ref/fporsoc07f.pdf](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/fporsoc07f.pdf)

<sup>34</sup> [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1156](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1156)

<sup>35</sup> <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1180/ip1180.pdf>

<sup>36</sup> [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=revpmen11g](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=revpmen11g)



. La réédition en 2012 de l'Insee référence « Regards sur la Parité »<sup>37</sup>, qui contiendra une étude sur l'activité professionnelle après un complément de libre choix d'activité (CLCA) à taux plein.

---

<sup>37</sup> Dernière édition publiée en 2008 : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?codesage=FHPARIT08&nivgeo=0>





**Présentation des recherches  
de l'INED  
au Haut Conseil à la Famille**

**26/08/2011**

Chantal Cases, Olivier Thévenon

<b>1. Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Unité de recherche 3 : Fécondité, Famille, Sexualité</b> .....	<b>5</b>
2.1 Conjugalités et situations familiales .....	5
2.2 Impact sur la fécondité du contexte politique, sociodémographique et médical en France et en Europe.....	6
2.3 Les Enfants et leurs familles .....	8
<b>3. Unité de Recherche 04 : Démographie, genre et sociétés</b> .....	<b>10</b>
3.1 Conjugalités, parentalités et genre. Contours et détours.....	10
3.2 Santé, violences et sexualité.....	11
3.3 Inégalités de genre, âge objectif, âge subjectif.....	12
<b>4. Unité de Recherche 05 Mortalité, santé, épidémiologie</b> .....	<b>13</b>
4.1 L'analyse des causes de décès.....	14
4.2 La mortalité aux très grands âges .....	15
4.3 Les espérances de vie sans incapacité.....	16
4.4 De la maladie à la dépendance .....	17
4.5 Inégalités face à la mort et à la santé .....	19
4.6 Les projections des chiffres de la dépendance .....	20
<b>5. Unité de Recherche 06 Mobilité, logement et entourage</b> .....	<b>22</b>
5.1 Choix de logement et migrations.....	22
5.2 Famille et entourage dans la société urbaine.....	23
5.3 ELAP : Etude longitudinale sur l'autonomie après le placement.....	24
5.4. Le logement des personnes âgées .....	24
5.5 Personnes sans domicile et situations marginales de logement .....	25
<b>6. Unité de Recherche 08 Migrations internationales et minorités</b> .....	<b>26</b>
6.1 Migrations, Famille et Vieillesse (Enquête MFV) .....	26
6.2 La taille des familles et le devenir scolaire et socioprofessionnel des enfants d'immigrés .....	27
6.3 Les familles de migrants : entre regroupement familial et vie transnationale .....	27
<b>7. Unité de Recherche 09 Démographie économique</b> .....	<b>29</b>
7.1 La famille au cours du cycle de vie : Décider ensemble et partager .....	29
7.2 Disparités sur le marché du travail .....	30
7.3 Politiques sociales et comportements des ménages.....	32
<b>8. Unité de Recherche 10 Unité mixte Elfe (Etude longitudinale depuis l'Enfance)</b> .....	<b>34</b>
<b>9. Unité de Recherche 14 : Unité mixte INED-INSERM-Paris XI</b> .....	<b>35</b>
9.1 FECOND : FEcondité-CONtraception-Dysfonctions sexuelles .....	35
9.2 Recours à l'avortement .....	36
9.3 Sexualité, prévention (enquête sur le Contexte de la Sexualité) .....	36
<b>10. Orientations des recherches à court terme</b> .....	<b>39</b>



## 1. Introduction

L'INED est le seul EPST à consacrer ses activités de recherche spécifiquement aux questions relatives à l'évolution des populations et de leurs modes de vie. Son champ disciplinaire est centré sur la démographie, mais s'élargit à un large éventail de disciplines connexes (sociologie, économie, histoire, épidémiologie, santé de la reproduction, génétique des populations, études de genre), avec un fort accent sur la réalisation d'enquêtes nationales représentatives, ce qui donne lieu à des activités et à des types de production assez variés.

Plusieurs orientations stratégiques ont été définies pour la période 2011-2015. Le cadre de référence des recherches de l'Ined repose sur une approche intégrée des parcours de vie et de leur contexte, supposant l'analyse, le plus souvent longitudinale, de données individuelles, mises en perspective avec des éléments de contexte social ou économique. Les analyses comparatives internationales, tout comme le développement de l'analyse des politiques publiques et de leurs conséquences, de même que l'analyse des inégalités sociales, de genre et de générations, joueront un rôle central, permettant notamment de mieux articuler encore recherche et expertise. Trois approches transverses : histoire longue, études de genre, démographie économique, ont vocation à être abordées au sein d'unités de recherche spécialisées, mais aussi à être développées en lien avec des thématiques plus génériques comme la santé, le vieillissement, les migrations, la famille, la mobilité. Trois grandes thématiques démographiques : fécondité, famille et logement ; mortalité, santé et vieillissement ; migrations, discrimination, identités, traditionnellement développées à l'Ined, feront chacune l'objet de recherches approfondies ou renouvelées, présentées plus en détail dans le texte ci-dessous.

Toutes ces recherches nécessitent des outils renouvelés d'analyse, notamment en matière d'enquêtes statistiques (enquête « famille et logements », enquête « couples », enquêtes sur la fécondité, enquêtes sur les migrations, enquête sur la fin de vie en France ...) permettant de repérer des situations complexes et évolutives. Du point de vue des infrastructures de recherche, deux grandes cohortes spécifiques seront centrales pour alimenter la recherche de l'Ined dans le prochain cycle quinquennal : la cohorte d'enfants « ELFE », réalisée en partenariat avec l'INSERM et l'établissement français du sang, alliant de manière innovante les méthodologies des sciences de la vie et des sciences sociales ; le projet « Générations et Genre », développé en partenariat avec d'autres instituts européens sous l'égide des Nations Unies, qui s'appuie sur une enquête et une base de données contextuelle.

Les recherches de l'INED sont menées dans le cadre d'unités de recherche spécialisées et d'unités mixtes, dont la liste est établie ci-dessous :

- UR 01 Direction
- UR 02 UMR CEPED (avec l'IRD et l'Université Paris–Descartes),
- UR 03 Fécondité, famille, sexualité,
- UR 04 Démographie, genre et sociétés,
- UR 05 Mortalité, santé, épidémiologie,
- UR 06 Mobilité, logement et entourage,
- UR 08 Migrations internationales et minorités,
- UR 09 Démographie économique,
- UR10 Étude longitudinale française dans l'enfance (ELFE), UMS avec l'INSERM et l'EFS établissement français du sang
- UR 11 Histoire et populations,

- UR 12 Identités et territoires des populations,
- UR 13 Comparaisons internationales,
- UR 14 Santé sexuelle et reproductive (Équipe de recherche labellisée avec l'Inserm, l'Université de Paris XI et l'UVSQ)

Chaque unité décide de ses orientations scientifiques qui se concrétisent par des projets de recherche collectifs, les « Projets phares » auxquels s'adjoignent les projets personnels des chercheurs, dits « Projets simples ». Ces projets sont soumis annuellement au Conseil scientifique. En fin d'année 2011, celui-ci aura ainsi à évaluer tous les nouveaux projets soumis par les unités pour 2012 et les années suivantes. Le programme de recherche présenté ici est donc antérieur à cette évaluation, qui conditionne en partie les crédits affectés finalement aux projets.

Cette note a pour but d'informer le Haut Conseil à la Famille des recherches entreprises récemment par l'INED sur les thématiques pouvant intéresser ce dernier dans la conduite de ses travaux. Pour cette raison, nous privilégions ici l'exposé des recherches entreprises dans les unités :

- UR 03 Fécondité, famille, sexualité,
- UR 04 Démographie, genre et sociétés,
- UR 05 Mortalité, santé, épidémiologie,
- UR 06 Mobilité, logement et entourage,
- UR 08 Migrations internationales et minorités,
- UR 09 Démographie économique,
- UR10 ELFE (UMS avec l'INSERM et l'EFS établissement français du sang)
- U14 : Santé sexuelle et reproductive Unité mixte INED-INSERM-Paris XI

Pour chacune de ces unités, nous présentons les « projets phares » autour desquels sont articulés les recherches, ainsi que les principales publications qui en sont déjà issues. Les projets en cours de réalisation sont aussi présentés.

## 2. Unité de recherche 3 : Fécondité, Famille, Sexualité

*Responsable : Laurent Toulemon*

[http://www.ined.fr/fr/recherches\\_cours/unites/bdd/unite/U03/](http://www.ined.fr/fr/recherches_cours/unites/bdd/unite/U03/)

L'Unité s'intéresse à l'évolution du mariage et de la famille en France et dans les pays développés. Elle suit plus particulièrement la diffusion des nouvelles formes de vie en couple et en famille et l'évolution de l'environnement familial dans lequel les enfants grandissent. Elle étudie les tendances de la fécondité –le nombre moyen d'enfants qu'une femme met au monde– et ses facteurs, notamment le désir d'enfant, la fertilité, la contraception et l'avortement.

Les travaux de cette unité sont organisés autour de trois « Projets phares » :

- Conjugalités et situations familiales,
- Impact sur la fécondité du contexte politique, sociodémographique et médical en France et en Europe
- Les Enfants et leurs familles

### ***2.1 Conjugalités et situations familiales***

*Responsables : Magali Mazuy et Wilfried Rault*

L'objectif de cette recherche est d'observer l'évolution des comportements conjugaux et familiaux et les transformations de l'environnement familial et résidentiel des enfants et des adultes. Il est structuré autour de quatre axes :

- les couples et les différentes formes de conjugalité : l'entrée en conjugalité, le choix du conjoint, les différents types et statuts de conjugalité (unions non cohabitantes, mariages, pacs, ...), les ruptures d'union et les remises en couple.
- les situations familiales du point de vue des enfants et des adultes, sur le passage à l'âge adulte et sur les relations familiales.
- les enfants nés hors mariage et la filiation, menées aussi bien du point de vue des mères (accouchements dans le secret) que du point de vue des enfants (adoption, changements de filiation, changement de nom).
- des projections des situations familiales et des réseaux familiaux (micro-simulation, méthode des composantes).

### **Sélection de publications :**

Sur les nouvelles formes de ménages et les difficultés liées à leur repérage statistique :

Toulemon L, Pennec S., « Multi-résidence, comptage des individus et description des situations familiales ». Séminaire de la DSDS, INSEE, 19 février 2010.

Toulemon L, Pennec S., 2010. Multi-residence in France and Australia. Why count them? What is at stake? Double counting and actual family situations. Demographic research, 23, p. 1-40.<http://www.demographic-research.org/Volumes/Vol23/1/>

Toulemon Laurent, 2010, "Commuters between households", Chapter 2 in Freguja Ch. Valente P. (eds.), Measurement of different emerging forms of households and families. Report by the Task Force on Families and Households, UN-ECE – Eurostat, Conference of

European Statisticians, p. 24–43.

<http://www.unece.org/stats/documents/ece/ces/2010/47.e.pdf>

Sur l'exploitation de l'enquête Genre et Générations (Étude des relations familiales et intergénérationnelles) :

A. Régnier-Loilier ed. (2010), *Portraits de Familles*, Editions de l'INED, coll. Grandes Enquêtes. Paris.

*Cet ouvrage inclut des contributions portant sur (i) la diversité des conjugalités et les nouvelles formes de vie familiales ; (ii) la répartition des activités et tâches au sein des ménages ; (iii) les parcours de vie (transition vers l'âge adulte, du premier au deuxième enfant, la seconde partie de carrière) ; (iv) les relations intergénérationnelles.*

Sur la répartition des activités au sein des ménages

Régnier-Loilier A. Hiron C., 2010, « Évolution de la répartition des tâches domestiques après l'arrivée d'un enfant », *Politiques sociales et familiales*, 99, 5–25.

Régnier-Loilier A. Hiron C., 2010, « Évolution de la répartition des tâches domestiques après l'arrivée d'un enfant », in Dauphin S. (dir.), *Actes du colloque Les transformations de la conjugalité : configurations et parcours*, Dossiers d'études, Chapitre 2 : 65–91.

Sur la diversité des formes d'union :

Rault W., Letrait M., 2010. « Entre mariage et union libre ? Valeurs et représentations associées au choix du Pacs », in S. Dauphin (dir.) *Les transformations de la conjugalité. Configurations et parcours*, 2010, CNAF, Dossier d'études n°127, p. 22–35.

Rault W., Letrait M., 2010. « Formes d'unions différentes, profils distincts ? Comparaison des pacés.e.s en couple de sexe différent et des mariés.e.s », *Sociologie*, 1 (3), p. 317–336.

## ***2.2 Impact sur la fécondité du contexte politique, sociodémographique et médical en France et en Europe***

*Responsable : Elise de la Rochebrochard*

Cette recherche analyse les déterminants des tendances de la fécondité en France et en Europe. Différents facteurs sont analysés pour expliquer ces tendances et variations internationales : la croissance économique, le développement de l'activité féminine, politique familiale, l'évolution du chômage et l'incertitude du marché du travail, normes sociales, contexte démographique, contexte de médicalisation de la vie reproductive.

Ce projet inclut en outre une dimension comparative, notamment en relation avec une recherche européenne, REPRO (Reproductive Behaviour in a Micro-Macro Context), comparant les tendances de la fécondité dans les pays développés et ses déterminants individuels, institutionnels ou macroéconomiques. Les comparaisons portent sur les intentions de fécondité et les facteurs influençant leur réalisation ou non.

Ce projet a notamment montré que les différences de tendances des taux de fécondités sont partiellement expliquées par les différences de croissance économique, et qu'au sein de ces différences, la contribution du développement de l'emploi des femmes et des politiques favorisant la conciliation travail-famille sont des déterminants majeurs.

Plus d'information : <http://www.oeaw.ac.at/vid/repro/>

Contact : Olivier Thévenon

Par ailleurs, un travail spécifique sur la question de l'infécondité volontaire est également entrepris, notamment autour de la thèse de Charlotte Debest.

### **Sélection de publications :**

#### Sur les tendances de la fécondité en France et en Europe

Davie E., M. Mazuy, « Fécondité et niveau d'études des femmes en France à partir des enquêtes annuelles de recensement », *Population-F*, 65 (3), 2010, 475-512.

F. Prioux, M. Mazuy, M. Barbieri, « L'évolution démographique récente en France : les adultes vivent moins souvent en couple », *Population-F*, 65 (3), 2010, 421-474.

Régnier-Loilier A., 2010, « Évolution de la saisonnalité des naissances en France de 1975 à nos jours », *Population*, 65(1), 147-190.

Régnier-Loilier A., 2010, « La planification des naissances dans l'année : une réalité peu visible en France », *Population*, 65(1), p.191-206.

Régnier-Loilier Arnaud, Solaz Anne 2010 « La décision d'avoir un enfant : une liberté sous contraintes », *Politiques Sociales et Familiales*, numéro 100, p 61-77.

Thévenon O. (2011) « Les tendances de la fécondité : quels ont été les principaux déterminants », in OCDE (2011), *Assurer le bien-être des familles*, OCDE Publications.

Toulemon, L., Pailhé, A., and C. Rossier. 2008. France: high and stable fertility. In T. Frejka, T. Sobotka, J. Hoem, L. Toulemon, eds., *Childbearing Trends and Policies in Europe. Demographic Research* 18: 503-56.

Vignoli D., Régnier-Loilier A., « Fertility dynamics in France and Italy. Who are the couples that do not give birth to the intended child ? », Working Paper 2010/07, Dipartimento di statistica Giuseppe Parenti, Università degli studi di Firenze, 18 pages.

#### Sur le rôle de la croissance économique, le développement de l'activité des femmes et de l'incertitude du marché du travail.

Luci A., Thévenon O., Does economic development drive the fertility rebound in OECD countries? , INED Working Paper 167, 2010.

Pailhé A., 2010, « Effet attendu de la crise économique actuelle sur les naissances : quelques hypothèses », *Politiques sociales et familiales*, n°100, pp. 97-103.

Pailhé A., Solaz A. (2011)

#### Sur le rôle des politiques familiales et des normes sociales:

Brachet S., Letablier M-T., Salles A., 2010, « Devenir parents en France et en Allemagne : Normes, valeurs, représentations », *Politiques sociales et familiales* 100 : 79-92.

Luci A., Thévenon O. (2011). The Impact of Family Policy Packages on Fertility Trends of OECD Countries, Population American Association, Washington, 30 March – 2 April.

Salles A., Rossier C. and Brachet S. 2010. « Understanding the long term effects of family policies on fertility: the diffusion of different family models in France and Germany », *Demographic Research*, 22(34): 1057-1096.

Thévenon, O. (2011): "Family Policies in OECD countries: A Comparative Analysis", *Population and Development Review*, Vol. 37(1):57-87.

Thévenon O., Gauthier A. 2010. « Variations de la fécondité dans les pays développés: disparités et influences des politiques d'aides aux familles », *Politiques Sociales et Familiales* 100:7-21.

Thévenon O. 2010. "Does fertility respond to work and family-life reconciliation policies in France?" In Noriyuki Takayama and Martin Werding (eds., 2009) *Fertility and Public Policy: How To Reverse the Trend of Declining Birth Rates* Cambridge MA and London UK: MIT-Press, chapter 10.

#### Sur la santé reproductive et le recours aux techniques procréatives

Rozée V., Tain L., « Le recours aux techniques procréatives : des disparités nationales aux circuits transnationaux », in Virginie Chasles (dir.), *Santé et Mondialisation*, Université Jean Moulin Lyon 3, 2010, pp.297-314.

La Rochebrochard É de., Troude P., Bailly E., Guibert J., Bouyer J., pour le groupe DAIFI « Quelles sont les chances d'avoir un enfant durant ou après une prise en charge pour FIV ? Une enquête de cohorte rétrospective en France, *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, 274-277. <http://www.invs.sante.fr/beh/2011/index.html>

#### Sur les statistiques d'avortement

Prioux F., 2010, « Les statistiques d'IVG obtenues à partir des bulletins statistiques », Conseil supérieur de l'information sexuelle, 21 juin 2010.

### **2.3 Les Enfants et leurs familles**

*Responsables : Didier Breton et Olivier Thévenon*

Il s'agit ici d'un nouveau projet, qui s'intéresse aux conditions de vie familiale et matérielle des ménages en prenant la perspective des enfants, et en étudiant l'évolution de leurs situations au cours de l'enfance. Il s'inscrit avec le démarrage de l'enquête ELFE (Etude Longitudinale Française depuis l'Enfance) tout début 2011.

Deux séries d'interrogations motivent la mise en oeuvre de ce projet. D'abord, les transformations rapides des formes de vie et des histoires familiales dans lesquelles évoluent les enfants. L'augmentation des séparations des couples avec enfant, les plus fréquentes remises en couple d'adultes ayant des enfants de précédentes unions, complexifient les trajectoires familiales des enfants et élargissent leur environnement familial. Par exemple, de plus en plus d'enfants naissent et grandissent avec des demi-frères et soeurs mais aussi des « quasi » frères et soeurs, qui n'ont pas de parent commun mais vivent ensemble avec le même couple « parental ». Il existe toutefois encore peu d'informations sur l'évolution et le maintien des relations familiales au cours de l'enfance. Un premier objectif de ce projet sera d'éclairer cet aspect de l'histoire de vie des enfants, en tenant compte de la difficulté croissante à définir les situations familiales à partir de la co-résidence commune à une date précise.

Ensuite, les conditions de vie matérielle des familles sont d'importants facteurs pouvant affecter le bien-être des enfants, et à plus long terme, les ressources mises à disposition pour leur développement. Un deuxième objectif est alors d'analyser ces conditions de vie et de les comparer à ce qui est observé ailleurs en Europe ou dans les autres pays industrialisés.

Ce projet, qui vient de débiter, a néanmoins donné lieu à des premières publications :

**Sélection de publications :**

Breton D., Prioux F. (2009), « Observer la situation et l'histoire familiale des enfants », in Régnier-Loilier A. (ed.), *Portraits de Familles*, Editions de l'INED, pp. 143-165.

Thévenon O. (2010) « Indicateurs comparés du bien-être des enfants dans les pays de l'OCDE », *Informations Sociales*, L'Enfant au cœur des Politiques Sociales, pp. 20-29  
<http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2010-4-page-20.htm>

### 3. Unité de Recherche 04 : Démographie, genre et sociétés

*Responsables de l'unité : Armelle Andro et Isabelle Attané*

[http://www.ined.fr/fr/recherches\\_cours/unites/bdd/unite/U04/](http://www.ined.fr/fr/recherches_cours/unites/bdd/unite/U04/)

Cette unité étudie les évolutions démographiques au Nord et au Sud, en les reliant aux rapports entre hommes et femmes. Elle aborde les inégalités persistantes entre les sexes, au travail et dans la famille. Les violences et les discriminations envers les femmes sont abordées à l'aune des systèmes de représentation régissant les rapports de genre. Pratiques matrimoniales et conjugales, comportements de fécondité et comportements sexuels sont aussi des indicateurs des relations de pouvoir entre les sexes.

Trois projets phares sont en cours :

- Conjugalités, parentalités et genre. Contours et détours
- Santé, violences et sexualité : Étudier les rapports de genre à partir de trois objets de recherche imbriqués
- Inégalités de genre, âge objectif, âge subjectif

#### **3.1 Conjugalités, parentalités et genre. Contours et détours**

*Responsables : Véronique Hertrich et Wilfried Rault*

L'objectif du projet se situe à plusieurs niveaux :

- décrire et analyser, dans des contextes caractérisés, l'évolution des comportements en matière de conjugalité et de parentalité, que ceux-ci relèvent du début de la vie adulte (premières unions, premières grossesses) ou d'étapes plus avancées de la vie conjugale (ruptures d'union, remises en union, partenariat multiple, forme de coresidence), que ceux-ci revêtent les contours officiels du partenariat conjugal et de la parentalité ou les contournent (unions homosexuelles, unions informelles, formes de parentalités stigmatisées...).
- examiner les rapports aux normes tels qu'ils sont vécus, subis ou détournés par les individus et les couples. ;
- appréhender la signification en termes de rapports de genre des transformations de la conjugalité et de la parentalité.
- développer une réflexion épistémologique et méthodologique sur l'approche des dynamiques et transformations familiales, alimentée par la confrontation de recherches portant sur des entités géographiques et culturelles contrastées.

#### **Sélection de publications :**

Hertrich Véronique, 2007. – Nuptialité et rapports de genre en Afrique. Tendances de l'entrée en union, 1950-99, in : Thérèse Locoh (sous la direction de), *Genre et société en Afrique*. p. 281-307. – Paris, Ined, 432 p. [Les Cahiers de l'Ined n°160]

Hertrich Véronique, 2007. – Le mariage, quelle affaire ! Encadrement social et privatisation de l'entrée en union en milieu rural malien, *Sociologie et sociétés*, vol. 39, n°2, p. 119-150.



Le Bris Anne, 2009. – La maternité interdite en Tunisie : être mère sans être épouse. Entre déni et normification, *Recherches Féministes* vol. 22, no 2, p. 39-57.

Lesclingand Marie, 2011. – Migrations des jeunes filles au Mali : exploitation ou émancipation ?, *Travail, genre et société* n°25, p. 23-40.

Maublanc Séverine, 2009. – Horaires de travail et investissement des pères, in : [\*Entre famille et travail : des arrangements de couples aux pratiques des employeurs\*](#) / ss la dir. d'Ariane Pailhé et Anne Solaz. – Ined, p. 121-140.

Ouadah-Bedidi Zahia, 2007. – Le mariage au cœur du rapport individu-famille-société, in : Thérèse Locoh (sous la direction de), *Genre et société en Afrique*. p. 179-193. – Paris, Ined, 432 p. [Les Cahiers de l'Ined n°160]

Rault Wilfried, 2009. – *L'invention du Pacs. Pratiques et symboliques d'une nouvelle forme d'union*. – Paris, Presses de Sciences Po, collection « Sociétés en mouvement ».

Rault Wilfried, 2011. – Parcours de jeunes gays dans un contexte de reconnaissance : banalisation des expériences ou maintien des singularités ?, *Agora débats / jeunesses*, n° 57, 1/2011, p. 7-22

Rault Wilfried, Letrait Muriel., 2009. – Diversité des formes d'union et "ordre sexué", in Arnaud Régnier-Loilier (dir.), *Portraits de famille. l'Étude des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, Éditions de l'Ined, Collection « Grandes Enquêtes ».

### **3.2 Santé, violences et sexualité**

*Responsables : Christelle Hamel et Emmanuelle Cambois*

Cette recherche étudie les inégalités structurelles entre les hommes et femmes, les différences de comportements et de pratiques qui distinguent l'un et l'autre sexe, ainsi que les rapports de pouvoir et de domination qui s'exerçant entre les hommes et les femmes, en prenant pour objets principaux de recherche, la santé, les violences et la sexualité.

Ce projet s'appuie notamment sur la réalisation de deux enquêtes quantitatives : l'une sur les violences et les discriminations faites aux femmes en Asie, l'autre sur les mariages forcés, à partir des dossiers de suivi de victimes ayant fait appel à l'Association Voix de femmes. Un focus est opéré sur les situations migratoires avec des travaux questionnant les liens entre les violences de genre et l'ethnicité. Sur un plus long terme, ce projet phare abritera une nouvelle enquête nationale sur les violences sexistes en France, dont le projet scientifique sera défini au cours de l'année universitaire 2010-2011.

Par ailleurs, le projet poursuit les analyses secondaires de l'enquête Contexte de la Sexualité en France. Une analyse sur les conséquences biographiques à moyen et long terme des épisodes de violence sexuelle est menée, ainsi qu'une étude des cadres sociaux et scientifiques de la notion de rapport sexuel et de sexualité pénétrative. On s'intéresse aussi à la situation particulière de la sexualité des femmes ayant subi une mutilation sexuelle féminine.

Les questions de santé et soins sont aussi abordées, en raison des questions que soulèvent l'allongement de l'espérance de vie, en particulier pour les femmes, et les maladies du grand âge; la prise en charge, souvent par les femmes, de la santé de leurs vieux parents, de leurs enfants et petits enfants; la conciliation de ce rôle de soignante avec une vie professionnelle; la santé mentale et l'isolement social, les conditions de vie, les représentations.

### **Sélection de publications :**

Cousteaux Anne-Sophie, Pan Ké Shon Jean-Louis. 2010. – Is ill-being gendered?, *Revue française de sociologie, annual english selection*, 51, pp. 3-40.

Armelle Andro., Lesclingand M., Pourette D., 2010, « Excision et cheminement vers la réparation : une prise en charge chirurgicale entre expérience personnelle et dynamiques familiales », *Sociétés Contemporaines*, n°77, mars 2010.

Michela Villani, Armelle Andro, 2010, Réparation du clitoris et reconstruction de la sexualité chez les femmes excisées: la place du plaisir, *Nouvelles questions féministes*, Volume 29 / 3, 2010.

Emmanuelle Cambois pour l'équipe ExH. Les troubles de santé et de la sexualité associés aux mutilations sexuelles féminines: premiers résultats de l'enquête Excision et Handicap. 20<sup>ème</sup> Salon de la gynécologie. Paris, Mars 2010.

Marie Lesclingand, Armelle Andro, « Transmission intergénérationnelle d'une pratique néfaste : mesure de l'abandon de l'excision en contexte migratoire à travers trois générations de 26 femmes », *Colloque de l'Aidelf*, 2010.

Claire Scodellaro, Jean-Louis Pan Ké Shon, Stéphane Legleye, « L'anorexie mentale à l'adolescence : une quête pathologique d'estime de soi », *Colloque international sur Genre et parcours de vie. Enfance, adolescence, vieillesse.* , Université de Nancy 2, les 21 et 22 octobre 2010.

### **3.3 Inégalités de genre, âge objectif, âge subjectif**

*Responsable : Michel Bozon*

L'objectif du projet est d'élaborer et de valider un nouvel indicateur, l'âge subjectif ou âge perçu, dont on fait l'hypothèse qu'il permet d'enrichir l'analyse des inégalités de genre au fil de la vie. Les expériences très différenciées de l'âge et du déroulement de la vie qu'ont les femmes et les hommes sont un indicateur puissant de la persistance et de l'intériorisation de ces inégalités.

### **Sélection de publications :**

Delbès C., Gaymu J., 2002, « Le choc du veuvage à l'orée de la vieillesse : vécus masculin et féminin », *Population*, 57 (6), p. 879-909.

Gaymu J., Springer S., 2010, Living conditions and life satisfaction of older Europeans living alone : a gender and cross-country analysis, *Ageing and Society*, 30, issue 7, p. 1153-1175.

Delbès C., Gaymu J., Springer S., 2006, « Les femmes vieillissent seules, les hommes à deux. Un bilan européen », *Population et Sociétés*, n°419, janvier 2006.

[http://www.ined.fr/fichier/t\\_publication/1129/publi\\_pdf1\\_pop\\_et\\_soc\\_francais\\_419.pdf](http://www.ined.fr/fichier/t_publication/1129/publi_pdf1_pop_et_soc_francais_419.pdf)

## 4. Unité de Recherche 05 Mortalité, santé, épidémiologie

*Responsables de l'unité : Myriam Khlal et Emmanuelle Cambois*

[http://www.ined.fr/fr/recherches\\_cours/unites/bdd/unite/U05/](http://www.ined.fr/fr/recherches_cours/unites/bdd/unite/U05/)

Les travaux de cette unité s'interrogent sur les mécanismes qui sous-tendent l'allongement de l'espérance et la baisse de la mortalité, notamment aux très grands âges, et sur les différences existant au sein des pays industrialisés. Les plus de 90 ans qui, en France, sont environ au nombre de 500 000 aujourd'hui devraient être près de 3 500 000 en 2050. Compte tenu de l'importance des services médicaux ou sociaux très spécifiques qui doivent être offerts à cette population, il devient crucial d'améliorer les prévisions de personnes très âgées pour mieux anticiper les besoins.

D'autre part, l'allongement de l'espérance de vie met en question la qualité des années de vie gagnées. Cette problématique a été largement débattue depuis les années 1980, en écho aux théories de la « compression de la morbidité », de « l'expansion des maladies chronique et troubles mentaux » et de « l'équilibre dynamique ». Dans ce contexte, on doit s'intéresser à l'évolution des maladies et les possibles troubles, incapacités et gênes de la vie quotidienne qu'une santé fragile peut induire. On souhaite pouvoir identifier la part de la population confrontée aux situations de handicap entraînées par ces gênes, en particulier la perte d'autonomie, mais aussi mieux comprendre ces situations : la perception de bonne santé, la nature et l'ampleur des gênes, les déterminants médicaux, le rôle de l'environnement familial, les besoins pour maintenir un niveau d'activité satisfaisant, le ressenti des personnes etc. L'analyse de ces situations doit permettre d'évaluer les besoins futurs en matière de soins et d'assistance ou de placement en institution spécialisée.

Enfin, la baisse de la mortalité s'accompagne de disparités concernant les gains d'espérances de vie et face à la santé. Les récents débats sur le recul de l'âge de départ en retraite et, plus généralement, l'attente grandissante pour la participation sociale des plus âgés montre la nécessité de considérer l'état de santé aux différents âges de la vie, les capacités à poursuivre des activités et l'égalité des chances en la matière.

Dans ce contexte, l'objectif des travaux de cette unité est d'analyser les tendances en matière de causes de décès, de santé, d'incapacité et de handicap pour :

- suivre l'évolution de la structure de la population avec l'accroissement constant des effectifs dans les grands et très grands âges,
- décrire les situations de santé auxquelles sont confrontées les personnes qui atteignent ces âges ou qui survivent à des maladies potentiellement invalidantes pour mieux appréhender leurs besoins en matière de soin et d'assistance,
- identifier les déterminants démographiques et sociaux de la santé, du maintien de l'autonomie et de la participation sociale ; étudier les facteurs de risques tels que les comportements liés à la santé

#### **4.1 L'analyse des causes de décès**

*Responsables : France Meslé et Jacques Vallin*

La connaissance précise de l'évolution des causes de décès est un préalable indispensable à toute tentative d'explication aussi bien des évolutions de mortalité sur le long terme, que des crises de mortalité exceptionnelles. Il convient de disposer d'estimations solides des niveaux de mortalité par âge. En France, il faut procéder à la mise à jour régulière des tables annuelles complètes de mortalité déjà publiées par l'INED pour les XIXe et XXe siècles. À des fins de comparaison internationale, il est également nécessaire de rassembler de façon aussi exhaustive que possible toutes les tables de mortalité existantes pour les différents pays du monde.

Par ailleurs, la connaissance précise de l'évolution des causes de décès est un préalable indispensable à toute tentative d'explication aussi bien des évolutions de mortalité sur le long terme, que des crises de mortalité exceptionnelles. Elle requiert un travail rigoureux de reconstitution de séries homogènes de décès par cause pour surmonter les difficultés entraînées par les ruptures dues aux changements de nomenclature. La méthode de reconstruction mise au point à l'INED sur les données françaises est progressivement appliquée à un nombre croissant de pays industrialisés.

Le plus souvent l'analyse de la mortalité par cause ne porte que sur la cause principale du décès. La compréhension des évolutions de mortalité gagnerait certainement à ce que soient aussi prises en compte les causes secondaires ou associées. L'exploitation des causes multiples pose toutefois de nombreux problèmes méthodologiques. Nous avons commencé à en démêler l'écheveau et ce travail sera poursuivi.

La confrontation internationale des taux de mortalité par cause permet aussi de raffiner l'exercice classique de recombinaison des risques de mortalité les plus faibles en une espérance de vie hypothétique correspondant aux plus faibles mortalités observées à un moment donné.

Enfin, la mortalité exceptionnelle due à la canicule d'août 2003 nous a amenés à nous intéresser aux crises de surmortalité observées en France.

#### **Sélection de publications :**

Désesquelles A., Salvatore M.A, Frova L., Pace M., Pappagallo M., Meslé F. Egidi V., 2010. « Revisiting the mortality of France and Italy with the multiple-cause-of-death approach ». A paraître dans *Demographic Research*.

Meslé France, Vallin Jacques, 1996. – “Reconstructing long-term series of causes of death: the case of France ”. *Historical Methods, a Journal of Quantitative and Interdisciplinary History*, vol. 29, n° 2, 26 p.

Meslé France, 2006a. – Progrès récents de l'espérance de vie en France: les hommes comblent une partie de leur retard, *Population*, n° 4.

Meslé France, Vallin Jacques. A paraître. Historical trends in mortality. In: ROGERS Richard G., CRIMMINS Eileen M. (ed.), *International Handbook of Adult Mortality* Springer.

Toulemon, Laurent, Magali Barbieri. 2008. The mortality impact of the August 2003 heat wave in France: Investigating the 'harvesting' effect and other long-term consequences, *Population Studies* 62(1): 39-54.

Vallin Jacques, Meslé France, 2001. – *Tables de mortalité françaises pour les XIXe et XXe siècles et projections pour le XXIe*. – Paris, INED, 102 p. + CD-rom p. (Données statistiques, n° 4-2001).

Vallin Jacques, Meslé France, 2005. – Convergences and divergences: an analytical framework of national and sub-national trends in life expectancy, *Genus*, vol. LXI, n° 1, p. 83-124.

Vallin Jacques, Meslé France. 2009. The Segmented Trend Line of Highest Life Expectancies. *Population and Development Review*, 35 (1), p. 159-187.

## **4.2 La mortalité aux très grands âges**

*Responsables : Myriam Khlata et Emmanuelle Cambois*

Avec l'allongement de l'espérance de vie, le poids de la mortalité aux grands âges s'est accru et il est devenu crucial de réduire la grande incertitude qui pèse encore sur la mesure de la mortalité à ces âges. Un effort particulier doit être fait pour rassembler et valider l'information sur la survie au-delà de 100 ans et même de 110 ans.

Les prévisions les concernant sont doublement imprécises. D'une part, par les moyens classiques, on observe très mal la mortalité aux âges très élevés, non seulement parce qu'au-delà de 90 ans et, plus encore, de 100 ans, les effectifs par année d'âge sont trop faibles pour suivre annuellement la mortalité sans se heurter à d'importantes fluctuations aléatoires mais surtout parce que les théories actuelles sur la longévité humaine laissent sans réponse la question de savoir si elle se limite aux 122 ans de Jeanne Calment ou si elle est susceptible d'évoluer et d'élargir d'autant les perspectives de développement du nombre de supercentenaires (personnes de plus de 110 ans). Un projet de recherche international impliquant la plupart des pays de l'OCDE vise à fournir un point de référence mondial sur la mortalité à plus de 110 ans qui permettrait de mieux modéliser aux niveaux nationaux la courbe de survie entre 90 et 110 ans et son évolution annuelle au cours des dernières décennies pour l'extrapoler aux décennies à venir.

Pour y parvenir, l'idée est de retrouver toutes les personnes réputées avoir atteint l'âge de 110 ans entre 1950 et aujourd'hui, dans le plus grand nombre de pays développés possible et de valider leurs dates exactes de naissance et de décès sur la base d'un protocole rigoureux afin de pouvoir calculer avec précision un taux de mortalité à 110 ans sur lequel pourraient se caler les différents travaux démographiques nationaux de projection des populations âgées. Le réseau international de recherche sur les supercentenaires a pris, en 2002, la forme plus officielle d'un consortium tripartite (MPIDR/INSERM/INED) assorti d'un Conseil scientifique (une quinzaine de chercheurs d'une dizaine de pays), dont la principale responsabilité est de veiller aux aspects de confidentialité et de définir les normes de validation des âges.

La forme même de la courbe de mortalité au-delà de 100 ans fait l'objet de nombreuses controverses. Dans la communauté scientifique, le débat est vif entre les fidèles de la loi de Gompertz qui considèrent que le ralentissement apparent de l'accroissement des risques de décès aux grands âges tient uniquement à des méthodes de calcul inappropriées et les tenants de l'idée que ce ralentissement est réel et pourrait s'expliquer par l'homogénéisation de la population avec l'âge. Les chercheurs de l'unité Mortalité, santé, épidémiologie participent à ce débat en développant des outils qui permettront d'apporter de nouvelles observations.

## Sélection de publications :

Meslé France, Vallin Jacques, 2006. – Diverging trends in female old-age mortality: the United States and the Netherlands versus France and Japan, *Population and Development Review*, vol. 32, n° 1, p. 123-145.

Meslé France, 2006b. – Causes of death among the oldest-old: validity and comparability, in : Jean-Marie Robine et al. (éd.), *Human Longevity, Individual Life Duration, and the Growth of the Oldest-Old Population*, p. 191-214. – Springer (International Studies in Population , Vol. 4 )

Meslé France, Vallin Jacques, Robine Jean-Marie, Desplanques Guy Et Cournil Amandine. 2010a. Is it possible to measure life expectancy at 110 in France? In: Maier Heiner, Gampe Jutta, Jeune Bernard, Robine Jean-Marie, Vaupel James (eds), *Supercentenarians*. Berlin, Springer.

Meslé France, Vallin Jacques, Robine Jean-Marie, Desplanques Guy Et Cournil Amandine. 2010b. Supercentenarians in France. In: Maier Heiner, Gampe Jutta, Jeune Bernard, Robine Jean-Marie, Vaupel James. *Supercentenarians*. Berlin, Springer.

Vallin Jacques, 2006. – Mortality differences by sex among oldest-old, in : Jean-Marie ROBINE et al., *Human Longevity, Individual Life Duration, and the Growth of the Oldest-Old Population*, p. 333-356. – New York, Springer/Kluwer, x + 354 p. (International Studies in Population, n°4).

### 4.3 Les espérances de vie sans incapacité

Responsable : Emmanuelle Cambois

Les espérances de vie sans incapacité (EVSI) sont des indicateurs qui combinent les données de mortalité et d'incapacité pour rendre compte de la "qualité" des années de vie. Les indicateurs d'espérance de vie en santé combinent les données de mortalité et de santé. Ils indiquent le nombre moyen d'années vécues en bonne et en mauvaise santé au sein de l'espérance de vie totale, compte tenu des conditions de mortalité et de santé du moment. Il existe autant d'indicateurs d'espérance de vie en santé que d'indicateur de santé (bonne santé perçue, sans maladies chroniques, sans incapacité, sans dépendance). L'INED est engagé dans ces recherches depuis le début de leur développement en France à travers des travaux méthodologiques, tels que ceux développés par N Brouard, la production et l'analyse des estimations françaises.

Les estimations d'E Cambois, A Sieurin et JM Robine montrent qu'en 2008 les années de vie avec des limitations fonctionnelles occupent plus de 70% de l'espérance de vie à 65 ans (13 ans pour les hommes et 17 ans pour les femmes) et celles avec des situations de dépendance représentant 15 à 20% de ces années de vie (3 ans et 5 ans). Cette recherche a mis en évidence une évolution moins favorable de l'EVSI dans les dernières années qu'au cours des décennies précédente. Il existe aussi des inégalités sociales importantes, qui persistent aux âges élevés: c'est ce qu'on a appelé « la double peine des ouvriers ». Ces inégalités ne concernent pas seulement la période de la retraite, elles sont aussi très marquées avant d'atteindre l'âge de la retraite.

Les analyses vont se poursuivre dans les années à venir dans le cadre d'un projet sur les inégalités entre hommes et femmes. Il s'agira d'explicitier les derniers résultats en recherchant des facteurs contribuant aux différences entre les sexes. Différentes pistes seront suivies : le rôle des maladies et comportements liés à la santé qui touchent différemment les hommes et les femmes ; le rôle des situations économiques et sociales ; le rôle des situations sociales et des rôles sociaux. Par ailleurs un nouveau projet européen est lancé en 2011 (Joint Action

EHLEIS). Les travaux méthodologiques vont se poursuivre, notamment à travers l'amélioration du logiciel IMACh.

### **Sélection de publications :**

Cambois E, C Laborde, JM Robine, La "double peine" des ouvriers : plus d'années d'incapacité au sein d'une vie plus courte. *Population et sociétés*, 2008(441): p. 1-4.

Cambois E, Clavel A, Robine JM, Romieu I. 2008. Trends in Disability-Free Life Expectancy at Age 65 in France: Consistent and Diverging Patterns According to the Underlying Disability Measure. *European Journal of Ageing*, (5), p. 287-298.

Cambois E, JM Robine, M. Hayward, Social inequalities in disability-free life expectancy in the French male population (1980-1991). *Demography*, 2001. 38(4): p. 513-524.

Cambois, E., Laborde, C., Romieu, I., Robine, JM. Occupational inequalities in health expectancies in France in the early 2000s: Unequal chances of reaching and living retirement in good health. *Demographic Research*. (In press)

Crimmins E M, Hayward M D, Hagedorn A, Saito Y, Brouard N. 2009. Change in disability-free life expectancy for Americans 70-years-old and older. *Demography*, 46 (3), p. 627-46.

Jagger C , Gillies C, Moscone F, Cambois E, Van Oyen H, Nusselder W, Robine J-M, EHLEIS team. 2008. Inequalities in Healthy life years in the 25 countries of the European Union in 2005: a cross-national meta-regression analysis. *Lancet*, 9656 (372), p. 2124-2131. (with Erratum in same issue).

Lièvre A, N Brouard, C Heathcote, The estimation of health expectancies from cross-longitudinal surveys. *Math. Pop. Studies* 2003. 10(4): p. 211-248.

Sieurin A, E Cambois, JM Robine, Les espérances de santé en France : une tendance récente moins favorable que dans le passé. in Document de travail INED. 2011. p. 30.

### **4.4 De la maladie à la dépendance**

*Responsables : Nicolas Brouard et Emmanuelle Cambois*

Les études conduites visent à apprécier la santé fonctionnelle, la santé perçue et les maladies, les situations de handicap. La mesure de la santé déclarative intègre une dimension subjective dont il convient de tenir compte. L'indicateur sur la santé perçue permet de refléter des facteurs influents, non pas seulement liés aux maladies et incapacités, mais aussi du ressenti des personnes et de la perception qu'elles ont de leur santé, quel que soit leur état "objectif". L'indicateur sur la santé perçue permet de refléter des facteurs influents. A Désesquelles développe des recherches visant à mieux comprendre les déterminants de la santé perçue. Elle s'intéresse plus particulièrement aux déterminants de la santé perçue chez les personnes âgées de 60 ans ou plus avec une attention au rôle joué par l'environnement familial.

E Cambois et JM Robine analysent les processus de développement de l'incapacité et montrent une progression dans la dégradation fonctionnelle avec différents stades : les altérations fonctionnelles courantes (marche, ouïe, vue...), les simples gênes dans les activités et l'incapacité à réaliser seul certaines activités essentielles. L'évolution de l'incapacité et des situations de dépendance repose d'une part sur la prévention des maladies potentiellement invalidantes et des limitations fonctionnelles. Elle repose d'autre part sur la prise en charge des limitations fonctionnelles dans le but de favoriser leur compensation et d'en limiter les répercussions sur les activités de la personne. L'avancée en âge, un faible niveau d'instruction ou encore les catégories de profession les moins qualifiées sont des critères qui accroissent les risques d'altération fonctionnelles à travers les expositions aux maladies ou accidents. Ces

critères accroissent aussi les risques de dépendance parmi ceux qui ont des altérations fonctionnelles. Nos travaux ont aussi étudiés les liens entre maladies et incapacité. Ces analyses permettent de comparer les situations des personnes atteintes de maladies chroniques et d'analyser les déterminants du handicap et les disparités.

Des enquêtes *ad hoc* sont aussi nécessaires lorsqu'on souhaite aller plus loin dans les analyses de populations spécifiques et l'identification de facteurs précis. Dans ce domaine, des travaux de l'INED ciblent aussi des populations spécifiques. M Espagnacq, N Brouard et F Meslé ont apporté leur concours à l'enquête Tetrafigap sur la situation sociale de blessés médullaires. Dix ans après une première enquête menée en 1995 sur les situations sociale, ils ont élaboré la réinterrogation des personnes enquêtées et analysé leur devenir. Par ailleurs, G Bellis, MH Cazes et A Parant sont engagés dans la mise au point de l'enquête « Famille et société » auprès des personnes atteintes de mucoviscidose et de leurs familles. Dans le prolongement des recherches qu'ils ont menées dans le cadre de la création d'un registre des personnes atteintes de mucoviscidose, cette enquête vise à mettre en évidence des déterminants d'incapacité ou des facteurs favorisant la participation sociale.

### **Sélection de publications :**

Bellis G, Cazes M-H, Lemonnier L, Ravilly S. 2010. Epidémiologie de la mucoviscidose en France : le rôle positif des CRCM. *Le Concours Médical*, 132 (15-16), p. 634-635.

Bellis G, Cazes MH, Parant A, Gaimard M, Travers C, Le Roux E, Ravilly S, Rault G. 2007. Cystic fibrosis mortality trends in France. *Journal of Cystic Fibrosis*, 6, p. 179-186.

Cambois, E., & Sieurin, A. 2010) Mesurer les répercussions des maladies chroniques sur l'état de santé fonctionnel. (p. 17).

Désesquelles A, Egidi V, Salvatore M.A. 2009. Why do Italian people rate their health worse than French people? An exploration of cross-country differentials of subjective health. *Soc Sci Med*, 68(6), 1124-8.

Cambois E, JM. Robine, I. Romieu, The influence of functional limitations and various demographic factors on self-reported activity restriction at older ages. *Disab Rehab*, 2005. 27(15): p. 871-883.

Cambois, E. and J.-M. Robine, Vieillesse et restrictions d'activités : l'enjeu de la compensation des problèmes fonctionnels. *Etudes et résultats*, 2003. 261: p. 1-10.

Espagnacq M. 2008. Mortalité à long terme et devenir social des blessés médullaires tétraplégiques. Etudes à partir des enquêtes Tétrafigap 1995 et 2006. Thèse de doctorat de démographie, Paris 1, 2 vol., 276+117 p.



## 4.5 Inégalités face à la mort et à la santé

Responsable : Myriam Khlal

Les différentes études dans ce domaine ont pour but de décrire et d'analyser les inégalités observées en France en fonction de différents indicateurs de santé et de différents critères sociodémographiques. Une partie des études s'intéresse au lien entre travail, carrière et santé. Cela a permis de montrer comment les sorties d'activité sont à la fois causes et conséquences d'un état de santé altéré, comment ont évolué les liens entre des carrières ascendantes ou descendantes et la mortalité, comment les conditions de travail sont associées à des situations d'incapacité.

Les études analysent des situations sociales et des groupes de population particuliers pour expliquer ou mettre en évidence des risques de santé qui leur sont associés : population carcérale, événements de vie difficiles. Ces études s'attachent aussi à analyser des comportements liés à la santé pour en évaluer l'impact sur la santé et les déterminants qui leurs sont associés : tabac, alcool, etc. Une attention particulière est portée à la mesure de la santé mentale et aux liens que l'on peut identifier avec les situations sociales et les comportements individuels.

### Sélection de publications :

Barbieri M, Toulemon L. 2005. Les enfants tous égaux devant la mort ? Problèmes d'observation et de mesure des différences sociales de la mortalité infantile en France, in Lefevre, Filhon (eds) *Histoires de familles, histoires familiales. Les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Les Cahiers de l'INED(156) :407-422.

Cambois, E., & Laborde., C. (A paraître)). Mobilité socioprofessionnelle et mortalité en France : des liens qui se confirment pour les hommes et qui s'affirment pour les femmes. *Population*.

Cambois E., Jusot F. 2010. Contribution of lifelong adverse experiences to health inequalities in France: evidence from a population survey. *Eur J of Pub Health*. (doi: 10.1093/eurpub/ckq119)

Cambois E. Careers and mortality: Evidences on how far occupational mobility predicts differentiated risks. *Social Science and Medicine* 2004;58:2545–2558.

Chau N, Khlal M. 2009. Strong association of physical job demands with functional limitations among active people: a population-based study in North-eastern France. *Int Arch Occup Environ Health*, 82(7), 857-866.

Désesquelles, A., & Kensey, A. (2006). Les détenus et leurs familles : des liens presque toujours maintenus mais parfois très distendus Données sociales 2006 : la société française pp. 59-67). Paris: Insee.

Désesquelles, A. (2005). Disability in French prisons : how does the situation differ from that of the general population ? *Population, An English Selection*, 60, 65-91

Duthé G., Pan Ke Shon J.-L. 2009. « Évolution des personnes seules sur la dépression en France depuis 1970. Le poids du déficit de support social ». Congrès international de population, IUSSP, 26/09-2/10, Marrakech.

Duthé G., Hazard A., Kensey A. Et J.-L. Pan Ké Shon. 2009. « Suicide en prison : La France comparé à ses voisins européens », *Population et Sociétés*, 462 (décembre), 4p.

- Jusot, F., Khlat, M., Rochereau, T., & Sermet, C. (2008). Job loss from poor health, smoking and obesity: a national prospective survey in France. *J Epidemiol Community Health*, 62(4), 332-337.
- Khlat, M., Jusot, F., & Ville, I. (2009). Social origins, early hardship and obesity: A strong association in women, but not in men? *Social science and medicine*, 68(9), 1692-1699.
- Khlat M., Sermet C. & Le Pape A. Women's health in relation with their family and work roles: France in the early 1990's. *Social Science and Medicine*, 50:1807-1825, 2000.
- Khlat, M., Sermet, C., & Le Pape, A. (2000). Women's health in relation with their family and work roles: France in the early 1990s. *Soc Sci Med*, 50(12), 1807-1825.
- Khlat M, Ravaud JF, Brouard N, Chau, N. 2008. Occupational disparities in accidents and roles of lifestyle factors and disabilities: a population-based study in north-eastern France. *Public Health*, 122(8), 771-783.
- Khlat, M., Sermet, C., & Lepape, A. A. Increased exposure to alcohol, tobacco and factor related to risk of suicide and accidents among unemployed men in France. *Soumis*.
- Khlat, M., Sermet, C., & Le Pape, A. (2004). Increased prevalence of depression, smoking, heavy drinking and use of psycho-active drugs among unemployed men in France. *Eur J Epidemiol*, 19(5), 445-451.
- Legleye, S., Khlat, M., Beck, F., & Peretti-Watel, P. (2011). Widening inequalities in smoking initiation and cessation patterns: A cohort and gender analysis in France. *Drug and Alcohol Dependence*, doi:10.1016/j.drugalcdep.2011.1002.1004.
- Ville, I., & Khlat, M. (2007). Meaning and coherence of self and health: an approach based on narratives of life events. *Soc Sci Med*, 64(4), 1001-1014.

#### **4.6 Les projections des chiffres de la dépendance**

La recherche et les politiques publiques ne s'appuient pas nécessairement sur les mêmes indicateurs. Les objectifs de la recherche à l'INED sur la dépendance reposent sur l'analyse des situations et des facteurs qui conduisent à la perte d'autonomie, à l'analyse des évolutions et des disparités entre pays et au sein des pays. Les indicateurs utilisés sont les limitations fonctionnelles, les restrictions d'activité et le besoin d'aide. Les notions de dépendance dans les enquêtes en population s'apparentent aux difficultés rencontrées dans les activités essentielles de la vie quotidienne, tels que les activités de soin personnel (toilette, habillage, se nourrir, etc.). Les travaux sur les enquêtes en population permettent de chiffrer les situations de handicap. L'enquête Handicap, Incapacités, Dépendance de 1998-99 indiquait que 12% des hommes et 15% des femmes de 65 ans ou plus en France déclaraient avoir besoin d'aide pour réaliser des activités de soins personnels (11% parmi les hommes et femmes vivant à domicile et 66% parmi ceux vivant en institution médicalisée ou pour personnes âgées). En 2008, l'enquête auprès des personnes vivant à domicile arrivait aux mêmes ordres de grandeurs. Sur la base de ces chiffres, et du recensement de 1999, on peut dire qu'au début des années 2000, il y avait approximativement 1,4 million personnes de 65 ans et plus à fort risque, ou en situation, de dépendance (environ 1,1 million parmi les 9,6 millions vivant à domicile et 300 000 parmi les 500 000 résidents d'institutions).

Les dispositifs de prise en charge de la dépendance

Les objectifs des politiques publiques sont l'évaluation des besoins financiers et de l'organisation de la prise en charge. Les indicateurs utilisés sont les recours aux dispositifs mis en place pour aider les particuliers à financer l'assistance pour des activités qu'ils ne sont plus en mesure de faire seul. L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) créée en 2002 est

une prestation financière délivrée aux personnes de plus de 60 ans jugées dépendantes, à domicile ou en institution. Par ailleurs des allocations de compensation ont aussi été mise en place pour permettre aux personnes à risque de dépendance de conserver une certaine autonomie au travail ou chez elles et éviter ou retarder la situation de dépendance : financement d'aides techniques, d'aménagement du domicile ou lieu de travail, etc. (PCH) ou de l'intervention d'un tiers (ACTP). L'organisation des systèmes d'évaluation de ces situations et des besoins associés sont dorénavant du ressort de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), qui est venue compléter le dispositif français de sécurité sociale pour prendre en compte ce risque de perte d'autonomie.

#### Les modèles et scénarios de projections des populations en situation de dépendance

Le débat national sur la dépendance a eu pour but d'articuler les travaux issus de la recherche et les connaissances sur ces dispositifs. Les modèles de projections des chiffres de la dépendance se sont appuyés sur les études et travaux de recherche, notamment ceux conduit dans ce champ à l'INED, pour mettre en place des hypothèses d'évolution future des situations de dépendance. En mobilisant des hypothèses démographiques sur l'évolution possible de l'espérance de vie et de l'espérance de vie sans incapacité, ils ont simulé différentes évolutions des recours au dispositif APA. Ces scénarios permettent de fournir une large fourchette d'estimations de ce que pourraient-être les effectifs de personnes nécessitant cette forme d'assistance dans les 30 prochaines années. Ils mettent en évidence l'ordre de grandeur des besoins financés et humains en fonction des scénarios (pour en savoir plus : <http://www.dependance.gouv.fr/Groupe-no2-Perspectives.html>)

#### **Sélection de publications :**

Cambois, E. and A. Lièvre, Risques de perte d'autonomie et chances de récupération chez les personnes âgées de 55 ans ou plus : une évaluation à partir de l'enquête Handicaps, incapacité, dépendance. *Etudes et résultats*, 2004. 349: p. 1-11.

Crimmins E M, Hayward M D, Hagedorn A, Saito Y, Brouard N. 2009. Change in disability-free life expectancy for Americans 70-years-old and older. *Demography*, 46 (3), p. 627-46.

Vallin J, Meslé F, Espérance de vie : peut-on gagner trois mois par an indéfiniment ? *Population et sociétés*, 2010, 473 :4p.

## 5. Unité de Recherche 06 Mobilité, logement et entourage

*Responsables de l'unité : Catherine Bonvalet et Eva Lelièvre*

[http://www.ined.fr/fr/recherches\\_cours/unites/bdd/unite/U06/](http://www.ined.fr/fr/recherches_cours/unites/bdd/unite/U06/)

L'unité s'intéresse aux interactions entre les trajectoires familiales, professionnelles et résidentielles. Elle suit plus particulièrement l'articulation entre la situation familiale et l'habitat au cours de la vie, en replaçant les mobilités dans le contexte socio-économique de la période étudiée. Pour mieux prendre en compte les évolutions en cours, l'unité collecte des données originales, développe des méthodologies et introduit des concepts nouveaux tels que celui d'entourage.

Les travaux de cette unité s'articulent autour de 2 « projets phares » :

- Choix de logement et migrations
- Famille et entourage dans la société urbaine : trajectoires familiales et résidentielles, comportements intergénérationnels des baby-boomers

Et 3 projets plus circonscrits.

- ELAP : Etude longitudinale sur l'autonomie après le placement
- Le logement des personnes âgées
- Personnes sans domicile et situations marginales de logement

### 5.1 Choix de logement et migrations

*Responsables : Pascale Dietrich-Ragon et Laurent Gobillon*

Ce projet phare a pour objectif d'étudier la mobilité résidentielle et ses liens avec les dynamiques de développement urbain. Il se décompose en trois axes de recherche : la mobilité en France (éléments historiques sur les deux derniers siècles, étude descriptive de la mobilité des chefs de famille monoparentale), les déterminants de la mobilité au cours du cycle de vie (étude empirique des départs des enfants du domicile parental, choix de localisation des couples, étude théorique et empirique des choix de logement des personnes âgées lors du veuvage) et le lien entre mobilité et dynamique urbaine (mobilité et mixité sociale ; bassins de population, chômage et politiques locales de l'emploi ; émergence du sentiment d'insécurité en quartiers défavorisés ; mobilité et développement urbain).

#### Sélection de publications :

Pan Ké Shon Jean-Louis. 2010. "The ambivalent nature of ethnic segregation in France's disadvantaged neighbourhoods", *Urban Studies*, 47(8), p. 1603-1623.

Bonnet C., Gobillon L. et Laferrère A. (2010), "The effect of Widowhood on Housing and Location Choices", *Journal of Housing Economics*, 19, pp. 106-120.

Combes PPh., Duranton G., Gobillon L. et Roux S. (2010), "Estimating agglomeration economies with history, geology and worker effects", in *Agglomeration Economics*, Edward Glaeser (ed.), NBER conference report, The University of Chicago press, p. 15-65.

Bonvalet C. (2010), « Les logiques des choix résidentiels » in Authier J.Y., Bonvalet C., Lévy J.P, Elire domicile. La construction sociale des choix résidentiels, Lyon, PUL.

Authier J.Y., Bonvalet C., Lévy J.P (2010), « Elire domicile. La construction sociale des choix résidentiels », Lyon, PUL, 434 p.

## **5.2 Famille et entourage dans la société urbaine**

*Responsables : Eva Lelièvre et Catherine Bonvalet*

L'espace dans lequel s'organisent les relations de parenté est devenu l'une des approches fécondes pour étudier le fonctionnement de la famille contemporaine. Dès le début des années 1960, les travaux en Europe essayant de décrire la « dislocation » du groupe familial a mis en lumière la force des liens de parenté dans la ville. Parce que l'ancrage spatial ne se limite pas au seul point fixe que constitue le logement principal, et parce que la famille ne se réduit pas au ménage, la notion d'entourage et d'espace résidentiel vise à élargir le groupe de référence de l'individu en tenant compte des parents, enfants non co-résidents, conjoints et fratrie ainsi que de toutes les personnes avec lesquelles l'individu a co-résidé à un moment de sa vie, et à inclure l'ensemble des résidences des membres de l'entourage.

Une part importante des travaux menés dans ce projet concerne l'ensemble des échanges entre les membres de la famille et de l'entourage et décrit les relations intergénérationnelles. Cette notion d'échanges (de biens et/ou services) construit une appartenance commune qui crée des liens de réciprocité et des normes d'obligation.

Deux axes sont privilégiés : d'une part les liens entre les trajectoires résidentielles et les trajectoires familiales ; d'autre part, les comportements résidentiels des baby-boomers et le rôle des solidarités familiales.

Les travaux actuels concernent la transmission au sein des entourages de certains comportements sur plusieurs générations. Ils concernent aussi le rôle des relations extra familiales dans les échanges et la perception des situations d'isolement ou de soutien.

Par ailleurs, les travaux analysent les dynamiques résidentielles et spatiales à partir de l'enquête Biographies et entourage. Dans ce cadre, une première analyse réalisée pour le PUCA a été entreprise sur l'histoire résidentielle des générations. Les habitants de la Région Île-de-France âgés de 50 à 70 ans ont connu une amélioration spectaculaire de leurs conditions de logement. Les plus anciennes ont profité du contexte immobilier très favorable des trente glorieuses pour devenir majoritairement propriétaires. Les générations du baby-boom qui ont commencé leur parcours-logement après 1975 ont constitué moins rapidement leur patrimoine immobilier que les générations d'avant guerre. Ainsi, à 50 ans, elles sont moins souvent propriétaires de leur résidence secondaire que les générations précédentes, mais possèdent plus fréquemment une résidence secondaire. Les parcours logement sont devenus de plus en plus complexes. L'augmentation des divorces et des remises en couple qui touchent particulièrement les générations nées après guerre remet partiellement en cause l'idée même d'un parcours classique allant du statut de locataire à celui d'accédant selon lequel la propriété est l'aboutissement de toute carrière résidentielle. Les générations du baby-boom ont donc connu un parcours-logement plus chaotique que les générations précédentes liées à une plus grande mobilité professionnelle et familiale qui se traduit des projets de déménagement différents.

### **Sélection de publications :**

Bonvalet C., Ogg J., 2009.- Les baby boomers : une génération mobile. Paris éditions de l'Aube.

Bonvalet C, Bringé A., « les trajectoires socio-spatiales des franciliens depuis leur départ de chez les parents », temporalités n°11, 2010

Clément C., Bonvalet C., Ogg J., Les baby-boomers et leurs parents : une analyse des relations intergénérationnelles, Colloque AIDELF Relations intergénérationnelles : enjeux démographiques, 21-24 juin 2010.

Hillcoat-Nalletamby S, Ogg J., Renaut S, Bonvalet C., 2010, "Housing needs and ageing populations – contrasting strategic policy responses in France and the UK" *Social policy & administration*.

Lelièvre E., Robette N., « les trajectoires spatiales d'activité des couples », temporalités n°11, 2010

Ogg J., Renaut S., Hillcoat-Nalletamby S, Bonvalet C., 2010 « l'intégration du vieillissement de la population dans les politiques du logement – une comparaison franco-britannique », *Espaces, Population, Sociétés*, à paraître. 40

Bonvalet C., Ogg J., Edition anglaise des baby-boomers : une génération mobile, Co-édition Bardwell Press/ INED. 2010.

### **5.3 ELAP : Etude longitudinale sur l'autonomie après le placement**

*Responsable : Isabelle Frechon*

ELAP est une étude sur l'accès à l'autonomie des jeunes qui ont été placés par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Son objectif est de mieux comprendre les conditions de vie quotidienne des jeunes durant leurs premières années d'autonomie (logement, entrée dans la vie active, santé, etc.), après la fin du placement, de 17 à 23 ans environ.

#### **Sélection de publications :**

Frechon I., Robette N., The variety of childcare trajectories of French youths having experienced out-of-home care, In Knorth E. J., Kalverboer M.E., Knot-Dickscheit J., (eds.) *Insideout, How interventions in child and family care work. An International source book*, Garant, 2010, pp. 441-444.

Boujut S., Frechon I., Construire la mixité en protection de l'enfance : une affaire de professionnels, actes du colloque international,

Frechon I., Issenhuth P., Vivier G., Following up care leavers? Outcomes of a feasibility study, In Knorth E. J., Kalverboer M.E., Knot-Dickscheit J., (eds.) *Inside out, How interventions in child and family care work. An International source book*, Garant, 2010, pp. 441-444

Issenhuth P., Vivier G., Frechon I., Concilier les droits de chacun : une éthique en dynamique. Une enquête auprès de mineurs « protégés », In Laurens S., Neyrat F. coord., *Enquêter : de quel droit ? Menaces sur l'enquête en Sciences Sociales*, Eds Croquant, 2010.

### **5.4. Le logement des personnes âgées**

*Responsable : Catherine Bonvalet*

Cette recherche s'inscrit dans le contexte du vieillissement de la population et des enjeux pour l'individu de vivre autonome à domicile le plus longtemps possible. Ces deux pays sont

marqués à la fois par des similitudes et des différences (profils démographiques relativement proches mais différences culturelles conduisant à des définitions et des approches divergentes du handicap, de la dépendance, ou de la fragilité et les dispositifs d'aide aux personnes âgées sont organisés de façon très distincte).

### **Sélection de publications :**

Un rapport de recherche a été remis à la Mire en 2009.

Ogg j., Renaut s., Hillcoat-Nalletamby s, Bonvalet c., 2010 « L'intégration du vieillissement de la population dans les politiques du logement – une comparaison franco-britannique », *Espaces, Population, Sociétés*, à paraître.

Hillcoat-nalletamby s, Ogg j., Renaut s, Bonvalet c., 2010, "Housing needs and ageing populations – contrasting strategic policy responses in France and the UK" *Social Policy & Administration*.

### **5.5 Personnes sans domicile et situations marginales de logement**

*Responsable : Maryse Marpsat*

Cette recherche porte sur les situations de logement précaires et les personnes qui en souffrent. Il comporte un volet d'études sur ces situations et un volet méthodologique qui traite plus généralement des enquêtes statistiques auprès de populations difficiles à joindre.

### **Sélection de publications :**

Marpsat Maryse, Quaglia Martine, 2010, « EMSA2009 : une enquête auprès des personnes fréquentant les services d'aide (hors hébergement) de la ville de Toulouse », *Travaux de l'ONPES 2009-2010*, pp. 561-582.

Marpsat Maryse, 2010, « Écrire la rue : de la survie physique à la résistance au stigmatisme », *Sociologie*, n°1, mars, 95-120.

## 6. Unité de Recherche 08 Migrations internationales et minorités

*Responsables de l'unité : Patrick Simon et Stéphanie Condon*

[http://www.ined.fr/fr/recherches\\_cours/unites/bdd/unite/U08/](http://www.ined.fr/fr/recherches_cours/unites/bdd/unite/U08/)

L'unité étudie les migrations internationales et leurs conséquences sur les individus et sur les sociétés des pays d'origine et d'accueil. Ses recherches portent notamment sur les motifs et les modalités de la migration, ainsi que sur les processus d'intégration des populations immigrées et les phénomènes de discrimination. L'unité étudie également les minorités et la façon dont elles se forment une identité parallèlement à leur dynamique sociodémographique.

Nous ne présentons ici que les travaux en lien direct avec les thématiques familiales. Les autres travaux réalisés dans cette unité sont consultables à l'adresse suivante :

[http://www.ined.fr/fr/recherches\\_cours/unites/bdd/unite/U08/](http://www.ined.fr/fr/recherches_cours/unites/bdd/unite/U08/)

- Migrations, Famille et Vieillessement (Enquête MFV)
- La taille des familles et le devenir scolaire et socioprofessionnel des enfants d'immigrés
- Le mariage forcé : quelles réalités et comment le mesurer. Voir notamment la contribution de Christelle Hamel, "Comment mesurer les mariages forcés: définition et méthode", colloque organisé par la délégation aux droits des femmes du Sénat, 8 mars 2010, Paris.

### **6.1 Migrations, Famille et Vieillessement dans les DOM (Enquête MFV)**

*Responsable : Claude Valentin-Marie*

Les migrations et le vieillissement sont deux défis majeurs auxquels sont aujourd'hui confrontés les départements d'outre-mer, où la famille (et ses changements) conserve (plus qu'en France métropolitaine) un rôle déterminant dans les formes de socialisation individuelles et collectives. Conduite au moyen d'un questionnaire en partie biographique, l'enquête MFV repère les histoires familiales des individus et aussi leur environnement familial au sens large, les formes de solidarités actives et passives, individuelles et collectives, les multiples configurations de relations intergénérationnelles et les changements dans les trajectoires de vie que provoquent les migrations.

Cette enquête, en cours d'exploitation, a donné lieu à une première publication concernant La Réunion. D'autres résultats plus complets seront publiés en 2012, en partenariat avec l'INSEE.

#### **Sélection de publications :**

Marie Claude-Valentin *et al.*, « Migrations, familles, vieillissement, des défis pour La Réunion de demain », INSEE partenaires, mai 2011,

[http://inedactu.web.ined.fr/pdf/inseepartenaires\\_12.pdf](http://inedactu.web.ined.fr/pdf/inseepartenaires_12.pdf)

D. Breton - S. Condon - C-V. Marie - F. Temporal, [Les départements d'Outre-Mer face aux défis du vieillissement démographique et des migrations](#), Populations et sociétés, INED, Octobre 2009.



## **6.2 La taille des familles et le devenir scolaire et socioprofessionnel des enfants d'immigrés**

*Responsables : Laure Moguerou*

Le déroulement des scolarités, l'étude de sa relation avec la mobilité sociale est moins systématique. Le lien entre la taille de la famille et le devenir socioprofessionnel des descendants d'immigrés reste peu étudié à partir des enquêtes statistiques. Dans les modélisations statistiques, la dimension familiale est rarement intégrée parmi les facteurs explicatifs, sans doute en raison de données non disponibles ou trop peu robustes. Or, tout porte à croire que dans les familles de l'immigration, comme ailleurs, la taille de la fratrie ne reste pas sans effet sur le devenir socioprofessionnel de la descendance.

Cette recherche vise à (1) tester empiriquement l'existence d'un effet propre de la dimension de la famille (taille de la fratrie) et des dynamiques familiales (écarts d'âge dans la fratrie, rang de naissance, sex-ratio, relations intergénérationnelles) sur le devenir scolaire et socioprofessionnel des enfants d'immigrés, et (2) à mieux comprendre les divers ressorts de l'influence de la fratrie sur les destins personnels des enfants d'immigrés.

Cette recherche exploite, pour cela, les données de l'enquête Trajectoires et Origines, et de l'enquête Jeunes qui lui est liée. Les travaux, en cours de rédaction, seront terminés fin 2011.

### **Sélection de publications :**

Cris Beauchemin - Christelle Hamel - Patrick Simon [Trajectoires et origines : enquête sur la diversité des populations en France. Premiers résultats](#), document de Travail n°168, INED, 2010.

## **6.3 Les familles de migrants : entre regroupement familial et vie transnationale**

*Responsable : Cris Beauchemin*

Les premiers résultats de travaux en cours montrent deux choses. D'une part, les migrants choisissent assez souvent de vivre dans le cadre de familles transnationales, autrement dit de « vivre un pied dedans, un pied dehors », avec un ou des membres de la famille qui réside(nt) principalement en Europe (ou plus spécialement en France), tandis que les autres membres demeurent au pays d'origine. Certaines familles se construisent même sur un mode transnational et l'on voit ainsi des couples qui ont des enfants à distance, les deux parents ne résidant dans le même pays. Deuxièmement, l'étude des facteurs du regroupement familial montre que les couples qui se regroupent sont ceux dans lesquels l'appelant (le migrant déjà à destination) et l'appelé (celui qui était d'abord resté au pays) présentent des caractéristiques qui font des personnes déjà bien intégrées ou intégrables du point de vue économique ou socioculturel.

En 2012, les analyses vont se poursuivre sur ce thème, avec notamment des travaux sur les facteurs de sélection des enfants regroupés ou non (à partir des enquêtes TeO et MAFE) et de premières analyses sur la circulation des enfants de migrants entre la France et leur pays d'origine, une pratique qui s'avère relativement courante mais dont on connaît les effets en termes de devenir (réussite scolaire, insertion professionnelle).

### **Sélection de publications :**

Beauchemin, C., A. Bringé, et al. (2011). Migrations internationales et trajectoires matrimoniales : L'exemple des migrations sénégalaises. In E. Tremblay, P. Lavallée and M. E. H. Tirari (eds.), *Pratiques et méthodes de sondage*. Paris, Dunod, p.250-254.

Séminaire Ined "Familles, migrations internationales et politiques publiques", 21 juin 2011.  
Présentations accessibles sur :  
[http://pole\\_suds.site.ined.fr/fr/les\\_journees/familles\\_migration\\_politique/](http://pole_suds.site.ined.fr/fr/les_journees/familles_migration_politique/)

## 7. Unité de Recherche 09 Démographie économique

*Responsables de l'unité : Laurent Gobillon et Anne Solaz*

[http://demographie\\_economique.site.ined.fr/](http://demographie_economique.site.ined.fr/)

Cette unité étudie les interactions entre démographie et économie. Elle analyse les comportements démo-économiques des familles, notamment en matière de fécondité, de consommation, de transferts intergénérationnels, etc. Elle mène également des recherches sur les relations entre la structure de la population et le marché du travail. Elle étudie les liens entre âge, sexe, productivité, rémunération, mobilité professionnelle et discrimination, et s'intéresse en particulier aux questions relatives à la cessation définitive d'activité. L'unité cherche enfin à mesurer l'incidence des politiques sociales incitatives sur les comportements individuels ou familiaux.

- La famille au cours du cycle de vie : Décider ensemble et partager
- Disparités sur le marché du travail
- Politiques sociales et comportements des ménages

### **7.1 La famille au cours du cycle de vie : Décider ensemble et partager**

*Responsables : Olivia Ekert-Jaffé et Anne Solaz*

Les événements démographiques modèlent la vie des individus et influent sur leurs comportements. Ainsi, départ du domicile parental et autonomie financière, constitution du couple, arrivée et éducation des enfants, divorce ou séparation, veuvage sont autant d'événements susceptibles d'affecter et de remettre en cause l'organisation des couples et des familles. Les thèmes abordés dans ce projet phare jalonnent donc le cycle de vie. La famille se particularise par deux aspects. Ses membres, en particulier les conjoints, ont d'abord des responsabilités communes telles que l'éducation de (ou des) enfants. Par ailleurs, vivre ensemble implique que les choix et comportements des uns affectent ceux des autres. Ce second aspect a trait à la vie à deux ou plus, qui implique une organisation commune et un partage du temps, du budget et du risque. Ce projet traite des transferts, essentiellement en temps et en argent, qui régissent les relations entre membres d'une famille ou d'un couple, mais aussi les comportements familiaux variables au cours du cycle de vie. Pour arriver à une décision jointe et organiser ensemble la vie du ménage, il faut à partir de besoins et contraintes parfois individuels arriver à un consensus entre différents membres du ménage.

Cette recherche aborde les décisions au sein des ménages, sous trois aspects principaux :

- le partage dans la gestion du temps, des tâches domestiques, la question de la synchronisation des activités de membres.

Le cas français a été analysé en détail au moyen des enquêtes Emploi du temps (1999) et Familles et Employeurs (2004) – dont les résultats sont synthétisés dans l'ouvrage Pailhé A., Solaz A., 2010 eds., *Entre Travail et Famille*, voir ci-dessous.

Le prolongement de ces travaux s'appuiera notamment sur l'exploitation de l'Enquête Emploi du temps et décisions au sein des couples réalisée par l'INSEE en 2011.

Différentes approches pour prendre en compte le temps alloué aux enfants dans la mesure du coût de l'enfant sont aussi proposées.

Des comparaisons européennes ont également été entreprises, notamment avec l'Italie, pour examiner la façon dont les solidarités en temps entre les membres d'un ménage et les différentes générations s'organisent au cours du cycle de vie.

- le partage du budget (des ressources et des dépenses communes, sachant que d'autres restent individuelles) en tenant compte des contraintes temporelles ;
- le partage du risque encouru (comportement d'épargne, choix d'assurance).

### **Sélection de publications :**

Ekert-Jaffe O., "Are the Real cost of children on France equally shared by fathers and mothers?", *Social Indicators Research*, DOI: 10.1007/s11205-010-9642-(à paraître)

Barnet-Verzat C., Pailhe A., Solaz Anne, "Spending time together: The impact of children on couples leisure synchronization", *Review of Household Economics*, 2010. DOI 10.1007/s11150-010-9112-3 (à paraître)

Anxo Dominique, Mencarini Letizia, Pailhe Ariane, Solaz Anne, Tanturri Maria-Letizia, Flood Lennard, 2010, "Gender differences in time-use over the life-course. A comparative analysis of France, Italy, Sweden and the United States", *Feminist Economics* forthcoming.

Belan P., Messe P.J., Wolff F.C., (2010), 'Postponing retirement age and labor force participation : The role of family transfers', *Recherches Economiques de Louvain*, Louvain Economic Review 76(4).

Dimova R., Wolff F.C., (2010), 'Does grandchild care enhance maternal labour supply? Evidence from around Europe', *Journal of Population Economics*, DOI 10.1007/s00148-010-0305-0.

## **7.2 Disparités sur le marché du travail**

*Responsables : Laurent Gobillon et Ariane Pailhé*

Ce projet étudie les disparités sur le marché du travail entre sous-populations. Il s'intéresse plus particulièrement à la mesure des disparités de genre et d'origine (immigrés et descendants), et à l'effet des comportements familiaux (naissances, séparations) sur les inégalités d'accès à l'emploi et de salaire. Trois axes de recherche sont développés :

- L'effet des événements familiaux sur les disparités entre hommes et femmes sur le marché du travail ;
- Les difficultés d'intégration économique des immigrés et de leurs descendants ;
- L'évolution des disparités en temps de crise.

Le premier axe regroupe différents travaux examinant l'effet de la formation de la famille sur les parcours professionnels et les inégalités sur le marché du travail.

N. Robette, A. Pailhé et A. Solaz mettent en évidence des typologies de couples en fonction de leurs trajectoires professionnelles, du nombre et du rythme de la venue de leurs enfants. Cette typologie appréhende les types de carrière que poursuivent les hommes et femmes en couple, et à quel moment surgissent des écarts entre les carrières des deux conjoints, ou se met en place une division des rôles.

D. Meurs, S. Ponthieux et A. Pailhé examinent l'impact des enfants sur les écarts de rémunération des hommes et des femmes, et entre femmes avec ou sans enfants.

Ce travail est prolongé par E. Matteazzi, A. Pailhé et A. Solaz, avec une analyse en cours du rôle du travail à temps partiel dans la formation des inégalités de salaire, à partir de l'Enquête Européenne sur les Conditions de Vie.

C. Bonnet, E. Algava et A. Solaz ont examiné l'impact d'une séparation sur les transitions professionnelles des hommes et des femmes. Elles montrent qu'après une rupture, la situation des hommes est fragilisée. Les femmes inactives reprennent massivement un emploi, notamment si elles ont un enfant de plus de deux ans et si elles avaient déjà travaillé avant la séparation.

O. Thévenon a analysé l'évolution des situations au regard de l'emploi des femmes en fonction de leur situation familiales dans 14 pays européens à l'aide des Enquêtes Européennes sur les Forces de Travail sur la période 1992-2005. Il montre qu'en France, la participation des femmes à l'emploi s'est accrue en France, notamment grâce à une plus grande participation des mères à l'emploi à temps plein et à temps partiel, toutes choses égales par ailleurs. L'extension de l'APE au rang deux a ralenti la progression de l'emploi parmi les mères de deux enfants, qui ont bénéficié d'une croissance des taux d'emploi plus tardive que les femmes sans ou avec un seul enfant. L'extension des politiques favorables à la conciliation travail-famille a permis une plus grande présence dans l'emploi des mères, alors que dans certains pays comme, par exemple, l'Allemagne, c'est une plus grande polarisation des comportements d'activité en fonction du nombre d'enfant qui est observée au cours du temps.

Par ailleurs, O. Thévenon, A. Luci et A. Solaz analysent la contribution des politiques familiales au développement de l'emploi des femmes dans les pays de l'OCDE à partir d'une de données comparatives permettant d'examiner les évolutions depuis le début des années 1980. Ils cherchent en particulier à déterminer le sens des relations causales existant entre la croissance économique, le développement de politiques favorables à la conciliation et celui de la participation des femmes à l'emploi : la croissance économique est-elle favorable au développement des politiques de conciliation travail-famille ? Ces politiques participent-elles à la croissance de l'activité des femmes, ou cette dernière précède-t-elle le déploiement de politiques de conciliation ? Un premier travail en cours cherche à cerner l'effet d'une extension des durées du congé parental et de l'extension des modes d'accueil sur les taux d'emploi des femmes et les différences entre hommes et femmes sur la période 1980-2007 (i.e. avant la récession internationale).

Des travaux, situés dans le deuxième axe de ce projet, examinent comment les caractéristiques familiales se combinent aux différences d'origine ethnique de la population pour expliquer les parcours professionnels et la formation des inégalités sur le marché du travail. D. Meurs et A. Pailhé ont, par exemple, mis en évidence le fait que les femmes cumulent les difficultés (en tant que femmes et en tant qu'enfant d'immigrés) sur le marché du travail.

Enfin, le dernier axe du projet, qui en est à ses débuts, examine l'effet de la crise économique sur les trajectoires professionnelles des hommes et des femmes. Un premier travail consiste à examiner l'effet des crises passées sur les parcours professionnels de court et moyen terme, à partir de l'Echantillon inter régimes des cotisants (EIC) qui permet de suivre les parcours d'individus d'une génération sur quatre (1934 à 1974, environ 20 000 personnes par génération).

### **Sélection de publications :**

Bonnet C., A. Solaz et E. Algava, « Les changements professionnels en France autour de la séparation conjugale », *Population* – F, 65(2), 2010 : 273-308.

Meurs D., Pailhé A., 2010, « Position sur le marché du travail des descendants directs D’immigrés en France : les femmes doublement désavantagées ? », *Economie et Statistique*, N°431–432, 2010.

Meurs D., Pailhé A., Ponthieux S., 2010, “Child-related career interruptions and the gender wage gap in France”, *Annales d’économie et de statistique*, n°99, 2010.

Meurs D., Pailhé A., Ponthieux S., 2010, « Enfants, interruptions d’activité des femmes et écart de salaire entre les sexes », *Revue de l’OFCE*, 114, pp. 113–133.

Pailhé A., Solaz A., 2010, « Concilier, organiser, renoncer : quel genre d’arrangements ? », *Travail, genre et société*, n°24, pp.29-46.

Pailhé A., Solaz A., 2010 eds., *Entre Travail et Famille. Des arrangements de couples aux pratiques des employeurs*, Ed. La Découverte.

*Cet ouvrage confronte les déclarations des employeurs et des employés et analyse les évolutions récentes, des dispositifs officiels aux petits arrangements informels. Les questions abordées comprennent : Comment le travail imprègne-t-il la vie familiale et inversement ? Comment les naissances modifient-elles l’organisation des couples et le partage des rôles ? Comment s’organise-t-on quand on est une famille nombreuse ou que l’on a des horaires atypiques ? Comment les pères s’investissent-ils auprès de leurs enfants ? Pourquoi tant de femmes travaillent-elles à temps partiel ? Les femmes sacrifient-elles leur carrière pour celle de leur conjoint ? Quelles mesures les employeurs mettent-ils en place pour aider les familles ? Qui sont les salariés qui en bénéficient ? Les hommes se sentent-ils autant concernés que les femmes ?*

Thévenon O. 2009. L’augmentation de l’activité des femmes en Europe: progrès de la conciliation ou polarisation des comportements? *Population*, 64(2):263-304.

### **7.3 Politiques sociales et comportements des ménages**

*Responsables : Carole Bonnet et Olivier Thévenon*

Les quatre axes de ce projet sont constitués de quatre grands domaines des politiques sociales : les politiques d’aides aux familles, visant à améliorer leur bien-être matériel et à favoriser la conciliation entre travail et vie familiale ; les politiques de retraite étudiées ici en lien avec les comportements d’épargne et d’accumulation patrimoniale mais aussi dans leurs dispositifs de prise en compte de la famille ; les politiques de santé, avec un accent particulier sur le rôle du mode de financement des hôpitaux dans le traitement de certaines pathologies ; enfin, les politiques d’indemnisation du chômage et une analyse des interactions existantes avec les solidarités privées et l’impact sur la pauvreté.

Un premier travail mené par O. Thévenon s’est appliqué à comparer les formats des politiques en faveur des familles existant en Europe et dans les pays de l’OCDE, en tenant compte des différents instruments de ces politiques : moyens financiers, droits en matière de congé et offre de service d’accueil des jeunes enfants. La base de données OCDE sur la Famille a été exploitée à cet effet. Un prolongement de ce travail est prévu afin de mieux comprendre l’évolution des politiques familiales au cours des dernières décennies. Pour cela, un premier travail est entrepris afin d’analyser quelles ont été les évolutions majeures des politiques de congé parental ayant eu lieu dans les pays de l’OCDE depuis les années 1970. Ce travail

prend appui sur l'information collectée par l'OCDE sur les évolutions annuelles des droits en matières de congé maternité, paternité et parental.

Un autre travail réalisé par P. Courtioux et O. Thévenon vise à estimer le « bénéfice » économique qui peut être attendu d'un accroissement des modes de garde au moyen d'un modèle de microsimulation dynamique qui simule l'effet des aides en matière de garde sur les trajectoires d'emploi des hommes et des femmes et les recettes fiscales induites.

Par ailleurs, A. Pailhé et A. Solaz analysent à partir de l'enquête génération 1998 quel a été l'effet de la réforme de la PAJE de 2004 et l'introduction du CLCA au premier enfant sur les transitions professionnelles des femmes et les inégalités de salaire.

Un autre axe de ce projet examine l'évolution des comportements d'épargne patrimoniale au cours du cycle de vie et à travers les générations. Carole Bonnet et Magali Beffy, à l'aide d'une décomposition âge, période, cohorte, mettent en évidence l'absence de désaccumulation, durant la période de retraite. Ce travail s'inscrit dans le cadre d'un questionnement sur l'adaptation des dispositifs de retraite tenant compte de la famille aux évolutions démographiques, sociologiques et économiques.

### **Sélection de publications :**

Kotowska I. E., Matysiak A., Pailhé A., Solaz A., Styrz M., Vignoli D., 2010, *Second European Quality of Life Survey: Family life and work*, Eurofound.

Bonnet C., « Niveaux de vie : un rattrapage des jeunes générations », *Regards croisés sur l'économie*, 2010/1 (n° 7).

Bonnet C., Destré G., « Des droits à la retraite en tant que parent ou conjoint ? Connaissance et opinion sur la prise en compte de la situation familiale par le système de retraite », *Retraite et Société*, n° 60, 2010.

Thévenon, O. (2011): "Family Policies in OECD countries: A Comparative Analysis", *Population and Development Review*, Vol. 37(1):57-87.

## 8. Unité de Recherche 10 Unité mixte Elfe (Etude longitudinale depuis l'Enfance)

[http://www.ined.fr/fr/recherches\\_cours/unites/bdd/unite/U10/](http://www.ined.fr/fr/recherches_cours/unites/bdd/unite/U10/)

La cohorte Elfe (Etude Longitudinale depuis l'Enfance), a débuté fin mars 2011, a pour objectif de recruter 20 000 enfants à la naissance et d'étudier les facteurs qui influencent leur développement, leur santé et leur socialisation.

Les enseignements des cohortes pilote lancées en 2007 sur la faisabilité, notamment de la collecte de prélèvements biologiques, ont amené à modifier le protocole en procédant à un tirage au sort des maternités stratifié sur leur taille pour limiter la mise en place de l'étude à 345 maternités sur un total exhaustif initialement prévu d'environ 540, d'allonger la durée de recrutement à 4 périodes de 4 à 7 jours (total de 24 jours au lieu de 20) pour maintenir l'objectif du recrutement de 20 000 enfant, à limiter la collecte biologique à 10 000 naissances tout en augmentant les types de prélèvement à recueillir (incluant en particulier du sang maternel). La collecte biologique ne débutera cependant qu'avec la seconde vague de l'étude en juin 2011 lié à des difficultés de la mise en oeuvre pour l'Etablissement Français du sang qui est le partenaire d'Elfe pour l'organisation logistique de cet aspect du projet.

### **Sélection de publications :**

Pirus C., Bois C., Dufourg M-N., Lanoë J.L., Vandentorren S., Leridon H. (2010), « La construction d'une cohorte : l'expérience du projet français ELFE », *Population*, 65(4), p. 637-670, DOI 10.3917/popu.1004.0637.



## 9. Unité de Recherche 14 : Unité mixte INED-INSERM-Paris XI

*Responsables de l'unité : Nathalie Bajos, Caroline Moreau*

Cette unité conduit des recherches sur la santé sexuelle et reproductive, en partenariat avec l'INSERM et l'Université Paris XI, définie par l'OMS comme un processus continu de bien-être physique, psychologique et social associé à la sexualité et la reproduction humaine. Deux projets de recherche sont actuellement en cours.

### **9.1 FECOND : FEcondité-CONtraception-Dysfonctions sexuelles**

*Responsables : Nathalie Bajos et Caroline Moreau*

Le champ de la santé sexuelle et reproductive connaît des évolutions considérables qui s'inscrivent dans un mouvement de médicalisation de la sexualité qui procède à la fois d'une modification des attentes sociales et du développement important de l'offre de soins. Dans le même temps, le contexte dans lequel les individus vivent leurs expériences sexuelles s'est sensiblement modifié, ceci en raison notamment d'une diversification des trajectoires affectives et conjugales, ainsi que de l'irruption de l'épidémie de VIH qui a bouleversé les représentations des risques liés à la sexualité et a significativement modifié les pratiques préventives. Dans ce contexte rapidement évolutif, les enjeux de la santé sexuelle et reproductive renvoient à la fois à des questions non résolues (300 000 grossesses non prévues chaque année, 15% de couples confrontés à des périodes d'infertilité, augmentation des IST dans certains sous groupes de la population) et à des problématiques émergentes telles que la gestion simultanée des risques contraceptifs et préventifs (IST, VIH), l'implication et la prise en charge des hommes, ou encore la prise en charge médicale des dysfonctions sexuelles qui restent peu explorées. Dans la lignée des enquêtes sur la contraception conduite par l'INED en 1978, 1988 et 1994, et de l'enquête COCON INSERM-INED (2000-2004), le projet FECOND, conduit par une équipe pluridisciplinaire (sociologues, épidémiologistes démographes et cliniciens) vise à étudier les évolutions des pratiques contraceptives et abortives en France tout en étendant les problématiques de recherche à d'autres questions de santé sexuelle et reproductive (infertilité, dysfonctions sexuelles, IST).

Le caractère novateur de ce projet consiste à proposer une approche globale de l'analyse des enjeux contemporains en santé sexuelle et reproductive en resituant les différents événements étudiés au sein du parcours de vie des individus et en les étudiant du point de vue des différents acteurs impliqués (les femmes, les hommes et les professionnels de santé). Dans cette perspective, le projet se structure autour de deux axes: un volet population générale et un volet médecins.

L'enquête nationale représentative a été conduite en 2010 auprès d'un échantillon aléatoire de femmes (n=5000) et d'hommes (n=3000), âgés de 15 à 49 ans vivant en France métropolitaine. Elle vise à étudier les connaissances et pratiques des individus en matière de gestion des risques liés à l'activité sexuelle, en considérant l'interaction entre les différents événements étudiés. L'enquête téléphonique explore ainsi la biographie contraceptive et génésique des individus, les périodes d'infertilité et les dysfonctions sexuelles ainsi que les modalités de leur prise en charge.

L'enquête médecin auprès de 1650 praticiens s'est déroulée de mai à juin 2011.

Par ailleurs, l'enquête KABP dans les Départements d'outre-mer (Guyane, Martinique, Guadeloupe) intègre un volet « contraception et grossesses non prévues » conçu en collaboration avec l'ORS Ile de France et l'INPES. Il permet de compléter les données de l'enquête FECOND réalisée en France métropolitaine. Nous réaliserons des études

comparatives sur les pratiques contraceptives et la gestion simultanée des risques infectieux et reproductifs chez les jeunes, dans un contexte d'incidence élevée des IST et des grossesses adolescentes dans ces territoires. La collecte des données est en cours.

Enfin, considérant que les enjeux en santé sexuelle et reproductive se structurent différemment selon les contextes sociaux et législatifs, nous privilégions les comparaisons internationales. En particulier, la question des conditions de survenue des échecs de contraception, la mesure de l'efficacité pratique des méthodes contraceptives, et l'implication des hommes dans les questions de santé sexuelle et reproductive sont au centre des préoccupations communes d'équipes de recherche de la London School of Hygiene and Tropical Medicine et du département Office of Population Research de Princeton.

## **9.2 Recours à l'avortement**

Une analyse des données de l'enquête de la DREES sur un échantillon représentatif de 11 400 femmes ayant eu recours à l'IVG en France a été réalisée. Les données étaient collectées à la fois auprès des femmes et des médecins permettant d'explorer différentes dimensions à la fois sociales et médicales du recours à l'IVG en France.

### **Sélection de publications (enquête DREES)**

Moreau C.; Trussell T, Desfreres J, Bajos N. Medical versus surgical abortion: the importance of women's choice. *Contraception*, DOI: 10.1016/j.contraception.2011.01.011.

Moreau C.; Trussell T, Desfreres J, Bajos N. Patterns of contraceptive use before and after an abortion: results from a nationally representative survey of women undergoing an abortion in France. *Contraception*, 2010 Oct;82(4):337-44

Moreau C.; Trussell T, Desfreres J, Bajos N. Peri-abortion contraceptive use in the French islands of Guadeloupe and La Réunion: variation in the management of post-abortion care. *EJCRH*, 2010 Jun;15(3):186-96

Moreau C, Desfreres J, Bajos N. Circonstances des échecs et prescription contraceptive post-IVG : analyse des trajectoires contraceptives autour de l'IVG. *Revue Française des Affaires Sociales* 2011, n°1

Bajos N, Ferrand M. Les enjeux contemporains de la légalisation de l'avortement. *Revue Française des Affaires Sociales*. 2011, n°1

## **9.3 Sexualité, prévention (enquête sur le Contexte de la Sexualité)**

*Responsables : Nathalie Bajos, Caroline Moreau*

Les analyses de l'enquête CSF sur le contexte de la sexualité en France réalisée en 2006 ont donné lieu à de nombreuses publications et se poursuivent. Elles contribuent à alimenter le débat national et international sur les nouveaux paradigmes préventifs du VIH.

Plusieurs articles concernent notamment sur la vie affective et sexuelle des personnes qui ont subi des violences, sur l'impact de la ménopause sur la sexualité, sur la sexualité des femmes qui ont des rapports avec des femmes.

Une enquête qualitative explorant la même problématique de recherche que l'enquête quantitative a été conduite auprès de 80 femmes et hommes. Des analyses combinant les matériaux quantitatifs et qualitatifs sont en cours, en particulier sur logiques sociales d'adhésion à une perspective naturalisante de la sexualité, celle qui considère que « par nature » les hommes ont plus de besoins sexuels que les femmes.

Par ailleurs, une analyse générationnelle des modes de vie, trajectoires effectives, sociales et sexuelles et des pratiques préventives des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes débute. Elle se base sur les données des enquêtes dites presse gay réalisées en France à intervalle régulier depuis 1987 (11 éditions, la dernière en 2011). L'équipe est également impliquée dans l'analyse de la première enquête internet auprès des femmes homo-bisexuelles réalisée par l'Inpes.

La thématique « santé sexuelle et vieillissement » ne peut être abordée finement dans l'enquête CSF puisque les personnes de plus de 70 ans n'ont pas été interrogées. Il s'agit pourtant d'un enjeu d'autant plus important que la vie sexuelle se prolonge de plus en plus aujourd'hui et que les difficultés de la fonction sexuelle s'accroissent avec l'âge. L'équipe prévoit donc d'inclure un volet « sexualité » dans la cohorte GAZEL (salariés de l'entreprise EDF-GDF suivis depuis 1989) pour explorer ces questions, en attendant de monter une recherche sur la sexualité des personnes de plus de 60 ans.

### **Sélection de publications à partir de l'enquête CSF**

Bajos N, Bozon M (dir). Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé. Editions la Découverte, Paris, 2008, 610 pages.

Sexual Behaviours in France. Practices, Gender and Health. The Bardwell Press, Oxford, UK, 2011 in press

Bajos N, Bozon M, Beltzer N. Sexualité, prévention et rapports sociaux de sexe au cours de la vie. *Medecines sciences*, n°2, vol 24, mars 2008, pp 24-32.

Bajos N, Paicheler G. Femmes et VIH: Regards croisés en Sciences sociales. *Médecines sciences*, n°2, vol 24, mars 2008, pp 5-6.

Bajos N, Bozon M, Beltzer N, Laborde C, Wellings K, CSF Group. Changes in sexual behaviours: from secular trends to public health policies. *AIDS* 2010, 24:1185–1191.

Bajos N, Wellings K, Laborde C, Moreau C for the CSF Group. Sexuality and Obesity: a Gender Perspective. Results from the French national probability survey of sexual behaviours. *BMJ* 2010;340:c2573

Goulet V, B de Barbeyrac, S Raherison, M Prudhomme, C Semaille, J Warszawski, for the CSF group. Prevalence of Chlamydia trachomatis: results from the first national population-based survey in France. *Sex Transm Infect.* 2010 Aug;86(4):263-70

Nguyen V K, Bajos N, Dubois-Arber F, O'Malley J, Pirkle C. Remedicalising an epidemic: from HIV treatment as prevention to HIV treatment is prevention. *AIDS*, 2010, 24.

Bajos, N./Beltzer, N: Sexual and contraceptive behaviour and sexual health of young people in France. In: Federal Centre of Health Education (BZgA): Forum Sexuality Education and Family Planning, Issue 2/2010, pp 29-34.

Beltzer N, Moreau C, Bajos N. Prévention des grossesses non désirées chez les jeunes en France : pour une double protection des premiers rapports sexuels ? *Revue d'Epidémiologie et de Santé Publique.* 2011;59 (2011) 15–21

Moreau C, Beltzer N, Bozon M, Bajos N. Sexual risk taking following relationship break-ups. *European Journal of Public Health*, 2011 Apr;16(2):95-9. Epub 2011 Jan 31

Bajos N, Ferrand M, Andro A et l'équipe CSF. Des inégalités sociales de sexe aux représentations différentialistes de la sexualité : la bio-psychologisation au service de « l'ordre social ». in Vanderhope F (dir) "Différences des sexes et vies sexuelles d'aujourd'hui", Editions Bruant, Bruxelles, 2010, pp 77-87.

Bajos N. Sexualité, contraception, prévention et rapports de genre in La santé des femmes, La Documentation Française, Paris, 2009, pp 43-53

Bajos N, Bozon M. Les femmes et la sexualité : toujours le sexe faible ? in Sénac-Slawinski R. Femmes-Hommes. Des inégalités à l'égalité ? Problèmes politiques et sociaux, n°968, janv. 2010. La Documentation Française. pp 66-69.

Bajos N, Bozon M. Sexualité et santé publique. In Hauray B, Fassin D (dir). Dictionnaire de la Santé Publique. Editions la Découverte, 2010.

Bajos N, Bozon M. Les violences sexuelles en France : quand la parole se libère. Population et Sociétés, 2008, n°445.

## 10. Orientations des recherches à court terme

Plusieurs axes orientent, de façon générale, le développement des travaux futurs touchant aux questions familiales.

Une première orientation vise à élargir la recherche sur les **violences faites aux femmes** à celles des violences fondées sur les rapports de genre (gender-based violence) en construisant une nouvelle enquête incluant les femmes et les hommes, qui approfondira l'étude du rapport des hommes à la violence agie ou subie. Ce nouveau projet examinera les différentes formes de violences dans la sphère familiales (violences conjugales et sur les enfants) et dans l'espace public, mais elle s'intéressera davantage au cadre scolaire et professionnel, ainsi qu'aux conséquences sociales de ces violences et à la vulnérabilité de certaines populations. Cette enquête répondra, de plus, à une demande des pouvoirs publics nationaux et européens de disposer d'éléments de compréhension de ce phénomène et d'évaluation des politiques publiques.

Les analyses de la **fécondité** seront aussi poursuivies en s'intéressant particulièrement aux différences de comportement en fonction des catégories sociales et des conditions de vie des ménages. Le rôle du logement et des choix de localisation des ménages sera analysé parmi les facteurs pouvant influencer les comportements de fécondité, notamment à partir l'enquête « Famille et logements » menée par l'INSEE en complément du recensement.

**L'infécondité** en France sera analysée sous ses différentes facettes : infécondité involontaire (délai pour obtenir une grossesse), infécondité médicalisée à travers les traitements médicaux, devenir des couples et enfants concernés, infécondité volontaire ou socialement subie. Les analyses seront mises en perspective en considérant les expériences d'autres pays du Nord et du Sud.

Ensuite, les analyses des décisions au sein des couples et des familles et l'insertion économique des migrants seront développées et approfondies. Deux thèmes nouveaux seront approfondis lors des prochaines années :

- l'effet de la crise sur les inégalités économiques et sociales, notamment entre générations et entre hommes et femmes,
- et l'évaluation des effets des politiques sociales sur les comportements démographiques et le marché du travail

Une approche globale de l'analyse des enjeux contemporains en **santé sexuelle et reproductive** sera aussi réalisée en partenariat avec l'INSERM et Paris XI au sein d'une équipe de recherche labellisée, resituera les différents événements étudiés au sein du parcours de vie des individus, en les étudiant du point de vue des différents acteurs impliqués, notamment à travers la collecte de données d'enquêtes à la méthodologie renouvelée (femmes, hommes et professionnels de santé).

**Les histoires conjugales des adultes**, qui se complexifient, seront aussi analysées au moyen de différentes enquêtes. La conduite d'une enquête sur la formation des couples permettra d'analyser les évolutions des modes de vie en couple ; l'exploitation de l'enquête « Famille et logements », ou de la cohorte d'enfants ELFE permettront de saisir les relations dans le temps entre formes de vie de couple, conditions de vie et naissance éventuelles d'enfants. Unions successives, épisodes de vie monoparentale, remises en couple, notamment aux âges élevés, recomposition des familles, ou encore multiples visages du célibat pourront être aussi explorés.

Les **situations et histoires familiales des enfants, ainsi que leurs évolutions au fil des générations** seront analysées du point de vue de ceux-ci. Une facette encore assez mal appréhendée sera particulièrement analysée : les situations de multi-résidence et leurs relations avec les choix de localisation des couples, notamment grâce à la nouvelle enquête famille et logements.

Enfin, les recherches sur les **populations vulnérables** seront poursuivies au-delà des travaux déjà réalisés sur les sans abri, pour mieux appréhender la situation **des mal logés** et le **devenir des enfants placés**, après leur sortie du système de protection.

DREES

Travaux récents et en cours pouvant intéresser le HCF  
25/08/2011

Voici un point sur les travaux récents, en cours et à venir par les bureaux Famille-Handicap-Dépendance, ESPAS et Études structurelles d'ensemble de la DREES

### **Études parues récemment**

#### ***Collection Études et résultats (DREES)***

- N° 763 - L'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans en 2009, juin 2011, *Guillaume BAILLEAU et Françoise BORDERIES*
- N° 751 - Prendre un congé parental total : une décision qui dépend essentiellement du nombre d'enfants et de l'emploi occupé auparavant, février 2011, *Emmanuelle CRENNER*
- N° 750 - Situations professionnelles à l'entrée et à la sortie du complément de libre choix d'activité (CLCA), février 2011, *Émilie LEGENDRE et Solveig VANOVERMEIR, avec la collaboration d'Olivia SAUTORY*
- N° 749 - Travailler et garder son enfant en bas âge, février 2011, *Olivia SAUTORY*
- N° 726 - L'activité des mères de jeunes enfants depuis la mise en place du complément de libre choix d'activité, mai 2010, *Sévane ANANIAN*
- N° 725 - Les prestations familiales et de logement en 2008, mai 2010, *Solveig VANOVERMEIR avec la participation de Marie-Cécile CAZENAVE -*
- N° 719 - Conditions d'attribution des agréments des assistants maternels, février 2010, *Héloïse PILLAYRE et Isabelle ROBERT-BOBÉE*
- N° 715 - L'offre d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans en 2008, février 2010, *Guillaume Bailleau*  
(Données détaillées sur la garde d'enfants  
Document de travail, série statistiques, n°146, L'offre d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans en 2008, juin 2010, *Guillaume BAILLEAU*)

#### ***France Portrait social, Insee, édition 2010***

« La redistribution en 2009 »

*Vincent Bonnefoy, Marie-Cécile Cazenave, Alexis Eidelman, Tiaray Razafindranovona*

### **À paraître**

- Les prestations familiales et de logement en 2009 (DREES, Etudes et résultats)
- Les enfants scolarisés à 2 ans vont à l'école surtout le matin et plus rarement l'après-midi (DREES, Etudes et résultats)
- retour à l'emploi après un CLCA à taux plein (INSEE, regard sur la parité, mars 2012)
- contributions à la plaquette annuelle « accueil du jeune enfant » dans le cadre de l'observatoire de la petite enfance. Parution en septembre 2011.

#### ***France Portrait social, Insee, édition 2011***

« La redistribution en 2010 »

*Marie-Cécile Cazenave, Jonathan Duval, Alexis Eidelman et All*

**Études en cours**

- parcours professionnel des mères de jeunes enfants (GGS-ERFI)
- Impact des incitations financières sur l'arrêt ou la réduction d'activité des parents de jeunes enfants : une analyse par cas-types

**Études à venir**

À plus long terme, à signaler que la DREES a démarré les réflexions sur la réédition de l'enquête mode de garde et d'accueil des jeunes enfants.



# CNAF

## Programme de travail des études et recherches pour 2011

Cette note présente dans une première partie le bilan des travaux effectués au cours de l'année 2010, ainsi que les publications afférentes. Sont distinguées les évaluations et les recherches thématiques. Elle propose dans une seconde partie les travaux en cours en 2011. Le programme 2012 n'est pas encore disponible. En effet, la constitution du programme s'effectue à l'automne, au travers dans un premier temps d'une consultation du Conseil d'Administration de la Cnaf par la voix de la commission compétente : la Commission Recherches et Prospective, puis des différents services de la Cnaf. Des échanges sont ensuite réalisés avec les institutions susceptibles de travailler sur les politiques familiales et sociales, afin d'optimiser les travaux en évitant les doublons. Le programme est stabilisé vers le mois de novembre.

### **I. Bilan des travaux 2010**

---

#### **1. Evaluations**

- **RSA**

La Dser participe aux travaux du comité national d'évaluation du RSA et pilote en particulier un groupe de travail sur la lutte contre la pauvreté. Elle produit les statistiques et les analyses de montée en charge et a effectué des premiers travaux autour des travailleurs pauvres.

*Publications :*

*e-ssentiel notes trimestrielles du RSA : mars, juin, septembre, décembre,*

*Dossier d'études sur le bilan statistique du RSA (août 2010)*

*Organisation et contribution au colloque sur portant sur la lutte contre la pauvreté (4 octobre).*

*Le RSA activité est-il ciblé sur les travailleurs pauvres au sens Eurostat ? in Politiques Sociales et familiales N°104*

*La montée en charge du RSA, in Politiques Sociales et familiales N°104*

- **Offre de Service Petite Enfance**

Troisième et dernière année d'évaluation du dispositif, comprenant un bilan des réalisations des Caf sur les trois volets de l'expérimentation (numéro unique d'enregistrement des demandes, informations des familles, schéma départemental d'accueil du jeune enfant), y compris les modifications intervenues durant l'expérimentation (arrêt de certaines expérimentations, mise en place de mon-enfant.fr). Méthodes utilisées : interrogation des parents, et des partenaires, remontée de données des Caf.

*Publications :*

*Les expérimentations petite enfance : des parents un peu mieux informés, Delphine Chauffaut, Danielle Boyer et Catherine Verité, in Politiques Sociales et Familiales N°101*

*Les expérimentations petite enfance de la branche Famille. Une contribution au rapprochement entre l'offre et la demande d'accueil. Essentiel 109, avril 2011*

- **Enquête auprès des allocataires – complémentarité des dispositifs de prestations légales et d'action sociale.**

Enquête auprès de 1500 allocataires pour appréhender leur usage des dispositifs des Caf, leur opinion sur les différentes modalités d'intervention et leur apport respectif.

*Publications :*

*Les dispositifs d'action sociale des Caf : une enquête auprès des bénéficiaires, E-ssentiel 103 octobre 2010.*

*Dossier d'étude à paraître, automne 2011.*

- **Médiation familiale**

Bilan de l'activité des services en gestion directe.

*Publication :*

*La médiation familiale : activités des services, usagers et effets sur la résolution des conflits, in Politiques Sociales et Familiales N°103, 2011*

## 2. Tavaux thématiques

- **Famille, structures familiales**

- Exploitation de l'enquête ERFI (Ined) sur le thème des opinions vis-à-vis de la famille.

*Evolutions familiales et stabilité des opinions concernant les enfants, in Politiques Sociales et Familiales N°103*

- Exploitation de l'enquête Aidants informels (Drees) sur le thème de la conciliation vie familiale et professionnelle des aidants. Typologie des aidants familiaux auprès des personnes âgées dépendantes selon leur niveau et le type d'implication.

*Publication : Aider un parent dépendant : comment concilier vie familiale, sociale et professionnelle ? in Politiques Sociales et Familiales à paraître, 2011*

- Les adolescents et les loisirs : enquête réalisée fin 2009 et exploitée début 2010 auprès de 1000 adolescents et leurs parents, autour du thème de l'autonomie et de l'encadrement dans les activités de loisirs. (présenté en CRP au mois de mai).

*Publication : Dossier d'étude mai 2011*

- **Politiques sociales et familiales**

- Familles et politiques familiales dans le monde : Une analyse documentaire permet de mettre en exergue les défis des politiques familiales au niveau mondial.

*Publication : Dossier d'étude mars 2010*

- Lieux d'accueil enfants-parents : finalisation de la recherche sur ces structures, comportant une analyse qualitative de la satisfaction des parents et une enquête qualitative auprès des accueillants et des parents volontaires dans 20 Laep.

*Publication : Dossier d'étude octobre 2010*

- **Conciliation vie familiale et vie professionnelle**

- Congés parentaux

Réalisation d'une enquête qualitative auprès de 30 femmes en congé parental pour appréhender leur parcours identitaire et leur relation à l'emploi. L'enquête souligne que la première année est centrée sur l'enfant, mais que les parcours des femmes se diversifient par la suite, entre celles qui adoptent une carrière maternelle, celles qui déplorent leur retrait du marché du travail tout en valorisant l'implication auprès de leur enfant, celles qui déplorent leur retrait, et tentent difficilement de reformuler des projets. Les contraintes professionnelles, mais aussi l'articulation avec le conjoint, sont des éléments influents sur le parcours.

*Publication : Dossier d'étude novembre 2010*

- Prestation d'arrêt d'activité

Réalisation d'une enquête auprès de bénéficiaires de Colca / de Clca 3 et de futurs parents pour comprendre leurs motivations au choix de l'une ou de l'autre des deux prestations. Cette étude visait notamment à comprendre le faible recours des familles au Colca.

*Publications : E-ssentiel juillet 2010*

*Politiques de conciliation et prestations familiales. Le complément optionnel de libre choix d'activité, in Politiques Sociales et Familiales N°103*

- Données statistiques sur la petite enfance  
Edition annuelle de l'observatoire de la petite enfance.  
*Publication : Septembre*
  
- **Logement et politique de la ville**
  - Quartiers village : finalisation de la recherche  
*Publication : d'ici la fin 2011*
  - Logement intergénérationnel :  
Suivi d'une enquête lancée fin 2009 sur les freins et leviers, institutionnels et provenant du public, au développement de cette pratique. Présentation à la CRP d'octobre 2010.  
*Publication : Dossier d'étude novembre 2010*
  
- **Service des Caf**
  - Websourds : finalisation de la recherche qui vise à observer la réception par le public d'un dispositif de dialogue à distance.  
*Publication: Dossier d'étude juin 2010*
  - Contacts  
Enquête sur le parcours des demandes des allocataires. Monographies et interrogations d'allocataires. L'enquête souligne la diversité des comportements des allocataires, de leur appréhension des demandes des Caf.
  
- **Pauvreté, insertion professionnelle**
  - Analyse des caractéristiques des bénéficiaires du RSA activité à partir des données des fichiers des Caf
  
- **Logement - politique de la ville**
  - Typologie des Zones Urbaines Sensibles  
L'étude permet de réaliser, sur la base des données issues des fichiers des Caf, une typologie de ces zones, par l'analyse des populations qui y résident, des prestations qui y sont distribuées.  
*Publications : E-sentiel, février 2010*
  
  - Analyse des données des Caf sur le secteur du logement. Les travaux réalisés associant des chargés d'étude des Caf ont permis de consolider les analyses et les productions de données sur les bénéficiaires d'aide au logement et de proposer un nouvel indicateur de taux d'effort pour les dépenses de logement.  
*Publication : Dossier d'études juillet 2010*
  
- **Petite enfance**
  - Modes de garde  
Exploitation de l'enquête sur les modes de garde en fonction des caractéristiques des enfants.  
*Publication : Danielle Boyer, Muriel Nicolas, temps d'accueil des jeunes enfants : une standardisation de l'offre ? Etude exploratoire in Politiques Sociales et Familiales n°101*

### 3. Valorisation – publications de l'année

E-sentiel 2010

Pierre Collinet et Chantal Salesses	<b>Les bénéficiaires d'aide au logement en 2008</b>	janvier	94
Brigitte Debras	<b>Les allocataires des Caf dans les ZUS</b>	février	95
Isabelle Siguret et Sophie Cazain	<b>Le nombre d'allocataires du Rsa au 31 décembre 2009</b>	Mars	96
Muriel Nicolas	<b>Interrompre ou réduire son activité à la naissance d'un enfant, et bénéficiaire du CLCA de la Paje</b>	Avril	97
Justinia Clément, Françoise Mathieu, Marie-Josée Robert, Chantal Salesses	<b>Plus de 30 millions de personnes bénéficient des prestations versées par les Caf</b>	Mai	98
Isabelle Siguret et Sophie Cazain	<b>Le nombre d'allocataires du RSA au 31 mars 2010</b>	Juin	99
Benoît Céroux	<b>Opter ou non pour le complément optionnel de libre choix d'activité</b>	juillet	100
Florence Thibault et Bernard Pélamourgues	<b>En 2008, près d'un enfant sur deux âgé de moins de 3 ans bénéficie d'un mode d'accueil collectif ou individuel</b>	Août	101
Isabelle Siguret et Sophie Cazain	<b>Le nombre d'allocataires du RSA au 30 juin 2010</b>	septembre	102
Pauline Domingo	<b>Les dispositifs d'action sociale des Caf : une enquête auprès des bénéficiaires</b>	octobre	103
Muriel Nicolas et Hélène Paris	<b>Des jumeaux ou des triplés dans 3% des familles allocataires des Caf</b>	novembre	104
Isabelle Siguret et Sophie Cazain	<b>Le nombre d'allocataires du RSA au 30 septembre 2010</b>	décembre	105
Justinia Clément et Marie-Josée Robert	<b>La prestation d'accueil du jeune enfant : six ans après</b>	Janvier	106
Muriel Nicolas	<b>Près de 170 000 enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé</b>	Février	107
Isabelle Siguret et Sophie Cazain	<b>Le nombre d'allocataires du RSA au 31 décembre 2010</b>	Mars	108
Danielle Boyer et Delphine Chauffaut	<b>Les expérimentations petite enfance de la branche Famille. Une contribution au rapprochement entre offre et demande d'accueil</b>	Avril	109
Françoise Mathieu et al.	<b>En 2010, plus de 11 millions d'allocataires de prestations légales et 60 milliards d'euros versés par les Caf</b>	Mai	110
Isabelle Siguret et Sophie Cazain	<b>Le nombre d'allocataires du RSA au 31 mars 2011</b>	Juin	111

### Dossiers d'étude

Marie Lazaro	<b>L'hébergement institutionnel au regard d'un public inattendu : les travailleurs</b>	Janvier	124
Mathieu Ichou	<b>Rapprocher les familles populaires de l'école – analyse sociologique d'un lieu commun</b>	Février	125

Christiane Crépin	<b>Familles et politiques familiales dans le monde</b>	Mars	126
Sandrine Dauphin	<b>Actes du colloque sur les transformations de la conjugalité</b>	Avril	127
Priscilia Decoufled	<b>Accueil dans les Caf : journée d'étude du séminaire Perspicaf</b>	Mai	128
Dalle-Nazebi	<b>L'appropriation des services de centres relais par les sourds</b>	Juin	129
Brigitte Debras	<b>Le logement : guide méthodologique des données Caf</b>	Juillet	130
Magali Le-Tiec	<b>Bilan statistique sur le RSA</b>	Août	131
Cresge	<b>Logement intergénérationnel</b>	Septembre	132
Le Furet	<b>Lieux d'accueil parents-enfants et socialisation (s)</b>	Octobre	133
Fors	<b>Congé parental et rapport à l'emploi des bénéficiaires</b>	Novembre	134
Lucienne Hontarrède	<b>Sondages 2010</b>	Décembre	135
Anne-Sophie Vozari	<b>Les ambivalences de l'intervention sociales en direction des familles- La protection Maternelle et Infantile entre « protection de l'enfance » et « soutien à la parentalité »</b>	Janvier	136
Céline Marc, Muriel Pucci	<b>Une nouvelle version du modèle de microsimulation Myriade : trimestrialisation des ressources et évaluation du revenu de Solidarité active</b>	Février	137
Veronika Nagy	<b>Le logement dans les procédures de divorce (France / Hongrie)</b>	Mars	138
Sophie Perrin	<b>L'inceste : consistance du silence – France, 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> siècle</b>	Avril	139
Benoît Céroux, Christiane Crépin	<b>Les relations entre les parents et leurs enfants à l'aune des loisirs des adolescents</b>	Mai	140
Isabelle Sayn	<b>Evaluation de la mise en place d'une table de référence pour le calcul de la prestation à l'entretien et à l'éducation des enfants</b>	Juin	141
Réseau Perspicaf	<b>Actes du séminaire des chargés d'étude des Caf</b>	Juillet	142

## **Politiques Sociales et Familiales**

Mars 2010 : numéro mixte

Juin 2010 : fécondité et politiques publiques

Septembre 2010 : numéro mixte

Décembre 2010 : dispositifs publics et construction de la jeunesse en Europe

Mars 2011 : numéro mixte

Juin 2011 : les politiques de lutte contre la pauvreté

## **Informations Sociales**

N° 157 Comment fabriquer une politique sociale ?

N° 158 Les services publics face à leurs usagers

N° 159 Politiques sociales et familiales en Grande-Bretagne

N° 160 L'enfant au cœur des politiques sociales ?

N° 161 Éduquer et prévenir : ce que fait l'école

N° 162 Décentralisation dans le champ social : où en est-on ?

N° 163 L'Allemagne à l'épreuve des réformes

N° 164 Vivre en milieu rural

N° 165 Politiques de la jeunesse en Europe

## **II. En cours - 2011**

---

### **1. Evaluations**

- **Conventions Territoriales Globales** Finalisation de l'évaluation des CTG expérimentales. Cette évaluation s'est articulée en trois temps : attentes / mise en œuvre / effets. Ce dernier temps comporte un volet d'interrogation des Caf et un volet d'interrogation des partenaires
- **Médiation familiale.** Plusieurs volets seront investigués dans les deux prochaines années. D'une part, la remontée annuelle d'informations concernant l'activité des services de médiation en gestion directe des Caf sera étendue aux associations. D'autre part, une investigation sera conduite sur les raisons du non recours, en particulier auprès des ménages qui réalisent l'entretien d'information sans poursuivre la démarche. Ultérieurement, sera envisagé un dispositif de mesure des effets de la médiation, en comparant le parcours de ménages ayant recours à la médiation ou à la résolution judiciaire.
- **REAAP :** Attentes et satisfaction des parents Dans un premier temps sera conduite une synthèse des études déjà réalisées localement, mesurant les attentes des parents. Des questions seront ensuite posées dans le baromètre « Aspirations et Conditions de vie » du Credoc pour mesurer les différents items.
- **Logement** bilan évaluatif des actions des Caf visant à lutter contre les impayés et les expulsions par l'analyse des actions des Caf (investigation qualitative suivie d'une interrogation de l'ensemble des Caf), et un recueil de données concernant les situations des allocataires.
- **Evaluation de la politique d'animation de la vie sociale des Caf :** Réalisation d'une enquête par monographies visant à appréhender la place des centres sociaux dans le réseau partenarial local, les moyens qu'ils ont à leurs dispositions, ainsi que les effets sur les populations.
- **Plan espoir banlieue** (avec le Comité Interministériel des Villes). Il s'agit de déterminer d'une part la satisfaction des familles bénéficiaires des nouveaux modes d'accueil proposé dans ces

zones, et d'autre part l'impact sur l'ensemble du territoire de ces dispositifs. Cette évaluation pourra débiter une réflexion plus générale sur les horaires atypiques. Ce dossier est pour le moment en attente.

- **Expérimentations – évaluations concomitantes**

- Premières pages : évaluation de la satisfaction des parents recourant, des raisons de non participation aux activités associées à la distribution du livre, et des effets de moyen terme sur la relation parent / enfant, sur les pratiques de lecture ...
- Actions pour les adolescents menées par les Caf : deux volets : mesure de l'activité (mise en œuvre) au travers d'un questionnaire adressé à l'ensemble des caf participantes, puis mesure des effets sur les projets, sur les jeunes ... au travers d'une investigation de terrain dans 10 territoires ayant mis en place des dispositifs innovants
- Accompagnement des vacances familiales : dans le cadre de la convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances , réalisation d'une enquête qualitative auprès de 90 familles parties en vacances grâce à une aide et / ou un accompagnement de la branche famille ou d'associations, afin de mesurer les effets de l'accompagnement et du départ en vacances (relations familiales, capacité à réaliser des projets ...).

- **RSA**

Participation aux travaux du Comité National : pilotage du groupe de travail sur la lutte contre la pauvreté, suivi de la montée en charge, construction d'indicateurs sur le retour à l'emploi, suivi de l'enquête sur l'effet du Rsa sur les emplois proposés par les entreprises, suivi de l'enquête auprès des bénéficiaires potentiels du RSA.

Accompagnement social des Caf : sur la base de monographies et d'analyse de données issues des Caf qui pratiquent l'accompagnement.

Enquête mise en place du RSA dans les Caf : enquête auprès des Caf pour appréhender les modalités de gestion par les Caf du dispositif

## 2. Travaux thématiques

### a) Service des Caf

- **Enquête nationale de satisfaction auprès des allocataires** : à l'instar des deux opérations de 2004 et 2007, une nouvelle vague a été réalisée en 2011.

A la suite de cette enquête pourront être réalisées d'autres études consistant en des investigations plus ponctuelles, auprès de publics précis ou sur des besoins précis, pour mieux comprendre les attentes des allocataires. Des entretiens individuels et des tables rondes pourront alors servir de support.

*Publication : E-ssentiel, septembre 2011*

- **Le travail social – analyse par les tâches** : l'étude vise à appréhender le temps passé par les travailleurs sociaux à différentes tâches, afin de concrétiser les missions qu'ils remplissent par des actions réalisées auprès des familles et des partenaires notamment. Dans 4 Caf, l'ensemble des travailleurs sociaux a rempli durant une semaine un carnet de bord permettant de retracer ses activités, leurs finalités et les missions qui y sont rattachées (500 journées collectées).

### b) Famille, structures familiales

- Exploitation de l'enquête **Décision dans les Couples** (Insee): Cette enquête adossée à l'enquête Emploi du temps a permis d'interroger 2349 couples. Exploitation sous l'angle de l'impact de l'arrivée d'un enfant (le premier ou les suivants) sur les modes de négociation au sein des couples : négociations *concernant* les enfants et *liées* à la présence d'enfants.

- **Exploitation de l'enquête familles – logement** (Insee) : sur la mesure de la résidence alternée.
- **Le destin social des fratries** : fin de la recherche lancée en 2009 à la fin 2011. Trois équipes ont travaillé autour de la mesure de la disparité intra ou inter-fratries (sur la base des enquêtes Patrimoines de l'Insee), du processus de différenciation dans les fratries nombreuses (sur la base d'entretiens semi directifs auprès de 20 familles très nombreuses), et du destin social des fratries d'origine étrangère (sur la base de l'enquête Trajectoires et Origines piloté par l'Ined).
- **Parentalités** : lancement d'un Appel à Projet de Recherche en cours (propositions attendues pour l'hiver 2011) sur les normes de parentalité. Deux axes structurent l'appel à projet de recherche : l'analyse de la construction des normes par les institutions, et l'analyse de leur réception par les parents (vécu, contraintes).

### c) **Petite enfance - conciliation vie familiale / vie professionnelle**

- **Baromètre petite enfance** : Mise en place d'une interrogation annuelle à chaque rentrée scolaire en deux volets : interrogation téléphonique de 1000 parents de jeunes enfants (moins de 1 an) pour connaître leurs démarches et mesurer leur satisfaction vis-à-vis des modes d'accueil / interrogation des établissements d'accueil du jeune enfant pour mesurer les difficultés rencontrées au moment de la rentrée.
- **Conditions de travail des assistantes maternelles** : plusieurs travaux en cours visant à mieux comprendre les conditions de travail des assistantes maternelles, et en particulier à quantifier et qualifier les raisons d'une activité inférieure à l'agrément accordé : une enquête qualitative conduite par les universités de Nantes et de Limoges et un travail de l'ACOSS portant sur les données issues de leurs fichiers administratifs.
- **Métiers de la petite enfance** : Fin de l'appel à proposition de recherche qui s'articule autour de quatre travaux : les assistantes maternelles dans les zones urbaines sensibles ; les conditions de travail dans les EAJE – approche ergonomique ; le lien entre la qualité de l'emploi et la qualité de l'accueil- approche via le consentement à payer de familles, les pratiques pédagogiques au sein des crèches parentales.
- **Trajectoires professionnelles et arrêt d'activité** : interrogation de 3000 femmes ayant plusieurs enfants dont le benjamin a 12 ans pour observer leur trajectoire professionnelle depuis la naissance de leurs enfants, en distinguant particulièrement celles qui ont interrompu ou réduit leur activité à ce moment, et en examinant l'effet des modes d'accueil, de l'organisation familiale ...  
En complément, traitement de l'enquête entrants / sortants du Clca (Drees) sur le temps partiel.
- **Données statistiques sur la petite enfance** : Edition annuelle sous l'égide de l'observatoire national de la petite enfance.
- **L'accueil des publics spécifiques dans les EAJE** : Monographies de 10 établissements et interrogation de 200 EAJE pour observer les critères de recrutement et la gestion des différents publics présents dans les structures.
- **Contrat Enfance Jeunesse** : Interrogation de 300 collectivités locales (communes) sur la partie petite enfance du CEJ : apports pour répondre aux besoins des familles et des territoires, limites et contraintes. Cette interrogation pourra inclure les nouveaux dispositifs (micro crèches etc.).



- **Gouvernance de la petite enfance** : Appel à Projet de Recherche en cours (propositions attendues à l'automne 2011) sur trois axes : les modalités de la gouvernance départementale, les modalités de la gouvernance locale (niveau municipal), la relation avec les opérateurs.
- **Notion de qualité dans les modes d'accueil** : enquête exploratoire sur les critères de la qualité dans les modes d'accueil.
- **Entreprises et familles** : Approfondissement des enseignements de l'enquête familles et employeurs, pour appréhender de façon compréhensive les conditions de recrutement et de gestion de carrière et l'impact des événements familiaux pour les entreprises.

#### d) Logement - politique de la ville

- **Typologie des Zones Urbaines Sensibles** : Mise à jour et prolongement de l'étude réalisée l'an passé avec les données 2009.
- **Exploitations Enquête Nationale sur le Logement** : mobilité résidentielle et transports des travailleurs pauvres et des allocataires du RSA.
- **Logement indécents**. La réalisation d'une note de synthèse concernant les sources disponibles sur les logements indécents a permis de souligner que de nombreuses données étaient en construction. La veille se poursuit sur ces données.

#### e) Pauvreté - précarité

- **Bénéficiaires du RSA** : Analyse des caractéristiques des travailleurs pauvres sur la base des données des bénéficiaires du RSA, constructions d'indicateurs sur les taux de retour à l'emploi.
- **Monoparents et emploi** : exploitation des enquêtes du comité d'évaluation du RSA auprès des bénéficiaires sous l'angle des problématiques des monoparents face à la reprise d'emploi.
- **Etude exploratoire sur les caractéristiques des aides des Caf, en comparaison des micro crédits sociaux.**

### 3. Suivi d'enquêtes

- **Enquête Longitudinale Française depuis l'Enfance (Ined – Inserm)**: phase de première collecte
- **Enquête sur les Conditions de vie et aspirations des Français (Credoc)** : vague bi annuelle
- **Odenore** : suivi des travaux sur le non recours aux prestations sociales.
- **Fepem** : participation au comité de pilotage d'une étude sur les pratiques des parents employeurs
- **Phénomènes émergents de pauvreté** participation au comité de pilotage d'une enquête pilotée par la DREES auprès des services en lien avec les populations précaires pour détecter les phénomènes émergents de pauvreté.



Paris, le 30 août 2011

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

SERVICE SUPPORT ET MOYENS DU MINISTÈRE

SOUS-DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES

JC/MGT/11083001

**Note à l'attention de**

**Monsieur Fragonard**

**Président délégué du Haut Conseil de la Famille**

**Objet : Travaux réalisés par la sous-direction de la statistique et des études du ministère de la Justice et des Libertés relatifs aux questions familiales**

## **I - Les systèmes permanents**

### ► *Le contentieux familial devant le TGI*

Les statistiques du Ministère de la Justice sur le **contentieux familial**, sont tirées exclusivement de la gestion administrative des procédures judiciaires devant le tribunal de grande instance (TGI), ce qui implique qu'elles ne comportent pas d'informations sur les événements qui ne transitent pas par une juridiction (entente à l'amiable par exemple).

Deux outils permanents permettent de décrire l'activité judiciaire en matière civile :

- *Le Répertoire Général Civil (RGC)* qui est un fichier statistique détail qui contient tous les éléments de procédures relatifs à une affaire. La nature de l'affaire est identifiée par une nomenclature des affaires civiles et les différentes décisions sont également codifiées dans des nomenclatures spécifiques. Les dates des différents événements permettent de calculer des délais. Deux tables ont été constituées pour traiter plus spécifiquement le contentieux des affaires de divorces et celui des affaires concernant les enfants au sein des couples mariés ou non mariés. (cf description des fichiers en annexe 1 et 2).
- *Le répertoire de l'aide juridictionnelle (BAJ)* qui est constitué au sein des bureaux d'aide juridictionnelle et qui donne les montants d'AJ accordés selon une nomenclature d'affaires agréées et les types d'aide octroyée (AJ partiel selon le % , AJ totale).

Ces deux fichiers sont constitués mois par mois et exploités annuellement (RGC) ou trimestriellement (BAJ). Ils contiennent peu d'éléments relatifs aux parties ayant part à la procédure, en son notamment absentes toutes les informations d'ordre financier sur le revenu ou les montants des pensions ou prestations versés ; pour obtenir ce type d'information il faut faire des enquêtes à partir des jugements prononcés.

## ► *Les PACS devant le TI*

**Les PACS** qui sont du ressort du Tribunal d'instance (TI), font l'objet d'un traitement statistique particulier. Un fichier détail permet de connaître le nombre de PACS conclus ou dissous selon les caractéristiques des pacsés et la durée du pacs (cf description du fichier en annexe 3). Ce fichier ne comporte pas d'information sur l'existence éventuelle d'enfants. Il est alimenté mensuellement et exploité trimestriellement.

## ► *Les associations de médiation familiale*

Jusqu'en 2009, une enquête permanente était menée par le Ministère de la Justice auprès des associations de médiation familiale à l'aide d'un questionnaire. A partir de 2010 la collecte des statistiques auprès des associations de médiation familiale est assurée par le service statistique de la CNAF.

## **II - Les enquêtes ponctuelles**

Pour palier l'absence de données plus qualitatives dans les bases permanentes, des enquêtes sont diligentées périodiquement. Elles ont porté sur les thèmes suivants :

### **Rapports d'études**

- Demande d'éviction du conjoint violent (application de l'art 220-1 al 3 du code civil) – SDSE 2010
- Les divorces 1996-2007 SDSE - 2009
- Les adoptions simples et plénières en 2007 SDSE - 2009
- L'autorité parentale après divorce ou séparation de parents non mariés SDSE - 2007
- Les annulations de mariage en 2004 SDSE - 2006
- Les prestations compensatoires dans les divorces prononcés en 2003 SDSE – 2005
- L'homologation de changement de régime matrimonial SDSE 2004
- La résidence en alternance des parents séparés DACS 2003

### **La publication Infostat reprend les thèmes d'études cités plus haut ou des sujets tirés de l'exploitations des bases permanentes**

- n°106 L'adoption simple et plénière en 2007 : des projets différents
- n°104 Les divorces prononcés 1996-2007
- n°97 Le PACS : une forme d'union qui se banalise
- n°93 La contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants mineurs dans les jugements de divorce
- n°90 Les annulations de mariage en 2004
- n°89 PACS – importante progression en 2005
- n° 84 Médiation familiale, lieux d'exercice du droit de visite dans le secteur associatif
- n°77 Des prestations compensatoires sous forme de capital et non plus de rente

#### **Secrétariat Général**

**2S/2M – Sous direction de la Statistique et des Etudes**

13 place Vendôme

75041 Paris Cedex 01

Téléphone : 01 44 77 66 00

Télécopie : 01 44 77 66 50

## Annexe 1

### Structure des affaires terminées divorces à partir de 2004 (tgltgi6\_div)

Attention cette table est pluriannuelle. Pour avoir les résultats par année, utilisez la variable ORIG (année de la décision du divorce)  
La variable FINR permet d'avoir toutes les catégories de divorces (voir nomenclature associée)

nom SAS variable	libellé variable	type de variable	longueur variable	origine variable	Date de début	Date de fin	Unité de compte
ACT_CD	Type d'activité (toujours égal à 22)	Code	2	primaire	01/01/1980		
AGJF	Age au jugement de la femme	Quantité	8	calculée	01/01/1980		Année
AGJH	Age au jugement de l'homme	Quantité	8	calculée	01/01/1980		Année
AGMF	Age au mariage de la femme	Quantité	8	calculée	01/01/1980		Année
AGMH	Age au mariage de l'homme	Quantité	8	calculée	01/01/1980		Année
AIDJU	Aide judiciaire	Code	1	primaire	01/01/1980		
AN_COLCT	Année de collecte	Code	4	primaire	01/01/1996		
AUTDJU	Autorité ayant rendu la décision dessaisissant	Code	2	primaire	01/01/2004		
AUTSAI	Autorité saisie	Code	2	primaire	01/01/2004		
C_TUS	Type d'unité statistique (toujours = à TGIT23)	Code	10	primaire	01/01/1996		
CADRE_FI	Cadre contenant le code résultat mettant fin à l'affaire	Code	1	calculée	01/01/1980		
CARDEM	Caractéristique du demandeur	Code	1	primaire	01/01/1980		
COM_CD	Numéro INSEE de la commune de l'établissement	Code	3	primaire	01/01/1980		
COPRO	Nature de la procédure particulière	Code	2	primaire	01/01/1988		
CT_PRIOD	Type de période de collecte (toujours = à 5)	Code	1	primaire	01/01/1996		
CT_REFTL	Type de référentiel (toujours = à 1)	Code	1	primaire	01/01/1996		
CT_SUPHY	Type de support physique	Code	4	primaire	01/01/1996		
DA_STK	Date du stockage	Date	8	primaire	01/01/1996		
DAADER	Date de l'assignation ou de la demande réitérée	Date	8	primaire	01/01/1999		
DAATT	Date de la décision attaquée	Date	8	primaire	01/01/1999		
DACONF	Date du premier appel à la conférence du président	Date	8	primaire	01/01/1999		
DADAUDCON	Date de la dernière audience de conciliation	Date	8	primaire	01/01/2004		
DADAUDMIS	Date de la dernière audience de mise en état	Date	8	primaire	01/01/2004		
DADAUDPLAI	Date de la dernière audience de plaidoirie	Date	8	primaire	01/01/2004		
DAFIN	Date de la fin du traitement	Date	8	calculée	01/01/1999		
DAMAR	Date du mariage	Date	8	primaire	01/01/1999		
DAMISE	Date de la mise en état	Date	8	primaire	01/01/1999		
DANAFE	Date de naissance de la femme	Date	8	primaire	01/01/1999		
DANAHO	Date de naissance de l'homme	Date	8	primaire	01/01/1999		
DAPAUD1	Date de la première audience de plaidoirie	Date	8	primaire	01/01/2004		
DAPAUD2	Date de la première audience de plaidoirie qui suit la dernière audience de mise en état	Date	8	primaire	01/01/2004		
DAPAUDCON	Date de la première audience de conciliation	Date	8	primaire	01/01/2004		
DAPAUDMIS	Date de la première audience de mise en état	Date	8	primaire	01/01/2004		
DAPRES	Date de la décision de la conférence du président	Date	8	primaire	01/01/1999		
DASAI	Date de la saisine	Date	8	primaire	01/01/1999		
DATENT	Date de la tentative de conciliation	Date	8	primaire	01/01/1999		
DEP_CD	Numéro INSEE du département de l'établissement	Code	3	primaire	01/01/1980		
DIFMILS	Durée du mariage au moment de la saisine	Quantité	8	calculée	01/01/1980		Année
DMN_CD	Domaine (toujours égal à 1)	Code	1	primaire	01/01/1980		
DURADER	Durée écoulée en jours entre la date de la saisine et la date de l'assignation ou de la demande réitérée	Quantité	8	calculée	01/01/1980		Jour
DURAFF	Durée écoulée en jours entre la date de la saisine et la date de la fin du traitement	Quantité	8	calculée	01/01/1980		Jour
DURCONF	Durée écoulée en jours entre la date de la saisine et la date du premier appel	Quantité	8	calculée	01/01/1980		Jour
DURDEB	Durée écoulée en jours entre la date de la saisine et la date des débats	Quantité	8	calculée	01/01/1980		Jour
DURMILJ	Durée du mariage au jugement	Quantité	8	calculée	01/01/1997		Jour
DURMISE	Durée écoulée en jours entre la date de la saisine et la date de la mise en état	Quantité	8	calculée	01/01/1980		Jour
DURTENT	Durée écoulée en jours entre la date de la saisine et la date de tentative de conciliation	Quantité	8	calculée	01/01/1980		Jour
ETB_CD	Type d'établissement (toujours égal à 02)	Code	2	primaire	01/01/1980		
FINR	Mode de fin d'affaire regroupé	Code	3	calculée	01/01/2004		
I_ELST	Numéro élément de structure	Identifiant	8	primaire	01/01/1991		
I_ENV	Numéro de l'identifiant de l'envoi	Identifiant	8	primaire	01/01/1996		
LIEUMAR	Lieu du mariage	Code	1	primaire	01/01/1980		
MESACC	Mesures accessoires au divorce ou à la séparation de corps	Code	1	primaire	01/01/2004		

## Annexe 2

### Structure du fichier des affaires terminées enfants à partir de 2004 (tgitenf6aa)

nom SAS variable	libellé variable	type de variable	longueur variable	origine variable	Date de début	Date de fin	Unité de compte
ACT_CD	Type d'activité (toujours égal à 22)	Code	2	primaire	01/01/1980		
AN_COLCT	Année de collecte	Code	4	primaire	01/01/1996		
AUTORITE	Autorité parentale	Code	1	primaire	01/01/2004		
C_TUS	Type d'unité statistique	Code	10	primaire	01/01/1996		
CDANAI	Indicateur de redressement date de naissance de l'enfant	Code	1	calculée	01/01/2004		
COM_CD	Numéro INSEE de la commune de l'établissement	Code	3	primaire	01/01/1980		
CT_PRIOD	Type de période de collecte (toujours = à 5)	Code	1	primaire	01/01/1996		
CT_REFTL	Type de référentiel (toujours = à 1)	Code	1	primaire	01/01/1996		
CT_SUPHY	Type de support physique	Code	4	primaire	01/01/1996		
CTRBENT	Contribution à l'entretien de l'enfant	Code	1	primaire	01/01/2004		
DA_STK	Date du stockage	Date	8	primaire	01/01/1996		
DANAI	Date de naissance de l'enfant	Date	8	primaire	01/01/2004		
DEP_CD	Numéro INSEE du département de l'établissement	Code	3	primaire	01/01/1980		
DMN_CD	Domaine (toujours égal à 1)	Code	1	primaire	01/01/1980		
ETB_CD	Type d'établissement (toujours égal à 02)	Code	2	primaire	01/01/1980		
GARDE	Mode de résidence	Code	1	primaire	01/01/2004		
I_ELST	Numéro élément de structure	Identifiant	8	primaire	01/01/1991		
I_ENV	Numéro de l'identifiant de l'envoi	Identifiant	8	primaire	01/01/1996		
LIEUNAI	Lieu de naissance de l'enfant	Code	1	primaire	01/01/2004		
MINORITE	Minorité	Code	1	calculée	01/01/2004		
NO_PRIOD	Numéro de la période de collecte	Code	3	primaire	01/01/1996		
NORDRE	Numéro d'ordre de l'établissement	Code	2	primaire	01/01/1980		
NORME	Numéro de la norme	Code	2	primaire	01/01/1996		
NUM_ETAB	Numéro de l'établissement	Code	6	primaire	01/01/1980		
NUMERO	Numéro de répertoire général	Code	8	primaire	01/01/1996		
PONDERE	Coefficient de pondération	Quantité	8	calculée	01/01/1980		Unité de compte
REGISTRE	Registre	Code	1	primaire	01/01/2004		
RGENF	Rang de l'enfant dans l'affaire ordonné par date de naissance croissante	Code	3	primaire	01/01/2004		
SEXE	Sexe de l'enfant	Code	1	primaire	01/01/2004		
STATDIFF	Statut de diffusion	Code	1	calculée	01/01/1996		
STATUT	Statut	Code	1	calculée	01/01/1996		

## MODALITES DE LA VARIABLE CTRBENT

Code	Libellé
0	Pas de contribution à l'entretien de l'enfant
1	Contribution à l'entretien de l'enfant versée par le père
2	Contribution à l'entretien de l'enfant versée par la mère
5	Mesure d'instruction

## MODALITES DE LA VARIABLE GARDE

Code	Libellé
0	Pas de garde
0	Sans objet (enfant majeur)
1	Père
2	Mère
3	Altemée
3	Père et mère
4	Tiers
5	Mesure d'instruction
5	Garde et pas d'enfants mineurs (anomalie)
6	Pas de garde et enfants mineurs
9	Autre
	Sans objet

## MODALITES DE LA VARIABLE MESACC

Code	Libellé
0	Pas de pension, pas de prestation compensatoire
1	Prestation compensatoire versée à la femme
2	Pension alimentaire versée à la femme
3	Pension alimentaire + prestation compensatoire versées à la femme
4	Prestation compensatoire versée à l'homme
5	Pension alimentaire versée à l'homme
6	Pension alimentaire + prestation compensatoire versées à l'homme
7	Mesure d'instruction

### Annexe 3

Table **PACS**

Désignation	Nom variable	Type	Nomenclature
Identifiant PACS DISSOUS ou CONCLUS	NO_IDENT	numérique	
IDENTIFIANT SRJ DU TI ou du TGI (*)	I_ELST	caractère	SRV3.ELE_STR
Identifiant dans la table envoi	I_ENV	numérique	
Type d'unité statistique du PACS	C_TUS	caractère	ADMIN.TUS
Date de stockage	DA_STK	date	
Norme des PACS	NORME	caractère	
Date enregistrement du PACS	DENRG	date	
Date naissance partenaire 1	DNAISSP1	date	
Sexe partenaire 1	SEXP1	caractère	
Date naissance partenaire 2	DNAISSP2	date	
Sexe partenaire 2	SEXP2	caractère	
Lieu de résidence au moment de l'enregistrement du PACS	DCRESID	caractère	Code géographique INSEE
Date dissolution du PACS	DDISSOL	date	
Motif dissolution du PACS	MTDISSOL	caractère	<a href="#">Motifs dissolution</a>
Age en mois du partenaire 1 lors de la conclusion du PACS	P1_AGE_CONCL	numérique	variable calculée en mois
Age en mois du partenaire 2 lors de la conclusion du PACS	P2_AGE_CONCL	numérique	variable calculée en mois
Différence d'âge entre les PACSés	DIFF_AGE_MOIS	numérique	variable calculée en mois
Nature PACS selon sexe partenaires	NAT_SEXE	caractère	<a href="#">Nomenclature</a>
Durée du PACS = Date de dissolution- date d'enregistrement du PACS	DUR_PACS_MOIS	numérique	variable calculée en mois
Age en mois du partenaire 1 lors de la dissolution du PACS	P1_AGE DISSOL	numérique	variable calculée en mois
Age en mois du partenaire 2 lors de la dissolution du PACS	P2_AGE DISSOL	numérique	variable calculée en mois
Période enregistrement (mois et année PACS)	PRIOD_ENR	caractère	variable calculée : AAAAMM
Période dissolution PACS	PRIOD DISSOL	caractère	variable calculée : AAAAMM
Indicateur de qualité	QUALI	numérique	

Librairie : C\_TI – Table PACS\_COMPTEUR

Désignation	Nom variable	Type	Nomenclature
IDENTIFIANT SRJ DU TI ou du TGI (*)	I_ELST	caractère	SRV3.ELE_STR

Identifiant dans la table envoi	I_ENV	numérique	
Type d'unité statistique du PACS	C_TUS	caractère	ADMIN.TUS
Date de stockage	DA_STK	date	
Norme des PACS	NORME	caractère	
Période compteur (AAAA-MM)	PRIOD_CPT	caractère	
Nombre de certificats de non-Pacs	CPTR04	numérique	
Nombre de demandes de tiers	CPTR05	numérique	
Indicateur de qualité	QUALI	numérique	

<b>Motif de dissolution</b>	
1	Commun accord des partenaires
2	Demande unilatérale de l'un des partenaires
3	Mariage
4	Décès
5	A l'initiative du tuteur, d'un commun accord
6	A l'initiative du tuteur, demande unilatérale
9	Indéterminé

<b>Nature PACS selon sexe partenaires</b>	
1	Homme - Homme
2	Femme - Femme
3	Homme - Femme
9	Indéterminé





PREMIER MINISTRE



Paris, le 29 juillet 2011

**Note**  
**A l'attention**  
**de Monsieur Fragonard,**  
**Président délégué du HCF**

Objet : travaux réalisés par le CAS relatifs aux questions familiales

## **1. Travaux réalisés et publiés**

- **Rapports et Documents, n8, mars 2007**  
**Rapport sur le service public de la petite enfance**

Le Centre d'analyse stratégique, avec le concours des différentes parties prenantes de la politique de la petite enfance (services de l'Etat, CNAF, collectivités territoriales, partenaires sociaux, associations familiales, opérateurs privés) s'est donc efforcé d'identifier, à partir d'un état des lieux des dispositifs d'accueil existants et en intégrant les contraintes de financement, les différentes voies envisageables pour une amélioration de l'offre et de la régulation de la prise en charge.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/service-public-de-la-petite-enfance-contenu-perimetre-et-modalites-de-gestion>

- **« Accueil de la petite enfance : Comment continuer à assurer son développement dans le contexte actuel des finances sociales ? » (Note d'analyse n°157 – novembre 2009)**

La France se situe dans le peloton de tête des pays de l'OCDE en matière de dépenses pour la petite enfance. L'accueil de la petite enfance reste au cœur des priorités de la législature, qui a pour objectif de développer l'offre diversifiée de garde avec 200 000 places supplémentaires d'ici à 2012. Pour préserver cette dynamique dans un contexte financier très contraint, la présente note propose une stratégie à double détente. À l'horizon 2012, la mise en place d'un service étendu d'accueil pour tous les parents sur le territoire voire un accès privilégié au mode de garde pour des publics ou territoires jugés prioritaires. À l'horizon 2017, la rationalisation du pilotage, de l'organisation et des procédures de financement de l'ensemble des modes de garde avec notamment la création d'agences de l'enfance et de la famille.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/note-de-veille-n%C2%B0157-novembre-2009-analyse-accueil-de-la-petite-enfance-comment-continuer-as>

- **« Comment soutenir efficacement les "aidants" familiaux de personnes âgées dépendantes ? » (Note d'analyse n°187 – juillet 20 10)**

Anticipant l'ouverture d'un chantier gouvernemental sur la dépendance qui devrait aboutir à une réforme en 2011, notre analyse, étayée par des exemples étrangers, identifie quatre enjeux majeurs d'une politique d'appui aux aidants des personnes âgées en perte d'autonomie : la reconnaissance d'un statut juridique et de droits sociaux, la conciliation de la vie professionnelle et du rôle d'aidant, l'allègement des tâches administratives et domestiques et le développement de structures ou de services permettant des moments de répit et de loisirs.

[http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id\\_article=1207](http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1207)

- **« La " grand-parentalité active ", un triple enjeu de solidarité, de conciliation travail/hors travail et d'emploi des seniors » (Note d'analyse n°199 – novembre 2010)**

L'allongement de l'espérance de vie confère aux seniors une place croissante dans la solidarité intergénérationnelle, ce qui ne va pas sans modifier les rôles respectifs de la famille, des acteurs publics et du secteur privé. En matière de solidarité ascendante, les politiques publiques s'articulent aux aides familiales soutien des aidants d'aînés dépendants). Mais les Réflexions sont plus modestes sur les solidarités familiales descendantes, alors que la garde grand-parentale (grands-parents gardant leurs petits-enfants) est l'aide intergénérationnelle la plus régulière. L'État pourrait soutenir le rôle de l'employeur en matière d'aménagements horaires tout au long de la vie pour favoriser les solidarités intergénérationnelles au cœur de notre système de retraite.

[http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id\\_article=1272](http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1272)

- **« Jeux vidéo : quelle régulation des contenus et des pratiques ? » (Note d'analyse n201 – novembre 2010)**

L'industrie du jeu vidéo est aujourd'hui l'un des secteurs culturels les plus dynamiques dans le monde, séduisant un public croissant par la variété de son offre. Ce loisir suscite cependant des inquiétudes. Face à l'essor des jeux vidéo, la question de la régulation de leurs contenus et de leurs pratiques se pose donc de manière grandissante. Entre systèmes informatifs et dispositifs contraignants, les mesures les plus efficaces sont celles qui misent sur la responsabilisation des acteurs familiaux, de l'enfant aux parents, mais également des professionnels du secteur, du créateur aux distributeurs. Un important travail de sensibilisation à ces enjeux reste à entreprendre.

[http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id\\_article=1275](http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1275)

- **« La prévention précoce : entre acquis et controverses, quelles pistes pour l'action publique ? » (Note d'analyse n205 – décembre 2010 )**

Cinq ans après la publication controversée de l'expertise collective de l'INSERM sur les troubles de conduite chez l'enfant et l'adolescent, quel bilan peut-on tirer des actions visant à prévenir de façon précoce les risques de vulnérabilité sociale et psychologique<sup>1</sup> ? Il importe de déterminer si ces programmes innovants parviennent à concilier critères d'efficacité et principes éthiques. Cette démarche requiert avant tout l'étude du contenu de ces actions, de leurs modes opératoires (identification des publics cibles, modes de coordination entre professionnels, contenu des programmes) et des évaluations disponibles.

[http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id\\_article=1309](http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1309)

- **Rapports et Documents, n28, 2010**

**Vivre ensemble plus longtemps. Enjeux et opportunités pour l'action publique du vieillissement de la population française**

Le vieillissement des sociétés est un phénomène mondial, mais il présente dans chaque pays des singularités. Entre mini baby-boom, maintien de sa population active et papy-boom, la société française présente des atouts et des vulnérabilités spécifiques. Sans négliger les enseignements de la comparaison avec l'étranger, il s'agit de formuler une réponse originale aux défis du vieillissement dans le cas de la France.

[http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id\\_article=1204](http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1204)

- **Architecture des aides aux familles : quelles évolutions pour les quinze prochaines années ? Annexe 4. Contribution réalisée par le Centre d'analyse stratégique à la demande du HCF (avril 2011)**

Cette contribution se propose de mettre en évidence les conséquences qu'emporteraient pour les familles un rapprochement des prestations familiales et des dispositifs fiscaux en matière de compensation des charges de famille.

- **Comment améliorer l'accès des jeunes à la contraception ? (Note d'analyse 226 - Juin 2011)**

La sexualité des jeunes (15-25 ans) est un enjeu majeur de politique publique sur les plans tant éducatif que sanitaire. Il s'agit notamment de prévenir les grossesses non désirées et les infections sexuellement transmissibles (IST). Dès lors, il est pertinent de repenser la stratégie française à la lumière des expériences étrangères, où la combinaison de politiques d'information et d'accès à la contraception varie selon les moyens et la culture du pays.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/comment-ameliorer-lacces-des-jeunes-la-contraception-note-danalyse-226-juin-2011-0>

- **"Les défis de l'accompagnement du grand âge" (Rapport, 28/06/2011)**

Alors que la réforme du système de prise en charge de la dépendance est au cœur de l'agenda politique en France, comment les personnes âgées ayant des pertes d'autonomie sont-elles accompagnées dans les autres pays ? Ce rapport propose une analyse comparée des systèmes de prise en charge de la dépendance dans six pays de l'Union européenne (Allemagne, Danemark, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède), ainsi qu'aux États-Unis et au Japon. Un chapitre porte plus particulièrement attention à la question des aidants familiaux.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/rapport-les-defis-de-laccompagnement-du-grand-age-0>

- **Comment lever les freins au départ en vacances ? (Note d'analyse n234, publication semaine du 18 juillet 2011)**

Au-delà des enjeux économiques associés au tourisme, le soutien au départ constitue un objectif social. Les bénéfices d'une politique ambitieuse en matière de vacances sont multiples tant sur le plan du bien-être des publics concernés qu'en matière de lutte contre l'exclusion, de l'autonomisation, de développement de liens sociaux ou de soutien à la parentalité. Œuvrer pour l'accès aux vacances du plus grand nombre invite à agir en premier lieu sur la solvabilisation des populations défavorisées. Par ailleurs, il convient de répondre aux besoins spécifiques de certains publics : l'autonomisation des jeunes, l'accompagnement durant l'organisation des séjours pour les individus n'ayant pas la culture des vacances, l'accessibilité des structures et des services pour les personnes handicapées ou la lutte contre l'isolement des seniors.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/les-vacances-des-francais-favoriser-le-depart-du-plus-grand-nombre-note-danalyse-234-juillet>

## **2. Travaux en cours et à paraître en 2011**

- **Note d'analyse sur l'offre d'accueil du jeune enfant (dimension « quantitative »)**

À partir du bilan de la mise en œuvre du service public petite enfance, trois ans après le rapport CAS, nous poursuivons l'exploration des propositions formulées en 2009 (note d'analyse mentionnée ci-dessus) pour améliorer la réponse à la demande de solutions de garde.

- **Bien-être des jeunes enfants dans l'accueil et l'éducation en France et ailleurs (Colloque octobre 2011)**

En complément des travaux concernant la dimension « quantitative » des solutions de garde, le CAS organise en collaboration avec la DREES un colloque international en octobre 2011 sur la qualité d'accueil et le bien-être de l'enfant dans les structures d'accueil. Les actes seront publiés en 2012, accompagnés d'une note d'analyse. Le pré programme est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.sante.gouv.fr/colloque-bien-etre-des-jeunes-enfants-dans-l-accueil-et-l-education-en-france-et-ailleurs.html>

- **Egalité Homme/femme au travail : Bonnes pratiques d'entreprises en matière d'aménagement horaire et d'organisation du travail en France et à l'international (Note et séminaire pour fin octobre/ début novembre 2011)**

Les outils de conciliation vie familiale / vie professionnelle ont été conçus pour faciliter l'entrée massive des femmes sur le marché du travail à partir des années 1960/1970. Si des progrès ont été obtenus, ces outils tendent aujourd'hui à stigmatiser les carrières de leurs bénéficiaires, qui restent en premier lieu les femmes. L'égalité réelle au travail entre hommes et femmes se joue dans la manière dont les entreprises peuvent se saisir – ou non- des enjeux de conciliation et d'organisation du travail pour les intégrer dans leur « business case ». Des pratiques innovantes hors temps partiel émergent.

- **Aider les parents à être de « meilleurs » parents. Perspectives internationales (Rapport et séminaire fin 2011)**

Le rapport doit permettre d'identifier à l'international les actions innovantes en matière de soutien à la parentalité. Il s'agit de reconnaître les dispositifs qui sont les mieux à même de soutenir les parents dans leur fonction parentale, de les aider à être de « meilleurs parents ». Il sera diffusé dans le cadre d'un séminaire organisé par le CAS et la DGCS en décembre 2011, à l'occasion de la première année d'existence du Comité national de soutien à la parentalité.

- **Le bénévolat**

Comment accompagner aux mieux les bénévoles dans leurs activités sans « institutionnaliser » les pratiques ?

- **Accueil du jeune enfant : comment améliorer l'accès aux modes de garde collectifs pour les enfants des familles défavorisées ? (Etude, résultat 2012)**

En collaboration avec la DREES, nous avons lancé une étude sur cette thématique. Cette enquête permettra de mettre en valeur les initiatives les plus prometteuses permettant de lever les freins à la fréquentation de ce mode d'accueil favorable à l'épanouissement de l'enfant. Les résultats sont attendus pour l'été 2012.

### **3. Travaux 2012**

Le programme de travail du CAS pour l'année 2012 est en cours d'élaboration et devrait être rendu public avant la fin de l'année. Les informations seront transmises au Haut Conseil à la Famille dès que possible.

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé



Direction  
de l'animation de la recherche,  
des études et des statistiques

39-43, quai André Citroën  
75902 Paris cedex 15

Le directeur

Téléphone : 01 44 38 22 51  
Télécopie : 01 44 38 24 38

NOTE

à

Monsieur Bertrand FRAGONARD  
Président délégué du Haut Conseil de la Famille

Paris, le 22 août 2011

Référence : RD/SW 100-11

Vos réf. : votre courrier du 30 juin 2011

**Objet : Etudes de la Dares concernant le champ de compétence du Haut Conseil de la Famille (HCF)**

Monsieur le Président délégué,

En réponse à votre courrier du 30 juin, et en vue de la séance plénière du Haut Conseil de la Famille qui aura lieu le 8 septembre, je me permets de vous informer du fait que les principaux travaux récemment menés ou programmés par la Dares, qui sont les plus directement reliés au champ de compétence du HCF, portent sur le thème de l'égalité hommes-femmes. Je vous prie de trouver ci-joint une note recensant ces principaux travaux.

Ces travaux, qui reposent sur l'exploitation de différentes sources de données, se structurent autour de quatre thèmes principaux : (i) l'emploi et le chômage ; (ii) les salaires et les rémunérations ; (iii) les conditions de travail et l'organisation du temps de travail ; (iv) les relations professionnelles et la négociation collective.

Ces travaux ont pour l'essentiel été publiés dans les supports éditoriaux de la Dares sous la forme de *Dares Analyses* (ou précédemment *Premières Synthèses*) ou de *Documents d'études*<sup>1</sup>. Quelques travaux, financés par la Dares dans le cadre d'appels à projets de recherche, sont également disponibles sous la forme de rapports pouvant être fournis par la Dares. Certains travaux réalisés ou financés par la Dares ont conduit par ailleurs à des approfondissements ou des compléments ayant donné lieu à des articles publiés dans des revues académiques sous la responsabilité de leurs auteurs ou dans des ouvrages d'autres organismes, dont notamment l'Insee.

---

<sup>1</sup> Les *Documents d'études* de la Dares sont des documents de travail ; à ce titre, ils n'engagent que leurs auteurs et ne représentent pas la position de la Dares.

Outre ces travaux sur le thème de l'égalité hommes-femmes, d'autres études menées par la Dares de nature récurrente ou ponctuelle - notamment dans les domaines des services à la personne et des emplois familiaux, des métiers, de la durée et de l'organisation du temps de travail, et des dispositifs d'incitation financière à la reprise d'emploi (RSA, PPE) – peuvent également présenter un intérêt pour le HCF.

L'ensemble des études publiées par la Dares sont accessibles sur son site Internet<sup>2</sup>, de même que son programme annuel de travail<sup>3</sup> et son bilan annuel d'activité<sup>4</sup>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de la D.A.R.E.S.

Antoine MAGNIER



---

<sup>2</sup> [http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/espaces\\_770/travail\\_771/etudes-recherche-statistiques\\_815/etudes-recherche-statistiques-de\\_76/etudes-et-recherche\\_77/](http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/espaces_770/travail_771/etudes-recherche-statistiques_815/etudes-recherche-statistiques-de_76/etudes-et-recherche_77/)

<sup>3</sup> <http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/PAT-Dares2011.pdf>

<sup>4</sup> [http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Bilan\\_activite\\_Dares\\_2010\\_b\\_.pdf](http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Bilan_activite_Dares_2010_b_.pdf)

## Les études réalisées, financées et programmées par la Dares sur l'égalité hommes-femmes

### I - Etudes publiées par la Dares ou financées dans le cadre d'appels à projets de recherche

Ces études, qui reposent sur l'exploitation de différentes sources de données, se structurent autour de quatre thèmes :

1. l'emploi et le chômage
2. les salaires et les rémunérations
3. les conditions de travail et l'organisation du temps de travail
4. les relations professionnelles et la négociation collective

#### **1- L'emploi et le chômage**

##### *1.1. Publications de la Dares*

#### 2010-027 - Activité féminine et composition familiale depuis 1975 (Dares-Analyses, mai 2010)

Source : Enquête Emploi de l'Insee

Résumé : En 2008, 84 % des femmes âgées de 25 à 49 ans sont actives, en emploi ou au chômage, contre 96 % des hommes. Le taux d'activité des femmes décroît avec le nombre d'enfants et augmente lorsqu'ils grandissent. Les différences selon la composition familiale sont conservées lorsqu'on compare des femmes vivant en couple ou non, ayant le même âge, le même niveau de diplôme, la même nationalité. Depuis 1975, les femmes sont de plus en plus présentes sur le marché du travail, quels que soient le nombre et l'âge des enfants. Font exception les femmes ayant deux enfants dont le plus jeune a moins de 3 ans du fait de l'extension de l'allocation parentale d'éducation aux mères de deux enfants en 1994. Leur comportement d'activité s'est éloigné de celui des femmes sans enfant entre 1995 et 2008. D'une manière générale, l'âge du plus jeune enfant est plus déterminant aujourd'hui qu'auparavant.

#### 2009-31.3 - Hommes et femmes recrutés en 2005 : les préférences des employeurs (Dares-Analyses, juillet 2009)

Source : Enquête « Offre d'emploi et recrutement » de 2005 auprès d'établissements du secteur privé ayant essayé de recruter au moins un salarié

Résumé : En 2005, le profil des salariés recrutés dans le secteur privé diffère sensiblement selon le genre. Les femmes sont plus diplômées que les hommes et moins souvent en emploi avant leur embauche. Elles ne bénéficient pas des mêmes conditions d'emploi dans l'entreprise : elles sont, plus souvent que les hommes, recrutées à temps partiel, et sur des contrats à durée déterminée. Les diplômées du supérieur font davantage l'expérience du « déclassement », notamment en début de carrière. Des différences d'orientation lors de la scolarité et une forte polarisation des recrutements féminins dans certains métiers et secteurs expliquent en partie cette situation. Un quart des employeurs interrogés déclarent également ne pas avoir été indifférents au genre des candidats lors du recrutement. Dans 70 % des cas, ils déclarent préférer recruter un homme plutôt qu'une femme. La quasi-totalité des employeurs exprimant une préférence sur le genre de la personne recrutée la justifie par la nature du poste à pourvoir. Lorsque le recrutement d'une femme est préféré, plus de la moitié des employeurs évoquent également comme motif les préférences des clients et des usagers. Les employeurs sont généralement satisfaits de la personne recrutée et plus fréquemment encore lorsqu'ils ont embauché une femme.



2007-132 - L'influence causale du nombre d'enfants et de leur âge de première scolarité sur l'activité des mères : une revue de la littérature (Document d'études de la Dares)

**Résumé :** Malgré la hausse du taux d'activité des mères françaises depuis le milieu des années 1960, leur décision d'activité reste aujourd'hui contrainte par des facteurs spécifiques, dont la mise en évidence a fait l'objet de travaux de recherche récents. L'objectif de cette synthèse est de présenter des études qui mesurent l'influence causale de certains facteurs familiaux sur le choix d'activité des mères françaises. Cette synthèse ne recense pas tous les déterminants de l'activité féminine, mais se concentre sur deux des nombreux éléments qui peuvent affecter aujourd'hui l'activité des mères : le nombre d'enfants et leur âge de première scolarisation. Ces deux caractéristiques ont été choisies d'une part parce que leur lien avec l'activité des mères a fait l'objet de nombreuses études ces dernières années, et d'autre part parce que les résultats de ces études peuvent avoir une implication en termes de politiques publiques. Sont également reportés les travaux français qui traitent de l'impact de certaines politiques publiques sur les variables sus mentionnées et qui peuvent donc également avoir un effet sur l'offre de travail des mères. En permettant d'alléger les contraintes qui pèsent sur les mères, la mise en place de politiques publiques adaptées peuvent permettre de soutenir l'emploi des mères.

Bien que les spécificités institutionnelles et culturelles françaises peuvent, dans certains cas, rendre l'analyse des travaux étrangers non directement transférable à la France, les enseignements de quelques études sur données étrangères sont intéressantes dans le cadre de cette synthèse : certaines recherches portent sur des évolutions communes à plusieurs pays dont la France. D'autres recherches étrangères sont intéressantes d'une part pour leur originalité et leur portée dans le monde scientifique, et d'autre part parce qu'elles ont inspiré des études sur données françaises.

2007-10.3 - Hommes et femmes cadres en 2002 : inégalités d'accès aux emplois et inégalités salariales (Premières Synthèses, mars 2007)

**Source :** Enquête sur la structure des salaires (ESS) 2002, menée par l'Insee.

**Résumé :** En 2002, seulement 15 % des femmes qui travaillent dans une entreprise de 10 salariés ou plus sont cadres, contre 23 % des hommes. Lorsqu'elles sont cadres, les femmes perçoivent, en moyenne, un salaire horaire 20 % inférieur à celui de leurs homologues masculins. Les différences de caractéristiques observables entre hommes et femmes, comme le diplôme ou l'expérience, justifient une faible part de ces écarts. En revanche, la situation familiale des salariés explique une part importante de l'écart d'accès aux emplois de cadres et des inégalités salariales entre les hommes et les femmes, évalués « toutes choses égales par ailleurs ».

Les femmes ont une probabilité plus faible que les hommes d'occuper un emploi de cadre ; cet écart de probabilité atteint 29 % parmi les hommes et les femmes vivant en couple avec ou sans enfant alors qu'il se réduit à 13 % parmi les hommes et les femmes sans enfant vivant seuls. Pour ce dernier groupe de salariés, l'écart de salaire horaire moyen entre les hommes et les femmes, évalué « toutes choses égales par ailleurs », n'est pas significatif, alors qu'il est de 19 % pour l'ensemble des cadres.

2005-24.2 - La mixité professionnelle à l'épreuve du temps. (Premières Synthèses, juin 2005)

**Résumé :** Depuis 15 ans, la mixité professionnelle a progressé au sein des entreprises industrielles qui ont intégré des femmes sur des postes traditionnellement masculins.

Cette progression est surtout sensible au niveau des emplois de techniciens, voire de cadres. Elle est moins visible pour les ouvriers. Pourtant, cette forme concrète de distribution du travail entre des hommes et des femmes associés dans leur activité ne constitue toujours pas la norme : si les représentations sexuées ont évolué, la référence à des qualités qui seraient « naturelles » aux hommes ou aux femmes continue à régir la division du travail. De plus, la mixité professionnelle se diffuse plus aisément quand la croissance économique est forte et les besoins de main-d'œuvre importants. Par ailleurs, son développement repose également sur l'élargissement de l'accès des femmes aux formations à des métiers techniques, ainsi que sur l'engagement de personnes clés en faveur de la mixité professionnelle.

2005-10.1 - Les femmes dans les politiques d'emploi entre 1990 et 2002. (Premières Synthèses, mars 2005)

**Résumé :** Entre 1990 et 2002, la part des femmes dans les entrées en mesures est restée relativement stable, oscillant d'environ deux points autour de la parité. Les femmes sont très présentes dans les contrats du secteur non marchand : elles y représentent près de deux embauches aidées sur trois. Davantage recrutées par les établissements publics, elles occupent essentiellement des postes d'agents d'entretien ou des emplois administratifs. Dans le secteur marchand, le commerce et les services aux particuliers sont les principaux employeurs.

Plus âgées et plus qualifiées que les hommes à l'entrée en dispositif, elles sont moins fréquemment insérées dans l'emploi non aidé dans les mois qui suivent la sortie de mesure. Près de 10 % d'entre elles sont inactives deux ans et demi après la sortie de CIE, CES ou SIFE.

2004-31.2 - L'accès des femmes aux métiers : la longue marche vers l'égalité professionnelle (Premières Synthèses, juillet 2004)

**Source :** Enquêtes Emploi 1992-2002

**Résumé :** De 1992 à 2002, la place des femmes dans les professions s'est renforcée, en particulier dans celles à dominante masculine. La ségrégation professionnelle entre les hommes et les femmes s'est un peu réduite, mais elle s'est en même temps déplacée, ce qui a pu conduire à l'apparition de formes nouvelles de disparités entre et dans les métiers. En 2002, 10,8 millions de femmes ont un emploi, contre 9,6 millions dix ans plus tôt.

Les femmes sont très présentes dans les professions du tertiaire, secteur en plein essor. Un nombre grandissant de femmes, notamment parmi les plus jeunes, accèdent à des postes d'encadrement ou techniques. Néanmoins, la plupart continuent d'occuper des professions peu qualifiées.

2004-083 - La contribution des femmes à la performance : une revue de la littérature (Document d'études de la Dares)

**Résumé :** Ce rapport présente une analyse de la littérature qui traite de l'influence de la présence de femmes dans les entreprises sur leur performance. Ces travaux développent principalement une argumentation économique, le « business case », à l'appui de politiques de mixité professionnelle des entreprises. De telles politiques explicites de mixité professionnelle sont apparues en France dans le prolongement des politiques de diversité et d'Equal Employment Opportunities développées dans les pays anglo-saxons où la question de la place des minorités ethniques et des femmes dans la société a constitué dès les années soixante un enjeu social et politique important. Elles y ont fait l'objet de multiples travaux. Cette revue de la littérature présente d'une manière critique les principales conclusions de ces travaux, relevant de la gestion et parfois de la psychologie expérimentale. Ils étudient l'influence de la présence de femmes dans les entreprises, mais aussi des politiques actives de féminisation de leurs effectifs et de leur encadrement sur leur performance en matière de gestion des ressources humaines, de politique commerciale, de rentabilité financière et d'évaluation de la responsabilité sociétale. L'étude souligne tant les apports de cette approche par le « business case », que les questions qu'elle pose quand on la confronte à l'approche française et européenne en matière d'égalité professionnelle.

2001-48.2 - Les femmes dans les dispositifs ciblés de la politique de l'emploi (Premières Synthèses, novembre 2001)

**Résumé :** Au regard de leur forte présence, en légère mais constante progression depuis 1997, parmi les demandeurs d'emploi, les femmes sont sous-représentées à l'entrée dans l'ensemble des dispositifs ciblés de la politique de l'emploi. Mais il existe une forte disparité entre les mesures destinées à former les jeunes, où elles sont largement minoritaires, et les mesures plus générales de lutte contre les exclusions où elles prédominent. Dans le secteur marchand, l'emploi aidé profite plus souvent aux hommes qu'aux femmes. Pour ces dernières, il est plus concentré sectoriellement que l'ensemble de l'emploi féminin salarié. Un bon niveau de formation favorise moins les femmes que les hommes dans l'accès à un dispositif proche de

l'emploi non aidé. Et de manière générale, les femmes faiblement qualifiées bénéficient moins des dispositifs en faveur des demandeurs d'emploi que leurs homologues masculins.

### *1.2. Rapports de recherche menés dans le cadre d'appels à projets financés par la Dares*

- 2009 : « Fragilisation ou renforcement des plafonds de verre dans les restructurations ? Les carrières dans le secteur énergétique en France, en Angleterre et en Hongrie » (Rapport final dans le cadre d'une recherche financée par la Dares, S. Pochic, C. Guillaume)

Résumé : ce rapport s'intéresse aux carrières des cadres au sein de Gaz de France, en France et dans ses filiales en Angleterre et en Hongrie, et étudie notamment l'impact des restructurations qu'a connu le secteur énergétique sur les trajectoires individuelles des salariés. Après avoir rappelé le contexte de restructuration du marché de l'énergie dans les trois pays étudiés, il présente le système de gestion des carrières des cadres au sein de la maison-mère. Deux types de plafond de verre sont mis en évidence par cette étude. Le premier est lié au diplôme initial du cadre : si, depuis les années 1980, le recrutement s'est élargi aux diplômés d'école de commerce et aux universitaires, au lieu d'être restreint aux diplômés de grandes écoles d'ingénieur, comme c'était le cas auparavant, le poids du diplôme initial reste un facteur d'inégalité très fort dans la progression des carrières. Le second est lié au sexe : les femmes restent cantonnées aux directions tertiaires et aux fonctions support, et accèdent moins que les hommes au « top management » (seulement 8% de femmes). Parmi les nouvelles générations de cadres, on constate une féminisation accrue des cadres « à potentiel », mais il reste cependant plus difficile pour les femmes de parvenir à réaliser ce potentiel et à accéder aux postes clés de l'encadrement. Dans le modèle dominant de carrière en vigueur à GDF, les stratégies de conciliation travail/hors travail ou de disponibilité développées par les femmes cadres à Gaz de France leur permettent d'éviter certains obstacles, mais ne remettent pas en cause le modèle en vigueur, qui reste pensé sur un mode « masculin-neutre », et elles doivent le plus souvent se confronter in fine à ce modèle. D'un point de vue informel, le système de castes et de cooptation en place à Gaz de France joue également un rôle important dans l'existence du plafond de verre pour les femmes. En effet, pour les femmes qui se conforment au modèle de carrière dominant et sont les plus disponibles et les plus mobiles, l'intégration à des réseaux représente un second obstacle. Pour être intégrées dans ces réseaux, dominés par les hommes, mais qui représentent un passage obligé pour pouvoir accéder au statut de dirigeant, les femmes doivent faire acte d'assimilation, en « neutralisant leur genre », tout en luttant contre un éventuel paternalisme de la part des collègues hommes. D'un point de vue global, les discriminations dont sont victimes les femmes résident essentiellement dans le modèle de carrière dominant, le système informel de caste et de la symbolique du pouvoir, qui restent très masculins.

Dans les filiales anglaise et hongroise le plafonnement des carrières des femmes est toujours présent, voire qu'il se renforce, bien qu'il y ait de plus en plus de femmes cadres. Cela est dû notamment à la réduction des effectifs liée à la restructuration, en particulier dans les fonctions support, où les femmes pouvaient plus facilement faire carrière. La restructuration a également renforcé les exigences en terme d'implication et de mobilité du modèle de carrière dominant, le rendant d'autant plus difficile à satisfaire pour les femmes et en particulier pour les mères de famille.

- 2007 : « Conciliation vie professionnelle et vie familiale : Une comparaison des taux d'activité au Canada et en France et une tentative d'explication par les horaires, la durée du travail et les politiques de conciliation publiques et privées au Canada » (Rapport final dans le cadre d'une recherche financée par la Dares, D.-G. Tremblay, G. Cette, A. Sylvain)

Résumé : Ce rapport final décrit et analyse les différences de politiques publiques et privées visant à favoriser la conciliation vie familiale et vie professionnelle entre la France et le Canada. Le rapport part du constat que la France a un taux de fécondité (1,89) bien supérieur à celui du Canada (1,52) et un taux d'activité féminin plus faible (63,6% en France, contre 73,2% au Canada). Cette recherche vise alors à savoir si ces différences d'activité pourraient provenir en partie de plus grandes difficultés de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle en France qu'au Canada.

A partir de l'enquête sur la population active canadienne de 2003 et de l'enquête emploi française de 2003, les auteurs analysent les écarts de taux d'activité entre la France et le Canada. Le taux d'activité des hommes français âgés de 25 à 54 ans (93,8%) est plus élevé que celui des canadiens (90,1%). En revanche,

le taux d'activité des femmes françaises de 25 à 54 ans (79,1%) est le même que celui des canadiennes (79,2%). Les écarts de taux d'activité féminin entre les deux pays sont donc concentrés sur les moins de 25 ans et les plus de 54 ans. Cependant il y a aussi des différences parmi les 25 à 54 ans : entre 25 et 39 ans les femmes françaises sont moins nombreuses à travailler que les canadiennes, alors qu'entre 40 et 54 ans, c'est l'inverse. On ne voit pas de telles différences pour les hommes : à tous âges, les hommes français travaillent plus que les canadiens. Ces différences pourraient donc témoigner de difficultés de conciliation plus importantes pour les jeunes françaises.

Le rapport propose plusieurs autres explications possibles à ces différences, pour en éliminer certaines. Ainsi, les écarts observés entre les deux pays semblent ne pas venir d'une exposition différente au risque de chômage, mais en partie d'un recours au temps partiel plus important des femmes canadiennes de 25 à 34 ans, et de la présence d'enfants. L'analyse fait apparaître que, en France comme au Canada, par rapport à une situation sans enfant, en cas de présence d'enfant(s), les hommes sont plus souvent en emploi et les femmes moins souvent. Plus l'enfant benjamin est âgé et plus les femmes sont en emploi, alors que l'âge du benjamin n'a aucun lien statistique avec la situation d'emploi des hommes. Les canadien(ne)s ayant des enfants de moins de trois ans ont une probabilité de travailler plus grande que les français(es) toutes choses égales par ailleurs. Ces résultats confirment donc les résultats précédents et renforcent l'hypothèse selon laquelle la conciliation pourrait être plus facile au Canada.

2003 : « L'accès des femmes à la sphère de direction des entreprises : la construction du plafond de verre » (Rapport final dans le cadre d'une recherche financée par la Dares, J. Laufer)

Résumé : cette analyse met l'accent sur la mixité des politiques visant les cadres à potentiel et sur le fait que la sélection dans le groupe des cadres à potentiel impliquait de la part des hommes et des femmes une grande proximité à la fois dans les profils, dans les parcours et dans les objectifs de développement de compétences pour accéder à des niveaux de cadres dirigeants. Et si les normes d'âge semblent peser davantage sur les femmes, comme les questions liées à la mobilité, les négociations conjugales sur l'articulation carrière/vie familiale ne se font pas systématiquement aux dépens de l'investissement professionnel des femmes.

Malgré tout, un certain nombre d'éléments tendent à faire penser que davantage d'incertitudes pèsent sur l'évolution de carrière des femmes à partir d'un certain niveau.

Ces incertitudes tiennent à la fois à des facteurs « objectifs » qui ne pèsent pas de la même manière sur les femmes et sur les hommes cadres à potentiel – comme par exemple le profil des postes occupés ou le poids de certains modèles managériaux – et à des « choix » qui caractériseraient davantage les femmes si on les compare aux hommes ou du moins à la majorité d'hommes en situation semblable. Ainsi les questions liées aux négociations conjugales et à la mobilité professionnelle, celles des « choix de vie » à partir d'un certain niveau de carrière, le sentiment d'une certaine solitude et / ou d'une excessive visibilité et prise de risque dans certains postes à haut niveau où les femmes demeurent « rares », la vision de l'exercice du pouvoir dans les niveaux élevés des hiérarchies organisationnelles, autant d'éléments qui peuvent justifier de logiques d'anticipation plus difficiles à formuler pour les femmes et qui peuvent contribuer à la construction du plafond de verre, dans la mesure où les hommes en situation similaire seraient moins susceptibles d'être confrontés à cet ensemble de facteurs. Ainsi les femmes cadres à potentiel apparaissent dans une situation qui pourraient être qualifiée de paradoxale. D'une part, elles apparaissent avoir dépassé beaucoup des obstacles qui sont censés peser sur les femmes cadres : aspiration à occuper des postes de pouvoir, capacité à la mobilité, et pour beaucoup d'entre elles, capacité à intégrer les tensions entre carrière et vie familiale et éventuellement détermination à avoir au sein du couple la carrière dominante. D'autre part, elles apparaissent malgré tout confrontées à des obstacles spécifiques qui apparaissent peser sur elles davantage que sur les hommes. Ainsi, même si les femmes cadres à potentiel semblent témoigner sur beaucoup de critères - logiques de performances disponibilité, motivation pour l'encadrement -, d'une capacité à s'assimiler à la majorité masculine qui les entoure, elles témoignent d'une plus grande incertitude face à la suite de leur carrière. Si l'incertitude est évidemment le fait des hommes comme des femmes à ce niveau de poste, l'aléa restant fort quant au choix ultime de tel ou tel pour tel ou tel poste, cette incertitude semble faire intervenir des paramètres plus nombreux encore pour les femmes.

## 2- Les salaires et les rémunérations

### 2010-011 - Interruptions de carrière professionnelle et salaires des hommes et des femmes en 2006 (Dares-Analyses, février 2010)

Source : Enquête sur le coût de la main-d'oeuvre et la structure des salaires (Ecmoss) 2006 menée par l'Insee en collaboration avec la Dares.

Résumé : Environ 61 % des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel en 2006 ont connu au moins une interruption dans leur carrière depuis leur premier emploi. Près de la moitié des salariés (49 %) ont connu le chômage ; 13 % des salariés - majoritairement des femmes - se sont arrêtés de travailler pour s'occuper de leurs enfants. Les autres motifs d'interruption (18 %) renvoient à des problèmes de santé dans deux tiers des cas.

Parmi les salariés dont la durée du travail est décomptée en heures, ceux qui ont connu des interruptions de carrière ont un salaire horaire brut moyen plus faible que les salariés au parcours jusque-là continu (18 % d'écart), l'écart étant plus marqué entre les hommes qu'entre les femmes. Si les interruptions semblent ainsi être plus pénalisantes pour les hommes que pour les femmes, il reste que les femmes qui ne se sont pas arrêtées de travailler ont un salaire horaire brut en moyenne inférieur de 17 % à celui de leurs homologues masculins, un écart que les principales caractéristiques observables n'expliquent que partiellement.

### 2008-44.5 - Les écarts de salaire entre les hommes et les femmes en 2006 : des disparités persistantes (Premières Synthèses, octobre 2008)

Source : Enquête sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss) 2006 menée par l'Insee en collaboration avec la Dares.

Résumé : En 2006, dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel, la rémunération brute totale moyenne des femmes est inférieure de 27 % à celle des hommes. L'écart est de 16 % quand on se réfère au salaire horaire brut total, c'est-à-dire la rémunération rapportée au nombre d'heures rémunérées, pour les salariés dont le temps de travail est décompté en heures. Pour le seul salaire horaire de base, l'écart est moindre, les primes et la rémunération des heures supplémentaires ou complémentaires accentuant légèrement l'écart constaté au niveau du salaire horaire de base.

Ces écarts salariaux reflètent pour partie la répartition différenciée des hommes et des femmes dans l'emploi. Les femmes sont moins souvent cadres que les hommes et occupent moins souvent des postes qualifiés ou avec des responsabilités d'encadrement. L'écart salarial est plus élevé parmi les salariés les plus âgés et parmi les plus diplômés. Il est également marqué parmi les cadres et parmi les ouvriers. Les écarts de salaire horaire sont aussi plus importants dans les secteurs les plus féminisés où les femmes sont moins nombreuses que les hommes aux postes les plus rémunérateurs. Même à caractéristiques voisines, les femmes ont des salaires horaires inférieurs en moyenne à ceux des hommes. Les différences de caractéristiques propres aux salariés, aux entreprises ou aux emplois, recensées dans cette étude, n'expliquent qu'un peu plus du tiers de l'écart salarial entre les hommes et les femmes.

### 2007-10.3 - Hommes et femmes cadres en 2002 : inégalités d'accès aux emplois et inégalités salariales (Premières Synthèses, mars 2007)

Source : Enquête sur la structure des salaires (ESS) 2002, menée par l'Insee.

Résumé : En 2002, seulement 15 % des femmes qui travaillent dans une entreprise de 10 salariés ou plus sont cadres, contre 23 % des hommes. Lorsqu'elles sont cadres, les femmes perçoivent, en moyenne, un salaire horaire 20 % inférieur à celui de leurs homologues masculins. Les différences de caractéristiques observables entre hommes et femmes, comme le diplôme ou l'expérience, justifient une faible part de ces écarts. En revanche, la situation familiale des salariés explique une part importante de l'écart d'accès aux emplois de cadres et des inégalités salariales entre les hommes et les femmes, évalués « toutes choses égales par ailleurs ».

Les femmes ont une probabilité plus faible que les hommes d'occuper un emploi de cadre ; cet écart de probabilité atteint 29 % parmi les hommes et les femmes vivant en couple avec ou sans enfant alors qu'il se réduit à 13 % parmi les hommes et les femmes sans enfant vivant seuls. Pour ce dernier groupe de salariés, l'écart de salaire horaire moyen entre les hommes et les femmes, évalué « toutes choses égales par ailleurs », n'est pas significatif, alors qu'il est de 19 % pour l'ensemble des cadres.

2006-22.1 - Les écarts de salaires horaires entre hommes et femmes en 2002 : une évaluation possible de la discrimination salariale (Premières Synthèses, mai 2006)

Source : Enquête sur la structure des salaires (ESS) 2002, menée par l'Insee.

Résumé : En moyenne, le salaire horaire total des femmes est inférieur de 19 % à celui des hommes en 2002. La moitié de cet écart s'explique par le fait, qu'en moyenne, les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes caractéristiques individuelles, qu'ils n'occupent pas les mêmes emplois et qu'ils ne travaillent pas dans les mêmes établissements. Les femmes sont certes aussi diplômées que les hommes mais elles justifient d'une expérience professionnelle et d'une ancienneté dans l'entreprise plus faibles, en raison notamment d'interruptions de carrière plus fréquentes et plus longues que les hommes. Elles sont moins nombreuses à occuper les postes les plus rémunérateurs et à travailler dans les établissements qui versent les salaires les plus élevés.

Lorsque l'on raisonne « toutes choses égales par ailleurs », en neutralisant ces effets de structure liés aux caractéristiques rémunératrices identifiées des individus, des emplois et des entreprises, un écart salarial de 11 % subsiste entre les hommes et les femmes. Cet écart résiduel non expliqué reflète en partie de la discrimination salariale. Les cadres, les ouvrières ainsi que les salariées de la construction sont les plus touchées par cette forme de discrimination. Les femmes de moins de 35 ans y sont, quant à elles, moins confrontées que leurs aînées<sup>1</sup>.

2004-080 - Les disparités de rémunération entre les hommes et les femmes : la situation de quatre branches professionnelles (Document d'études de la Dares)

Résumé : Les femmes gagnent moins que les hommes, et cela, (...) dans toutes les régions du monde, que l'on compare les rémunérations sur une base horaire, hebdomadaire ou mensuelle et que l'on considère l'ensemble des activités non agricoles ou les activités manufacturières uniquement", Anker R. (1997).

De nombreuses études ont traité ce thème et cherché à identifier les origines de ces écarts de rémunération. Une première ligne d'analyse est celle proposée par Becker (1957) en termes de préférences individuelles, préférences qui peuvent provenir soit des employeurs, des salariés ou des consommateurs et qui entraînent qu'un même travail est davantage payé aux salariés hommes qu'aux femmes. Cela amène à prédire que les entreprises qui préfèrent la main d'œuvre masculine n'emploient que des hommes, les autres n'embauchent que des femmes réalisant ainsi une économie de coûts et davantage de profits. Ce type de raisonnement trouve vite une limite pour rendre compte des faits observés, car la discrimination à l'encontre des femmes se traduit plus communément par des différences d'accès aux emplois à diplôme et expérience égale que par une différence de rémunération à poste identique. La question n'est pas tant « de combien un chef de projet en informatique « homme » va être davantage rémunéré que son homologue féminine ? » que « quelle est la perte de rémunération encourue par les femmes qui ne sont pas chefs de projet alors qu'elles pourraient l'être ? ». Le prolongement logique de cette question serait d'identifier les causes qui conduisent à cette situation, que ce soit un préjugé des employeurs sur la capacité des femmes à s'investir dans l'entreprise (discrimination statistique, cf Phelps et Arrow), ou des obstacles pour concilier ce type d'emploi avec les contraintes familiales (thème de l'offre de travail et des négociations des tâches domestiques au sein des ménages) ou simplement, en amont du marché du travail, les présupposés sur les métiers masculins/féminins qui vont influencer les choix scolaires et restreindre l'éventail des emplois accessibles aux femmes.

<sup>1</sup> Cette étude analyse les différences de salaire entre les hommes et les femmes en comparant le salaire reçu pour une heure de travail. Elle ne prend pas en compte les écarts salariaux qui proviennent des durées du travail : la durée du travail explique les deux cinquièmes de l'écart entre les salaires mensuels moyens des hommes et des femmes.

Dans ce travail, nous nous consacrons à l'analyse des différences de rémunération pour des caractéristiques individuelles semblables. L'originalité de cette étude est de se placer à un degré d'analyse très fin, à savoir un raisonnement sur des branches professionnelles régies par la même convention collective. L'avantage de cette démarche est d'une part de réduire la variabilité des populations étudiées, d'autre part de pouvoir prendre en compte les pratiques spécifiques de gestion de la main d'œuvre, tout particulièrement la structure hiérarchique des emplois reflétée par la grille de classification propre à la branche. Raisonner sur des entreprises dans une branche définie permet ainsi de cerner au plus près les différences de rémunération entre les hommes et les femmes dans un environnement d'emploi similaire. En revanche, nous perdons la possibilité d'énoncer des résultats globaux pour l'ensemble de l'économie.

2003-11.3 - Les écarts de rémunération hommes-femmes : un positionnement défavorable des femmes dans les grilles de conventions collectives (Premières Synthèses, mars 2003)

Source : Enquête sur la structure des salaires menée par l'Insee en 1992 - Entretiens semi-directifs auprès des acteurs sociaux de chacune des branches (fédérations patronales et syndicales), puis auprès des responsables du personnel et des représentants syndicaux dans trois ou quatre entreprises selon la branche.

Résumé : Une étude menée dans trois branches professionnelles (Banques, Plasturgie, Bureaux d'études techniques) montre que les femmes sont moins bien classées que leurs collègues masculins dans les grilles de classification des conventions collectives. Ce positionnement défavorable est à l'origine de l'essentiel de l'écart de rémunérations constaté entre les hommes et les femmes.

Les différences de caractéristiques individuelles (diplôme, ancienneté, expérience professionnelle) n'expliquent qu'une faible partie de ces disparités salariales. Les observations monographiques menées dans ces trois branches montrent que ces écarts inexplicables reflètent plutôt des effets de carrière que de discrimination salariale : les inégalités de salaire entre les hommes et les femmes se construisent et se creusent en cours de carrière sous l'effet de promotions et de systèmes de primes plus favorables aux hommes.

### **3- Les conditions de travail et l'organisation du temps de travail**

2010-082 - Les femmes occupent des emplois où le travail semble moins épanouissant (Dares Analyses, décembre 2010)

Source : Enquête Changements organisationnels et informatisation (COI) 2006-2007.

Résumé : Globalement, les femmes occupent des emplois où le travail est moins formalisé mais où elles disposent de moins de marges de manœuvre que les hommes. Elles exercent moins souvent des responsabilités hiérarchiques et accèdent moins facilement à des formations. Elles se déclarent plus souvent débordées dans leur travail que les hommes, en particulier quand elles ont de jeunes enfants. Pour faire face à une surcharge de travail ou à des tâches délicates, elles estiment moins fréquemment que les hommes pouvoir disposer d'une aide, en interne comme en externe. Moins confiantes dans l'utilité de leur travail, elles sont aussi moins satisfaites de leur salaire compte tenu du travail réalisé.

En contrepartie, leurs horaires de travail sont en moyenne moins contraignants et plus prévisibles, elles dépassent moins souvent les horaires de travail habituels et amènent moins souvent du travail à la maison. Les différences ici observées renvoient à la fois à la répartition, différenciée selon le sexe, des professions (hommes et femmes n'exerçant pas les mêmes métiers) et à des différences entre sexes au sein même d'une profession.

2007-127 - Le poids du temps partiel dans les trajectoires professionnelles des femmes (Document d'études de la Dares)

Source : Enquête « Familles & Employeurs » 2004 de l'INED et de l'INSEE.

Résumé : La montée de l'emploi à temps partiel chez les femmes est une transformation majeure du marché du travail français depuis le début des années 80. En 1985 une femme active occupée sur cinq déclarait travailler à temps partiel, contre une sur trois en 2005. Les études se sont centrées sur les caractéristiques des emplois à temps partiel (durée hebdomadaire, horaires de travail, conditions de travail, etc.) et des femmes qui les occupent à une date donnée (âge, situation familiale, raisons d'être à temps partiel, etc.), en adoptant un point de vue statistique (Bourreau-Dubois et alii. [2001], Bué [2002], Galtier [1999a], Ulrich et Zilberman [2007a] ou sociologique (Angeloff [2000], Cattaneo [1996], Puech [2005] pour exemples).

Ces travaux soulignent unanimement que les femmes à temps partiel constituent une population hétérogène mais qu'il existe deux logiques principales : « le travail à temps réduit » qui correspond à un aménagement individuel et volontaire du temps de travail et l'« emploi partiel » qui résulte d'une embauche à temps partiel décidée par l'employeur (Maruani [2002]). Selon la première logique, les femmes font le choix de travailler à temps partiel, pour s'occuper de leur(s) enfant(s) le plus souvent ; selon la seconde, elles sont contraintes d'accepter de travailler moins qu'à temps complet et généralement moins qu'elles ne le souhaiteraient. Les connaissances sur la place qu'occupe le temps partiel dans l'ensemble de la carrière professionnelle des femmes sont plus rares.

Les études s'appuyant sur des typologies montrent que les emplois à temps partiel sont occupés par des femmes de tous âges et à tous les stades de leur vie professionnelle et familiale (Bué [2002], Galtier [1999a], Ulrich et Zilberman [2007b]). En début de vie active, le temps partiel est parfois cumulé à des études ou constitue un emploi d'insertion, dans la vente par exemple, pour des jeunes femmes peu qualifiées ne trouvant pas d'emploi à temps complet. Aux âges médians, il résulte souvent du choix de réduire la durée du travail pour raisons familiales mais, il est également souvent contraint et court dans des professions peu qualifiées (femmes de ménages, employées de maison, etc.). Enfin, le temps partiel s'inscrit parfois dans une logique de retrait d'activité pour des femmes ayant des problèmes de santé ou dont le conjoint est déjà retraité.

Buddelmeyer et alii. [2005] ont mesuré le poids du temps partiel au cours de quelques années successives et les transitions vers et hors du temps partiel à partir du panel européen des ménages. 34% des européennes et 25% des françaises passent au moins un an à temps partiel sur six années consécutives. Seulement, 6% des européennes et 4% des françaises y restent pendant la totalité des six années. Globalement, en France comme dans le reste de l'Europe en dehors des Pays-Bas, le temps partiel est un état plus transitoire que les autres situations sur le marché du travail et notamment que le temps complet. Néanmoins, 72% des européennes, et la même proportion de françaises, restent à temps partiel d'une année sur l'autre. De plus, l'accès à l'emploi à temps partiel représente une voie de sortie du chômage d'importance significative pour les femmes. Mais il ne débouche que peu fréquemment sur un emploi à temps complet (plus souvent pour les hommes mais ceux-ci sont peu concernés par le temps partiel) ; la trajectoire « vertueuse » du chômage au temps complet via le temps partiel n'est ainsi que très peu empruntée.

Galtier [1999b] montre, à partir des enquêtes Emploi annuelles, que les trajectoires d'emploi sont différentes selon que le temps partiel est volontaire ou imposé à l'embauche. Dans le premier cas, le maintien à temps partiel deux ans plus tard est la situation dominante mais le retour à l'emploi à temps complet est par nature possible. Lorsque le temps partiel est contraint, l'accès au temps complet dépend de la durée hebdomadaire du travail. Plus elle est longue, plus les chances d'y parvenir sont fortes. Par contre, plus le temps de travail diffère d'un temps complet, et plus il en diffère durablement, plus les chances d'obtenir un emploi à temps complet sont faibles. Par ailleurs, plus l'âge augmente, moins les salariés à temps partiel contraint accèdent à un temps complet et plus ils se retirent du marché du travail ou se résignent à ne pas voir augmenter leur durée.

Grâce à son calendrier rétrospectif, l'enquête « Familles & Employeurs » de l'INED permet d'éclairer sur plus longue période l'interaction du temps partiel et des trajectoires professionnelles. Elle offre en effet la possibilité d'étudier les parcours professionnels de femmes ayant occupé au moins un emploi à temps partiel au cours de leur carrière et de déterminer ainsi s'il existe des trajectoires professionnelles types dans lesquelles s'intègre le temps partiel, et si à ces trajectoires types correspondent des profils définis : des caractéristiques individuelles communes aux personnes connaissant le même type de trajectoire.



2004-50.3 - La difficile conciliation entre vie professionnelle et vie familiale (Premières Synthèses, Décembre 2004)

Source : enquête « Histoire de vie - Construction des identités » 2003 de l'Insee.

Résumé : Parmi les personnes qui exercent une activité professionnelle, près de quatre sur dix trouvent que leur travail rend difficile l'organisation de leur vie de famille. Avoir des enfants, notamment jeunes, et travailler avec des horaires atypiques accroît le sentiment que la conciliation est difficile. Les travailleurs indépendants, les cadres, les employés de commerce sont les plus nombreux à la trouver difficile. En apparence, il n'y a pas de différence majeure entre hommes et femmes. En fait, une partie d'entre elles s'est déjà retirée du marché du travail ou est passée à temps partiel « choisi » pour pouvoir élever ses jeunes enfants.

71 % des femmes et 46 % des hommes travaillant à temps partiel en CDI ont déclaré qu'ils ne souhaitent pas travailler davantage. Pour eux, le temps partiel est souvent un temps partiel « choisi ». Ils évoquent principalement leur volonté de s'occuper de leurs enfants, particulièrement les 25-35 ans. Plus il y a d'enfants dans le foyer, moins les femmes souhaiteraient travailler à temps plein. Ces adeptes du temps partiel « choisi » font moins souvent état de difficultés pour organiser leur vie familiale que les salariés travaillant à temps partiel « subi » qui, eux, souhaiteraient travailler davantage

2003-29.2 - Pourquoi certaines femmes s'arrêtent - elles de travailler à la naissance d'un enfant ? (Premières Synthèses, juillet 2003)

Source : enquête DARES/CREDOC, 2003

Résumé : Même si l'activité féminine a très fortement augmenté ces quarante dernières années, notamment parce que les femmes interrompent moins leur activité professionnelle à la naissance d'un enfant, leurs taux d'activité restent conditionnés, à la différence de ceux des hommes, par la présence et l'âge des enfants. Ainsi, la proportion de femmes avec enfant(s) qui sont inactives est bien supérieure à celle des hommes dans la même situation : en moyenne 14,2 % contre 1,4 %. Les femmes qui ont arrêté de travailler à la naissance d'un enfant sont majoritairement ouvrières ou employées, moins diplômées et avec plus d'enfants que leurs consœurs ayant conservé une activité professionnelle avec un enfant en bas âge. La moitié d'entre elles invoquent comme raison principale la volonté de se consacrer pleinement à leurs enfants, l'autre moitié des raisons financières ou d'organisation. Quels que soient les motifs mis en avant, la moitié des femmes interrogées auraient souhaité continuer à travailler et indiquent que des changements dans leurs conditions de travail, les modes de garde ou encore l'organisation familiale auraient pu le leur permettre. Les trois quarts envisagent de reprendre le travail à une date déjà fixée, en général au plus tard aux trois ans de l'enfant.

2003-01.2 - La réduction du temps de travail a-t-elle amélioré la vie quotidienne des parents de jeunes enfants ? (Premières Synthèses, janvier 2003)

Source : Enquête sur la conciliation vie familiale et vie professionnelle (2000).

Résumé : 60% des parents de jeunes enfants déclarent que la réduction du temps de travail leur a permis de mieux concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle. Le niveau de satisfaction est d'autant plus élevé que l'organisation du temps de travail est régulière et les horaires maîtrisables et prévisibles. Plus que la flexibilité elle-même, c'est la manière dont elle a été négociée entre le salarié et l'employeur qui est déterminante dans la satisfaction ou l'insatisfaction des salariés. La réduction du temps de travail a agi comme un révélateur des inégalités entre salariés travaillant dans des secteurs protégés, avec une forte tradition de dialogue social et bénéficiant d'un environnement favorable à la famille, et les salariés soumis à des formes contraignantes d'organisation du travail.

2002-08.2 - Temps partiel des femmes : entre « choix » et contraintes. (Premières Synthèses, février 2002)

Source : Enquête Emploi du temps, INSEE, 1998

Résumé : Tous les emplois à temps partiel ne se ressemblent pas. Ils ont en commun d'être très majoritairement occupés par des femmes, mais l'enquête " Emploi du temps " de l'Insee 1998 permet de distinguer trois catégories de salariées à temps partiel nettement différenciées aussi bien sous l'angle des emplois occupés et des conditions de travail que des activités hors travail. Globalement, les conditions d'emploi, d'organisation du temps de travail sont plus mauvaises pour les salariées à temps partiel " imposé à l'embauche " que pour les temps complets, alors qu'elles sont meilleures pour les temps partiels " choisis pour s'occuper des enfants " ; seuls les temps partiels " choisis pour d'autres raisons " sont proches des temps complets.

Les premières sont les plus nombreuses à avoir des horaires irréguliers, à travailler le samedi ; ce sont elles aussi qui ont le moins de marge de manœuvre dans le choix de la répartition de leurs horaires et qui les connaissent le moins à l'avance. Bien qu'elles aient la durée du travail la plus courte, elles ont le moins d'activités extérieures, à l'opposé des temps partiels " choisis pour s'occuper des enfants ". La participation à des activités socio-culturelles hors travail dépend beaucoup des facteurs socio-professionnels, mais l'organisation du temps de travail influe aussi sur le nombre d'activités exercées. Cependant, les facteurs " revenu " et " capital social " relativisent les effets du temps libéré de l'activité professionnelle.

2001-21.1 - Les effets de la réduction du temps de travail sur les modes de vie : qu'en pensent les salariés un an après ? (Premières Synthèses, mai 2001)

Résumé : Interrogés sur les effets de la mise en œuvre des accords de réduction du temps de travail sur leur vie quotidienne, aussi bien au travail qu'en dehors, 59 % des salariés répondent que ceux-ci ont plutôt été « dans le sens d'une amélioration », 13 % plutôt « dans le sens d'une dégradation », 28 % considérant que « cela n'a rien changé ». Le bilan est plus mitigé en ce qui concerne les conditions de travail.

Le jugement des salariés est très étroitement lié au respect de « l'esprit » de la loi (consultation hors de la préparation de l'accord, respect des durées prévues...) mais aussi à la réorganisation du travail, aux conséquences sur la rémunération et aux modalités de réduction du temps de travail. Si un tiers des salariés considère que la conciliation vie professionnelle-vie familiale s'est améliorée grâce à la RTT, celle-ci a peu entamé la division traditionnelle des rôles et peu transformé les pratiques de loisir et les usages du temps, du moins dans la première année de sa mise en œuvre.

2001-11.2 - Allocation du temps et partage des tâches en France et en Suède (Premières Synthèses, mars 2001)

Résumé : Malgré des contextes économiques, institutionnels et sociétaux différents, la division sexuelle du travail reste traditionnelle aussi bien en Suède qu'en France. L'analyse des emplois du temps des ménages montre que durant les années quatre-vingt-dix, les Françaises et les Suédoises consacraient plus de temps aux activités domestiques et parentales et moins de temps aux activités professionnelles que leurs homologues masculins. Mais le partage demeure nettement plus inégalitaire pour les couples français : la part relative des Françaises dans l'activité domestique globale du ménage s'élevait à 70 % contre 60 % pour les Suédoises. Ces dernières consacrent moins de temps aux activités domestiques et plus de temps aux activités rémunérées que les Françaises et bien que Suédois et Français affichent des durées de travail similaires, les premiers consacrent plus de temps que nos compatriotes aux activités domestiques et parentales.

2001-11.1 - Le partage des temps pour les hommes et les femmes : ou comment conjuguer travail rémunéré, non rémunéré et non-travail (Premières Synthèses, mars 2001)

Source : Enquête du Groupe Division Familiale du Travail de Matisse<sup>2</sup>

Résumé : L'enquête du Groupe Division Familiale du Travail de Matisse montre comment se conjuguent cinq temps dans la vie des individus. Ainsi, sur une journée théorique de 24 heures, les femmes font en moyenne 11 heures de travail dont : 4 h 20 de temps professionnel, 4 h 30 de temps domestique et 2 h 10 de temps parental ; il leur reste alors 13 heures pour le hors-travail (moins de 4 heures pour le temps personnel et plus de 9 heures pour le temps physiologique). Les hommes, eux, effectuent moins de 10 heures de travail dont : 6 h 30 de professionnel, 2 h 10 de domestique et 1 heure de parental ; par contre il leur reste plus de 14 heures pour le hors-travail (4 heures 30 de temps personnel et plus de 9 h 30 de temps physiologique).

Reconsidérer la catégorie de temps parental suivant la nature des tâches effectuées, permet également de redistribuer le partage des temps autour de trois pôles de référence : le travail rémunéré, le travail non rémunéré et le non-travail. Cette nouvelle approche montre que les femmes consacrent au travail non rémunéré une part de leur temps qui est plus du double de celle qu'y consacrent les hommes (24 % contre 11 %). En particulier pour les mères actives de famille monoparentale et les mères travaillant à temps partiel, le temps de travail non rémunéré dépasse largement le temps de travail professionnel : pour elles ainsi que pour les mères en couple qui travaillent à temps complet, il y a une accumulation de temps de travail rémunéré et non rémunéré, qui pénalise les temps de loisirs et de repos.

#### 4- Relations professionnelles, négociation collective

2004-44.1 - Les femmes dans les comités d'entreprise et délégations uniques du personnel : une parité encore lointaine. (Premières Synthèses, octobre 2004)

Source : Les données relatives aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel sont constituées à partir des procès verbaux d'élection déposés dans les directions départementales du travail. Pour cette étude, un fichier d'élections a été établi sur le cycle électoral 2000-2001. Il contient, outre les données usuelles (listes présentes, suffrages et sièges obtenus), la répartition par genre des élus titulaires et des salariés présents dans les établissements où s'est tenue l'élection. Cette dernière information est obtenue à partir des déclarations annuelles de données sociales au 31 décembre 2000. Le fichier comprend 35 960 élections correspondant à 3 865 574 salariés et 87 453 élus titulaires répartis en trois collèges (ouvrier-employé, encadrement-cadre et collèges uniques).

Résumé : Les femmes sont sous-représentées dans les élections professionnelles : sur le cycle électoral 2000-2001, seulement 32 % des élus titulaires aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel sont des femmes ; elles représentent pourtant plus de 40 % des salariés concernés par ces élections.

Parmi les élus, les femmes sont majoritaires dans les secteurs les plus féminisés : éducation, santé, action sociale. Elles sont, en revanche, très minoritaires dans l'industrie lourde, les transports et la construction. Ce sont les spécificités d'implantation des organisations syndicales, notamment sectorielles, qui expliquent les principales différences entre listes : la CFE-CGC ne compte que 20 % de femmes au sein de ses élus aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel, la CFTC près de deux fois plus. À l'intérieur des entreprises, la présence syndicale repose encore souvent aujourd'hui sur des militants en majorité masculins, ce qui limite, de fait, la capacité des syndicats à assurer la mixité des listes en vue des élections. Le faible nombre de sièges à pourvoir, conjugué à la pluralité des listes, suppose en outre que des femmes soient placées en tête de liste, ce qui rend plus lointain l'horizon de la parité.

<sup>2</sup> Le MATISSE, Unité Mixte de Recherche du CNRS et de l'Université Paris I, a coordonné la recherche financée par la DARES et le Service des Droits des Femmes. Les résultats globaux de cette enquête sont rassemblés dans l'ouvrage : " L'influence des politiques sur la division familiale du travail ", sous la direction de M.-A. Barrère-Maurisson, avec M. Buffier-Morel et S. Rivier, La Documentation Française, collection Cahier Travail et Emploi de la DARES.

2001-15.2 - Les femmes secrétaires de comité d'entreprise : une parité trompeuse ? (Premières Synthèses, avril 2001)

Source : enquête sur les comités d'entreprise, IRES/DARES 1995

Résumé : En 1995, on compte en France 27 600 comités d'entreprise ou d'établissement (CE) élus par quelques 6,2 millions de salariés. Ces comités désignent en leur sein un ou une secrétaire. Dans quelles conditions les femmes accèdent-elles à ce mandat ? Quelles sont leurs caractéristiques, les moyens dont elles disposent, le contexte général des entreprises dans lesquelles elles exercent la fonction de secrétaire ? Une approche statistique, menée à partir des informations recueillies en 1995 auprès d'un échantillon représentatif des secrétaires de CE (1), met en lumière la bonne représentation générale des femmes secrétaires. Certaines caractéristiques des établissements (taille, ancienneté, environnement syndical) s'avèrent par contre plus handicapantes pour l'accès des femmes au mandat de secrétaire.

## II- Etudes en cours ou programmées par la Dares

Les principaux travaux comportant une dimension comparative entre les hommes et les femmes, en cours ou initiés en 2011, sont les suivants :

- actualisation des écarts de salaire hommes-femmes à partir de l'enquête ECMOSS 2009.
- étude sur la syndicalisation des salariés selon le genre et l'origine à partir des enquêtes SRCV 2004 à 2008.
- exploitation des enquêtes Entrants et Sortants du complément libre choix d'activité, réalisées par la Drees.
- étude sur l'impact de la négociation de branche sur l'évolution des pratiques d'usage du temps partiel dans les entreprises (lancée en 2009 en collaboration avec le SDFE).
- appel à projets d'études visant à analyser les rapports de situation comparée élaborés par les entreprises afin de rendre compte des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes (en collaboration avec le SDFE).



**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHESION SOCIALE**

DSS/SD2/2B-6C/ELH-CC

Paris, le **31 AOUT 2011**

**N° D-8735-2011**

**Monsieur le Directeur de la sécurité sociale**

**à**

**Monsieur le Président délégué du Haut Conseil de la Famille**

**Ref : votre courrier en date du 30 juin 2011**

Afin de préparer la séance du Haut conseil du 8 septembre prochain dédiée aux programmes d'études et de recherche des différentes institutions concernées dont les travaux concernent son champ de compétence, et en réponse à votre courrier en date du 30 juin 2011, je vous prie de trouver ci-dessous le rappel des principaux travaux d'étude et de recherche passés ou en cours réalisés par mes services, qui se tiennent à votre disposition pour toutes précisions complémentaires.

1. Tout d'abord, la DSS a fait réaliser en 2009 par le cabinet Deloitte Consulting une étude sur les éléments constitutifs du coût de revient des crèches. Cette étude permet de mettre en relief certains facteurs explicatifs des coûts de revient des crèches au regard du type ou de la nature de l'accueil, du type de gestion, des modalités d'organisation ou de la taille de la structure. Elle permet de dégager les pratiques susceptibles d'augmenter ou de réduire le coût de revient d'une place de crèche. Je vous prie de trouver ci-joint une copie de ce rapport.

2. Cette année la DSS a passé un nouvel appel d'offres en février 2011 pour la réalisation d'une étude relative au complément de libre choix du mode de garde (CMG) « structure ». La DSS observe en effet le développement exponentiel du CMG « structure » tout en estimant manquer de visibilité sur les pratiques tarifaires des structures opérant dans ce secteur. En outre, la DSS s'interroge sur le profil et les besoins des utilisateurs du CMG « structures ». En juin, la DSS a retenu le cabinet Cekoïa Conseil qui devra achever ses travaux dans un délai de 8 mois.

3. Ensuite, dans le cadre des rapports de la Commission des comptes de la sécurité sociale, la DSS réalise des fiches destinées à porter un éclairage sur différentes problématiques. Récemment, les rapports de la CCSS ont été assortis des fiches suivantes consacrées à la politique familiale :

- fiche sur le développement de la garde d'enfants : [http://www.securite-sociale.fr/comprendre/dossiers/comptes/2011/ccss201106\\_fic-15-1.pdf](http://www.securite-sociale.fr/comprendre/dossiers/comptes/2011/ccss201106_fic-15-1.pdf)

- fiche sur les bénéficiaires des aides au logement [http://www.securite-sociale.fr/comprendre/dossiers/comptes/2011/ccss201106\\_fic-15-2.pdf](http://www.securite-sociale.fr/comprendre/dossiers/comptes/2011/ccss201106_fic-15-2.pdf)
- fiche sur les effets de la politique familiale en faveur des familles monoparentales : [http://www.securite-sociale.fr/comprendre/dossiers/comptes/2010/ccss201009\\_fic-14-1.pdf](http://www.securite-sociale.fr/comprendre/dossiers/comptes/2010/ccss201009_fic-14-1.pdf)
- fiche sur les restes à charge des familles pour la garde d'un enfant de moins de trois ans : [http://www.securite-sociale.fr/comprendre/dossiers/comptes/2010/ccss201006\\_fic-14-1.pdf](http://www.securite-sociale.fr/comprendre/dossiers/comptes/2010/ccss201006_fic-14-1.pdf)

Une fiche sur les performances comparées des politiques familiales en Europe est en cours de finalisation et sera jointe au rapport de septembre de la CCSS.

4. Par ailleurs, chaque année, la DSS élabore le « programme de qualité et d'efficience » sur la famille annexé à la loi de financement de la sécurité sociale. Ce document offre une vision stratégique sur la politique menée en faveur de la famille en fournissant des données de cadrage qui éclairent une série d'objectifs et d'indicateurs. Le dernier PQE est disponible à l'adresse suivante : [http://www.securite-sociale.fr/chiffres/lfss/lfss2011/2011\\_plfss\\_pqe/2011\\_plfss\\_pqe\\_famille.pdf](http://www.securite-sociale.fr/chiffres/lfss/lfss2011/2011_plfss_pqe/2011_plfss_pqe_famille.pdf)

Parmi les thèmes sur lesquels des informations complémentaires nous sembleraient particulièrement utiles se trouve la question des aides au logement. Nous nous interrogeons en particulier sur l'évolution de leur pouvoir de solvabilisation dans le parc privé et dans le parc social, ainsi que sur les effets de captation par les bailleurs. Nous serons donc particulièrement attentifs aux travaux que le Haut conseil a programmés à partir de sa session du mois d'octobre. Enfin, nous serions très intéressés à disposer d'éléments précis sur le retour à l'emploi des femmes après un congé parental. La DREES souligne que « *les femmes qui reprennent un emploi après avoir été allocataire à taux plein (du complément de libre choix d'activité) connaissent toutefois des conditions d'emploi moins favorables que les autres mères<sup>1</sup>* » mais ne parvient pas à déterminer si cette situation est imputable ou non au recours au CLCA. Or, l'existence ou non d'un lien de causalité nous paraît essentiel pour en tirer toutes les conséquences en termes de politique publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président délégué, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Sécurité Sociale

  
Dominique LIBAULT

<sup>1</sup> DREES, L'activité des mères de jeunes enfants depuis la mise en place du CLCA, Etudes et résultats, n°726 ; mai 2010



# Etude sur les éléments constitutifs des coûts de revient des crèches

---

## Rapport final

3 juin 2009

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>1. RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE</b> .....	<b>5</b>
a. Critères de constitution du panel.....	5
b. Déroulement de l'enquête terrain.....	7
<b>2. RÉSULTATS DE LA MESURE DE LA PERFORMANCE DES EAJE ET REPRÉSENTATIVITÉ DU PANEL</b> .....	<b>10</b>
a. Schéma de production d'un EAJE.....	10
b. Les principaux indicateurs de performance utilisés pour mesurer la performance d'un EAJE.....	10
c. Appréciation de la représentativité du panel.....	12
<b>3. PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU COÛT DE REVIENT D'UN EAJE</b> .....	<b>16</b>
a. Décomposition du coût de revient d'un EAJE.....	16
b. Facteurs explicatifs des différences de structures de coûts.....	23
c. Focus sur les dépenses de personnel et l'impact des normes d'encadrement.....	25
<b>4. LA PERFORMANCE DES EAJE DU PANEL</b> .....	<b>29</b>
Ici nous étudions les facteurs explicatifs des écarts de performance selon deux approches :29	
a. La performance des EAJE et le type de gestion et le statut juridique du gestionnaire.....	29
d. La performance mini et maxi des EJAÉ du panel.....	32
<b>5. LES ÉCARTS OBSERVÉS ENTRE COÛT DE REVIENT DES STRUCTURES ET PRIX PLAFONDS FIXÉS PAR LA CNAF</b> .....	<b>37</b>
a. Le mode de financement des EAJE dans le cadre de la PSU est fixé par la CAF en référence à un prix plafond.....	37
e. Ecart coût de revient – prix plafond.....	38
f. Couverture du coût de revient.....	39
<b>6. SYNTHÈSE</b> .....	<b>41</b>
a. La performance des EAJE.....	41
b. Conséquences ressenties de l'application de la facturation à l'heure.....	41



<b>c. Les pratiques expliquant des taux d'occupation différents.....</b>	<b>42</b>
<b>d. Pratiques qui génèrent des coûts de revient bas.....</b>	<b>42</b>
<b>7. ANNEXES.....</b>	<b>49</b>
<b>a. Lettre de présentation de la mission auprès des EAJE et structures gestionnaires .....</b>	<b>49</b>
<b>b. Modèle de questionnaire .....</b>	<b>51</b>
<b>c. Guide d'entretien téléphonique.....</b>	<b>58</b>
<b>d. Performance des EAJE et type de territoire .....</b>	<b>59</b>
<b>e. Performance des EAJE et taille .....</b>	<b>60</b>

## INTRODUCTION

### Rappel du contexte de l'étude

Dans un contexte où la demande de structures d'accueil est forte et l'offre traditionnelle insuffisante, et dans la perspective d'un développement des modes de garde sur le territoire d'ici 2012, la Direction de la Sécurité Sociale du Ministère du Travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, a souhaité réaliser, dans le cadre de son programme de travail 2008, une étude sur les éléments constitutifs des coûts de revient des crèches, afin d'améliorer sa connaissance du fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

### Rappel des objectifs spécifiques de l'étude

Cette étude du fonctionnement des EAJE devra apporter un éclairage sur :

1. Les facteurs explicatifs des écarts de coûts entre les différents types de crèches (dont les normes, la taille, la situation géographique...), de manière à expliquer et réduire ces écarts ;
2. Les pratiques susceptibles d'entraîner une augmentation ou une diminution des coûts et s'assurer de l'adéquation entre le prix plafond de la CAF et le coût réel d'un établissement petite enfance.

### Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs ayant participé à cette étude et plus particulièrement les structures auprès desquelles nous avons pu collecter les données :

- La CNAF qui a coordonné la remontée des données financières et alimenté les données d'activité
- Les 7 CAF ayant rempli les comptes d'exploitation
- Les structures gestionnaires d'établissement (services petite enfance de communes, entreprises, associations) qui ont pris le temps de compléter les questionnaires et de répondre à nos questions
- Les directeurs de crèches qui ont également complété les questionnaires et répondu à nos questions.

## 1. Rappel de la méthodologie d'enquête

### a. Critères de constitution du panel

Le panel des EAJE a été constitué de manière à obtenir une répartition des 40 EAJE accueillant des enfants de 0 à 3 ans au prorata du nombre de structures par statut du gestionnaire observé nationalement et retraité selon les objectifs de l'étude :

Panel théorique	
Association	14
CAF	1
CCAS	4
Collectivité Locale	21
Entreprise privée	0

Nous avons également sélectionné 3 crèches innovantes privées dans le panel, ce qui nous donne la répartition suivante :

Panel redressé		Commentaire
Association	10	
CAF	0	EAJE CAF hors scope
CCAS / Collectivité Locale	27	Regroupement dans une même rubrique
Entreprise privée	3	Dont 1 qui remonte les informations à la CAF

Les CAF sélectionnées sont les suivantes :

CAF pressenties	Critères de choix
Bordeaux	Collaboration sur des projets de rationalisation avec la CNAF
Montpellier	- Volume d'EAJE important - Bonne qualité d'information
Lyon	Caractère urbain fort
Nanterre	
Paris	
Douai	- Caractère rural - Peu d'équipements - Offre de service potentiellement différente

Le panel définitif, constitué en lien avec la CNAF est le suivant (par département, type d'accueil, type de gestion et statut juridique du gestionnaire) :

	Association	Collectivité locale / CCAS	Entreprise privée	Grand Total
<b>Gers</b>	2	3		5
<b>Multi accueil</b>	1	2		3
Collectif hors gestion parentale	1	2		3
<b>Simple</b>	1	1		2
Collectif hors gestion parentale	1			1
Familial		1		1
<b>Gironde</b>	1	5		6
<b>Multi accueil</b>	1	4		5
Collectif hors gestion parentale	1	3		4
Familial		1		1
<b>Simple</b>		1		1
Collectif hors gestion parentale		1		1
<b>Hauts-de-Seine</b>	1	4	1	6
<b>Multi accueil</b>		2	1	3
Collectif hors gestion parentale		2	1	3
<b>Simple</b>	1	2		3
Collectif à gestion parentale	1			1
Collectif hors gestion parentale		2		2
<b>Hérault</b>	2	3	1	6
<b>Multi accueil</b>	2	3	1	6
Collectif hors gestion parentale	2	3	1	6
<b>Nord</b>		5		5
<b>Multi accueil</b>		5		5
Collectif hors gestion parentale		5		5
<b>Paris</b>	3	3		6
<b>Multi accueil</b>	1			1
Collectif hors gestion parentale	1			1
<b>Simple</b>	2	3		5
Collectif à gestion parentale	1			1
Collectif hors gestion parentale		3		3
Familial	1			1
<b>Rhône</b>	1	4	1	6
<b>Multi accueil</b>	1	4	1	6
Collectif hors gestion parentale	1	3	1	5
Familial		1		1
<b>Grand Total</b>	<b>10</b>	<b>27</b>	<b>3</b>	<b>40</b>

Notre panel final est constitué de 9 groupes, le groupe le plus représenté étant constitué par la combinaison : Gestion par une collectivité locale, CCAS / Multi accueil / Accueil collectif hors gestion parentale (18 structures représentées) :

Statut juridique du gestionnaire	Type d'accueil	Type de gestion	Nombre de structures représentées	
Association	Multi accueil	Accueil collectif hors gestion parentale	6	
		Accueil simple	Accueil collectif hors gestion parentale	1
			Accueil collectif à gestion parentale	2
			Familial	1
Collectivité locale / CCAS	Multi accueil	Accueil collectif hors gestion parentale	18	
		Familial	2	
	Accueil simple	Accueil collectif hors gestion parentale	6	
		Familial	1	
Entreprise privée	Multi accueil	Accueil collectif hors gestion parentale	3	

En terme de taille, on observe une représentation homogène :

Représentativité des structures par taille	Total
< = 20 places	10
21 - 39 places	12
40 - 60 places	8
> 60 places	10
Total	40

## b. Déroulement de l'enquête terrain

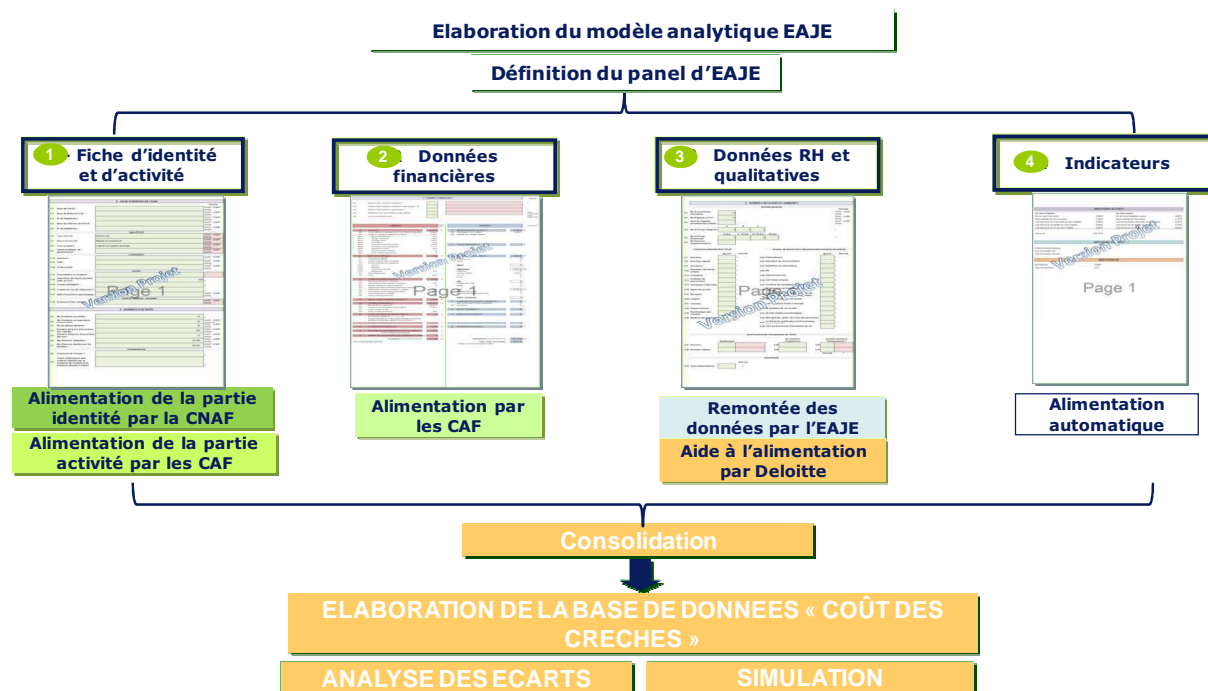
Afin d'étudier les éléments constitutifs des coûts de revient des crèches, un certain nombre de données élémentaires et d'indicateurs simples ont été définis.

4 types d'acteurs, impliqués dans la gestion ou le financement des crèches, ont été mobilisés afin de collecter et consolider ces données :

- CNAF
- CAF
- Structure gestionnaire de l'EAJE
- EAJE

Pour se faire, une grille de collecte des données portant sur l'année civile 2007, a été adressée à chacun d'eux en prenant en compte la spécificité et la disponibilité des informations qu'ils étaient en mesure de détenir.

Le mode d'alimentation de ces questionnaires a été le suivant:



Le modèle analytique s'est décomposé en **4 modules distincts**, comprenant 156 données à récupérer auprès des 4 acteurs clés.

**Volet 1** - Identité et activité de l'EAJE : les indicateurs de ce volet doivent permettre de décrire le fonctionnement et l'organisation de l'EAJE et sont regroupés par rubriques : type d'EAJE, localisation, locaux, contrats ainsi que données d'activité.

Ce volet comprend 35 données ; la partie "identité" a été principalement alimentée par la CNAF ; la partie "activité" par les CAF et les EAJE.

**Volet 2** - Données financières : dans ce volet ont été reconstitués les comptes d'exploitation des EAJE ; il comprend 69 données et a été alimenté principalement par les CAF.

**Volet 3** - Ressources humaines : ce volet vise à décrire les agents en équivalent temps plein ayant travaillé dans l'EAJE sur la période (fonction, niveaux de qualification...). Il comprend 52 données et a été alimenté par les EAJE ou les structures gestionnaires.

**Volet 4** - Indicateurs de coûts : ce volet comprend 16 indicateurs, regroupés en indicateurs de coût, indicateurs d'activité et indicateurs RH et calculés automatiquement.

Le processus d'alimentation des grilles de collecte a été mené en **3 étapes** :

1. **1<sup>er</sup> novembre 2008 - 15 novembre 2008** : la CNAF a alimenté la partie relative à la fiche d'identité de l'établissement ;
2. En parallèle, la CNAF a adressé le fichier informatique aux CAF, qui ont alimenté le volet 2 "Données financières" du **15 novembre 2008 à fin décembre 2008** ;
3. **15 janvier 2009 – fin février 2009** : le cabinet Deloitte a adressé ces fichiers informatiques aux gestionnaires, responsables d'équipements Petite Enfance ou aux directrices de crèches pour les assister dans l'alimentation des données manquantes les concernant et obtenir un retour qualitatif sur le fonctionnement de la crèche, à travers sa structure de coûts ;

Nous avons mené un dialogue de gestion avec ces structures portant sur les grilles renseignées à l'aide d'un guide d'entretien téléphonique que nous avons élaboré au préalable (en annexe). Nous avons abordé les thématiques suivantes :

- Confrontation de leurs indicateurs de résultats (taux d'occupation et prix de revient réels et financiers) à ceux de leur groupe de référence
- Pratiques de gestion relatives à l'accueil des familles
- Dépenses : frais d'administration générale
- Recettes :
  - o Politique menée vis-à-vis des familles abordée au travers des tarifs appliqués
  - o Politique petite enfance de la ville

Nous avons également recueilli des éléments qualitatifs portant sur :

- L'impact perçu de la PSU
- L'impact perçu du CEJ
- Les normes d'encadrement
- Les leviers pour améliorer le taux d'occupation / fréquentation

Ces entretiens ont pu se dérouler sans difficulté grâce à un accueil favorable de la part de nos interlocuteurs, qui se décomposent comme suit :

- Directrice crèche
- Coordinatrice Petite Enfance
- Trésorier d'association
- PDG des entreprises privées

Nous avons enfin organisé un entretien physique avec le responsable expertise conseil en action sociale à la CAF 92 pour un éclairage sur les pratiques et particularité des EAJE de cette CAF.

Nous avons complété cette enquête terrain, par une visite de la crèche privée en présence du directeur, qui nous a également fait part des bonnes pratiques mises en œuvre.

A l'issue de ces 3 étapes, l'ensemble des grilles de collecte alimentées a été **consolidé** au sein d'une base de données unique qui a permis de procéder à l'analyse de la structure des coûts des établissements d'accueil de la petite enfance.

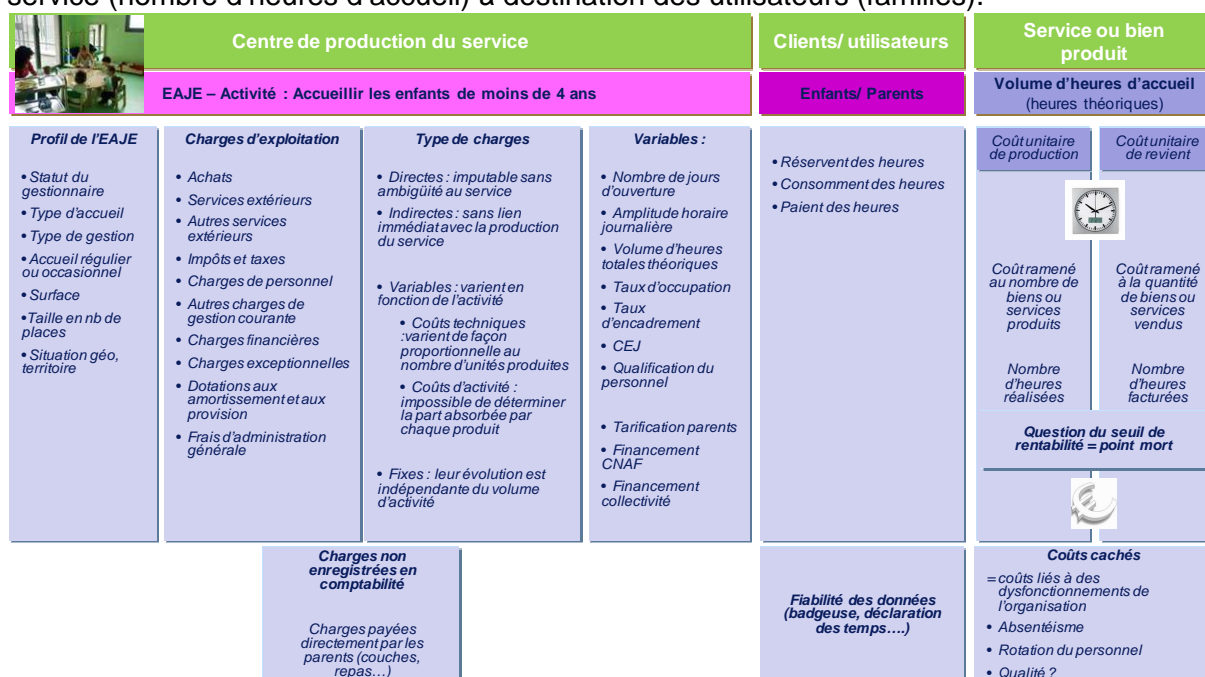


## 2. Résultats de la mesure de la performance des EAJE et représentativité du panel

Nous présentons ici le schéma de production d'un EAJE et les principaux indicateurs de performance associé, avant le résultat de l'analyse comparée des données 2007 avec ceux issus de l'étude CNAF-INSEE (données 2004).

### a. Schéma de production d'un EAJE

Comme toute organisation humaine, un EAJE consomme des charges pour produire un service (nombre d'heures d'accueil) à destination des utilisateurs (familles).



### b. Les principaux indicateurs de performance utilisés pour mesurer la performance d'un EAJE

Les indicateurs les plus souvent utilisés dans le cadre de la gestion d'EAJE sont le prix de revient et le taux d'occupation.

Ces indicateurs sont ramenés à des unités d'œuvre variables selon une double logique : une **dimension économique** avec les heures réalisées pour référence, c'est à dire à l'accueil réel des enfants, et une **dimension budgétaire**, qui s'attache à la notion d'heures payées par les familles.

Pour rappel, ces indicateurs sont calculés comme suit :

#### Approche économique :

Le prix de revient réel met en relation le niveau d'activité réel de l'établissement et les charges constatées sur l'exercice.

Il « rapporte le total des charges au nombre d'heures d'accueil durant lesquelles les enfants sont effectivement gardés ». Il prend en compte l'ensemble des dépenses engagées par l'établissement (principalement en charges de personnel) et son activité effective au cours



de l'exercice. Il **représente ainsi le coût de fonctionnement** mesuré a posteriori et mesure le coût de revient d'une heure de garde d'un enfant accueilli dans l'établissement.

Il se calcule comme suit :

**Prix de revient réel** = charges constatées sur l'exercice / nombre d'heures réalisées sur l'exercice

**Le taux d'occupation réel** répond à la même logique économique et rapporte le nombre d'heures réalisées sur l'exercice à la capacité d'accueil théorique maximale en nombre d'heures.

Il se calcule comme suit :

**Taux d'occupation réel** = nombre d'heures réalisées sur l'exercice / capacité d'accueil théorique maximale)

Cette **capacité d'accueil théorique** maximale se calcule de la manière suivante :

**Capacité d'accueil théorique maximum** = nombre de places agréées par la PMI x nombre de jours d'ouverture de la structure sur l'année x amplitude horaire journalière de la structure

**Attention ! Nous avons pris en compte la capacité d'accueil maximale et non déclarée, afin de raisonner de manière égalitaire pour l'ensemble des EAJE, toutes n'ayant pas obtenu d'agrément modulé en fonction des plages horaires.**

#### **Approche budgétaire :**

Le prix de revient budgétaire « rapporte le nombre de charges au nombre d'heures payées ». Il permet d'évaluer les coûts fixes, en dehors des variations de fréquentation temporaire. Il s'inscrit donc plus dans une perspective d'évaluation de la gestion car il prend en compte toutes les heures d'accueil financées, même quand le taux d'occupation diminue.

Il se calcule comme suit :

**Prix de revient budgétaire** = charges constatées sur l'exercice / nombre d'heures facturées sur l'exercice

**Compte tenu des réservations qui ne sont pas toujours confirmées, le nombre d'heures facturées est généralement supérieur au nombre d'heures réelles et ainsi, le prix de revient budgétaire est le plus souvent inférieur au prix de revient réel.**

Nous retrouvons le pendant du taux d'occupation réel, dans une logique budgétaire :

**Taux d'occupation financier** = nombre d'heures facturées sur l'exercice / capacité d'accueil théorique maximale en nombre d'heures

Pour les mêmes raisons, le taux d'occupation financier est supérieur au taux d'occupation réel.

### c. Appréciation de la représentativité du panel

**Afin de situer le panel des 40 EAJE et de tester la cohérence des données, nous avons procédé aux mêmes analyses que celles menées dans le cadre de l'étude INSEE-CNAF 2007 (données 2004) en comparant les résultats des indicateurs de performance suivants :**

- i. Prix de revient budgétaire horaire
- ii. Prix de revient réel horaire
- iii. Taux d'occupation

Le panel étudié représente 1 758 places agréées, une capacité d'accueil théorique maximale de 4 436 660 heures, une capacité d'accueil réelle déclarée de 4 147 878 heures, 2 796 815 heures réalisées, 3 132 756 heures payées pour un montant total de charges de fonctionnement de 23,5M€.

**Après exploitation des données, il apparait que le panel transmis par la CNAF obtient des résultats sensiblement identiques à ceux issus de l'étude INSEE-CNAF. En effet,**

- o la distribution des prix de revient budgétaires horaires est également très concentrée : plus de la moitié des EAJE (24) ont un prix de revient compris entre 6 et 8€
- o le prix de revient budgétaire horaire moyen est de 7,51€ pour les 40 EAJE en 2007 (contre 7,7€ dans l'étude INSEE/CNAF)
- o le prix de revient réel horaire est identique à celui observé en 2004
- o en revanche, le taux d'occupation est plus fort que celui observé en 2004.

#### i. Analyse comparative du prix de revient budgétaire horaire

- Sur notre échantillon, le **prix de revient budgétaire** dans un équipement d'accueil des jeunes enfants est en moyenne de 7,5 € / h ; la moitié des structures étudiées a un coût de fonctionnement inférieur à 7,3 € par heure facturée ;
- Sur notre panel, le prix est équivalent à celui obtenu par l'étude CNAF et même légèrement inférieur (cf. moyenne) :

	Prix de revient horaire budgétaire		
	Source : enquête Deloitte Données 2007	Source : enquête INSEE - CNAF Données 2004	Ecart
Nombre d'équipement	40	421	
Moyenne	7,5	7,7	-0,2
Médiane	7,3	7,3	0,0
Minimum	4,7	2,9	1,8
Maximum	11,8	48,2	
Troisième quartile (75%)	8,4	8,4	0,0
Premier quartile (25%)	6,7	6,3	0,4

- On observe des écarts plus significatifs (3€) quant à la décomposition du prix de revient budgétaire **par type de gestion**, notamment en ce qui concerne les structures d'accueil de type familial :

Décomposition du prix de revient horaire budgétaire moyen				
		Source : enquête Deloitte Données 2007	Source : enquête INSEE - CNAF Données 2004	Ecart
Collectif	à gestion parentale	5,19	5,8	-0,61
Collectif	hors gestion parentale	7,56	7,9	-0,3
Familial		8,00	6,8	1,2

On observe un écart de prix de 3€ selon le type de gestion :

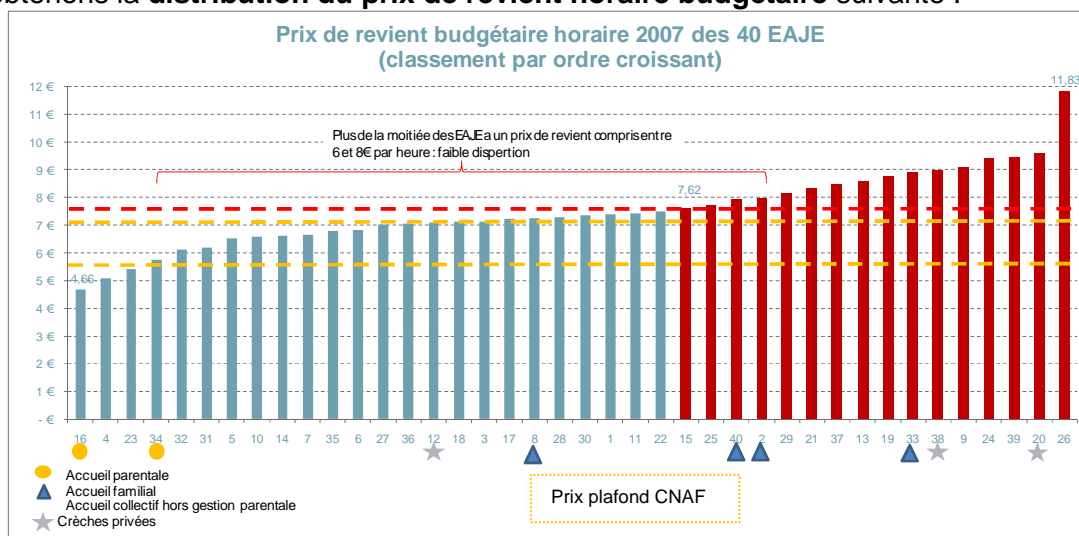
- **L'accueil collectif à gestion parentale** obtient le meilleur prix de revient en moyenne avec 5,19€/h (contre 5,8€ en 2004). Ce prix bas s'explique notamment par une partie de l'encadrement des enfants exercé à titre gratuit par les parents.
- suivi de **l'accueil collectif hors gestion parentale** avec 7,58€/h (contre 7,9€ en 2004),
- et **familial** avec 8€/par heure (contre 6,8€ en 2004). On observe donc un écart important (+1,2€/h) avec les résultats de l'étude INSEE/CNAF 2007. Les éléments explicatifs de la hausse du prix de revient budgétaire suivants nous ont été fournis lors de nos entretiens de restitution avec les structures d'accueil familiales :
  - **Une augmentation des charges**, notamment des charges de personnel en raison de la mise en place de la convention collective des assistantes maternelles, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2005, qui comprend notamment :
    - Un régime obligatoire de prévoyance, pour couvrir les risques d'incapacité et d'invalidité, financé à parts égales par l'employeur et le salarié.
    - Un droit à la formation professionnelle.
    - Une rémunération réglementée
  - **Une baisse du nombre d'heures facturées** : auparavant, la rémunération était librement négociée avec les parents sur la base d'un minimum forfaitaire étalé sur huit à dix heures d'accueil de l'enfant par jour.

Aujourd'hui, des contrats sont négociés, mais les parents ont optés pour des formules plus restreintes. D'autre part, ce type d'accueil est moins facilement adaptable à de l'accueil occasionnel, par conséquent, l'accueil d'enfants occasionnels est moins rentré dans les pratiques qu'en structures collectives et la baisse de fréquentation des « réguliers » n'a pu être compensée par des occasionnels que très partiellement.

On devrait observer la même évolution à la hausse sur les charges de personnel pour les associations qui sont désormais tenues de respecter la convention collective nationale de juin 1983.

Les associations de notre panel nous ont d'ailleurs fait part de leurs inquiétudes face à l'application de cette convention qui va se traduire par un manque à gagner important, en raison des rémunérations revues à la hausse, des jours de congés supplémentaires, et des journées enfants malades accordées aux personnels ayant des enfants.

Nous obtenons la **distribution du prix de revient horaire budgétaire** suivante :



- Sur notre échantillon, le prix de revient budgétaire d'une heure d'accueil payée dans un équipement d'accueil des jeunes enfants est en moyenne de **7,5 € / h (contre 7,7€ dans l'étude INSEE/CNAF données 2004)**. Le prix moyen enregistré donc une légère baisse sur la période 2004/2007 (liée à la composition du panel ?).
- La **distribution du coût de revient budgétaire** est **concentrée**, plus de la moitié des équipements (soit 24 EAJE sur les 40) a un prix de revient horaire compris entre 6 et 8 € (contre 6 € / h et 8,5 € / h dans l'enquête INSEE – CNAF de 2007).
- L'écart entre les prix de revient budgétaire horaire entre les extrêmes reste limité (**mini 4,6€ et maxi 11,8€**):
  - o Le mini - Collectif à gestion parentale - Association (Hauts-de-Seine) - avec 16 places en accueil simple ayant un taux d'occupation élevé : 88%
  - o Le maxi - Collectif hors gestion parentale - Collectivité locale / CCAS (Nord) - avec 10 places en multi accueil ayant taux d'occupation financier parmi les plus bas (61%)

## ii. Analyse comparative du prix de revient horaire réel

On retrouve ces mêmes éléments sur l'étude du coût de revient réel :

- Sur notre échantillon, le prix de revient réel dans un équipement d'accueil des jeunes enfants est en moyenne de 8,3 € / h ; la moitié des structures étudiées a un coût de fonctionnement inférieur à 8,1 € par heure facturée

- On retrouve, comme pour le prix de revient budgétaire, des **ordres de grandeur similaires** avec les résultats de l'étude INSEE-CNAF de 2007.

	Prix de revient horaire réel		
	Source : enquête Deloitte Données 2007	Source : enquête INSEE Données 2004	Ecart
Nombre d'équipement	40	378	
Moyenne	8,3	8,3	0,0
Médiane	8,1	8	0,1
Minimum	5,4	3,2	2,2
Maximum	11,8	46,1	
Troisième quartile (75%)	9,3	9	0,3

Premier quartile (25%)	7,6	7	0,6
------------------------	-----	---	-----

La distribution du prix de revient réel est moins concentrée que celle du prix de revient budgétaire, avec un étalement entre 7,5 et 11 €. Cela peut s'expliquer par une variation plus forte des heures réalisées que des heures payées, du fait de l'existence de contrats signés avec la famille qui assurent un montant d'heures payées, alors que les heures réalisées sont moins « garanties » (absences maladies, congés, parents qui n'amènent pas forcément leurs enfants toute la journée, politique congés et absence plus ou moins souple d'une crèche à l'autre). Enfin, cette donnée n'est pas normalisée (fiable) dans la mesure où elle ne sert pas à la liquidation des droits dans SIAS.

### iii. Analyse comparative des taux d'occupation

Sur notre panel, nous notons des taux d'occupation financiers plus importants que dans le cadre de l'étude INSEE-CNAF : la moyenne se situe à 73% dans notre panel contre 67% dans le panel INSEE-CNAF de 2004 :

	Taux d'occupation financier		
	Source : enquête Deloitte Données 2007	Source : enquête INSEE- CNAF Données 2004	Ecart
Moyenne	73%	67%	6%
Médiane	72%	67%	5%
Troisième quartile (75%)	81%	74%	7%
Premier quartile (25%)	67%	61%	6%

Nous rappelons ici la formule du taux d'occupation financier : nombre d'heures facturées / Capacité d'accueil théorique maximum. Cette formule permet d'expliquer une amélioration des taux d'occupation financiers par le biais de différents facteurs :

- **Développement des Contrats Enfance Jeunesse** qui imposent un taux d'occupation réel minimum de 70 %. Cet objectif s'est traduit pour les EAJE en une pression plus forte afin de remplir son engagement et par le développement d'agréments modulés qui impacte à la baisse la capacité d'accueil théorique maximum.
- Cette amélioration des taux d'occupation financier semble également être liée à une **évolution des pratiques des crèches**, qui attribuent des places à davantage de familles, grâce au développement des accueils occasionnels.

Cet effet volume relatif à la hausse du nombre de familles accueillies peut ainsi avoir permis de contrebalancer la baisse du nombre d'heures facturées par famille.

En moyenne pour les 40 EAJE étudiés, nous observons un écart de 3€ entre les prix de revient horaire théorique, budgétaire et réel. Ces trois indicateurs permettent de situer la performance moyenne des EAJE du panel : entre 5,25€ et 8,25€ par heure d'accueil.

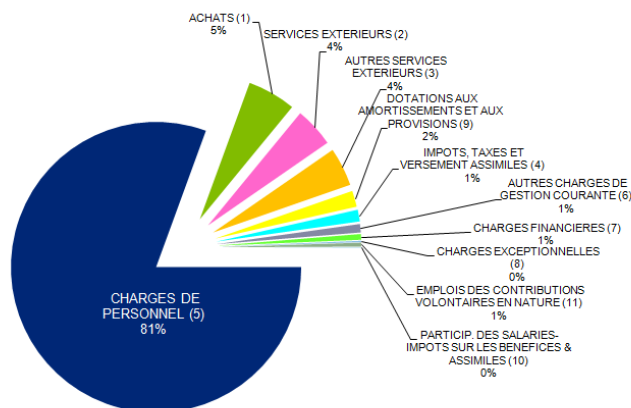
### 3. Présentation des éléments constitutifs du coût de revient d'un EAJE

#### a. Décomposition du coût de revient d'un EAJE

La consolidation des charges de fonctionnement des 40 EAJE correspond à un total de 23,6M€ que l'on peut répartir en 11 postes différents.

Répartition des charges de fonctionnement des 40 EAJE étudiés (données 2007)

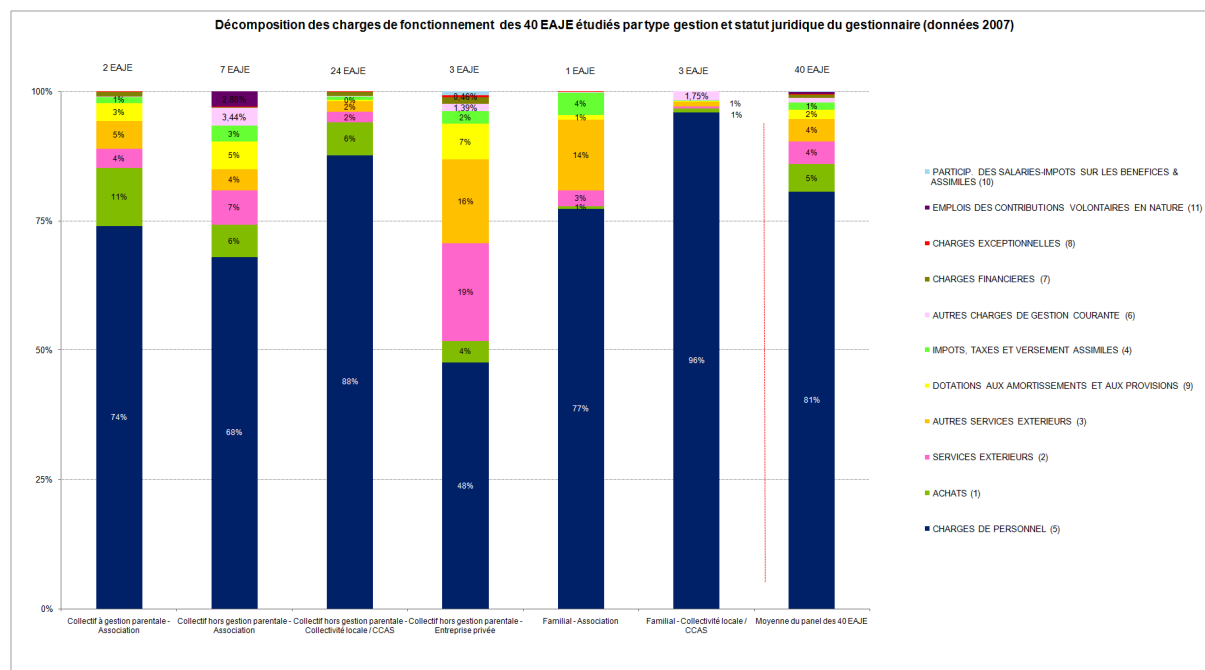
23,5M€



Sur ces 11 postes de dépense, seulement 4 postes génèrent près de 95% du total des charges des EAJE. Il s'agit des postes :

- « charges de personnel » qui représentent le premier poste de dépenses avec plus de 80% du total des charges,
- « achat » qui regroupe principalement les frais d'alimentation et les fluides (5%)
- « services extérieurs » comprenant principalement les charges locatives et les loyers (4%)
- « autres services extérieurs » qui regroupent les « frais de personnels extérieurs à l'entreprise » et les « rémunérations d'intermédiaires et honoraires » (4%).

La part relative des 11 postes de dépenses varie fortement selon la catégorie des EAJE (type de gestion et statut juridique du gestionnaire)



On peut observer que les gestionnaires associatif et privé comptabilisent un nombre de charges plus important que les gestionnaires publics. C'est ce qui explique en partie que le poids de la masse salariale diffère selon la catégorie d'EAJE (entre 46% et 96% du total des charges) mais elle reste toujours le poste de dépense le plus important :

- Elle pèse pour plus de 95% dans les charges en accueil familial géré par une collectivité locale,
- Contre seulement 46% pour l'accueil collectif géré par une entreprise privée.

Le type d'EAJE (type d'accueil et statut juridique du gestionnaire) a un impact important sur la répartition des charges de fonctionnement. Chaque type d'EAJE a son propre profil de charges de fonctionnement.

- **L'accueil collectif à gestion parentale géré par une association (2 EAJE)** se caractérise par :
  - Un poste « **dépenses de personnel** » en dessous de la moyenne du panel et qui présente les caractéristiques suivantes :
    - Un ratio nombre de places (agrées) par ETP auprès des enfants supérieur à la moyenne (4,6 contre 3,4).
    - Un poids important des fonctions supports dans le total ETP (24% contre 21% en moyenne pour les EAJE du panel).
    - Un coût moyen d'un ETP moins élevé que la moyenne du panel (29 350€ contre 29 723€).
    - La composition du personnel et son niveau de qualification (présence auprès des enfants essentiellement d'éducateur de jeunes enfants et de personnes ayant un CAP petite enfance et de personnel sans diplômes (étudiants)).
    - La présence auprès des enfants de parents bénévoles.
    - Une exécution en régie de la plupart des fonctions : secrétariat, comptabilité, linge, blanchisserie, cuisine.
  - Un poste « **achat** » important et très supérieur à la moyenne qui s'explique principalement par le fait que dans ces EAJE aucun produit n'est mis à la charge des parents (repas, couches).
  - Un poste « **Services extérieurs** » moyennement important (à nuancer car sur les deux EAJE, l'un est propriétaire et l'autre locataire).

- Un poste « **autres services extérieurs** » supérieur à la moyenne du fait du recours à des intérimaires pour l'encadrement des enfants (personnel extérieurs à l'entreprise).
- Un poste « **dotations aux amortissements et provisions** » plus lourd que la moyenne du panel.
  - Il s'agit de deux EAJE qui ont des capacités d'accueil inférieures à 20 places.
- **L'accueil collectif hors gestion parentale géré par une association (7 EAJE) se caractérise par :**
  - Un poste « **dépenses de personnel** » en dessous de la moyenne qui peut s'expliquer notamment par la composition du personnel (présence auprès des enfants des directeurs et adjoints, d'EJE, de stagiaires, d'apprentis, de contrats aidés et de personnel sans diplôme (étudiants)). La présence de puéricultrices et d'infirmières ne concernent que trois EAJE sur les sept. Le poids de la masse salariale dans le total des charges, qui est plus faible que la moyenne peut s'expliquer par :
    - Un ratio nombre de places (agrées) par ETP auprès des enfants conforme à la moyenne des EAJE du panel (3,4).
    - Un poids faible des fonctions supports dans le total ETP (17% contre 21% en moyenne pour le panel).
    - Un coût moyen d'un ETP plus faible que la moyenne du panel (28 408€ contre 29 723€).
  - Un poste « **achat** » légèrement supérieur à la moyenne lié au fait que la moitié des EAJE de cette catégorie prend en charge directement les frais de couches et lait maternisé et comptabilisent les dépenses de fluides (électricité, chauffage...).
  - Un poste « **Services extérieurs** » très supérieur à la moyenne compte tenu du fait que plus de la moitié des EAJE de cette catégorie paie des loyers ou des charges de copropriété (parfois très lourdes comme les 160 000€ de location d'une crèche parisienne).
  - Un poste « **autres services extérieurs** » dans la moyenne du panel composé principalement des frais liés au recours à des intérimaires (personnel extérieurs à l'entreprise) et la prise en charge des rémunérations d'intermédiaires et autres honoraires (par exemple commissariat aux comptes).
  - Un poste « **dotations aux amortissements et provisions** » très supérieur à la moyenne du panel. En réalité, ce poste ne concerne qu'un seul EAJE, qui a ouvert fin décembre 2006 et qui a donc inscrit pour sa première année de fonctionnement des dotations importantes (173K€). Il convient d'observer que les sept EAJE alimentent ce poste de charge contrairement à d'autres gestionnaires.
  - Un poste « **impôts et taxes** » largement supérieur à la moyenne (taxes sur les salaires, impôts direct, indirect, droit de mutation...).
  - Un poste « **autres charges de gestion courantes** » très supérieur à la moyenne. Il s'agit des charges supplétives c'est-à-dire des dépenses qui ne sont pas imputées par le gestionnaire directement dans le compte de résultat de son équipement. Ces charges sont difficiles à vérifier, elles concernent selon les cas, les loyers, l'électricité, l'eau... en principe dans le cas de charges relatives à plusieurs structures ou fonctions, une clé de répartition doit être formellement définie. Il convient d'observer que les deux seuls EAJE qui n'ont pas de charges supplétives, sont les EAJE qui ont des charges de locations immobilières (loyers) les plus importantes.
  - Un poste « **emploi des contributions volontaires en nature** » très supérieur à la moyenne des 40 EAJE. Il s'agit des secours en nature (alimentaires, vestimentaires...), des mises à disposition gratuite de biens (locaux,



matériel...), de personnel bénévole et des prestations réalisées gratuitement par un tiers. Ce compte n'a été utilisé que par deux EAJE sur les 7 de la catégorie.

- Les sept EAJE sont principalement des EAJE disposant d'une capacité d'accueil comprise entre 21 à 39 places (4 EAJE).

- **L'accueil collectif hors gestion parentale géré par une collectivité se caractérise par :**

- Un poste « **dépenses de personnel** » très lourd et largement supérieur à la moyenne du panel (88% du total des charges). Malgré un ratio nombre de places (agrées) par ETP auprès des enfants inférieur à la moyenne (3,7 contre 3,4), le poids de la masse salariale dans le total des charges peut s'expliquer par
  - Un poids important des fonctions supports dans le total ETP (25% contre 21% en moyenne pour le panel).
  - Un coût moyen d'un ETP plus élevé que la moyenne du panel (30 186€ contre 29 723€).
  - Une exécution en régie de la plupart des fonctions : secrétariat, linge, blanchisserie, cuisine.
  - La composition du personnel et son niveau de qualification (présence auprès des enfants essentiellement de puéricultrices et d'auxiliaires de puériculture).
- Un poste « **achat** » légèrement supérieur à la moyenne. Ce poste varie sensiblement d'un EAJE à l'autre compte tenu de plusieurs facteurs
  - La prise en charge ou non des achats de couches : plus de la moitié des EAJE de la catégorie ne prend pas en charge les achats de couches (14 EAJE) et sept d'entre elles ne prennent pas non plus en charge les achats de lait.
  - L'existence ou non de marchés mutualisés permettant une réduction du poste « achat » (jouets éducatifs, produits d'entretien, mobilier, fournitures administratives, l'alimentation...).
- Un poste « **Services extérieurs** » plus faible que la moyenne lié au fait que les collectivités sont souvent propriétaires des locaux et ne valorisent pas les charges de copropriété au niveau des comptes de l'EAJE (patrimoine de la ville). Il convient d'observer que seulement 4 EAJE sur les 24 ont des charges de copropriétés et un seul comptabilise un loyer. En revanche, les frais de travaux d'entretien et de réparations apparaissent bien dans les charges de ces EAJE.
- Un poste « **autres services extérieurs** » très faible. Les EAJE de cette catégorie réalisent la majeure partie des fonctions supports en régie. C'est le cas par exemple avec les frais de nettoyage des locaux (seules 4 EAJE ont des frais de nettoyage des locaux).
- Un poste « **impôts et taxes** » inférieur à la moyenne. Les pratiques comptables diffèrent d'une collectivité à l'autre : la moitié des EAJE de cette catégorie n'ont pas valorisé les impôts et taxes au niveau des comptes de l'EAJE (gestion globale au niveau de la ville des taxes sur les salaires, impôts indirects, droit de mutation...).
- Les pratiques comptables diffèrent également pour les postes « **dotations aux amortissements et provisions** » (seulement 8 EAJE ont alimenté ce compte) et « **frais financiers** » (seulement 3 EAJE ont alimenté le compte).

- **L'accueil collectif hors gestion parental géré par une entreprise privée se caractérise par :**

- Un poste « **dépenses de personnel** » très inférieur à la moyenne du panel (46% du total des charges). Le poids de la masse salariale dans le total des charges peut s'expliquer par
  - Un ratio nombre de places (agrées) par ETP auprès des enfants supérieur à la moyenne (4,2 contre 3,4).
  - Un poids faible des fonctions supports dans le total ETP (13% contre 21% en moyenne pour le panel) à mettre en lien avec
    - Une externalisation de la plupart des fonctions : secrétariat, comptabilité, linge, blanchisserie, cuisine.
    - La mutualisation de certains postes comme le poste de directeur adjoint qui peut être assuré par les éducateurs responsables de section.
  - Un coût moyen d'un ETP plus faible que la moyenne du panel (28 118€ contre 29 723€).
  - La composition du personnel et son niveau de qualification (présence auprès des enfants essentiellement d'éducateur de jeunes enfants et de personnes ayant un CAP petite enfance, BEP option sanitaire et sociale ou sans diplôme).
- Un poste « **achat** » légèrement inférieur à la moyenne.
- Un poste « **Services extérieurs** » très lourd (le plus important du panel) lié au fait que les gestionnaires des EAJE de cette catégorie ne bénéficient pas de mise à disposition gratuite de locaux et ont systématiquement à leur charge les frais de locations immobilières : les 3 EAJE paient des loyers importants allant de 80 000€ à 130 000€ par an et assument à ce titre des dépenses de travaux d'entretien et de réparations conséquents. Ce poste représente la 2<sup>ème</sup> dépense la plus importante pour les EAJE de cette catégorie (19% du total des charges de fonctionnement).
- Un poste « **autres services extérieurs** » également très important correspondant à la prise en charge des rémunérations d'intermédiaires et autres honoraires (par exemple commissariat aux comptes, hygiène et sécurité...) et à l'externalisation de la totalité des fonctions supports : nettoyage des locaux, gestion administrative, achats, reporting PSU et comptabilité.
- Un poste « **dotation aux amortissements et provisions** » très supérieur à la moyenne du panel. Les 3 EAJE de cette catégorie valorisent systématiquement leurs dotations.
- Un poste « **impôts et taxes** » supérieur à la moyenne (taxes sur les salaires, impôts direct, indirect, droit de mutation...).
- Un poste « **autres charges de gestion courantes** » dans la moyenne. Ce compte n'a été utilisé que par Babilou pour des charges supplétives d'un montant de 33K€.
- Un poste « **charges financières** » supérieur à la moyenne lié aux intérêts des emprunts et dettes assimilées supportés par les gestionnaires.
- Un poste « participation des salariés – impôts sur les bénéficiaires et assimilés » utilisé seulement par un EAJE du Rhône pour un montant de 17 000€.
  - Deux EAJE de cette catégorie ont une capacité d'accueil de 40 à 60 places et un EAJE dispose d'une capacité d'accueil comprise entre 21 à 39 places.
- **L'accueil familial géré par une association (représenté par une seule crèche au sein de notre panel) se caractérise par :**
  - Un poste « **dépenses de personnel** » inférieur à la moyenne du panel (77% du total des charges). Le poids de la masse salariale dans le total des charges peut s'expliquer par :
    - Un ratio nombre de places (agrées) par ETP auprès des enfants légèrement supérieur à la moyenne (3,5 contre 3,4).

- Un poids faible des fonctions supports dans le total ETP (16% contre 21% en moyenne pour le panel).
  - Un coût moyen d'un ETP légèrement plus élevé que la moyenne du panel (29 812€ contre 29 723€).
  - La composition du personnel et son niveau de qualification (présence auprès des enfants essentiellement d'assistantes maternelles).
  - Un poste « **achat** » faible, inférieur à la moyenne (1% contre 5%) : l'accueil étant en majorité individualisé, il n'y a que peu d'achats de fournitures.
  - Un poste « **Services extérieurs** », inférieur à la moyenne (3% contre 5%) : l'EAJE ne comptabilise ici que le loyer du local de l'équipe technique dans lequel les enfants participent à des animations.
  - Un poste « **autres services extérieurs** » très important, notamment sur la ligne « emploi de personnes extérieures à l'entreprise ». Cela est dû à une écriture comptable : on retrouve ici les frais de Siège. Cette ligne comprend aussi le personnel intérimaire auquel l'EAJE a recours pour faire face à un absentéisme important de son personnel technique.
  - Un poste « **impôts et taxes** » supérieur à la moyenne (taxes sur les salaires, impôts direct, indirect, droit de mutation...).
  - Un poste « **dotations aux amortissements et provisions** » légèrement inférieur à la moyenne, du fait du peu de biens amortissables dans ce type de crèche.
- **L'accueil familial géré par une collectivité se caractérise par :**
    - Un poste « **dépenses de personnel** » représentant 96% du total des charges de fonctionnement. Ce poids très lourd peut s'expliquer par
      - Le fait que les collectivités locales ne comptabilisent que les salaires des assistantes maternelles à payer. Les frais de locaux ne sont pas enregistrés car le plus souvent la collectivité est propriétaire des murs et partage l'utilisation de l'équipement entre un accueil collectif et familial : même s'il existe des locaux pour l'accueil des enfants lors de temps collectifs, la valorisation des loyers n'apparaît pas (soit que la collectivité soit propriétaire, soit que les locaux soient communs à ceux des structures collectives).
      - Un ratio nombre de places agréées par ETP faible : 1 assistante maternelle encadre en moyenne ici 2,8 enfants (pour une moyenne du panel de 3,4).
    - Des postes « **achats** », « **services extérieurs** » et « **autres services extérieurs** », « **dotations aux amortissements et provision** » et « **impôts et taxes** » faibles, en-dessous de la moyenne. Comme dit précédemment, ce type de crèche implique peu d'achats, les enfants étant le plus souvent gardés au domicile des assistantes maternelles.
    - Un poste « autres charges de gestion courante » assez élevé (1,75 % pour une moyenne de 1% au sein du panel) du fait de l'inscription ici par un EAJE des frais d'administration générale (charges supplétives)

***La proportion de la masse salariale dans le total des charges de fonctionnement des EAJE varie du simple au double suivant le type de gestion et le statut juridique du gestionnaire. La catégorie d'EAJE qui obtient la structure de coût la plus équilibrée est la catégorie « accueil collectif hors gestion parentale géré par une entreprise privée ». En effet, le poids de leur masse salariale est en proportion plus faible que celle des autres EAJE du fait de la valorisation exhaustive des charges. En effet, ces EAJE :***

- ***Paient systématiquement un loyer***
- ***Ont recours à l'externalisation pour toutes les fonctions qui ne relèvent pas directement de l'encadrement des enfants (nettoyage des locaux, comptabilité,***

***repas,...) et ont donc une visibilité sur chacune des charges de la structure grâce à la facturation***

- ***Inscrivent systématiquement les dotations aux amortissements, les charges financières.***

## b. Facteurs explicatifs des différences de structures de coûts

Le périmètre des charges prises en compte dans les comptes d'exploitation n'est pas identique pour les 40 structures de notre panel. En effet, certains postes ne font pas l'objet d'un même traitement comptable selon que le gestionnaire est public, privé ou associatif.

Ces différences de pratiques comptables rendent l'exercice de consolidation délicat dans la mesure où certains comptes et sous comptes ne sont pas/peu utilisés.

### Synthèse des l'utilisation des comptes de charges par les 40 EAJE

CHARGES		Données disponibles pour les 40 EAJE	Commentaires
60	ACHATS (1)	40	1,2M€
604	Achats d'études et prestations de services (frais de restauration, sous-traitance métier...)	1	Absence de comptabilisation des frais de restauration
606	Achats non stockés de matières et fournitures	40	
60611	<i>Eau et assainissement</i>	12	<i>Les fluides sont faiblement comptabilisés</i>
60612	<i>Energie – Electricité</i>	18	
60613	<i>Chauffage urbain</i>	2	
60623	<i>Alimentation</i>	27	<i>Distinction cuisine centrale, prestataire extérieur De 14€ à 55000€</i>
60628	<i>Autres fournitures non stockées</i>	12	<i>Certains EAJE imputent les fluides sur ce compte</i>
60632	<i>Fournitures de petit équipement</i>	30	
60636	<i>Vêtements de travail</i>	6	<i>Blouse des cuisinières</i>
6064	<i>Fournitures administratives</i>	21	
6068	<i>Autres matières et fournitures</i>	36	
61	SERVICES EXTERIEURS (2)	40	1M€
611	Sous-traitance générale (exécution totale d'un contrat d'entreprise conclu avec un maître d'ouvrage, sous-traitance sans lien avec l'activité ou le client))	16	- De 200€ à 80 000€ - 5 EAJE ont payé plus de 9000€ de sous-traitance (EAJE r8,24, 23, 14, 20)
613	Locations immobilières (locataire)	22	- De 39€ à 160 000€ par an - 4 EAJE ont un loyer de plus de 80 000€ par an (EAJE r12, 38,20, 29)
614	Charges locatives et de copropriétés (propriétaire)	9	- De 2€ à 8600€ - Seulement 10 EAJE ont déclaré disposer de locaux à titre gratuit - 4 EAJE ont des charges de plus de 2600€ (EAJE r24,39, 15)
615	Travaux d'entretien et de réparations	32	- De 450€ à 33 000€ - Dont 7 EAJE à plus de 11 000€ (r83, 7, 31, 38, 30, 13, 20)
61522	<i>Bâtiments</i>	5	- Très peu de ventilation des charges - Parfois les charges sont imputées dans « locations immobilières »
61558	<i>Autres biens mobiliers</i>	6	
6156	<i>Maintenance</i>	9	
616	Primes d'assurances	31	- De 106€ à 9400€ - 2 EAJE à plus de 4700€ (r85, 15)
618	Divers	33	- Entre 12 et 6 000€ (maxi EAJE r19)
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS (3)	39	1M€
621	Personnels extérieurs à l'entreprise (intérimaire)	13	- De 472€ à 136 000€ - Dont EAJE à plus de 11 000€ (r84, 4, 29, 3, 33)
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (commissariat aux comptes...)	32	- De 16 à 186 000€ - Dont 5 EAJE à plus de 12 000€

			(n°0, 10, 29, 38, 20)
623	Publicité, publications, relations publiques	20	-
624	Transports de biens et transports collectifs du personnel	15	-
625	Déplacements, missions et réceptions – voyages	24	-
626	Frais postaux et frais de télécommunications	35	-
627	Services bancaires et assimilés	7	-
628	Frais de nettoyage des locaux	12	-
	Frais de formation	10	-
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENT ASSIMILES (4)	22	0,3M€
64	CHARGES DE PERSONNEL (5)	40	18,9M€
641	Rémunérations du personnel	38	
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	33	
647	Autres charges sociales	16	
648	Autres charges de personnel	17	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (6) Dépenses qui ne sont pas imputées par le gestionnaire directement dans le compte de résultat de l'équipement. Dans le cas de charges relatives à plusieurs structures ou fonctions, une clé de répartition doit être formellement définie. Charges fictives créées pour prendre en compte le coût des facteurs économiques qui interviennent dans un processus courant d'exploitation sans générer de charges en comptabilité générale	15	0,2M€
	dont charges supplétives _____ €	4	
	Charges supportés par un tiers (mise à disposition de personnel [sauf bénévolat], matériels, locaux, entretien...)	4	
66	CHARGES FINANCIERES (7)	11	0,1M€ - De 13€ à 65 000€ - Dont 5 EAJE à plus de 13 000€ (n°20, 38, 10, 9, 25)
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (8)	11	0,1M€ - De 106€ à 72 000€ - Dont 3 à plus de 9000€ (n°20,21, 38)
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (9)	22	0,4M€ - De 774€ à 173 000€ - Dont 4 EAJE à plus de 23 000€ (n°2, 38, 20, 29)
69	PARTICIP. DES SALARIES-IMPOTS SUR LES BENEFICES & ASSIMILES (10) 691 - Participations des salariés aux résultats 695 - Impôts sur les bénéfices 696 - Supplément d'impôts sur les sociétés lié aux distributions 697 - Imposition forfaitaire annuelle des sociétés 698 - Intégration fiscales 699 - Produits - Reports arrière des déficits	1	

On observe donc que l'utilisation des comptes de charges diffère fortement d'un EAJE à l'autre. Schématiquement, on peut considérer que :

- Les pratiques comptables ne sont pas homogènes, elles diffèrent selon le type de gestionnaire : associatif, privé, public (utilisation des comptes et des sous comptes, valorisation ou non de certaines charges).
- Le poids de la masse salariale dans le total des charges de fonctionnement varie fortement selon que le gestionnaire :
  - o Internalise ou externalise certaines fonctions supports (cuisine, secrétariat, comptabilité, nettoyage des locaux...)
  - o Paie des loyers ou des charges de copropriété ou bénéficie de locaux gratuitement et/ou ne les valorisent pas (charges supplétives, loyers virtuels, répartition des charges indirectes avec des clés de répartition).
  - o Dépasse ou non les normes d'encadrement
  - o Recrute du personnel qualifié ou très qualifié et expérimenté ou non
  - o Mutualise ou non ses achats avec d'autres EAJE.

### c. Focus sur les dépenses de personnel et l'impact des normes d'encadrement

Nous vous présentons ici l'état des lieux des personnels présents dans les crèches de notre panel : nombre d'ETP d'encadrement, écart avec les normes légales, poids des différentes fonctions et qualifications présentes.

Nous établissons ensuite le lien entre taux d'encadrement et prix de revient sur la base de données déclaratives transmises par les EAJE. Ainsi il est préférable de ne pas s'attacher aux données en valeur absolue mais plutôt à celles en valeurs relatives pour réaliser des comparaisons entre EAJE.

#### ✓ L'ensemble des crèches semble dépasser les normes légales d'encadrement

20 établissements du panel ont pu nous fournir de manière fiable leur nombre d'enfants marchant et ceux ne marchant pas. Pour celles-ci, nous avons pu calculer un effectif encadrant légal et le comparer à l'effectif observé au sein du panel :

Type d'accueil	Type de gestion et statut juridique du gestionnaire	Nb d'enfants qui marchent	Nb d'enfants qui ne marchent pas	ETP encadrement légal	ETP encadrement observé	Ecart
Simple	Collectif à gestion parentale - Association	-	16	3,2	3,2	0,0
Simple	Collectif à gestion parentale - Association	4	12	2,9	3,8	0,9
Multi accueil	Collectif hors gestion parentale - Association	8	18	4,6	6,0	1,4
Simple	Collectif hors gestion parentale - Collectivité locale / CCAS	5	15	3,6	5,2	1,5
Multi accueil	Collectif hors gestion parentale - Collectivité locale / CCAS	7	16	4,1	5,9	1,8
Multi accueil	Collectif hors gestion parentale - Collectivité locale / CCAS	12	13	4,1	6,4	2,3
Multi accueil	Collectif hors gestion parentale - Entreprise privée	6	29	6,6	9,0	2,5
Multi accueil	Collectif hors gestion parentale - Collectivité locale / CCAS	5	20	4,6	7,5	2,9
Simple	Familial - Collectivité locale / CCAS	6	12	3,2	6,2	3,0
Multi accueil	Collectif hors gestion parentale - Collectivité locale / CCAS	10	10	3,3	6,3	3,1
Multi accueil	Collectif hors gestion parentale - Collectivité locale / CCAS	16	49	11,8	14,9	3,1
Multi accueil	Collectif hors gestion parentale - Association	7	18	4,5	7,7	3,2
Multi accueil	Collectif hors gestion parentale - Collectivité locale / CCAS	15	25	6,9	10,4	3,5
Simple	Collectif hors gestion parentale - Collectivité locale / CCAS	15	47	11,3	15,0	3,7
Simple	Collectif hors gestion parentale - Association	10	15	4,3	8,1	3,8
Multi accueil	Collectif hors gestion parentale - Association	16	56	13,2	18,0	4,8
Multi accueil	Collectif hors gestion parentale - Collectivité locale / CCAS	10	20	5,3	11,1	5,9
Multi accueil	Collectif hors gestion parentale - Entreprise privée	20	40	10,5	17,0	6,5
Multi accueil	Familial - Collectivité locale / CCAS	23	51	13,1	25,9	12,8
Multi accueil	Familial - Collectivité locale / CCAS	58	24	12,1	37,0	25,0

Ainsi sur l'ensemble des crèches dont les données sont exploitables, toutes respectent les normes d'encadrement, et même les dépassent assez fortement. Le fort dépassement pour les crèches familiales est normal car, dans ces crèches, une assistante maternelle reçoit 2 à 3 enfants. Le faible écart observé dans les crèches parentales est normal également en raison du bénévolat des parents. En revanche, pour les crèches collectives, on peut observer un fort dépassement allant de +1,4 ETP à + 6,5 pour une des crèches privées qui nous a dit augmenter d'eux-mêmes les ratios, notamment pour les 12-20 mois, car il s'agit d'une tranche d'âge particulièrement « compliquée à gérer ». De manière générale, les 3 crèches privées nous ont affirmé dépasser les normes d'encadrement afin d'assurer de bonnes conditions de travail à leurs salariés et contribuer à diminuer le taux d'absentéisme et le turn-over.

Parmi les crèches collectives interrogées, les éléments suivants ont été remontés :

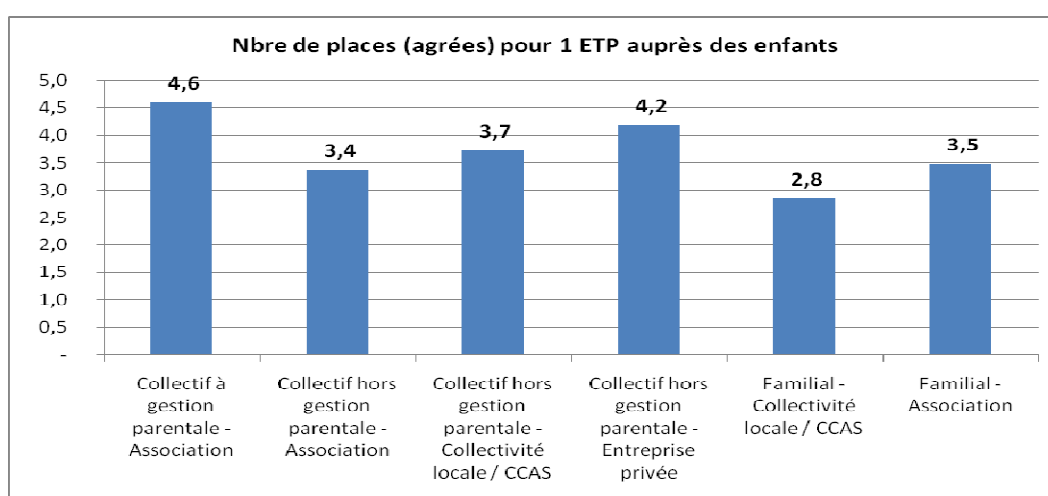
- Le dépassement des normes d'encadrement peut être voté en conseil municipal
- Le dépassement des normes permet d'assurer une meilleure qualité de service et permet de renforcer les conditions de sécurité.

✓ **Le nombre moyen de places agréées par ETP d'encadrement varie selon le type de gestion et le statut du gestionnaire**

Afin de calculer un indicateur synthétique résumant le poids des effectifs auprès des enfants, nous avons rapporté le nombre de places agréées au nombre d'ETP d'agents encadrant les enfants. Il s'agit ainsi d'un nombre moyen de places par ETP d'encadrement. Les résultats sont inférieurs aux normes d'encadrement légales (1 ETP pour 5 enfants qui ne marchent pas ou 8 enfants qui marchent), ce qui confirme le point précédent de dépassement des normes légales.

Les résultats donnent une moyenne de 3,4 places par ETP d'encadrement.

Ces résultats varient selon la nature du gestionnaire et le type de gestion :



Confirmant ce qui a été observé précédemment, **le nombre le moins important de places par un ETP auprès des enfants se situe dans les crèches familiales**, ce qui est cohérent compte-tenu de la présence d'une assistante maternelle pour 2 à 3 enfants dans ce type de crèche. **Les résultats suivants placent les crèches collectives hors gestion parentale gérées par les collectivités locales où le respect des normes est crucial et la souplesse de la GRH faible.** De plus dans certaines crèches (notamment les parisiennes), les normes sont volontairement dépassées. Ainsi, à Paris, il nous a été remonté que la ville rajoutait un agent par niveau d'enfants et 1 agent (auxiliaire de puériculture) pour assurer les remplacements. D'autre part de nombreuses autres crèches collectives nous ont également affirmé dépasser les normes d'encadrement.

**Les crèches associatives ont un encadrement moyen légèrement moins élevé**, certainement du fait d'une plus grande attention portée aux résultats financiers et à la limitation du poids de la masse salariale.

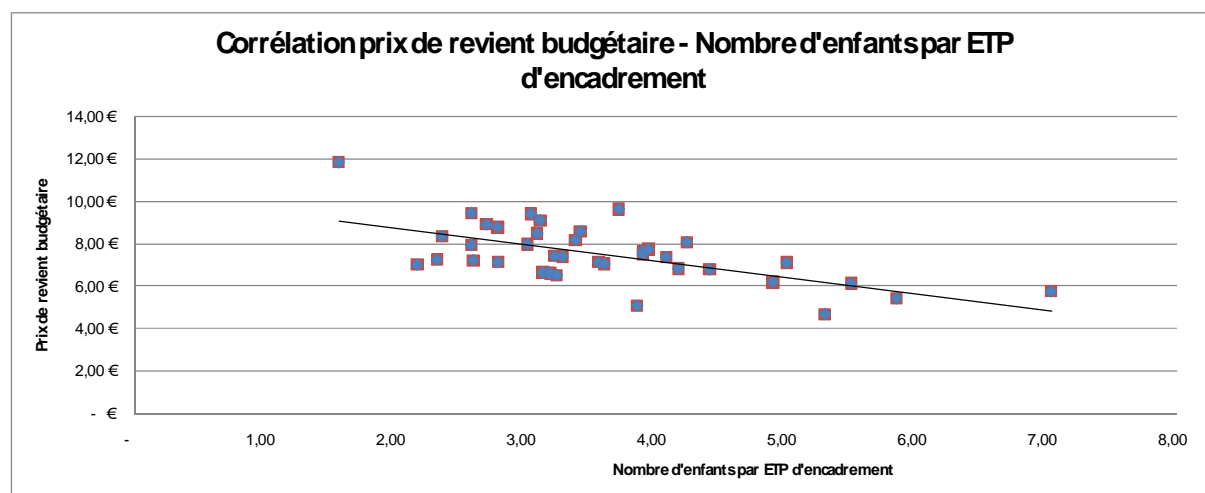
**Les agents auprès des enfants dans les crèches privées gèrent un plus grand nombre de places** : 4,2 places en moyenne, ce qui explique le volume plus faible de leur masse salariale.

**Enfin, les crèches à gestion parentale ont un nombre d'enfants moyens encadrés par 1 ETP élevé du fait de la contribution des parents bénévoles** (non comptabilisés dans les ETP) à l'encadrement des enfants.



### ✓ Impact du poids de l'encadrement sur le prix de revient

Nous pouvons observer une corrélation entre le prix de revient budgétaire et le taux d'encadrement : plus le nombre d'enfants par ETP d'encadrement est important, moins le prix de revient budgétaire est élevé.



En effet avoir un encadrement important influe sur la masse salariale et ainsi sur le prix de revient.

### ✓ Les niveaux de qualification et les fonctions présentes au sein des structures diffèrent selon le type de gestion et le statut de gestionnaire

Le coût moyen d'un ETP varie sensiblement selon le type de structure, il est le plus élevé au sein des structures gérées par les collectivités locales. Cela provient de l'ancienneté observée au sein des structures (généralement plus élevée au sein des crèches collectives gérées par les collectivités locales) et du poids des postes à qualification élevée :

Type de gestion et statut juridique du gestionnaire	Coût moyen d'un ETP
Collectif à gestion parentale - Association	29 350 €
Collectif hors gestion parentale - Association	28 408 €
Collectif hors gestion parentale - Collectivité locale / CCAS	30 186 €
Collectif hors gestion parentale - Entreprise privée	28 118 €
Familial - Collectivité locale / CCAS	30 634 €
Familial - Association	29 812 €
<b>Moyenne du panel</b>	<b>29 723 €</b>

Concernant les fonctions présentes au sein des EAJE, sont à noter :

- Le recours à davantage d'éducatrices de jeunes enfants et d'animateurs (voire d'assistantes maternelles) au sein des structures associatives et privées que dans les structures publiques où la part des auxiliaires de puériculture est beaucoup plus importante.
- Les fonctions de lingère et cuisinière sont absentes au sein des entreprises privées. Même faibles, elles apparaissent en revanche au sein des structures publiques et associatives. Cela s'explique par une plus grande externalisation de ces fonctions dans les entreprises que dans les structures publiques.

Fonctions présentes dans l'EAJE Répartition moyenne des ETP	Collectif hors gestion parentale - Collectivité locale / CCAS	Collectif hors gestion parentale - Entreprise privée	Collectif à gestion parentale - Association	Collectif hors gestion parentale - Association	Familial - Association	Familial - Collectivité locale / CCAS
Directeur(ice)	4%	6%	14%	4%	4%	3%
Directeur(ice) adjoint (e)	4%	2%	12%	4%	4%	2%
Secrétaire	2%	0%	0%	1%	3%	2%
Educateur(ice) de jeunes enfants	6%	17%	23%	9%	3%	3%
Animateur(ice)	8%	28%	30%	13%	0%	0%
Auxiliaire de puériculture	34%	15%	0%	17%	0%	0%
Assistant (e) maternelle	1%	0%	0%	21%	84%	87%
Agent de service	15%	6%	6%	8%	0%	1%
Berceur(se)	14%	23%	0%	13%	0%	0%
Linger(e)	4%	0%	0%	3%	0%	0%
Cuisinier (e )	5%	0%	12%	5%	0%	0%
Psychomotricien(ne)	0%	4%	0%	0%	1%	1%
Psychologue des crèches	1%	0%	2%	0%	1%	0%
Médecin des crèches	2%	0%	2%	1%	1%	0%

Niveaux de qualification des personnels encadrant les enfants Répartition moyenne des ETP	Collectif hors gestion parentale - Collectivité locale / CCAS	Collectif hors gestion parentale - Entreprise privée	Collectif à gestion parentale - Association	Collectif hors gestion parentale - Association	Familial - Association	Familial - Collectivité locale / CCAS
Puériculteur(ice)	5%	3%	0%	10%	4%	3%
Educateur(ice) de jeunes enfants	9%	23%	40%	16%	3%	2%
Auxiliaires de puériculture	43%	18%	0%	19%	0%	0%
Infirmier(e) Diplômé d'Etat	4%	6%	0%	8%	4%	2%
Psychomotricien(ne)	2%	4%	0%	0%	1%	1%
CAP Petite enfance	9%	25%	30%	21%	0%	0%
Certificat de travailleuse familiale	0%	0%	0%	0%	0%	0%
DE technicien de l'intervention sociale et familiale	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse	1%	0%	0%	0%	0%	0%
BEP, option sanitaire et sociale	6%	7%	0%	0%	0%	0%
CAP, fonctions d'aide à domicile	0%	0%	0%	0%	0%	0%
DE auxiliaire de vie sociale	1%	0%	0%	0%	0%	0%
DE aide médico-psychologique	0%	0%	0%	0%	0%	0%
BEP agricole, option services aux personnes	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Certificat de qualification professionnelle Garde d'enfants	1%	0%	0%	0%	0%	0%
Titre professionnel d'assistante de vie	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Sans diplôme	14%	13%	23%	22%	84%	0%
Autres, à préciser :	5%	0%	8%	4%	4%	92%

En résumé, pour l'accueil collectif :

- Ce sont les structures publiques qui emploient le plus de puéricultrice comme directeur de crèches (qualification la plus élevée) ;
- En revanche, les éducateurs de jeunes enfants (2<sup>ème</sup> qualification la plus élevée) ont un poids beaucoup plus important dans les crèches privées et associatives que dans les structures publiques ;
- Le poids des auxiliaires de puériculture (qualification peu élevée mais existence d'un concours) est très fort dans les structures publiques
- En revanche, dans ces structures, peu d'agents n'ont qu'un CAP Petite Enfance : cette catégorie est beaucoup plus présente pour les entreprises et les associations.
- Le personnel non diplômé occupe un poids important : 13 et 14% au sein des structures privées et publiques, il dépasse les 22% dans les structures associatives.

## 4. La performance des EAJE du panel

Ici nous étudions les facteurs explicatifs des écarts de performance selon deux approches :

- La performance moyenne par type de gestion et statut juridique du gestionnaire
- La performance mini et maxi des EAJE du panel

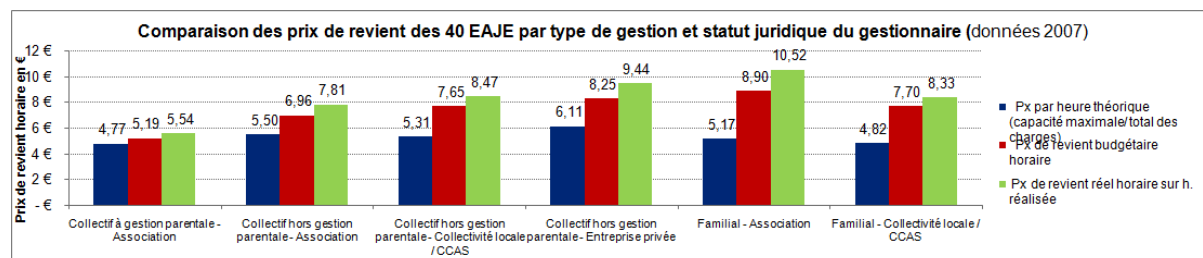
Selon l'étude INSEE-CNAF, « seules les données pouvant être considérées comme normalisées au niveau national et donc fiables sont les données servant à la liquidation des droits. La définition des autres variables de pilotage, qui ne sont pas directement utiles à la liquidation des droits est souvent floue et laissée à la libre interprétation des usagers ». Ce constat nous a conduit à privilégier l'indicateur prix de revient budgétaire horaire pour mettre en évidence les facteurs explicatifs des écarts de coûts entre les EAJE.

Il convient de signaler que nous n'avons pas observé d'impact lié au caractère rural ou urbain des structures ainsi que leur taille sur les prix de revient des EAJE (cf. annexe).

### a. La performance des EAJE et le type de gestion et le statut juridique du gestionnaire

L'étude précise de la composition des charges nous a permis de démontrer le fort impact du statut du gestionnaire sur les pratiques et par la même sur les coûts de revient des crèches. Ainsi, nous vous présentons ici les résultats des EAJE sur les principaux indicateurs de performance par type de gestion mais aussi statut juridique du gestionnaire :

#### Comparaison des prix de revient, notamment budgétaires



#### - Accueil collectif

**Les prix de revient budgétaires horaires sont les moins élevés (5,19 €) pour les structures à gestion parentale** (structures associatives bénéficiant d'une part d'encadrement bénévole de la part des parents). **Ils sont les plus élevés pour les structures gérées par des entreprises privées : 8,25 €.** A noter que ces dernières sont celles qui supportent le plus grand nombre de charges de fonctionnement.

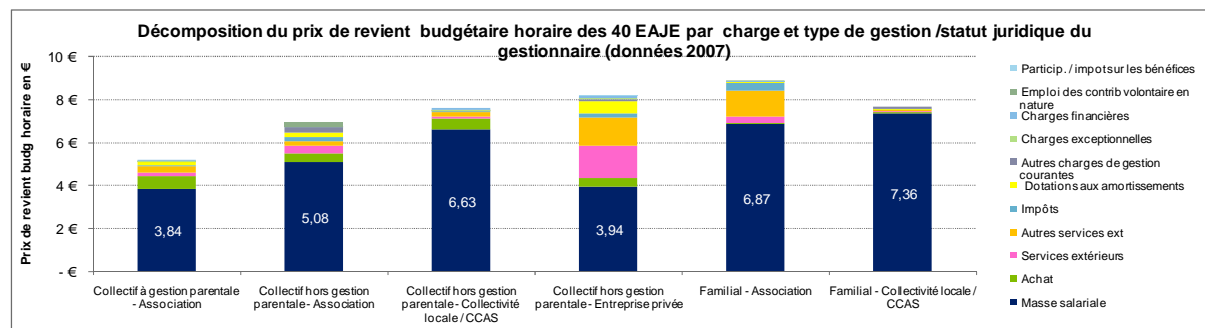
Entre ces deux résultats, nous trouvons les crèches collectives gérées par les associations (6,96 €) et celles gérées par les collectivités locales (7,65 €) : **les crèches associatives hors gestion parentale ont un prix de revient budgétaire moins élevé que celles gérées par les collectivités locales, ce qui est d'autant plus remarquables qu'elles supportent un nombre important de charges de fonctionnement.**

#### - Accueil familial

Pour les collectivités locales, la gestion familiale a un prix de revient budgétaire quasiment similaire à celui de la gestion collective (7,70 €) : le plus grand taux d'encadrement des crèches familiales est compensé par le poids très faible de ses achats et services extérieurs. Ici, la catégorie associative ne concerne qu'une crèche qui a connu de grandes difficultés

pour remplir ses plages (taux d'occupation financier de 58%) ce qui pèse lourdement sur son prix de revient budgétaire.

### Comparaison de la décomposition du prix de revient budgétaire



Ce graphique met en relief le poids des différentes charges composant le prix de revient budgétaire. Nous pouvons apprécier le montant de la masse salariale ramenée au nombre d'heures payées par les familles :

#### - Accueil collectif

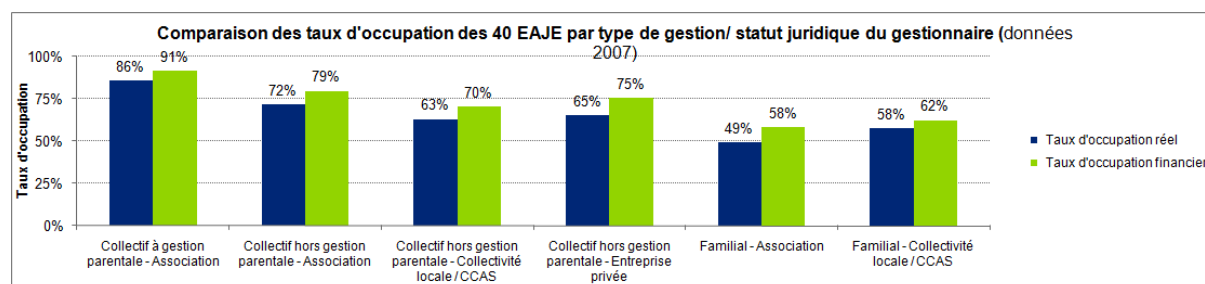
- **Le prix de revient budgétaire horaire de la masse salariale est plus faible dans les entreprises privées (moins de 4 €)**: leur effectif d'encadrement par place est plus faible que dans les autres types de crèches,
- Montant faible dans les structures parentales : la contribution des parents bénévoles l'explique.
- **Le prix de revient budgétaire horaire de la masse salariale est élevé dans les structures gérées par les collectivités locales : 6,6€, soit 2,6€ de plus que dans les entreprises privées à chaque heure payée (+ 70 %)**. Plusieurs facteurs dont certains ont été vus l'expliquent : fort encadrement, poids des fonctions support, absentéisme notamment.
- Enfin, se situant à mi chemin entre les structures publiques et privées : les crèches collectives associatives ont un prix de revient budgétaire de la masse salariale moyen de 5,08€.

#### - Accueil familial

- **Le prix de revient budgétaire horaire de la masse salariale est élevé dans les structures à gestion familiale notamment gérées par les collectivités locales (7,36 €)** : le faible nombre d'enfants à encadrer par chaque assistante maternelle (2 à 3) l'explique.

D'autre part, nous voyons ici que les EAJE privés supportent un plus grand nombre de charges de fonctionnement (principe de rentabilité, exhaustivité des charges) que les EAJE gérés par les collectivités (les charges des EAJE sont noyées dans le budget des villes). Les associations en comptabilisent également un grand nombre mais dans une moindre mesure compte tenu des prestations à titre gratuit dont elles peuvent bénéficier de la part des collectivités : charges suppléventives telles que les loyers, mise à disposition des personnels.

## Comparaison des taux d'occupation, notamment financiers



### - Accueil collectif

Les taux d'occupation financiers sont meilleurs que les taux d'occupation réels compte tenu du fait qu'avec la PSU, toute heure réservée par les parents dans l'EAJE est normalement due. Il en découle que le nombre d'heures payées est supérieur au nombre d'heures d'accueil effectivement réalisées puisqu'en cas de maladie de l'enfant par exemple, le service n'est pas utilisé.

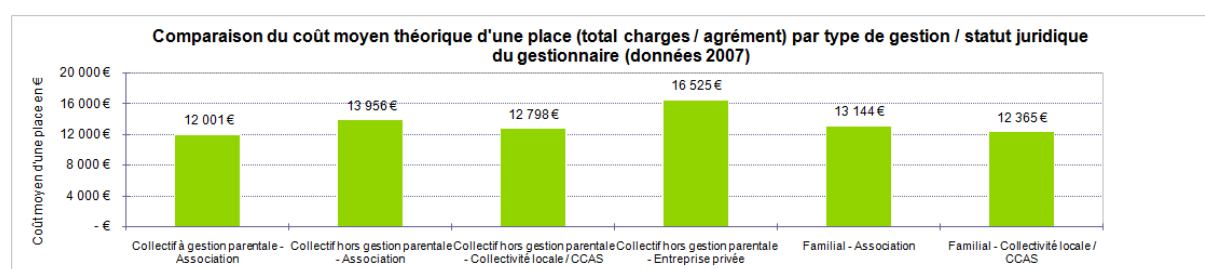
Les meilleurs taux sont observés dans les structures gérées par des associations ou entreprises privées : dans les crèches associatives parentales, le taux d'occupation financier est proche du maximum (91%). Les bons résultats sont parfois à nuancer car certains EAJE sont restées sur une logique de « forfait », ce qui facilite l'obtention d'un taux d'occupation financier élevé.

Les crèches gérées par les collectivités locales ont des marges de progrès : en effet leur taux d'occupation financier se situant en moyenne à 70%, il cache des résultats parfois faibles (taux pouvant descendre à 42 % pour une crèche située dans le Nord).

### - Accueil familial

Les taux d'occupation sont moins bons compte-tenu de la difficulté rencontrée par les assistantes maternelles à obtenir des contrats à temps partiels avec plusieurs familles en même temps et qui se complèteraient.

## Comparaison du coût moyen théorique d'une place



En rapportant le total des charges de fonctionnement au nombre de places agréées, on observe que le coût d'une place en accueil collectif varie de 4000€ selon que le gestionnaire est privé ou associatif.

### - Accueil collectif

**Le coût moyen d'une place en accueil collectif géré par une entreprise privée est le plus élevé pour les entreprises privées (16 525 €)**, ceci est néanmoins à nuancer par le fait de la prise en compte, pour ces acteurs, de l'ensemble des charges réellement nécessaires au fonctionnement des structures, contrairement aux autres types de crèches, notamment celles gérées par les collectivités locales. Ces dernières ont ainsi un coût de 23 % inférieur à 12 798 €, moins élevé que les structures associatives (13 956 €). La place en structure à gestion parentale est la moins élevée (12 001€).

- **Accueil familial**

Le coût à la place en accueil familial est un peu moins élevé qu'en accueil collectif (- 400 € pour les collectivités locales et - 800 € pour les associations)

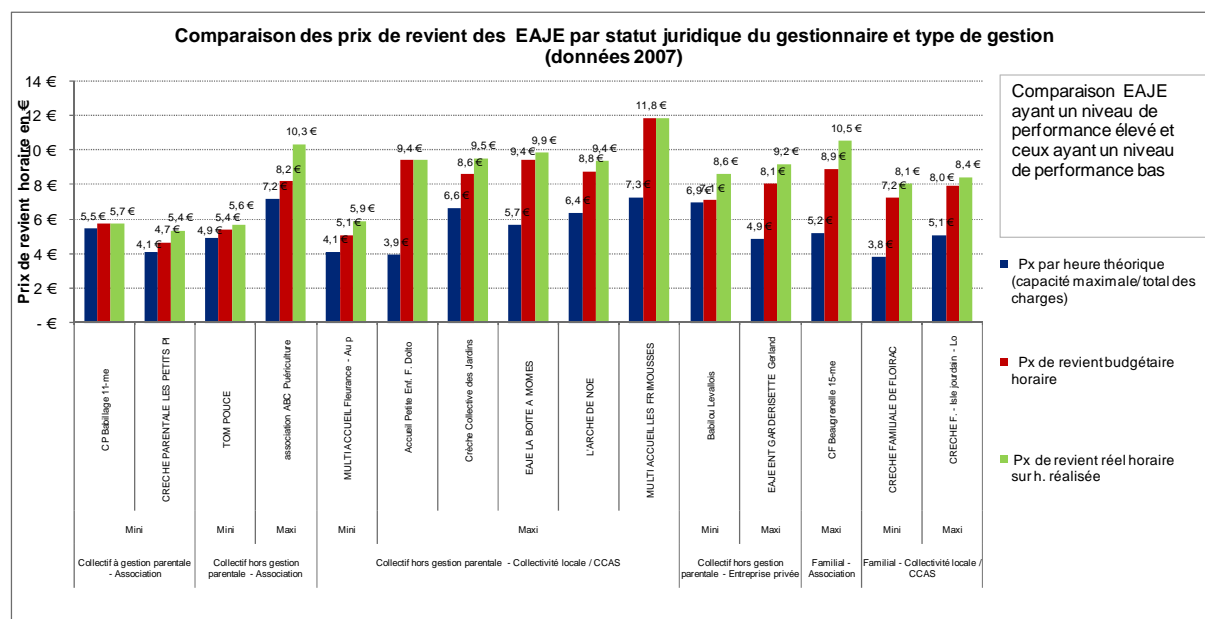
**d. La performance mini et maxi des EAJE du panel**

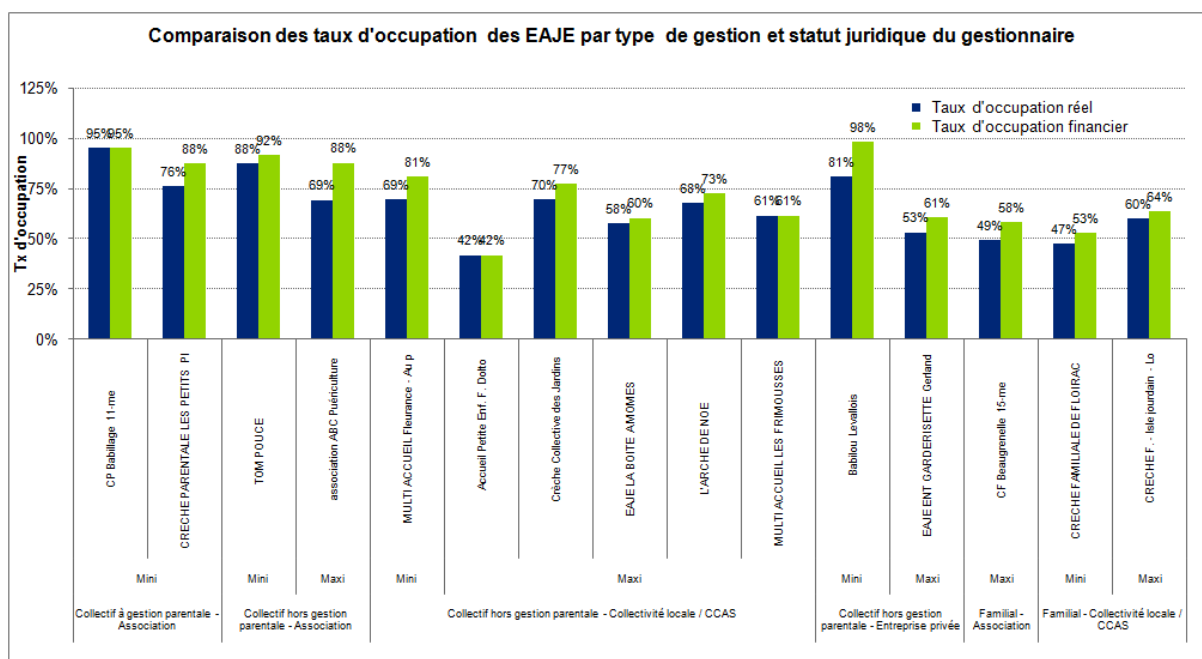
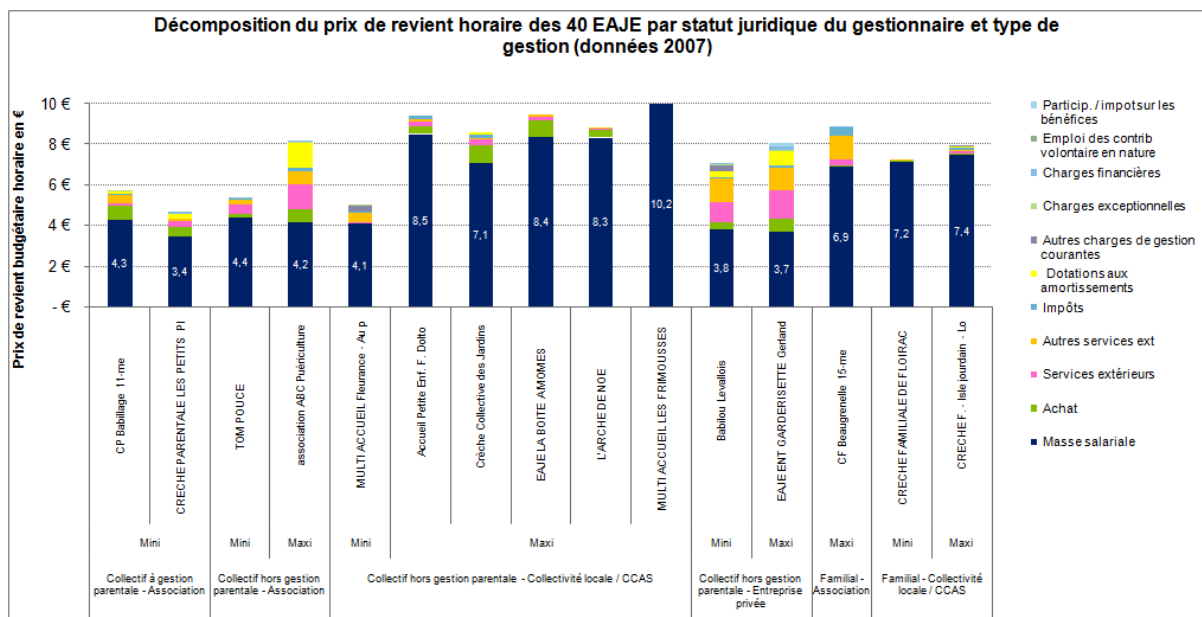
Sur l'échantillon des 40 EAJE, 24 d'entre eux ont un prix de revient budgétaire horaire compris entre 6 et 8€. La concentration des prix de revient de la majorité des EAJE dans une fourchette variant de plus ou moins 1,5€ nous a conduit à analyser la performance individuelle des EAJE ayant :

- un prix de revient budgétaire maxi, c'est-à-dire compris entre 8 € et 11,83 € (soit 12 EAJE du panel).
- ayant un prix de revient budgétaire mini, c'est-à-dire compris entre 4,66 € et 5,73 € (soit 4 EAJE).

**Schématiquement, on peut résumer le faible niveau de performance d'un EAJE en fonction des variables ci-dessous :**

1. Un taux d'occupation financier bas (inférieur à 63%) et l'utilisation de forfait
2. Un encadrement des enfants mal adapté à la capacité théorique d'accueil (1 ETP auprès de 3,5 enfants)
3. Un poids important des fonctions supports (plus de 15% du total des ETP de l'EAJE)
4. Un niveau de rémunération élevé du personnel (plus de 30 000€)
  - a. Niveau de qualification élevé (puéricultrice)
  - b. Ancienneté du personnel (plus de 5 ans d'ancienneté)
5. Des charges de location immobilière, charges de copropriété payées directement par l'EAJE
6. Des charges financières valorisées au niveau de l'EAJE
7. Des dotations aux amortissements valorisés au niveau de l'EAJE
8. Des impôts et autres taxes valorisés au niveau de l'EAJE





- **Accueil collectif à gestion parentale, associatif**

Il s'agit du type d'accueil et du mode de gestion qui obtient le meilleur score du panel.

**Minimum :**

**Crèche parentale des Hauts-de-Seine**, structure de petite taille (16 places), qui a des charges de location immobilière ainsi que des charges financières et des dotations aux amortissements. C'est l'EAJE du panel qui obtient le meilleur prix de revient budgétaire horaire (4,66 €). Ce prix est obtenu grâce à :

- o Un bon taux d'occupation financier de 88% ainsi qu'un bon taux d'occupation réel. La gestion parentale permet à l'EAJE d'avoir un excellent taux d'occupation financier, toutefois, l'écart entre le réel et le financier est important compte-tenu du fait que les parents ont une pratique assez souple en amenant les enfants en fonction de leur besoin mais paient la totalité de leur contrat.

- Le nombre de places agréées pour un ETP auprès des enfants est de 4,2, très supérieur à la moyenne du panel
- La totalité des ETP de l'EAJE sont auprès des enfants (absence de fonction support)

Les bons résultats de ce type d'accueil semblent confirmés par les résultats de la **d'une autre crèche parentale, parisienne**, dont le prix de revient est de 5,73 € qui présente les mêmes caractéristiques à savoir :

- Un taux d'occupation financier de plus de 95 %
- Un nombre de places agréées par ETP auprès des enfants égal à 5

- **Accueil collectif hors gestion parentale, géré par une association**

**Minimum :**

**Crèche associative de l'Hérault** a un coût de revient faible (5,4 €). Il convient d'observer que cet établissement dispose d'un personnel qualifié et expérimenté coûtant ainsi plus cher que la moyenne (plus de 38 000 € de coût moyen d'1 ETP) et il valorise les dotations aux amortissements. Sa performance est basée sur :

- Son taux d'occupation financier à 92 %
- Le nombre de places agréées pour un ETP auprès des enfants est de 4,3, très supérieur à la moyenne du panel

**Maximum :**

**Crèche associative parisienne** a un coût de revient de 8,2 €, dû notamment à une ouverture récente, la crèche n'a pas atteint son régime de croisière. De plus, elle incorpore un nombre important de charges :

- Les dotations aux amortissements spécialement importantes (173 000 €) dues à l'ouverture de l'établissement en décembre en 2006
- Elle paie un loyer important (162 000 €/an)

- **Accueil collectif hors gestion parentale, collectivité locale**

**Minimum :**

Un seul EAJE a un coût de revient inférieur à 6 € (sur les 24 qui composent le panel) : il se monte à 5,06 €. Il est situé en zone rurale. C'est une petite structure de 20 places. Cette bonne performance s'explique par :

- Un taux d'occupation financier de 81%
- Les couches et goûters sont à la charge des parents
- L'EAJE estime que son personnel est peu qualifié, « à la limite du seuil de diplôme ». En effet la moitié des personnels auprès des enfants est sans diplôme
- Une incorporation très limitée des charges : notamment financières et dotations aux amortissements

**Maximum**

**Un EAJE du Nord** a le coût de revient le plus élevé du panel (11,8 €). C'est une petite structure de 10 places qui n'est ouverte que le matin (4h), qui produit un nombre très limité d'heures d'accueil : à peine 9 000 heures par an sur 183 jours. Ses locaux sont partagés avec un Relais Assistantes Maternelles et les services de la PMI. En 2007, elle était encore en phase de montée en charge (ouverture fin 2005). Le nombre de charges incorporées est très limité, au point que l'on peut s'interroger sur son coût réel. Cette mauvaise performance est liée principalement à :

- A son taux d'occupation financier faible : 61 %, qui est identique à son taux d'occupation réel. Il convient d'observer que dans le Nord, les heures réalisées n'ont pas été remontées en 2007



De plus, son coût de revient budgétaire est composé de 10,2 € de masse salariale.

**Un autre EAJE du Nord** a un prix de revient budgétaire important de 9,4 €. Cela s'explique principalement par :

- un taux d'occupation financier de 42%. En effet, les contrats signés par les parents sont majoritairement partiels et la crèche fait très rarement de l'accueil occasionnel pour les compléter. Ainsi les premières plages horaires du matin et les dernières du soir sont très peu remplies. La tarification horaire a encouragé les parents à limiter leur consommation du nombre d'heures d'accueil. On s'interroge sur la capacité de cette structure à avoir mis en place un système de contractualisation plus strict permettant à d'autres familles de bénéficier d'heures de garde en demi-journée.

**Un EAJE des Hauts de Seine**, de 60 places et sur un étage, a un coût de revient budgétaire horaire de 8,57 €, élevé. Malgré un bon taux d'occupation financier élevé (77%), son coût élevé est dû à :

- Un coût moyen par ETP de 39 000 €. On observe dans cette structure un fort niveau de qualification du personnel (puéricultrice) et un niveau d'expérience élevé (la moitié du personnel a entre 5 et 15 ans d'expérience et le tiers a entre 15 et 30 ans d'expérience).
- L'étage implique un personnel auprès des enfants plus important

**Un EAJE du Rhône** a un coût de revient élevé (9,44 €), dû à :

- Un taux d'occupation financier faible (60%)
- Un coût moyen par ETP élevé (plus de 34 000 €)
- Un poids des ETP support élevé

**Un autre dans l'Hérault, en zone urbaine**, comporte 90 places a un coût de revient budgétaire élevé de 8,77 €, qui peut s'expliquer en partie par :

- La disposition des lieux : l'EAJE est constitué de 2 bâtiments séparés et comporte ainsi 2 cuisine et 2 lingerie.
- La réalisation en régie de l'ensemble des fonctions support (qui représentent 40% des effectifs totaux de l'EAJE).
- Le nombre de places agréées pour 1 ETP auprès des enfants de 3.

Les autres charges sont très faiblement incorporées

#### - **Accueil collectif hors gestion parentale, entreprise privée**

##### ***Minimum***

**Une crèche privée des Hauts-de-Seine** de 35 places. Elle a le meilleur prix de revient budgétaire parmi les entreprises privées : il se monte à 7,08 €. Cela est dû à :

- Un taux d'occupation financier très élevé : 98%, malgré une amplitude horaire quotidienne importante de 11h.
- La politique de contractualisation avec les parents équivaut à 1 place, 1 enfant
- Une masse salariale contenue (28 500 €/ETP)
- La totalité du personnel a moins de 5 ans d'ancienneté
- Une externalisation complète des fonctions support (gestion administrative, achats, reporting PSU, comptabilité, alimentation en liaison froide)
- Un nombre de places agréées pour un ETP auprès des enfants de 3,7

A noter que cette bonne performance se fait malgré une incorporation très importante des charges (loyer : 81 000 €, impôts et dotations aux amortissements).

### **Maximum**

**La crèche lyonnaise** a en revanche un prix de revient budgétaire de 8,06 €, soit 1 € de plus que sa rivale. Il s'agit d'un établissement de 55 places, qui a un coût moyen par ETP identique à Babilou. Ce coût élevé s'explique par :

- Un taux d'occupation financier beaucoup plus faible 61 %.
- Le contexte : la crèche était en phase de montée en charge en 2007, leur taux d'occupation a beaucoup augmenté en 2008 (80%) et leur prix de revient budgétaire baissé (7,55 € en 2008)
- Le mode de fonctionnement avec la tarification à l'heure : ils ne fonctionnent pas au forfait : les parents font un planning mensuel au ¼ d'h près. Garderisettes facturent selon ce planning. Ils suivent les heures réalisées au ¼ d'h près (écran tactile). Ils revoient le planning (contrat avec les parents) si l'écart est trop important entre heures réalisées et heures payées. La CAF de Lyon suit de très près l'écart entre réalisé et payé : si l'écart dépasse 10%, elle pénalise (elle fait un contrôle par enfant). Cela permet d'optimiser la facture pour les parents mais induit un prix de revient budgétaire plus élevé (moins d'heures facturées que pour les crèches fonctionnant au forfait).

#### - **Accueil familial, collectivité locale**

### **Minimum**

**Une crèche familiale de Gironde** a le meilleur prix de revient de sa catégorie à 7,23 €, elle a 78 places en zone urbaine. Cela s'explique par :

- Un coût moyen par ETP de 26 000 €
- Un mode de gestion de la facturation à l'heure qui se rationalise : les contrats à temps partiels sont ventilés sur certaines assistantes maternelles afin qu'ils se complètent
- Un nombre de places agréées de 3 par ETP auprès des enfants

### **Maximum**

**Une crèche située dans l'Hérault** a un coût de revient de 7,95 €. C'est une structure de moins de 20 places en zone rurale. Ce coût est dû à :

- Un coût moyen par ETP de 35 300 €
- La présence d'un personnel expérimenté
- Un nombre de places agréées de 2,9 par ETP auprès des enfants

#### - **Accueil familial, association**

### **Maximum**

Les crèches familiales présentent les mêmes caractéristiques (taille sensiblement identique, coût moyen par ETP équivalent). En revanche, l'une a un coût de revient budgétaire beaucoup plus élevé (8,90 € soit 1 € d'écart) malgré un nombre de places agréées par ETP d'encadrement de 3,5. Cela s'explique par :

- Un taux d'occupation financier faible (58%)
- La valorisation de l'ensemble de ses charges, et notamment celles afférentes à ses fonctions support et à son loyer (17 000 €)

## 5. Les écarts observés entre coût de revient des structures et prix plafonds fixés par la CNAF

Le prix plafond PSU fixé par la CNAF se situe en-dessous des prix de revient budgétaires observés dans les structures. Cet écart est particulièrement important dans les structures associatives à gestion familiale ainsi que pour les entreprises privées. D'autre part, si le prix plafond CEJ apparaît plus conforme aux coûts de revient budgétaires observés, il est à noter que peu de structures atteignent les objectifs de ces CEJ : prix de revient budgétaire inférieur au prix plafond CEJ (7,22 € en 2007) et taux d'occupation réel supérieur à 70%. Enfin, si l'on compare le prix plafond PSU aux coûts de revient théoriques des crèches, l'écart est faible : le prix plafond PSU fixé par la CNAF est davantage le reflet de ce coût théorique (coût rapporté à la capacité maximale de l'EAJE en heures) que du coût budgétaire des EAJE.

### a. Le mode de financement des EAJE dans le cadre de la PSU est fixé par la CAF en référence à un prix plafond

La volonté de **simplifier les modes de financement des EAJE** a été initiée en 2000 dans le cadre du décret du 1<sup>er</sup> août 2000. Elle s'est poursuivie en janvier 2002 (lettre circulaire n°2002-025) par le lancement du système de la Prestation de Service Unique (PSU) permettant un mode de financement des EAJE à l'heure et mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Dans ce cadre, les CAF complètent la participation des familles (selon un barème national) à hauteur de 66 % d'un **prix plafond défini nationalement**.

En 2007, les prix plafond et montant de la prestation de service s'établissaient à :

	Prix Plafond 2007	Taux de la PS	Montant de la PS 2007 (participations familiales comprises)
Accueil collectif	5,70 €/h	66 %	3,76 €/h
Accueil familial et parental	4,98 €/h	66 %	3,29 €/h

La prestation de service versée par la CNAF est calculée en multipliant **le nombre d'heures payées par les familles** par le montant de la PS et en ôtant la participation des familles.

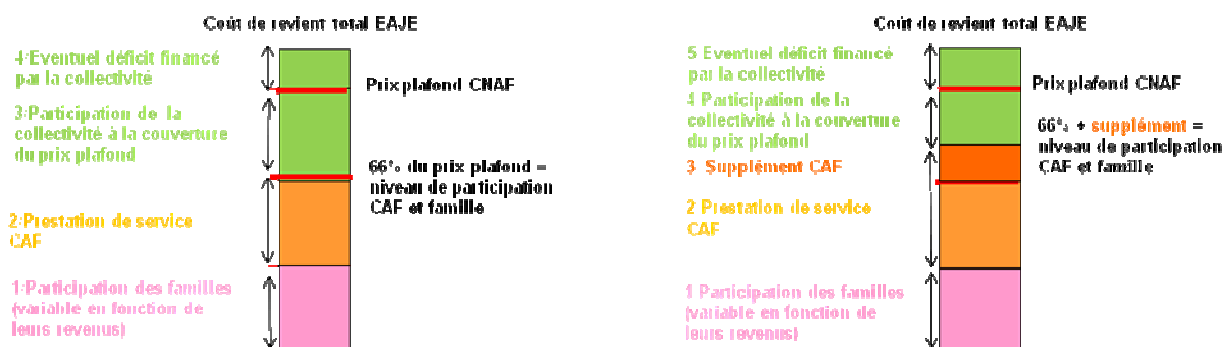
Le reste (34 % du prix plafond et l'éventuel déficit) est pris en charge par les structures gestionnaires : les collectivités locales, associations (subventionnées par les collectivités locales) ou entreprises.

La mise en place d'un contrat enfance et jeunesse (CEJ), permet d'accroître la prestation (prestation de service enfance et jeunesse, PSEJ) de la CNAF qui prend alors en charge un montant forfaitaire pouvant aller jusqu'à 55% des dépenses restant à la charge du gestionnaire. Cette subvention complémentaire n'est attribuée que si l'EAJE respecte à la fois un objectif de taux d'occupation réel (70%) et un prix de revient budgétaire plafond fixé à 7,22 € en 2007.

En résumé, le mode de financement des EAJE sous PSU peut être représenté par les schémas suivants qui différencient les cas de présence ou d'absence de contrat enfance jeunesse :

**CAS 1 : Absence de Contrat Enfance et Jeunesse**

**CAS 2 : Signature d'un Contrat Enfance et Jeunesse**



**e. Ecart coût de revient – prix plafond**

Nous nous intéressons ici aux écarts entre les coûts de revient budgétaires observés au sein de notre panel et les prix plafond. Cela permet de mettre en évidence la pertinence du prix plafond au regard des coûts budgétaires à la charge de la CNAF, des familles et des structures gestionnaires. Nous nous intéressons également aux écarts entre les coûts de revient théoriques (coût total de l'EAJE/capacité maximale totale en heures) et prix plafond, ce qui nous permet de mettre en évidence la pertinence du prix plafond en cas d'occupation à 100% des structures.

**Ecarts globaux, observés sur l'ensemble des EAJE du panel :**

Type de gestion	Prix Plafond PSU 2007	Prix de revient budgétaire horaire moyen	Ecart entre prix de revient budgétaire et prix plafond	Coût par heure théorique moyen	Ecart entre coût par heure théorique et prix plafond
Parentale	4,98 €	5,19 €	0,21 €	4,77 €	- 0,21 €
Familial	4,98 €	8,00 €	3,02 €	4,90 €	- 0,08 €
Collective	5,70 €	7,59 €	1,89 €	5,47 €	- 0,23 €

On observe ici un **écart entre prix de revient budgétaire et prix plafond PSU défavorable aux structures gestionnaires**. Les charges pesant sur les structures sont plus élevées que le prix plafond calculé par la CNAF : plus précisément, le coût de chaque heure payée est plus important que le prix plafond CNAF. Cet écart est particulièrement vrai pour les structures à gestion familiale, on observe pour elles un écart de plus de 3 € soit 60% du prix plafond. A noter que les structures à gestion parentale ont un coût de revient par heure payée qui se rapproche du prix plafond.

En revanche, les prix plafond sont beaucoup plus proches des coûts théoriques : si les structures avaient un taux d'occupation financier égal à 100%, leurs prix de revient budgétaire se rapprocherait du prix plafond, voire il serait inférieur.

**Autrement dit, le prix plafond de la CNAF est davantage le reflet du coût de revient théorique des crèches, celui qui serait observé si les crèches étaient remplies à 100%, à moyens constants.**

En revanche les prix de revient budgétaires des EAJE de notre panel sont beaucoup plus proches du prix plafond CEJ... :

Type de gestion	Prix Plafond CEJ	Prix de revient budgétaire horaire moyen	Ecart entre prix de revient budgétaire et prix plafond	Coût par heure théorique moyen	Ecart entre coût par heure théorique et prix plafond
Parentale	7,22 €	5,19 €	- 2,03 €	4,77 €	- 2,45 €
Familial	7,22 €	8,00 €	0,78 €	4,90 €	- 2,32 €
Collective	7,22 €	7,59 €	0,37 €	5,47 €	- 1,75 €

... même s'ils se situent un peu au-dessus pour les structures à gestion collective et l'écart est encore assez important pour celles à gestion familiale. Ainsi, si l'on prend en compte ce critère, 18 crèches sur les 40 de notre panel l'atteignent (elles ont un prix de revient budgétaire inférieur à 7,22 €). Si l'on ajoute le critère de taux d'occupation réel, **seules 8 crèches restent éligibles à la prestation du CEJ.**

#### Ecarts entre prix plafonds PSU et coûts de revient budgétaires par type d'EAJE :

Statut juridique du gestionnaire	Type de gestion	Prix plafond PSU	Prix de revient budgétaire horaire moyen	Ecart entre prix de revient budgétaire et prix plafond	Coût par heure théorique moyen	Ecart entre coût par heure théorique et prix plafond
Association	parentale	4,98 €	5,19 €	0,21 €	4,77 €	- 0,21 €
	collective	5,70 €	6,96 €	1,26 €	5,45 €	- 0,25 €
	familiale	4,98 €	8,90 €	3,92 €	5,17 €	0,19 €
Collectivité locale / CCAS	collective	5,70 €	7,65 €	1,95 €	5,38 €	- 0,32 €
	familiale	4,98 €	7,70 €	2,72 €	4,81 €	- 0,17 €
Entreprise privée	collective	5,70 €	8,25 €	2,55 €	6,17 €	0,47 €

Au sein de notre panel, ce sont les **crèches associatives à gestion familiale** pour lesquelles l'écart est le plus élevé : en effet elles ont un coût plus élevés et moins d'heures facturées que les crèches collectives. Les entreprises ont également un coût budgétaire largement supérieur au prix plafond PSU ; ce qui s'explique par leur politique RH et surtout du fait de la possibilité qu'elles ont de couvrir leurs coût par leur recettes propres, de manière beaucoup plus autonomes que les autres types de structure.

#### f. Couverture du coût de revient

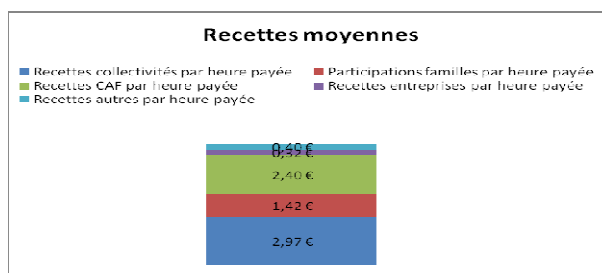
Dans notre panel, les prix de revient sont couverts par les 3 principales sources de financement, dans les proportions suivantes :

Couverture du prix de revient par les collectivités	Couverture du prix de revient par les familles	Couverture du prix de revient par la CAF	Couverture du prix de revient réel moyen par ces 3 acteurs
36%	19%	32%	<b>87 %</b>

A ces 3 sources de financement s'ajoute de manière significative :

- la **participation des entreprises** dans le cadre de crèches gérées par des entreprises privées, avec réservation de places par des entreprises privées
- l'Etat

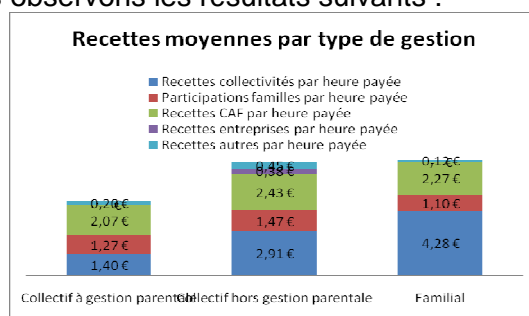
Ainsi la répartition du financement des EAJE de notre panel s'effectue de la façon suivante :



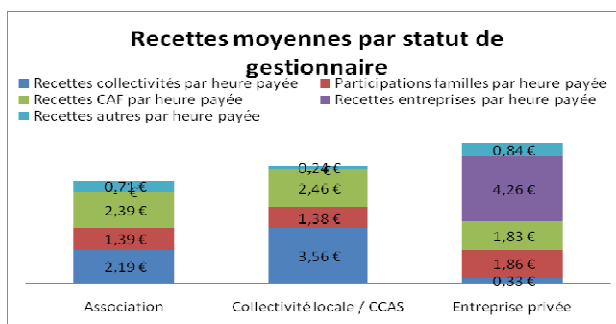
On observe ainsi que le **poids de l'effort des collectivités** est important. Le ressenti, tel que perçu à travers les entretiens, est que l'effort financier pour la couverture du coût de revient a été transféré de l'Etat vers les collectivités locales depuis la mise en place de la PSU.

Dans l'ensemble, il est ressorti que l'**effort financier fourni par les familles** est, à quelques exceptions près, conforme au barème CNAF, quelque soit le territoire ou le type de gestionnaire.

Par type de gestion, nous observons les résultats suivants :



**Les collectivités locales soutiennent fortement les crèches de type familial**, cela s'explique par le fait que ce sont les crèches dont les coûts s'éloignent le plus des prix plafond CNAF.



A noter l'homogénéité de la participation des familles dans les structures gérées par les associations et celles gérées par les collectivités. Pour les entreprises privées, la plus forte participation des familles s'explique par la présence de familles ayant des revenus généralement plus importants (Hauts-de Seine...). Cela implique une moindre participation des CAF pour ces structures.

Les collectivités locales et les entreprises privées sont les financeurs les plus importants pour les structures qu'elles gèrent. En revanche, ce sont les CAF qui financent le plus les structures associatives.

*Afin d'augmenter les recettes des EAJE, et d'augmenter la participation des entreprises, un levier pourrait être de « vendre » certaines places des EAJE à des entreprises privées. Ainsi, la part financée par les collectivités serait transférée à l'entreprise privée sur les heures correspondant aux places qu'elle aurait réservées.*

## 6. Synthèse

### a. La performance des EAJE

**Schématiquement, on peut résumer le niveau de performance d'un EAJE en fonction des variables ci-dessous :**

1. Le taux d'occupation financier et l'utilisation de forfait
2. L'adaptation de l'encadrement des enfants à la capacité théorique d'accueil
3. Le poids des fonctions supports
4. Le niveau de rémunération du personnel :
  - a. Niveau de qualification
  - b. Ancienneté du personnel
5. Le paiement de charges de location immobilière, et/ou de charges de copropriété directement par l'EAJE
6. La valorisation des charges financières valorisées au niveau de l'EAJE
7. La valorisation des dotations aux amortissements valorisés au niveau de l'EAJE
8. La valorisation des impôts et autres taxes valorisés au niveau de l'EAJE

Rappel des chiffres clés du panel

Type de gestion et statut juridique du gestionnaire	Prix de revient budgétaire horaire	Prix de revient budgétaire de la masse salariale horaire	% de la masse salariale dans le prix de revient budgétaire horaire	Taux d'occupation financier	Nbre de places (agrées) pour 1 ETP auprès des enfants	Coût moyen d'un ETP	Poids des ETP fonctions supports dans le total ETP en % (niveau d'externalisation des fonctions)	Niveau d'incorporation des charges de fonctionnement
Collectif à gestion parentale - Association	5,2 €	3,8 €	74%	91%	4,6	29 350 €	24%	Moyen
Collectif hors gestion parentale - Association	7,0 €	5,1 €	73%	79%	3,4	28 408 €	17%	Moyen
Collectif hors gestion parentale - Collectivité locale / CCAS	7,7 €	6,6 €	87%	70%	3,7	30 186 €	25%	Faible
Collectif hors gestion parentale - Entreprise privée	8,3 €	3,9 €	48%	75%	4,2	28 118 €	13%	Fort
Familial - Collectivité locale / CCAS	8,9 €	6,9 €	77%	58%	2,8	30 634 €	8%	Faible
Familial - Association	7,7 €	7,4 €	96%	62%	3,5	29 812 €	16%	Moyen
<b>Moyenne du panel</b>	<b>7,5 €</b>	<b>6,1 €</b>	<b>81%</b>	<b>73%</b>	<b>3,4</b>	<b>29 723 €</b>	<b>21%</b>	

### b. Conséquences ressenties de l'application de la facturation à l'heure

**Tous les EAJE n'appliquent pas stricto sensu la facturation à l'heure :** certains fonctionnent toujours au « forfait ».

Pour les crèches l'appliquant, **la facturation à l'heure est souvent mal ressentie par le personnel des structures :**

- Elle entraîne une diminution de leur temps de travail auprès des enfants
- Elle engendre une tension au sein du personnel d'encadrement (recherche du taux d'occupation maximal)
- Elle entraîne une perturbation du rythme de l'enfant (moins de sécurité affective, séparations plus délicates)

**L'adaptation des parents à la facturation à l'heure** peut engendrer une moindre consommation d'heures de garde (réservation des créneaux horaires au plus juste) et par là même une diminution de leur participation financière, comme cela se voit dans le Nord. Néanmoins, la contrepartie pour les parents est une meilleure attention qu'ils doivent apporter à la planification de leurs heures de garde.

**Les interlocuteurs des structures gestionnaires ont été ceux qui, dans le cadre des entretiens de restitution, ont porté le regard le plus positif sur la PSU, en ceci qu'elle améliore la qualité du service public :**

- o meilleure réponse aux besoins des familles grâce à une adaptation des plannings des personnels encadrant les enfants.
- o davantage d'efforts sont faits pour améliorer les taux d'occupation des places agréées, permettant ainsi de répondre à davantage de familles

### c. Les pratiques expliquant des taux d'occupation différents

Outre le fait d'être en phase de montée en charge, un faible taux d'occupation réel peut s'expliquer par :

- Le peu de besoin structurel d'heures de garde sur certaines tranches horaires (Gers) notamment tôt le matin et tard le soir, ce qui entraîne souvent la mise en place d'un agrément module en lien avec la CAF
- L'implantation de la structure sur un territoire défavorisé : les parents calculent au plus juste leur nombre d'heure de garde (Nord) et les structures sont en incapacité à trouver d'autres enfants pour compléter ces heures de garde
- Les difficultés à gérer les listes de familles de la part des services petite enfance

L'écart entre taux d'occupation réel et financier est plus ou moins important (il est nul dans le Nord où la comptabilisation des heures réalisées n'a pas été faite en 2007) et s'explique par :

- Une amélioration du suivi des heures réelles grâce, assez souvent, à des badgeuses, stylos optiques ou écran tactile et à la généralisation des logiciels de suivi des heures
- Une gestion des réservations par forfait et non à l'heure (écart fort)
- La signature d'un contrat avec les parents à l'année (écart fort) ou sur une période réduite (écart plus faible)
- La politique appliquée en matière de gestion des congés et d'absences pour maladie : annulations plus ou moins faciles : écart plus ou moins fort
- Les pratiques des familles : elles réservent des créneaux par contrat et peuvent annuler des heures. Dans les Hauts-de-Seine par exemple, la population de parents plutôt aisée aurait une tendance à prendre davantage de congés, de manière non planifiée (écart fort)
- Le remplacement plus ou moins systématique des enfants absents (écart plus ou moins fort)

Pour la Caf Rhône, il est ressorti dans le cadre des entretiens, qu'elle surveillait de très attentivement cet indicateur d'écart (famille par famille) afin d'améliorer le calibrage des contrats pour qu'ils soient au plus près des besoins réels, et que les familles ne paient pas trop d'heures non réalisées. Ainsi, pour tout écart de plus de 10% entre heures réalisées et heures payées, l'EAJE est sanctionné.

### d. Pratiques qui génèrent des coûts de revient bas

Nous nous sommes attachés dans cette dernière partie à reprendre les facteurs identifiés comme impactant le coût de revient et à explorer les **leviers** qui permettront d'optimiser ces facteurs :

- en minimisant s'il s'agissait de facteurs impactant négativement le coût de revient
- en recensant les bonnes pratiques pour les facteurs permettant de minimiser le coût de revient

Toutefois, les actions que nous proposons ne doivent pas être menées de manière isolée, il est nécessaire de mener un faisceau d'actions conjointes afin d'obtenir réellement une minimisation des prix de revient, de la même manière que dans le cadre de l'étude de la relation entre prix de revient et taux d'occupation, nous avons montré qu'une hausse seule du taux d'occupation n'est pas suffisante.



- **Diminution des charges de personnel**

Comme nous avons pu le mettre en évidence dans la partie sur les résultats, les charges sont essentiellement constituées de charges de personnel.

Toutefois, nos interlocuteurs nous ont fait part dans leur ensemble de leur souhait de ne pas jouer sur le levier « niveau de qualification du personnel », afin de pouvoir continuer à proposer un accueil de qualité.

Les autres actions envisageables sont les suivantes :

***Gestion plus fine des plannings***

- Adaptation des effectifs en fonction des présences réelles des enfants

***Gestion de l'absentéisme :***

- Motivation des personnels :
  - i. Mise en œuvre de programmes de formation
  - ii. Organisation de groupes de travail entre directeurs d'établissements afin d'échanger sur les difficultés quotidiennes et sur les bonnes pratiques mises en œuvre
  - iii. Mise en œuvre d'un programme de mobilité afin de limiter l'usure des personnels : un service PE qui gère plusieurs structures sur une même commune a ainsi mis en place un programme de mobilité entre ses différentes structures afin de changer régulièrement l'environnement de travail de ses personnels.
  - iv. Développement des **projets éducatifs** qui permettent de diversifier les tâches avec des activités valorisantes pour les personnels.

**Zoom – Crèche privée**

- Elaboration de modules de formation et de guides méthodologiques ciblés (pour les directrices d'établissement notamment).

→ Réalisation de certaines formations en interne, notamment des formations initiales autour de la Petite Enfance pour le personnel encadrant, et de formations en externes pour les aspects management.

- Recours à une psychologue de manière ponctuelle afin de dénouer des conflits internes au personnel dans un établissement.

- Pool de personnel « volant », qui vient en renfort aux sections en sous-effectif, suite à de l'absentéisme, de manière ponctuelle ou régulière.  
Ce personnel « volant » peut être directement rattaché à l'EAJE ou au service gestionnaire, qui centralise les demandes des EAJE et affecte le personnel requis en fonction des besoins.

- **Diminution des charges des autres postes**

**Optimisation de la politique « achat » :**

Les EAJE gérés par des collectivités locales nous ont fait part de l'existence d'un certain nombre de marchés mutualisés pour l'ensemble de la collectivité.

Les marchés mutualisés les plus souvent évoqués ont été, de loin, ceux passés pour les produits d'entretien, suivi par le mobilier, les jouets, les fournitures administratives, l'alimentation.

Certains EAJE nous ont fait part de leur volonté de mutualiser davantage d'achats, ceux liés à l'alimentation notamment, qui représente un poste ayant beaucoup augmenté ces dernières années.

- Recommandation : développer une politique « achat » plus volontariste :

**En mutualisant les achats**, si ce n'est pas déjà le cas : regroupement des commandes émanant de plusieurs structures de même type :

- Structures municipales gérées par un même service PE
- Structures collectives à gestion parentale d'une même collectivité...

**Sur un périmètre élargi** : produits entretien, jouets, mobilier, produits alimentaires de base ou même repas dans le cadre d'une externalisation de cette prestation...

Cette politique « achat » plus offensive permettrait de passer des commandes sur des volumes plus importants et de bénéficier ainsi de tarifs plus intéressants, voire d'un pouvoir de négociation renforcé.

- Recommandation à approfondir : le recours à davantage d'externalisation devrait être étudié plus en détail, notamment en termes de coûts.

**Zoom – Crèche privée**

Cette crèche privée gère un certain nombre d'établissements dans le cadre de DSP, et d'autres en direct.

Dans le cadre de DSP faisant l'objet d'un cahier des charges strict, et imposant la présence d'une cuisine dans la structure avec réalisation des repas sur place, les charges constatées sur le poste « repas » est 3 fois plus important que dans le cadre d'une externalisation de cette prestation. Le choix a été fait de privilégier une alimentation en liaison froide avec réchauffage des repas sur place.

**Transférer aux parents la charge liée à l'achat de certains produits**

Les seuls produits recensés à la charge des parents ont porté sur :

- Les couches
- Les produits alimentaires nécessaires dans le cadre de régimes spécifiques
- Les repas (rare)

- Recommandation : cette pratique pourrait être généralisée pour ce type de produits, notamment pour les couches.

Néanmoins, la prise en charge des repas par les parents peut constituer une logistique complexe à mettre en œuvre, et certains EAJE nous ont fait part de l'aspect pédagogique de la cuisine.

- **Amélioration des taux d'occupation**

Compte tenu de la formule de calcul des taux d'occupation : nombre d'heures réalisées ou payées / nombre d'heures théoriques), une amélioration des taux d'occupation peut passer par les 3 leviers que sont une amélioration du nombre d'heures réalisées, du nombre d'heures payées ou encore du nombre d'heures théoriques.

***Amélioration du nombre d'heures réalisées***

Les pistes évoquées ont portées sur :

- **Ajuster au plus près contrats et besoins réels des parents.**

En effet, certains EAJE nous font part d'écarts parfois importants, entre les contrats signés en début d'année et les besoins des parents, qui peuvent être évolutifs -notamment ceux des parents dont la situation professionnelle est précaire-.

Cet écart entre prévu / réalisé pourrait être suivi par l'indicateur « heures réalisées sur heures prévisionnelles telles que définies dans les contrats » et les contrats pourraient être révisés selon une périodicité plus fréquente, à déterminer.

Les heures ainsi libérées pourraient être proposées à d'autres enfants.

- **Une diversification des « publics » : accueil périscolaire d'enfants de 3 à 4 ans.**

Un certain nombre de structures nous a fait part du développement de l'accueil d'enfants scolarisés, les mercredis et vacances scolaires, souvent anciens « pensionnaires » de la structure.

Cet accueil qui porte le plus souvent sur un nombre restreint d'enfants, a permis de répondre aux besoins des familles, notamment lorsqu'il n'y a pas d'accueil proposé sur la commune pour cette tranche d'âge.

Les personnels sont souvent favorables à cet accueil, car il permet une diversification des activités, et notamment des sorties, avec un contenu pédagogique

- **Meilleure adaptation des besoins des parents aux possibilités offertes sur la ville :**

**Recommandation** : dans le cadre des commissions d'attributions, mieux mettre en phase les besoins des familles et les possibilités d'accueil optimisée :

- Privilégier les demandes d'accueil régulier à 4 ou 5 jours par semaine auprès des assistantes maternelles, les autres accueils en structure collective
- Attribution des places de manière à optimiser les plannings des EAJE

- **Remplacement systématique des enfants malades** : développement de cette politique de remplacement.

Cette pratique présente un double avantage :

- Elle permet de ne pas dégrader le taux d'occupation ni le prix d'occupation réel en cas d'absence d'un enfant.
- Elle permet d'améliorer le taux d'occupation financier ainsi que l'équilibre financier de l'établissement grâce à une amélioration des produits (hausse du montant de la participation des usagers) : en effet, en cas d'absence non prévue des enfants pour maladie, la CNAF a préconisé un délai de carence de 3 jours, le décompte intervenant le 4ème jour.

**Recommandations :**

- cette pratique pourrait être suivie par la mise en place d'un indicateur simple : nombre d'heures réalisées par des enfants « remplaçants » / nombre d'heures d'absence d'enfants réguliers.
- En cas d'existence de plusieurs structures gérées par un même gestionnaire, il pourrait exister un listing centralisé de familles ayant manifesté un besoin d'accueil occasionnel, que les EAJE pourraient consulter. Ce listing pourrait être tenu à jour et centralisé par la structure gestionnaire.
- Enfin, il pourrait être intéressant de sensibiliser davantage les parents à la nécessité de prévenir systématiquement l'EAJE, en cas d'absence non prévue de leur enfant.

- **Développement de la pratique du surbooking : cette piste d'amélioration nous a été citée à de nombreuses reprises.**

En effet, l'accueil d'accueil en surnombre est possible à hauteur de 10% des places autorisées, à condition que le taux d'occupation n'excède pas 100% en moyenne hebdomadaire, dans les proportions suivantes, en vertu des articles R.2324-25, 26, 27 et 46 du Code de la Santé publique :

Principaux type d'établissement étudié	Nombre de places en surnombre
Etablissements d'accueil collectif : crèches, haltes-garderies, multi-accueil	60 places agréées + 10 % d'accueil en surnombre
Etablissements à gestion parentale	25 places agréées + 10 % d'accueil en surnombre

En général, en raison des absences non prévues (maladies essentiellement) et fréquentation réduite le mercredi, les EAJE qui ont généralisé cette pratique arrivent sans difficulté à respecter cette règle de lissage hebdomadaire.

- **Diversification des types d'accueil : horaire atypique, accueil d'urgence**

**Recommandation :** renforcer le travail partenarial entre les EAJE et les structures clés dans le repérage des besoins des familles sur le territoire telles que la Pmi ou le Conseil Général.

- **Adaptation des locaux**

Certains EAJE nous ont fait part de locaux vétustes qui ne se prêtaient guère à de l'accueil occasionnel. Il est apparu important de bien séparer les enfants « réguliers » des enfants « occasionnels » en raison des perturbations importantes liées à l'arrivée en milieu de journée parfois d'enfants non familiaux. Ceci peut générer des tensions parmi les enfants et le personnel encadrant. Certains EAJE ont ainsi des espaces bien délimités, avec parfois aussi des personnels dédiés.

**Recommandation :**

- Pour les structures nouvelles, bien prendre en compte cette problématique parfois nouvelle pour les EAJE de développement de l'accueil occasionnel, en créant des espaces dédiés à chaque type de publics.
- Pour les structures anciennes, des travaux permettant un réaménagement des locaux pourrait être bénéfique.

**- Sensibilisation accrue des directeurs d'établissement aux problématiques de gestion :**

Il est apparu que les directeurs d'établissement n'avaient pas toujours une vision très précise des mécanismes de gestion et des liens existant entre taux d'occupation et prix de revient.

Le type de structure gestionnaire semble avoir un impact sur ce niveau de compréhension.

Ainsi, les directeurs d'EAJE gérés par des collectivités locales semblent être moins sensibilisés à ces problématiques de gestion : en effet, certains services PE tendent à se charger de la gestion administrative des établissements et à centraliser les informations.

A l'inverse, les structures associatives nous ont déclaré avoir une bonne vision de ces problématiques.

**Zoom – Crèche privée**

- Mise en place de coordinateurs, dédiés à 6 à 8 établissements, ayant une double casquette : PE & Gestion administrative et financière et en relation étroite avec les directrices d'établissement ; Organisation de réunions d'échanges et de groupes de travail thématiques
- Un système d'information a été développé en interne et est consultable par les directrices, qui peuvent connaître en temps réel toutes leurs données d'activité et les indicateurs clés de taux d'occupation.

**Recommandation :**

- Améliorer la formation initiale et continue, en insistant sur ces problématiques de gestion ;
- Systématisation de la production de tableaux de bord ;
- Amélioration de la communication entre les structures gestionnaires et les EAJE sur les indicateurs clés et sur les moyens de les améliorer (par exemple, diffuser l'importance de remplacer systématiquement les enfants absents).

- **Pour le cas spécifique des crèches familiales, généralisation des agréments à 3 enfants.**

### ***Amélioration du nombre d'heures payées***

- Mise en place de règles plus strictes quant aux annulations pour congés des familles.
- Sensibilisation des familles sur la nécessité de prévenir en cas d'absence de l'enfant

### ***Travail plus fin sur le nombre d'heures théoriques***

Pour rappel, le nombre d'heures théoriques est calculé comme suit : (nombre de places agréées par la PMI)\*(Nombre de jours d'ouverture de la structure sur l'année)\*(amplitude horaire journalière de la structure)

- **Réduire l'amplitude horaire**

Certains EAJE ont décidé de réduire leur amplitude horaire, parfois de manière limitée (un quart d'heure le matin).

Cette décision est cependant difficile à appliquer car elle reste bien souvent une décision d'ordre politique : certaines collectivités qui ont une politique PE favorable souhaitent que l'établissement maintienne une grande amplitude horaire dans une logique de service public, pour répondre aux besoins du plus grand nombre de famille.

- **Développer les agréments modulés**

Certaines structures nous ont fait part de la mise en place d'un agrément modulé. Ces agréments modulés ont souvent été mis en place de manière consécutive à la signature d'un contrat Enfance-Jeunesse, pour les EAJE qui n'arrivaient pas à atteindre les taux d'occupation réels prévus par le CEJ (=70 %)

Ces agréments modulés ont été négociés avec la PMI et consiste à faire varier le nombre de places agréées suivant les moments de la journée, voire de l'année (baisse de l'agrément pendant les vacances scolaires, surtout août et Noël ou en début et fin de journée).

Cette pratique améliore artificiellement les taux d'occupation, puisque pour un même nombre d'heures réalisées (stabilité du numérateur), les EAJE voient une diminution du nombre d'heures théoriques (baisse du dénominateur).

Toutefois, ce peut être une idée intéressante, qui permet de s'adapter au plus juste à la réalité de terrain et doit être couplée avec une adaptation des plannings pour un personnel mobilisé en adéquation avec le nombre de places agréées par tranche horaire.

**Nous proposons ainsi de suivre un nouvel indicateur : Nombre d'heures réalisées / Capacité d'accueil réelle déclarée.**

## 7. Annexes

---

### a. Lettre de présentation de la mission auprès des EAJE et structures gestionnaires



Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité  
Secrétariat d'Etat chargé de la Famille

Paris, le

9 JAN. 2009

**Direction de la Sécurité sociale**  
Sous-direction de l'accès aux soins, des prestations familiales  
et des accidents du travail  
Bureau des prestations familiales et aides au logement  
Romain PLANTADE  
01 40 56 57 57

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de son programme d'études pour l'année 2008, la Direction de la Sécurité Sociale du Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité a confié à la société Deloitte Consulting la réalisation d'une étude sur les éléments constitutifs des coûts de revient des crèches.

Dans la perspective d'un développement des modes de garde sur le territoire d'ici 2012, il est apparu indispensable, compte tenu de la participation importante de la branche famille de la sécurité sociale dans le financement de l'accueil des jeunes enfants et des réformes récentes intervenues dans ce domaine (prestation de service unique, contrat enfance et jeunesse, ...), d'améliorer la connaissance du fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant.

Cette étude a pour unique objectif d'analyser le fonctionnement des établissements d'accueil collectif des jeunes enfants, en particulier à travers la structure de leurs coûts. Les résultats de cette enquête seront strictement confidentiels et ne pourront pas être utilisés à des fins de contrôle ou d'allocation budgétaire.

L'un des établissements d'accueil du jeune enfant que vous gérez a été retenu pour participer à cette étude sur la base d'un panel de 40 crèches, établi au sein de 7 CAF réparties sur tout le territoire. Nous espérons que notre collaboration sera fructueuse, car la qualité et la pertinence des résultats en dépendent.

Cette étude sera réalisée à partir de l'analyse de données collectées auprès de la CNAF, des CAF et des gestionnaires d'établissements, par le biais de l'alimentation d'un questionnaire comprenant quatre types de données : données d'identification, d'activité, financières et de ressources humaines.

1

Le mode opératoire précis de l'alimentation de ce questionnaire sera indiqué dans le corps du document que Deloitte Consulting vous transmettra (ce document sera accompagné d'un guide d'utilisation). Les données vous concernant sont identifiées par un code couleur. Le questionnaire est en premier lieu alimenté par la CNAF (données d'identité) puis il sera transmis concomitamment aux CAF (pour les données financières) et aux gestionnaires d'établissements pour une première analyse des informations à collecter (données RH et d'activité). Le prestataire vous assistera, ou bien les gestionnaires directs de l'établissement, dans cette alimentation.

En vous remerciant vivement de votre collaboration et de l'accueil que vous pourrez réserver au prestataire que nous avons choisi, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Sécurité Sociale

  
Dominique LIBAULT



## b. Modèle de questionnaire

# Etude sur les éléments constitutifs des coûts de revient des crèches

## Indicateurs et données de terrains à renseigner

### Grille de collecte des données

Dans le cadre de l'étude sur les éléments constitutifs des coûts de revient des crèches, un certain nombre de données élémentaires et d'indicateurs simples ont été définis et doivent à présent être alimentés par les différents acteurs impliqués dans la gestion ou le financement des crèches. Pour ce faire, une grille de collecte des données va être adressée à chacun d'eux (CNAF, CAF, EAJE...) en prenant en compte la spécificité et la disponibilité des informations détenues par chacun d'eux. Cette collecte de données doit permettre à terme de :

- Connaître les coûts des différents types de crèches de manière à expliquer et réduire ces écarts
- Analyser l'impact des différentes normes sur les coûts des structures, notamment en matière d'encadrement (taux d'encadrement, niveau de qualification des agents des crèches) ;
- Mettre en évidence les différences de coûts en fonction de la taille des crèches et du territoire dans lesquels elles sont implantées ;
- Dégager les pratiques susceptibles d'entraîner une augmentation ou une diminution des coûts.

### La grille de collecte EAJE

Le modèle analytique se décompose en **4 modules distincts**, représentés par 4 feuillets excel. **3 feuillets excel seulement seront à alimenter**, le 4<sup>ème</sup> s'incrémentant automatiquement. Au total, 156 données seront à récupérer, réparties entre les 3 acteurs clés (CNAF, CAF, EAJE...).

**Volet 1** - Identité et activité de l'EAJE : les indicateurs de ce volet doivent permettre de renseigner le fonctionnement et l'organisation de l'EAJE et sont regroupés dans les rubriques suivantes (type d'EAJE, localisation, locaux, contrats ainsi que données d'activité).

Ce volet comprend 35 données ; la partie "identité" sera principalement alimentée par la CNAF ; la partie "activité" par les CAF.

**Volet 2** - Données financières : dans ce volet seront reconstitués les comptes d'exploitation des EAJE ; il comprend 69 données et sera alimenté principalement par les CAF.

**Volet 3** - Ressources humaines : ce volet vise à décrire les agents en équivalent temps plein ayant travaillé dans l'EAJE sur la période (fonction, niveaux de qualification...). Il comprend 52 données et sera alimenté principalement par les EAJE.

**Volet 4** - Indicateurs de coûts : ce volet comprend 16 indicateurs, regroupés en indicateurs de coût, indicateurs d'activité et indicateurs RH qui seront calculés automatiquement.

L'alimentation des grilles de collecte sera réalisée en **6 étapes** :

1. **D'ici le 15 novembre 2008** : la CNAF remplit la partie relative à la fiche d'identité de l'établissement ;
2. En parallèle, la CNAF adressera le fichier informatique aux CAF, qui rempliront le volet 2 "Données financières" du **15 novembre 2008 à fin décembre 2008** ;
3. **15 novembre 2008 - fin novembre 2008** : le fichier informatique sera transmis aux gestionnaires d'établissement (coordination petite enfance, DAF...) pour alimentation et / ou réorientation vers les responsables d'établissement ;
4. **1<sup>er</sup> décembre 2008 - fin décembre 2008** : le cabinet Deloitte contactera les correspondants d'EAJE pour les assister dans l'alimentation des données manquantes les concernant ;
5. **Janvier 2009** : la CNAF complètera les données d'activités qui ne sont disponibles qu'en décembre, via le logiciel SIAS ;
6. **Mi-Janvier 2009** : Une analyse des écarts sera réalisée par le cabinet Deloitte auprès des responsables d'équipements "Petite Enfance" et les correspondants d'EAJE seront rappelés le cas échéant.

A l'issue de ces 6 étapes, l'ensemble des grilles de collecte alimentées sera **consolidé** au sein d'une base de données unique qui permettra de procéder à l'analyse de la structure des coûts des établissements d'accueil de la petite enfance.

### Comment renseigner la grille de collecte des données ?

Ce recueil d'indicateurs est à remplir directement sur le fichier Excel par :

- les gestionnaires d'EAJE ou les correspondants gestionnaires de structure.
- les correspondants CAF
- la CNAF

A côté de chaque donnée est indiqué une rubrique "Source", avec une indication sur l'acteur devant compléter cet indicateur. Un code couleur a été appliqué :

- Source : EAJE --> seules les cases en jaune doivent être renseignées, soit 65 indicateurs.
- Source : CAF --> seules les cases en bleu doivent être renseignées, soit 63 indicateurs.
- Source : CNAF --> seules les cases en vert doivent être renseignées, soit 28 indicateurs.

La réponse à certaines questions est à choisir parmi plusieurs par le biais d'un menu déroulant (flèche à droite de la cellule).

Les données à alimenter sont basées sur l'année civile 2007.

Un glossaire figure à la fin de la grille de collecte des données et permet de préciser certains indicateurs, qui peuvent poser des difficultés d'interprétation.

Les indicateurs doivent être renseignés de la manière la plus précise possible afin de faciliter la consolidation ultérieure des données.

De même, il est demandé de ne pas modifier le nom du fichier reçu, afin de faciliter le suivi de la remontée des informations.

1 - FICHE D'IDENTITE DE L'EAJE		
		<b>Source</b>
1.1	Nom de l'EAJE :	
1.2	Nom du Référént CAF :	CNAF - DSER (SIAS)
1.3	N° de téléphone :	
1.4	Nom du référént de l'EAJE :	CNAF manuel
1.5	N° de téléphone :	
<b>Type d'EAJE</b>		
1.6	Type d'accueil : <i>(Menu déroulant)</i>	Multi accueil CNAF - DSER (SIAS)
1.7	Nombre d'enfants : Qui ne marchent pas Qui marchent	EAJE
1.8	Nature de l'accueil : <i>(Menu déroulant)</i>	Régulier et occasionnel EAJE ou CAF
1.9	Type de gestion : <i>(Menu déroulant)</i>	Collectif hors gestion parentale CNAF - DSER (SIAS)
1.10	Statut juridique du gestionnaire : <i>(Menu déroulant)</i>	Entreprise privée
<b>Localisation</b>		
1.11	Adresse :	
1.12	Ville :	CNAF - DSER (SIAS)
1.13	Code postal :	
<b>Locaux</b>		
1.14	Propriétaire ou locataire : <i>(Menu déroulant)</i>	CNAF - DSER (SIAS) + EAJE
1.15	Superficie de l'EAJE (surface utile, en m²) :	0 EAJE
	pour les enfants qui marchent	
	qui ne marchent pas	
1.16	Locaux partagés ? <i>(Menu déroulant)</i>	EAJE
1.17	Locaux en rez-de-chaussée ? <i>(Menu déroulant)</i>	EAJE
1.18	Date d'ouverture (jj/mm/aaaa) :	CNAF - DSER
<b>Contrats</b>		
1.19	Existence d'un contrat : <i>(Menu déroulant)</i>	
1.20	Si oui type de contrat : <i>(Menu déroulant)</i>	CNAF - DSER (SIAS) + EAJE
1.21	Période concernée :	
2 - DONNEES D'ACTIVITE		
2.1	Nb d'enfants différents accueillis sur la période :	75 CNAF - DSER (SIAS) pb fiabilité
2.2	Nb de places agréées :	30
2.3	Nombre de jours d'ouverture sur l'année :	250 CNAF - DSER (SIAS)
2.4	Nombre d'heures d'ouverture par jour :	10
2.5	Capacité d'accueil réelle déclarée (en nb d'heures)	CNAF - DSER (SIAS) pb fiabilité
2.6	Nb d'heures réalisées :	62 500 CNAF - DSER (SIAS)
2.7	Nb d'heures payées par les familles :	68 000
<b>Commentaires</b>		
2.8	Réalisation de travaux sur l'année écoulée ? <i>(Menu déroulant)</i>	
2.9	Visite d'admission des enfants réalisée par le médecin de l'enfant ou le médecin attaché à l'EAJE ? <i>(Menu déroulant)</i>	EAJE
2.10	Nbre d'enfants sous Plan d'Accueil Individuel (PAI)	
2.11	Nbre d'enfants handicapés accueillis	

3 - DONNEES FINANCIERES			Source
3.1	Existe-t-il des marchés mutualisés ? <i>(Menu déroulant)</i>		EAJE
3.2	Existe-t-il des fonctions mutualisées (type cuisine,... ?) <i>(Menu déroulant)</i>		
3.3	Existe-t-il des fonctions externalisées ? <i>(Menu déroulant)</i>		
3.4	Bénéficiez-vous de prestations à titre gratuit ? <i>(Menu déroulant)</i>		CNAF - DSER (SIAS)
3.5	Si oui, les valorisez-vous ? <i>(Menu déroulant)</i>		EAJE
3.6	Certains produits sont-ils à la charge des parents ? <i>(Menu déroulant)</i>		
CHARGES		CNAF/C AF?	CAF (Inlocentre)
60	ACHATS (1)	29 493 € 17%	70 REMUNERATIONS DES SERVICES (1) - € 0%
604	Achats d'études et prestations de services (frais de restauration...)	19 999 €	7061 Prix des actes
606	Achats non stockés de matières et fournitures	9 494 €	70621 Prix de journée agréée
60611	Eau et assainissement	732 €	70623 PS reçue de la CAF
60612	Energie - Electricité	2 340 €	70641 Participations des usagers
60613	Chauffage urbain	2 861 €	70642 Autres participations
60623	Alimentation	389 €	708 Produits des activités annexes
60628	Autres fournitures non stockées	1 699 €	72 PRODUITS IMMOBILIERS (2) - € 0%
60632	Fournitures de petit équipement	1 111 €	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (3) 66 838 € 100%
60636	Vêtements de travail	355 €	741 Etat - €
6064	Fournitures administratives	1 €	7411 Emplois aidés - €
6068	Autres matières et fournitures	- €	7412 Autres - €
61	SERVICES EXTERIEURS (2)	4 749 € 3%	742 Région - €
611	Sous traitance générale	- €	743 Département 23 531 € 35%
613	Locations immobilières	- €	7431 Préfecture - €
614	Charges locatives et de copropriétés	- €	7432 Conseil Général 23 531 €
615	Travaux d'entretien et de réparations	4 428 €	7433 D.D.J.S - €
61521	Terrains	- €	7434 Autres - €
61522	Bâtiments	- €	744 Ville - €
61558	Autres biens mobiliers	- €	7441 Politique de la ville - €
6156	Maintenance	57 €	7442 Autres - €
616	Primes d'assurances	- €	7451 Organisme national - € 0%
618	Divers	264 €	7452 C.A.F. 43 307 € 65%
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS (3)	6 074 € 3%	74521 Prestation de service - €
621	Personnels extérieurs à l'entreprise	- €	74522 (Avance perçue+solde à percevoir) - €
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	81 €	746 EPCI - € 0%
623	Publicité, publications, relations publiques	- €	747 Entreprise - € 0%
624	Transports de biens et transports collectifs du personnel	- €	748 Autres : ( à préciser) - €
625	Déplacements, missions et réceptions - voyages	540 €	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (4) - € 0%
626	Frais postaux et frais de télécommunications	803 €	751 dont contre partie charges supplétives - €
627	Services bancaires et assimilés	- €	757 Cotisations - €
628	Frais de nettoyage des locaux	4 650 €	76 PRODUITS FINANCIERS (5) - € 0%
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENT ASSIMILES (4)	- € 0%	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (6) - € 0%
63A	Impôts taxes pour frais de personnel	- €	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (7) - € 0%
63B	Autres impôts et taxes	- €	79 TRANSFERTS DE CHARGES (8) - € 0%
64	CHARGES DE PERSONNEL (5)	120 397 € 68%	87 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (9) - € 0%
641	Rémunérations du personnel	88 812 €	
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	31 225 €	
647	Autres charges sociales	- €	
648	Autres charges de personnel	359 €	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (6)	- € 0%	
	dont charges supplétives _____ €		
	Charges supportées par un tiers (mise à disposition de personnel [exclusion du bénévolat], matériels, locaux, entretien...)		
66	CHARGES FINANCIERES (7)	13 611 € 8%	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (8)	221 € 0%	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (9)	1 251 € 1%	
	Joindre le tableau d'amortissement		
69	PARTICIP. DES SALARIES-IMPOTS SUR LES BENEFICES & ASSIMILES	- € 0%	
86	EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (11)	- € 0%	
<b>Total général (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)</b>		<b>175 796 € 100%</b>	<b>Total général (1+2+3+4+5+6+7+8+9)</b> 66 838 € 100%
Frais d'administration générale			<b>Solde = perte* ou excédent</b> -108 958 €
44566	TVA déductible sur autres biens et services	A intégrer ?	* Indiquer le mode de financement du besoin de financement
44571	TVA déductible sur autres biens et services		

4 - DONNEES RESSOURCES HUMAINES									
Données globales									
Sources					Sources				
4.1	Nb de personnes physiques ayant travaillé dans l'EAJE sur la période	10	CNAF - DSER (SIAS) pb fiabilité		4.2	Nombre d'heures légales travaillées par an	1600	EAJE	
4.2	Nb d'agents en ETP	10			4.3	Nb d'heures supplémentaires			
4.4	dont nb d'agents encadrant les enfants en ETP	7							
		A	B	C					
4.5	Nb d'ETP par catégorie	2	2	3	EAJE				
		<5 ans	5 - 15 ans	15 -30 ans	>30 ans				
4.6	Nb d'ETP par ancienneté	0	1	3	3		EAJE		
Fonctions présentes dans l'EAJE					Niveaux de qualification des personnels encadrant les enfants				
		Nb ETP	Sources				Nb ETP	Sources	
4.7	Directeur(ice)		EAJE		4.22	Puériculteur(ice)		EAJE	
4.8	Directeur(ice) adjoint (e)		EAJE		4.23	Educateur(ice) de jeunes enfants		EAJE	
4.9	Secrétaire		EAJE		4.24	Auxiliaires de puériculture		EAJE	
4.10	Educateur(ice) de jeunes enfants		EAJE		4.25	Infirmier(e) Diplômé d'Etat		EAJE	
4.11	Animateur(ice)		EAJE		4.26	Psychomotricien(ne)		EAJE	
4.12	Auxiliaire de puériculture		EAJE		4.27	CAP Petite enfance		EAJE	
4.13	Assistant (e) maternelle		EAJE		4.28	Certificat de travailleuse familiale		EAJE	
4.14	Agent de service		EAJE		4.29	DE technicien de l'intervention sociale et familiale		EAJE	
4.15	Berceur(se)		EAJE		4.30	Brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse		EAJE	
4.16	Linger(e)		EAJE		4.31	BEP, option sanitaire et sociale		EAJE	
4.17	Cuisinier (e)		EAJE		4.32	CAP, fonctions d'aide à domicile		EAJE	
4.18	Psychomotricien(ne)		EAJE		4.33	DE auxiliaire de vie sociale		EAJE	
4.19	Psychologue des crèches		EAJE		4.34	DE aide médico-psychologique		EAJE	
4.20	Médecin des crèches		EAJE		4.35	BEP agricole, option services aux personnes		EAJE	
		Nb d'heures			4.36	Certificat de qualification professionnelle Garde d'enfants		EAJE	
4.21	Stagiaires		EAJE		4.37	Titre professionnel d'assistante de vie		EAJE	
					4.38	Sans diplôme		EAJE	
					4.39	Autres, à préciser :		EAJE	
Qualifications de l'encadrement de l'EAJE									
		Qualification					Nb d'années d'expérience		
4.40	Directeur(ice) (Menu déroulant)				4.42			4.44	
4.41	Directeur(ice) adjoint (Menu déroulant)				4.43			4.45	
								Encadre plusieurs établissements ?	
Absentéisme									
		Source							
4.46	Taux d'absentéisme		EAJE						
Qualitatif									
4.47	Impact perçu de la mise en place de la PSU pour l'établissement								
4.48	Impact perçu de la mise en place du CEJ (mode de consommation des prestations...)								
4.49	Les normes d'encadrement de l'établissement sont-elles supérieures aux exigences de la PMI?								
4.50	Planification des heures de travail des personnels, adaptation en fonction des besoins des parents?								
4.51	Les leviers pour améliorer le taux d'occupation/fréquentation								
4.52	Appliquez-vous la convention collective nationale de juin 1983 étenus aux association d'accueil des jeunes enfants?								

**INDICATEURS DE COÛTS**

<b>Sur heure réalisée :</b>		<b>Sur heure payée :</b>	
Prix de revient réel horaire	2,81 €	Prix de revient budgétaire horaire	2,59 €
Masse salariale par heure de garde	1,93 €	Masse salariale par heure payée	1,77 €
Coût financé par les collectivités par heure réalisée	0,38 €	Coût financé par les collectivités par heure payée	0,35 €
Coût financé par les familles par heure réalisée	- €	Coût financé par les familles par heure payée	- €
Coût financé par la CAF par heure réalisée	0,69 €	Coût financé par la CAF par heure payée	0,64 €
Coût au m <sup>2</sup>	#DIV/0!		

**INDICATEURS D'ACTIVITE**

Capacité d'accueil théorique maximale (en nombre d'heures)	75 000
Taux d'occupation réel	83%
Taux d'occupation financier	91%
Nombre d'enfants en ETP	39,06

**INDICATEURS RH**

Nb ETP/enfant	#REF!
Taux d'encadrement	#REF!

# Etude sur les éléments constitutifs des coûts de revient des crèches

## GLOSSAIRE DU QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

Ce guide a vocation à préciser certains éléments du questionnaire pouvant poser des difficultés d'interprétation.

### Volet 1 : Fiche d'identité de l'EAJE

#### 1.7

##### **Nombre de places :**

D'enfants qui ne marchent pas :

D'enfants qui marchent :

Ce découpage a été retenu, en raison de normes d'encadrement différentes pour ces 2 catégories : l'article R.2324-43 prévoit en effet la présence d'au moins un adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas et d'un adulte pour 8 enfants qui marchent.

#### 1.15

**Superficie de l'EAJE (surface utile en m<sup>2</sup>) :** La surface utile est définie par le code de la construction et de l'habitation, dans l'article R353-16. Elle est égale à la surface habitable des locaux.

### Volet 2 : Données d'activités

#### 2.1

**Nb d'enfants différents accueillis sur la période :** à ne pas confondre avec le nombre de places, c'est la comptabilisation du nombre total d'enfants différents qui ont fréquenté l'EAJE sur la période, et ce, quelle que soit la durée de leur accueil.

#### 2.6

**Capacité d'accueil réelle déclarée (en nb d'heures) :**  $\sum$  (nombre d'heures d'ouverture x nombre de places réelles par type d'accueil) par an. Cet indicateur peut être différent de la capacité d'accueil théorique, en raison de l'organisation interne mise en place au sein de l'établissement : la disponibilité réelle des effectifs d'encadrement des enfants peut ainsi impacter le nombre de places réellement disponible.

### Volet 4 : Données Ressources Humaines

#### 4.2 à 4.39

Compte tenu de l'hétérogénéité probable des contrats de travail des agents impliquant des heures légales travaillées par an différentes, nous avons fixé une **valeur de référence** pour la détermination d'un ETP : un ETP = 1 607 h annuelles.

##### **Calcul des ETP, dans le cas de personnels travaillant pour plusieurs structures :**

Si l'information est disponible, estimer pour chaque agent le ratio suivant : nombre d'heures travaillées par l'agent au sein de votre structure / Nombre d'heures correspondant à 1 ETP.

Le cas échéant, calculer le ratio : Nombre d'heures correspondant à un ETP / nombre de structures pour lesquelles l'agent concerné travaille.

#### 4.1

**Nb de personnes physiques ayant travaillé dans l'EAJE sur la période :** nombre de personnes différentes ayant travaillé au sein de votre établissement au cours de l'année.

#### 4.2

**Nombre d'heures légales travaillées par an :** à définir en fonction de votre convention publique ou selon les règles de la fonction publique territoriale.

#### 4.3

##### **Nb d'agents en ETP :**

2 méthodes peuvent être envisagées :

- 1). Voir le contrat de travail de l'agent : par exemple, un mi-temps = 0,5 ETP
- 2). Calculer : Nombre d'heures réalisées par les agents / Nombre d'heures correspondant à 1 ETP.

#### 4.5

##### **dont nb d'agents encadrant les enfants en ETP :**

Nombre d'heures réalisées par les agents encadrant les enfants / Nombre d'heures correspondant à 1 ETP.

#### 4.47

**Taux d'absentéisme** : à calculer pour l'ensemble des agents = Nombre d'heures d'absence / nombre d'heures théoriquement travaillées

Les définitions de l'absentéisme incluent généralement :

- les absences santé (maladie, accident du travail, maternité),
- les congés autorisés supérieurs au 27 jours de CA (25 jours de congés payés + 2 jours de fractionnement) accordés en application de textes législatifs, de conventions collectives ou d'accords d'entreprises
- les absences non prévues comme les autorisations exceptionnelles pour événements familiaux, naissance, mariage, décès, les gardes d'enfants malades, etc.
- les absences liées à la formation et à l'exercice de fonctions syndicales sont toutefois exclues.

## **c. Guide d'entretien téléphonique**

*Au préalable, étudier le questionnaire alimenté :*

- *Repérer les données manquantes, aberrantes (atypiques)*
- *Classer l'EAJE dans sa catégorie (type d'accueil, type de gestion, type de gestionnaire) et comparer les résultats de ses indicateurs (taux d'occupation réelle et budgétaire ; prix de revient réel et budgétaire) et le comparer à la moyenne de sa catégorie.*

### **1 – Passage en revue des éléments du questionnaire alimentés par les EAJE**

- Vérification des données « aberrantes »
- Données manquantes : voir s'il s'agit d'une incompréhension, les aider à compléter, sinon noter le manque d'informations disponibles
- Insister sur les commentaires (données qualitatives)

### **2 – Taux d'occupation**

- Quelles sont les pratiques ?
  - o Planning avec réservation des familles
  - o Suivi de l'accueil et de la facturation par heure ?
  - o Si décalage entre taux d'occupation réel et budgétaire : les familles paient même si l'enfant ne vient pas ? Dans quels cas (maladie...) ?
  - o Si = : les familles ne paient pas si les enfants ne viennent pas : y a-t-il néanmoins des annulations ? Pas de suivi des heures réalisées/ aux heures prévues ?

### **3 – Prix de revient**

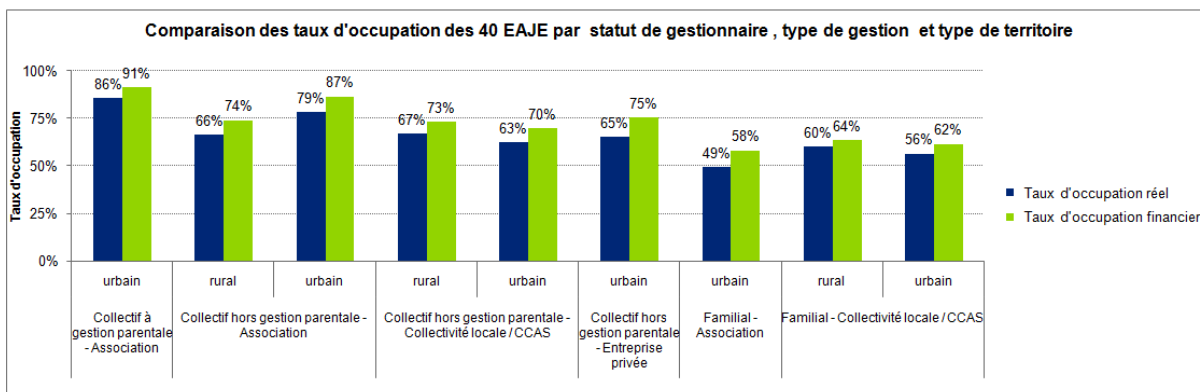
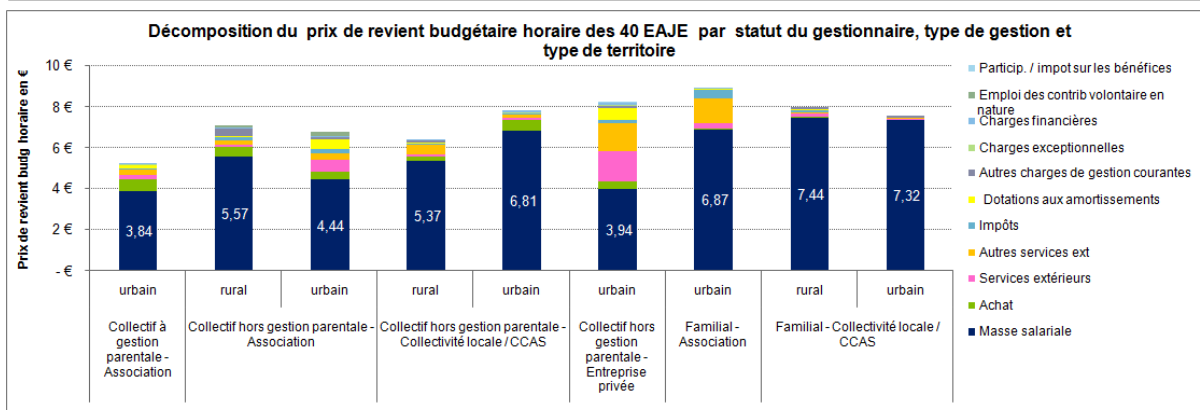
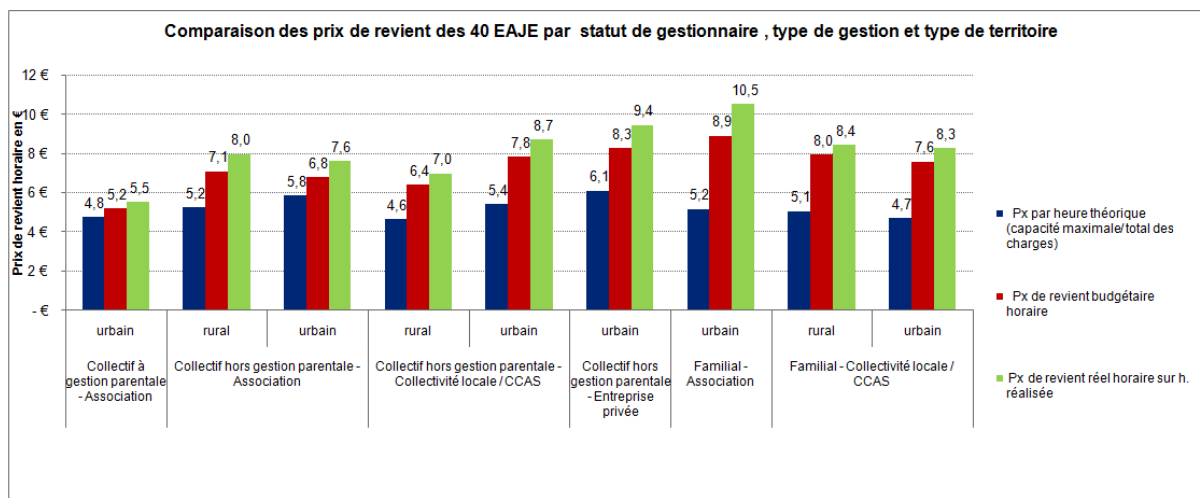
- Si élevé : comment l'expliquez-vous ? Regarder le poids de la masse salariale. Facteurs spécifiques explicatifs (coût de la vie de la région...)
- Si faible : pensez-vous qu'une pratique singulière de votre établissement peut l'expliquer ?

### **3 – Recettes**

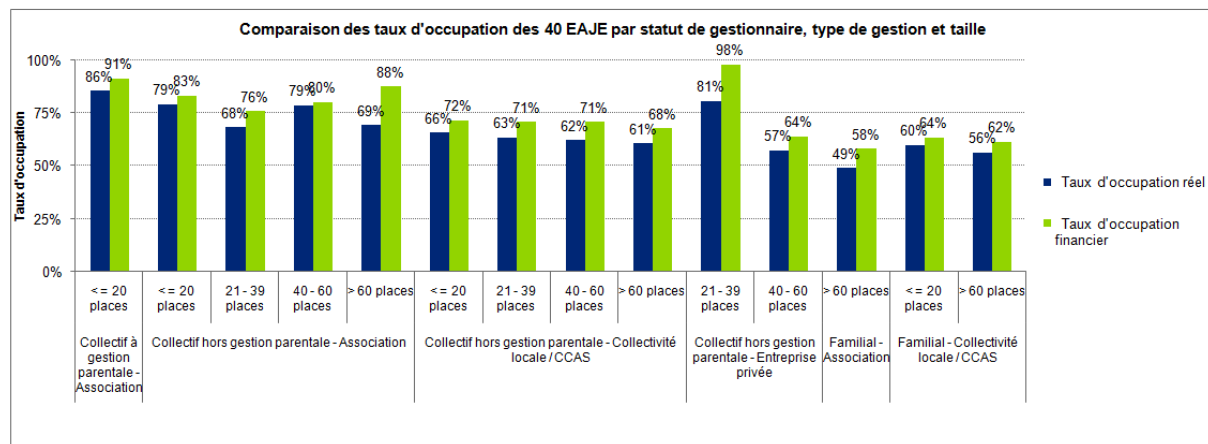
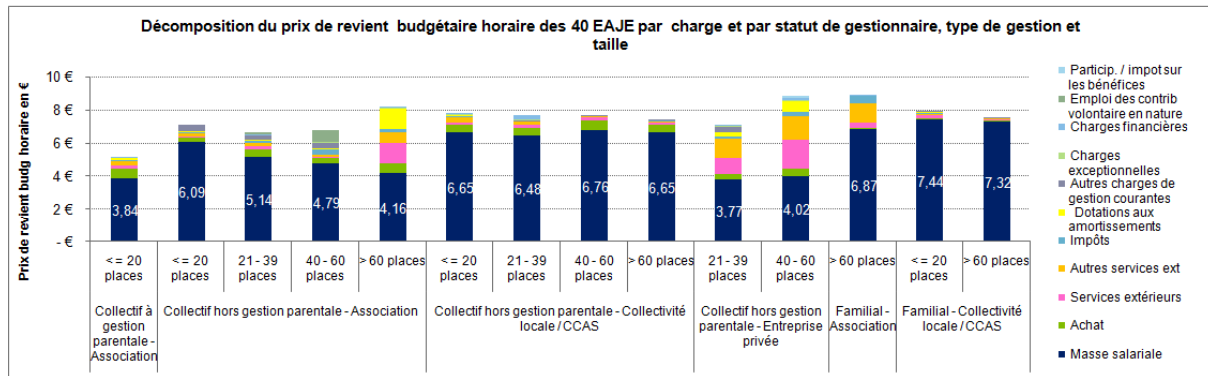
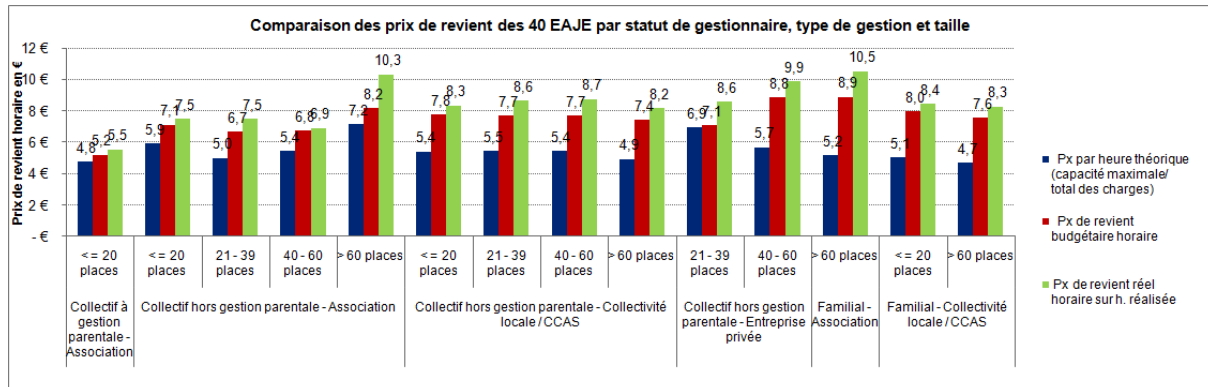
- Quelle politique vis-à-vis des familles ? Tarifs conformes au barème CNAF, ou plus élevés, plus bas ?
- Poids de la subvention collectivité : Politique de la petite enfance de la ville ou du CG favorable ?



### d. Performance des EAJE et type de territoire



### e. Performance des EAJE et taille





MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHESION SOCIALE

**DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA COHÉSION SOCIALE**

Paris, le

25 AOÛT 2011

---

Service des politiques sociales  
et médico-sociales

Sous-direction de l'enfance et de la famille

Dossier suivi par : Florence LIANOS  
Sous-directrice  
Tél. 01 40 56 85 84  
Fax. 01 40 56 8722  
Courriel : florence.lianos@social.gouv.fr

**NOTE**

**à l'attention de Monsieur Bertrand FRAGONARD**  
Président délégué du Haut Conseil de la Famille

---

Objet : Programme d'études et d'enquêtes de la DGCS susceptibles d'intéresser le haut Conseil de la famille.

PJ : 3

En réponse à votre lettre du 30 juin dernier et en vue de la séance du 8 septembre prochain, je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe la liste des études et enquêtes en cours (ou réalisées pour celle sur les personnels des EAJE) suivies par mes services :

**1. Assistants maternels :**

**1.1. Etude CREDOC 2011 en cours sur l'impact des dernières mesures gouvernementales en faveur des assistants maternels**

La Direction Générale de la Cohésion Sociale a lancé en mai 2011 une étude quantitative et qualitative pour évaluer l'impact des dernières mesures gouvernementales sur le développement de l'offre d'accueil chez les assistants maternels : les modalités de mise en œuvre de ces mesures ainsi que les obstacles et les leviers identifiés. Ces mesures sont :

- la délivrance d'un premier agrément pour 2 enfants accueillis simultanément ;
- le passage de 3 à 4 du nombre maximum d'enfants accueillis simultanément ;
- la possibilité pour les assistants maternels de se regrouper en maisons d'assistants maternels (MAM)

La réalisation de cette étude a été **confiée au CREDOC**, qui a élaboré dans ce cadre un protocole d'étude comportant le recueil de l'expertise de l'ensemble des services départementaux de PMI et de l'avis d'assistants maternels sur l'impact territorial de ces nouvelles dispositions.

Les chargés d'études du CREDOC procéderont selon la méthodologie suivante : questionnaire téléphonique proposé à l'ensemble des services de PMI ; une sélection de 5 départements pour une étude approfondie; des entretiens menés auprès de services de PMI et d'assistants maternels (enquête et entretiens individuels).

Cette étude a débuté en juin 2011 et les échanges téléphoniques qui ont lieu principalement avec le médecin chef de PMI se déroulent de façon satisfaisante. Les médecins se montrent très participatifs.

Le rapport d'étude est attendu pour la fin de l'année 2011.

## **1.2. Pour mémoire, car il ne s'agit pas à proprement parler d'enquête ou d'étude, mais cela intéresse le HCF :**

La finalisation prochaine du deuxième référentiel sur l'accueil du jeune enfant chez l'assistant maternel suite aux réunions interministérielles organisées en mai-juin-juillet 2011 avec les ministères concernés (intérieur, agriculture, logement) notamment après règlement de la question de l'application des normes dans les maisons d'assistants maternels.

Dans le cadre de l'accompagnement de la loi n° 2010-625 du 9 juin 2010 relative à la création des maisons d'assistants maternels et portant diverses dispositions relatives aux assistants maternels, un groupe de travail a été constitué dès juillet 2010 par la direction générale de la cohésion sociale associant l'Assemblée des départements de France, l'union fédérative des assistants maternels et des assistants familiaux et 8 départements volontaires. Différents services ministériels et la CNAF ont été associés à des réunions thématiques. L'objectif de ce groupe de travail est la rédaction d'un deuxième référentiel intitulé "accueil du jeune enfant chez l'assistant maternel" qui sera consacré plus particulièrement aux droits et devoirs de l'assistant maternel et qui intégrera un chapitre spécifique sur l'exercice en maison d'assistants maternels.

Le règlement des principales problématiques relative aux maisons d'assistants maternels étant intervenu en juillet dernier, le groupe de travail reprendra ses travaux à la rentrée pour finaliser le référentiel.

## **2. accueil du jeune enfant en général :**

**enquête CREDOC sur les effectifs de professionnels des EAJE- 1er semestre 2011 : cf PJ**

## **3. parentalité**

La DIF réalisait tous les ans un bilan des CLAS, ce bilan a été repris par la DGCS, je joins en PJ celui de l'an dernier (la partie financière est nouvelle, et indique un montant non négligeable), le prochain devrait paraître après dépouillement des remontées d'enquêtes départementales pour fin 2011-début 2012.

## **4. adoption :**

Vous trouverez ci-jointe une fiche relative à 2 études en cours sur l'adoption.

## 5. maisons des adolescents :

Un projet d'évaluation qualitative des MDA est en cours de définition avec la DGOS et la DGS. L'objectif recherché est de connaître la conformité au cahier des charges (accessibilité, consultations gratuites, coordination des acteurs, conseils, prise en charge globale, lieu ressource etc...), l'activité des MDA (nombre et nature des prestations), les publics bénéficiaires, l'impact auprès des jeunes. Les modalités et le calendrier seront précisés en septembre.

La sous-direction de l'enfance et de la famille reste à votre disposition pour plus d'informations ;

La Directrice Générale de la Cohésion Sociale  
Déléguée Interministérielle à la Famille



**Sabine FOURCADE**

## **Enquête sur les effectifs de professionnels des établissements et services d'accueil collectif de jeunes enfants**

La DGCS a commandité auprès du CREDOC une étude sur les effectifs de professionnels des établissements et services d'accueil collectif de jeunes enfants, afin de connaître avec plus de précision la répartition des personnels des établissements d'accueil du jeune enfant en fonction de leurs qualifications, au-delà du cadre réglementaire imposé.

L'enquête a été réalisée auprès de 727 structures (environ 7% des 10 333 structures françaises), ce qui a permis d'obtenir la description du poste de 7 500 professionnels en fonction de direction, ou d'encadrement des enfants, hors fonctions d'administration ou techniques. Le premier constat est que, malgré la pluralité des qualifications pouvant être représentées dans les structures, celles effectivement employées sont relativement peu diversifiées, essentiellement auxiliaires de puériculture (36% de l'ensemble des salariés), EJE (16%), CAP petite enfance (18%) et assistantes maternelles (10%). Les salariés des EAJE sont très majoritairement des femmes, et les emplois occupés sont principalement des emplois d'employés (75%) ou de cadres intermédiaires (25%), correspondant à des qualifications un peu plus faibles que celles observées parmi l'ensemble des salariés du territoire français. La moyenne d'âge ne diffère pas significativement de l'âge de l'ensemble des salariés à même catégorie socioprofessionnelle.

En ce qui concerne le turn-over de la profession, il apparaît confirmé par une ancienneté des salariés dans les EAJE plus faible que celle observée parmi l'ensemble des salariés du territoire français à même CSP, et dans moindre mesure, que celle de l'ensemble des salariés du secteur sanitaire social. Parmi les raisons de faible valorisation de la profession, l'enquête ne confirme pas la précarité des contrats généralement citée. Par ailleurs, malgré le caractère très féminin de la profession, le taux de temps partiel n'est que peu supérieur à celui observé dans d'autres secteurs.

Un des principaux constats de l'étude est que le nombre de vacances de postes est relativement limité : 12% des EAJE déclarent avoir au moins un poste vacant. Les qualifications les plus recherchées sont celles d'EJE et d'auxiliaire de puériculture. Cependant, au-delà de cette déclaration relativement limitée de postes vacants, l'analyse du nombre d'ETP présents dans les structures au regard de la réglementation confirme l'existence de tensions pour le recrutement des professionnels des EAJE (par exemple, qualifications correspondant à des dérogations ; part des personnes diplômées à titre principal parmi l'ensemble des salariés encadrant les enfants inférieure au minimum de 40% fixé par décret).

Ces constats ont permis d'estimer le nombre de postes manquants de 7% à 9% des effectifs actuels de personnels, ce qui confirme l'image d'un secteur sous tension : il n'y a pas d'importants déficits de postes, ni de très fortes difficultés de recrutement, mais un léger déficit, qui concerne un nombre relativement élevé des structures. Cela peut avoir des conséquences sur leur fonctionnement, et l'enquête a permis de repérer les ajustements opérés par les EAJE.

L'enquête montre donc qu'à capacité d'accueil inchangée, il est bien nécessaire d'augmenter le nombre de salariés ayant une qualification du secteur, mais que la hausse nécessaire reste relativement limitée. Une augmentation du nombre de places en accueil collectif, à réglementation inchangée, doit être précédée d'une augmentation proportionnelle (avec une sur-proportionnalité de 8-9% pour tenir compte du déficit actuel), du nombre de personnes

qualifiées dans le secteur de la petite enfance. Cette hausse doit cependant s'accompagner d'une réflexion sur la valorisation de la profession, mais surtout sur les possibilités de remplacement des personnes en congé longue durée.

**Contrat local d'accompagnement à la scolarité**  
**Bilans des questionnaires «Remontée d'information» 2009/2010**

**1. Analyse des questionnaires**

Le questionnaire « Remontée d'information 2009/2010 » relatif aux actions CLAS et à leur mise en œuvre en département a fait l'objet d'un traitement statistique sur la base de 98 départements.

Pour mémoire, l'analyse statistique des questionnaires recueillis pour l'année scolaire 2008-2009 a été effectuée sur les 85 départements qui avaient renvoyé le questionnaire, et sur la base de 77 départements en 2007-2008.

On note ainsi une meilleure remontée d'informations des départements vers l'administration centrale ces trois dernières années tendant à une meilleure connaissance du fonctionnement local de ce dispositif.

Les principaux résultats de l'enquête sont présentés ci-dessous.

➤ **Actions menées et public**

Durant l'année scolaire 2009/2010, au total plus de **176 000** enfants et adolescents ont été bénéficiaires de **8 756 actions CLAS**. En 2008-2009, 9 300 actions CLAS avaient concerné 149 000 enfants et adolescents (dans 85 départements), et en 2007-2008 164 000 jeunes pour 8 000 actions CLAS dans 77 départements.

La projection sur 100 départements des données collectées depuis 2007 se décline comme suit<sup>1</sup> :

<b>Année</b>	<b>Nombre d'enfants et d'adolescents ayant bénéficié d'actions CLAS</b>	<b>Nombre d'actions CLAS</b>
<b>2007</b>	212 987	10 389
<b>2008</b>	175 294	10 941
<b>2009</b>	179 591	8 934

<sup>1</sup> Pour mémoire, les chiffres correspondant aux années 2007, 2008, 2009 sont :

<b>Année</b>	<b>Nombre de départements ayant répondu au questionnaire</b>	<b>Nombre d'enfants et d'adolescents ayant bénéficié d'actions CLAS</b>	<b>Nombre d'actions CLAS</b>
2007	77	164 000	8 000
2008	85	149 000	9 300
2009	98	176 000	8 756



- Depuis 2007, on peut donc noter : une diminution du nombre d'enfants et d'adolescents entre 2007 et 2008, suivie d'une légère augmentation entre 2008 et 2009, ce qui paraît correspondre à une stabilisation du dispositif après la mise en place de l'accompagnement éducatif ;
- On note également une relative stabilité du nombre d'actions entre 2007 et 2008, suivie en 2009 d'une diminution significative des actions (près de 20 %). On peut donc noter une augmentation du nombre moyen d'enfants par action. Par ailleurs, cette diminution du nombre d'actions pourrait notamment s'expliquer par un réajustement consécutif à la baisse du nombre d'enfants et d'adolescents bénéficiaires d'actions CLAS en 2008.

**Les publics bénéficiaires** en 2009/2010 sont :

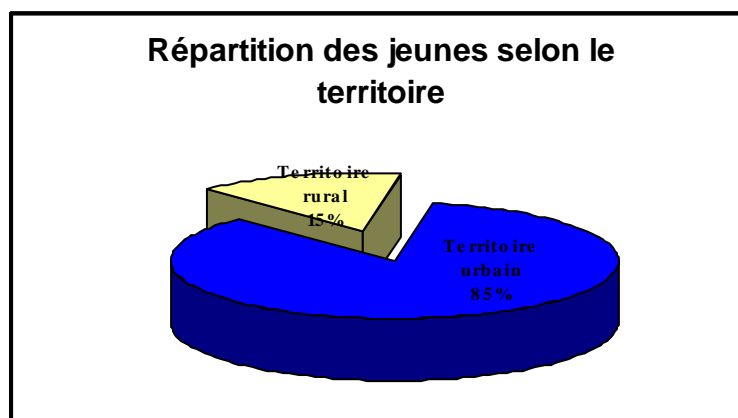
- prioritairement les écoliers qui représentent 63 % de la population totale (contre 61 % l'année précédente et 62 % en 2007)
- des collégiens (31% de la population totale contre 34 % en 2008)
- les lycéens représentent toujours 4% des jeunes concernés, les lycéens professionnels entrant pour une part négligeable dans ces effectifs (moins de 1 %).

Les chiffres indiquent ainsi une relative stabilité dans le recrutement des effectifs : les écoliers sont toujours le public majoritaire des actions CLAS.

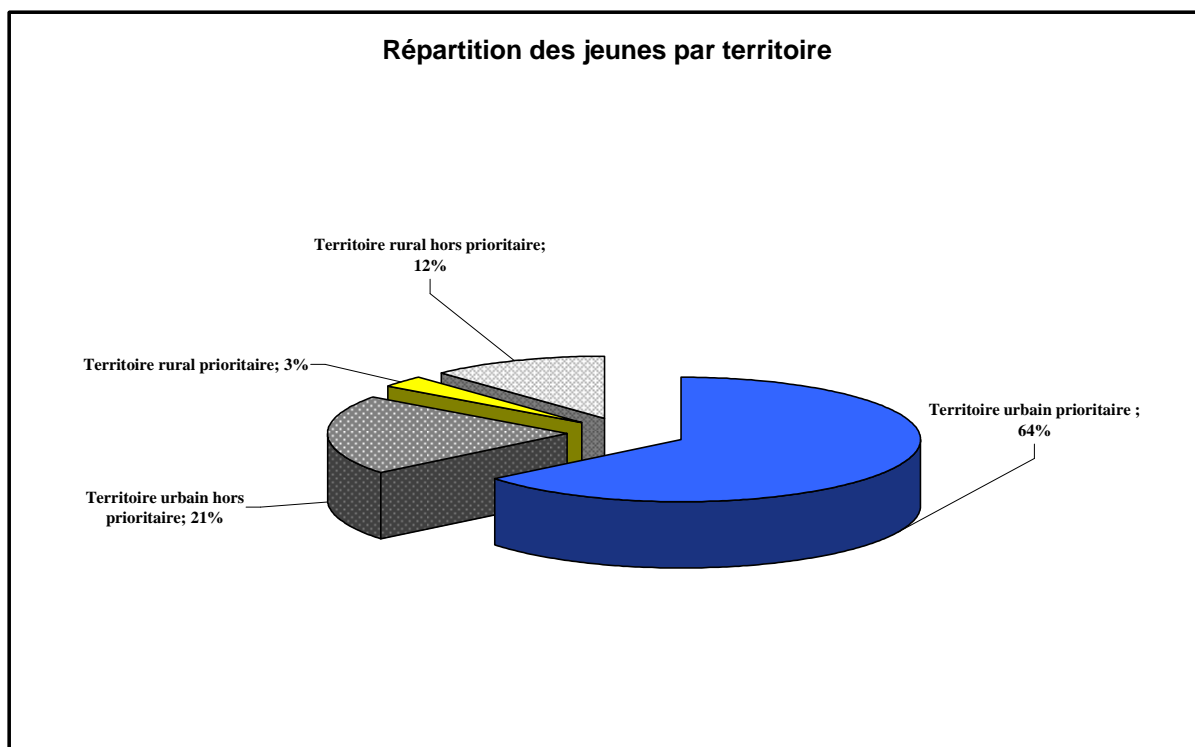
**La mise en œuvre sur les territoires** se décline ainsi :

Près 135 000 enfants et jeunes proviennent d'établissements situés sur des territoires urbains, tandis qu'environ 24 000 sont scolarisés sur des territoires ruraux. Les enfants provenant de milieu urbain représentent 85% de l'ensemble pour 15% issus de milieux ruraux.

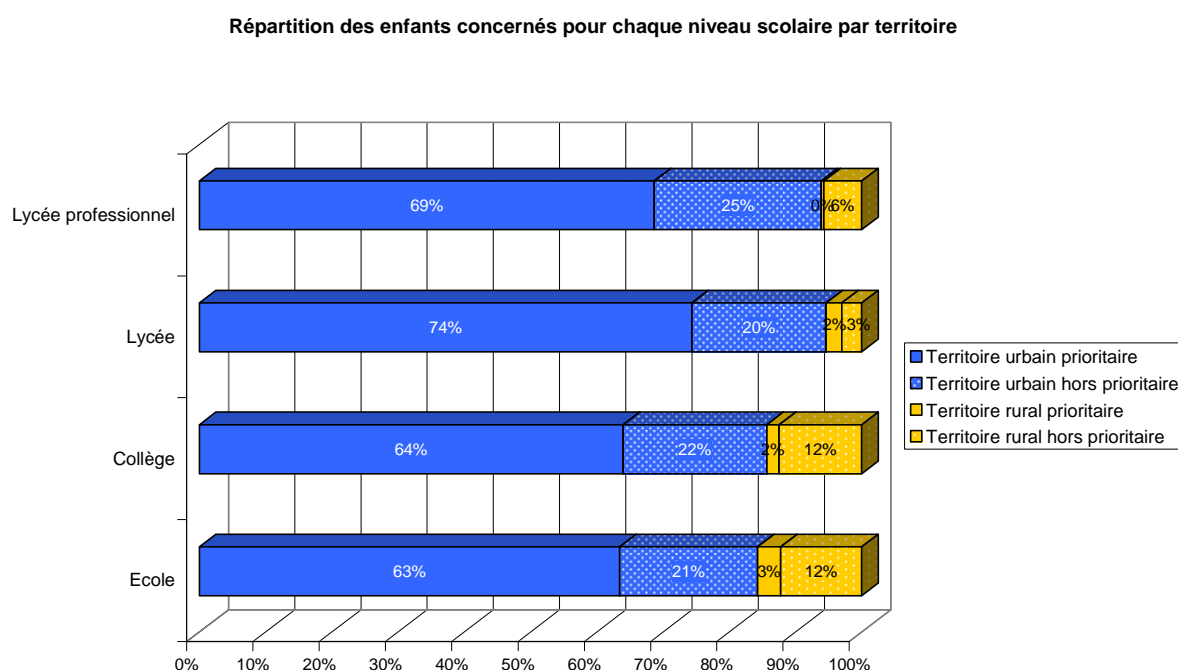
Ces chiffres sont identiques à ceux de 2008-2009, indiquant une stabilité dans la répartition des jeunes entre territoires urbains et ruraux.



Si l'on considère les territoires prioritaires ou non prioritaires, on obtient les chiffres suivants : 64% des enfants et jeunes bénéficiant d'actions CLAS sont en territoire urbain prioritaire, 21% en territoire urbain non prioritaire ; en ce qui concerne les enfants et jeunes des territoires ruraux, 12% sont en territoire rural non prioritaire et 3% en territoire rural prioritaire.



Une répartition par territoire des enfants concernés par niveau scolaire donne le schéma suivant :



On peut donc noter un accroissement progressif, du collège au lycée, du pourcentage d'enfants et de jeunes bénéficiaires d'actions CLAS en territoire prioritaire urbain. Au niveau lycée, cette augmentation (74%) s'effectue au détriment du territoire rural, prioritaire et non prioritaire.

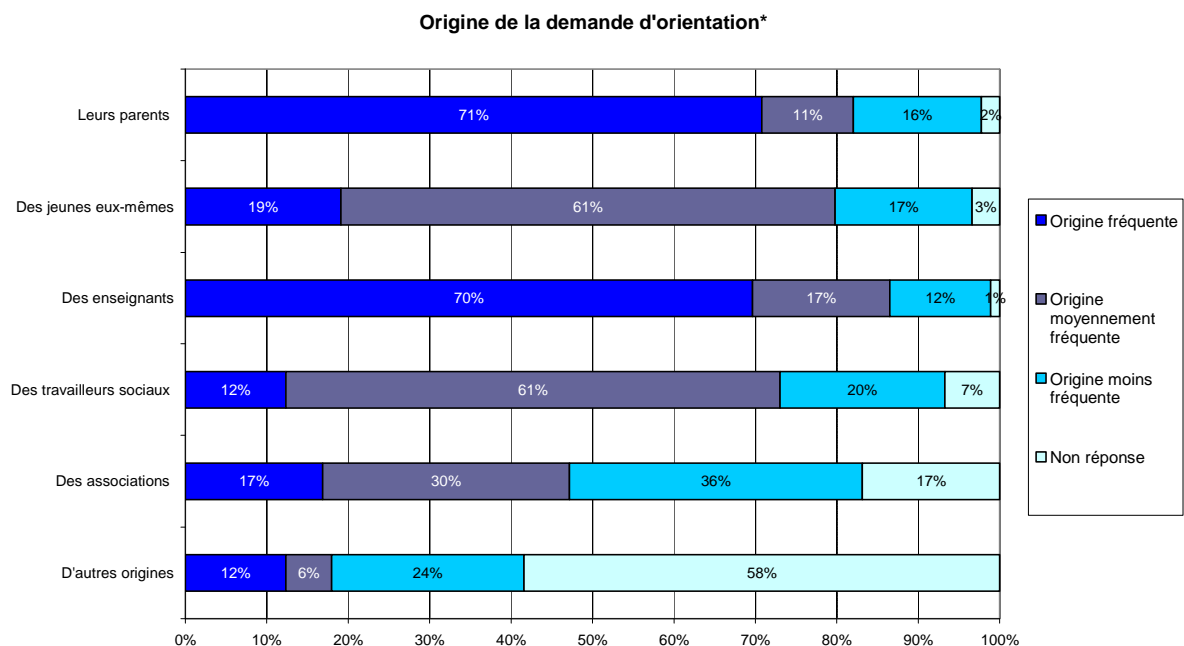
Environ **106 000 enfants et adolescents** concernés par le dispositif CLAS, soit 67%, proviennent d'établissements situés dans des **territoires dits prioritaires**. Cette proportion est semblable à celle observée en 2008-2009 (68%), elle-même en augmentation par rapport 2007-2008 (65%).

La concentration en territoire prioritaire des actions menées et de leurs bénéficiaires paraît donc être une donnée en voie de stabilisation.

En ce qui concerne la **répartition par territoire des actions**, 58% des actions sont mises en place sur des territoires urbains prioritaires, contre 23% en territoire urbain non prioritaire. Les actions menées en territoire rural non prioritaire représentent 15% de l'ensemble et finalement 4% des actions concernent les territoires ruraux prioritaires.

La répartition des actions entre territoire urbain et rural, prioritaire et non prioritaire est relativement stable par rapport à l'année 2008-2009. On peut toutefois noter une très légère hausse dans le secteur rural. (+ 2% pour le rural non prioritaire et 1% pour le rural prioritaire).

Si l'on considère **l'origine de la demande d'orientation**, les enfants bénéficiaires des actions CLAS viennent principalement à la demande de leurs parents et des enseignants. Les enfants et jeunes viennent également de leur propre initiative. Les travailleurs sociaux viennent en 4<sup>ème</sup> position. Les associations sont moins fréquemment citées. On note également que lorsque l'orientation des enfants et des jeunes vers le CLAS a une autre origine, ce sont les programmes de réussite éducative (PRE) qui sont le plus fréquemment cités.

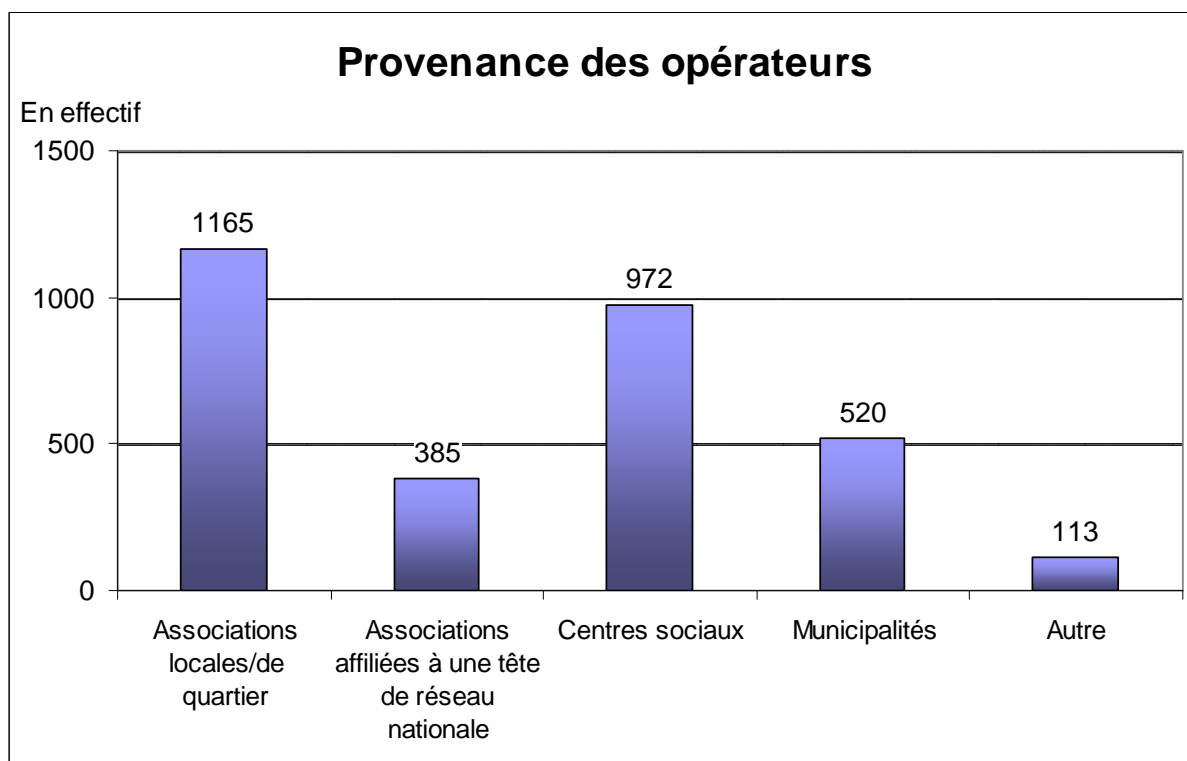


\* Sur 89 départements qui ont répondu à cette question

### ➤ **Opérateurs et intervenants**

Durant l'année scolaire 2009/2010, plus de **3 150 opérateurs** ont mis en œuvre les actions. Pour mémoire, il y en avait 3 200 en 2008-2009 pour 85 départements.

Le nombre d'opérateurs peut donc être considéré comme stable d'une année sur l'autre.

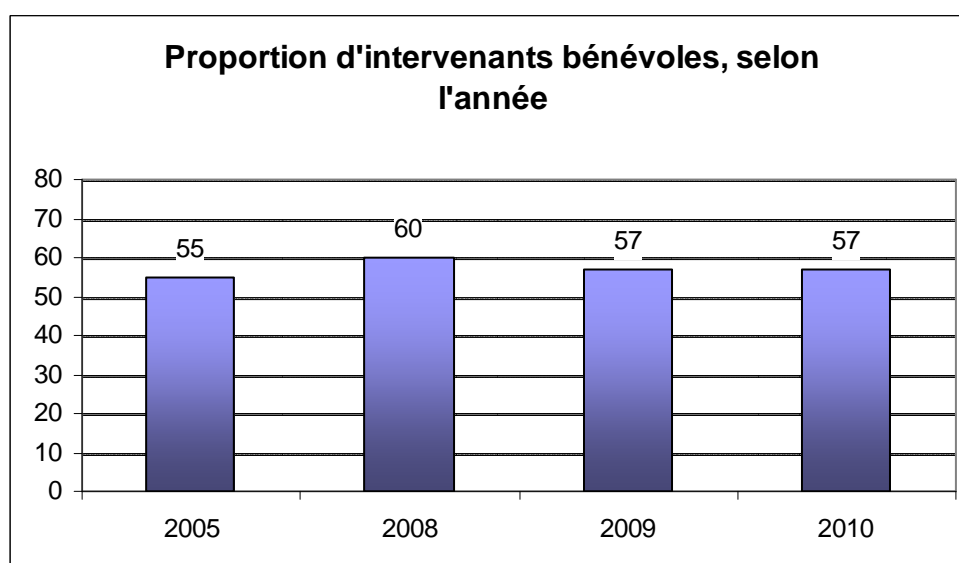


Le nombre d'intervenants est en revanche en baisse importante : **34 500** dans 98 départements, pour **37 000** dans 85 départements en 2008-2009.

En moyenne, environ 352 intervenants exercent par département. Leur nombre a donc diminué de 22% depuis 2008-2009, année où ils étaient 450 par département.

Parmi eux, 57% sont des bénévoles et 43% sont rémunérés, répartition identique à celle observée pour l'année 2008/09. La part des intervenants bénévoles a diminué par rapport à celle observée pour l'année 2007/08 où ils représentaient 60 %.

Pour mémoire, l'enquête DIF 2005 indiquait 21 930 intervenants, dont 12 000 bénévoles, soit près de 55 % des intervenants.



### ➤ **Activités proposées dans l'accompagnement à la scolarité**

Parmi l'ensemble des activités proposées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, les activités les plus fréquemment citées relèvent de l'aide au travail scolaire, à savoir l'aide aux devoirs et l'accès à un centre de ressources documentaires.

Viennent ensuite l'aide méthodologique, les activités scientifiques et techniques, les sorties et les visites.

Parmi les activités moins souvent proposées, on trouve l'aide dans certaines disciplines, l'initiation aux outils informatiques, les jeux éducatifs, le soutien à la fonction parentale et les activités culturelles et artistiques.

Par rapport aux bilans précédents, on peut souligner que l'aide au travail scolaire demeure l'activité majoritairement proposée aux enfants et aux adolescents. Toutefois, l'aide dans certaines disciplines est moins fréquemment citée.

Un module du questionnaire porte sur les **différentes manières d'impliquer les parents dans les actions d'accompagnement à la scolarité**. Sur les 93 départements ayant répondu à cette question

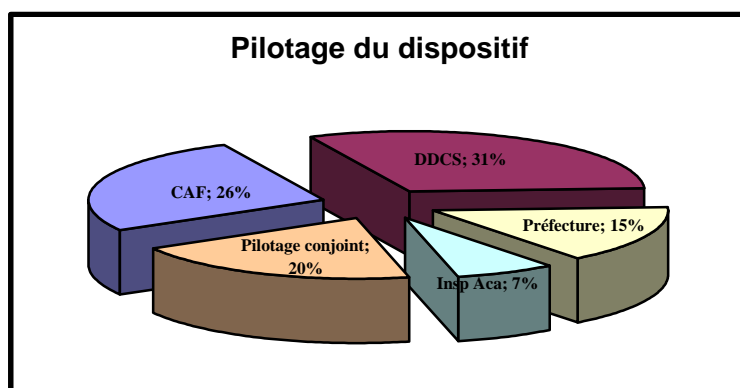
- 100% organisent des rencontres entre les accompagnateurs et les parents, ainsi que des réunions d'information à destination des parents
- 92% des départements déclarent mettre en place une contractualisation avec les parents
- 89% organisent des rencontres des parents avec les enseignants
- 83% impliquent les parents dans les actions CLAS.

Les comités qui ont décrit plus en détail cette implication mentionnent principalement que les parents participent aux sorties, rencontres et visites, participent aux fêtes de fin d'années et autres moments festifs, sont conviés aux réunions de bilan, et participent aussi directement aux ateliers.

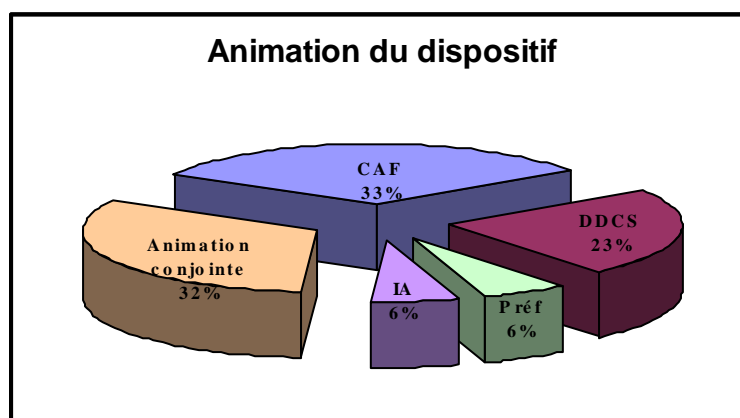
### ➤ **Organisation des comités départementaux**

La **composition** du comité de pilotage : les membres les plus fréquemment représentés au sein des comités départementaux sont l'inspection académique (95%), la CAF (92%), la DDSC (87%), les conseils généraux/communauté d'agglomération/communauté de communes (65%), la préfecture (64%), l'ACSE (62%), la MSA (47%), les communes (39%).

Dans 31% des départements, le **pilotage** du comité départemental est assuré par la DDSC et dans 26% des départements par la CAF. La préfecture a en charge le pilotage dans 15 % des cas, l'inspection académique dans 7% des cas ; 1 conseil général assure le pilotage du comité. Le fonctionnement est collégial dans 20% des départements, avec une composition allant de 2 à 5 membres.



L'**animation** est quant à elle assurée à 32% par la CAF, et à 23 % par la DDCS qui sont le plus souvent citées. La préfecture et l'inspection académique animent le dispositif dans 6% des départements. Enfin, l'animation est assurée dans 32% des cas par au moins deux organismes qui avaient en charge le pilotage.



### ➤ Fonctionnement départemental

Une très large majorité des comités (90%) a cherché des complémentarités avec d'autres dispositifs, pourcentage semblable à celui de l'année précédente. Le premier dispositif cité est l'accompagnement éducatif (89%), puis le PRE (78%). Viennent ensuite les REAAP (76%) et les contrats éducatifs locaux (CEL) (62%).

On note aussi que dans 31% des cas, le comité CLAS est commun avec celui du REAAP. Ce pourcentage est en augmentation par rapport à l'année 2008-2009, où il s'élevait à 28%.

Ces comités départementaux se réunissent en moyenne entre 1 à 3 fois par an, 3 comités se réunissant 4 fois et un 6 fois par an.

En outre, 73% des départements déclarent être bien informés d'actions d'accompagnement à la scolarité mises en place dans leur département dans un autre cadre que celui du CLAS, ce qui correspond au même chiffre qu'en 2008-2009. Ces autres actions sont les suivantes : accompagnement éducatif et autres actions menées dans le cadre de l'Education nationale, PRE dans le cadre des CUCS, CEL, actions mises en œuvre par les collectivités territoriales et les associations.

Dans 53% des cas (52% en 2008-2009), les collectivités territoriales sont consultées lors de l'examen des projets du dispositif d'accompagnement à la scolarité. Un diagnostic de la situation du département est également réalisé dans 46% des cas, appuyé sur des diagnostics existants effectués dans le cadre des CUCS et des données fournies par les inspections académiques, les CAF, les centres sociaux...

Par ailleurs, 91% des comités réalisent un bilan des actions. On note aussi un investissement local se traduisant par des visites dans les structures : 61% des comités effectuent des visites (65% en 2008-2009). Le nombre de structures visitées varie entre 1 et 61, pour une moyenne de 12 structures par an.

### ➤ Données sur les financements

**Le total des actions d'accompagnement à la scolarité s'élève à plus de 54 000 000 €.**

Ce chiffre ne représente toutefois pas le montant total du financement du CLAS, dans la mesure où les renseignements fournis sont des données déclaratives. Par ailleurs, l'ensemble des données financières n'a pu être exploité, en raison de la multiplicité des subventions attribuées hors financeurs institutionnels.

Une approche plus détaillée donne les chiffres suivants :

- Affaires sociales : 930 000 €
- Politique de la ville : 7,73 M€
- Jeunesse et sports : 175 000 €
- Région : 350 000 €
- Départements : 2,9 M €
- Communes : 12,17 M €
- CAF : 23,4 M €
- Mutualité sociale agricole : 100 000 €

On trouve dans la ligne «Autres financements» les montants suivants :

- Associations : 1,26M€
- CNASEA : 1,04M€
- FSE : 998 000€
- Emplois aidés : 916 000€
- Etat : 116 000€ (dont 23 000€ Education nationale et 19 500€ FIPD)
- FONJEP : 73 000€

Les montants dédiés à la formation des intervenants s'élèvent quant à eux à 295 000€, les principaux financeurs étant les CAF, les services en charge de la politique de la ville et les départements.

Ces données financières font ressortir la forte implication des acteurs, qu'il s'agisse des CAF, des communes, des départements ou de l'Etat, qui intervient à plusieurs titres (politique de la ville, affaires sociales, jeunesse et sports... On peut noter également un fort subventionnement en provenance des associations, auquel il faut ajouter les fonds attribués via le FONJEP. Enfin, les emplois aidés, que l'on retrouve sous la rubrique « CNASEA », représentent un part non négligeable de subventionnement du CLAS.

## 2. Les points essentiels

- La quasi-exhaustivité des remontées d'information (98 départements) permet d'avoir une vision globale des actions CLAS et de leur mise en œuvre dans les départements.
- Il en ressort une grande diversité dans les modalités de pilotage et d'animation, partagées entre les différents acteurs locaux, qu'il s'agisse de l'Etat par l'intermédiaire des DDCS, des préfetures ou des inspections académiques, ou des caisses d'allocations familiales. Les différentes instances sont représentées au sein des comités départementaux, et les questionnaires font ressortir la mise en cohérence des dispositifs au niveau local et la recherche de synergie avec les autres dispositifs d'accompagnement à la scolarité.
- On note également une forte implication financière des différents acteurs concernés. En effet, il ressort de l'exploitation des données budgétaires des questionnaires un montant national s'élevant à plus de 54 M€. Les actions bénéficient le plus souvent de subventionnements multiples et diversifiés, et si les CAF représentent les premiers financeurs, l'implication des collectivités territoriales (15,4M€) et de l'Etat (11M€) s'avère extrêmement importante.
- Comme les années précédentes, les actions proposées dans le cadre des CLAS concernent l'accompagnement et l'aide au travail scolaire. Cependant, il faut souligner que le CLAS recouvre une grande diversité d'actions en fonction des contextes locaux (territoires et publics concernés, intervenants). Il représente donc une modalité du soutien à la parentalité adaptable par sa souplesse de mise en œuvre aux besoins diversifiés des départements, identifiés par les acteurs locaux.



## **Etudes et recherches en cours dans le champ de l'adoption et de l'accès aux origines personnelles**

### **I. Etude sur la qualité de vie des personnes pupilles de l'Etat ou adoptés, de leurs parents de naissance, de leurs parents adoptifs avant et après que ces personnes pupilles de l'Etat ou adoptés aient retrouvé et rencontré leurs parents de naissance (programme des études 2010)**

Cette étude dont l'objet a été validé par le conseil national pour l'accès aux origines personnelles en 2009, a pour objet de mesurer selon les critères définis par l'organisation mondiale de la santé, la qualité et la satisfaction de vie des personnes pupilles de l'Etat et adoptées à l'âge adulte, des parents de naissance ainsi qu'adoptifs avant et après la rencontre avec le(s) parent(s) de naissance. Cet objectif central est complété par l'évaluation des usagers à l'égard de l'accompagnement que le CNAOP et ses correspondants départementaux leur ont proposé avant comme éventuellement après la rencontre avec le ou les parents de naissance.

L'étude se décompose en deux sous-objectifs :

- Description de la qualité de vie des enfants adoptés et des pupilles de l'Etat, des parents adoptifs, d'un ou des parents de naissance après la rencontre ;
- Représentation du changement de la qualité de vie chez les adoptés et pupilles de l'Etat (questionnaire rétrospectif).

Le volet satisfaction de vie devra permettre d'évaluer le « bien être subjectif » en permettant de prendre en compte ces trois dimensions :

- La satisfaction dans la vie (autrement dit le jugement d'ensemble d'une personne sur sa vie) ;
- La présence d'émotions positives sur un intervalle de temps ;
- L'absence d'émotions négatives sur un même intervalle de temps.

Le volet satisfaction des usagers a pour objectif de cerner les perceptions des personnes pupilles de l'Etat ou adoptés sur la démarche et les procédures et de préciser la durée réelle de la démarche aboutissant à la rencontre. Ce volet devra également cerner les perceptions des adoptés sur les relations qui ont suivi la rencontre ainsi que d'évaluer leur durée réelle. Enfin, cette étude devra permettre de cerner la perception que les personnes qui ont pu rencontrer leurs parents de naissance ont eue de l'accompagnement qui leur a été proposé soit par un chargé de mission du CNAOP soit par un de ses correspondants départementaux.

Cette étude a été validée dans le programme des études pour 2010 et bénéficie de crédits à hauteur de 48 000 € TTC. L'appel d'offre lancé en avril 2010 a permis de retenir l'institut de biologie de l'université de Montpellier 1. La CNIL a validé par décision en date du 21 juillet 2011 la demande d'autorisation relative à un traitement de données à caractère personnel.

### **II. Etude sur le devenir des enfants adoptés en France et à l'international (programme des études 2011)**

Différents travaux et réflexions aux niveaux international et national ont mis en avant, ces dernières années, les particularités de la parentalité adoptive et l'importance de développer l'accompagnement des familles après l'arrivée de l'enfant adopté dans son nouveau foyer. Ces problématiques ont été renforcées par l'évolution rapide et récente du profil des enfants adoptés tant au niveau national qu'au niveau international.

Ainsi, sous l'impulsion du Service de l'Adoption Internationale du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et de la Direction Générale de la Cohésion Sociale du Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale, le Conseil Supérieur de l'Adoption a souhaité lancer une étude sur le devenir des enfants adoptés en France et à l'international.

L'étude comporte, dans un but de prévention des risques et d'amélioration du processus d'adoption :

- Un objectif global sur l'intégration familiale, sociale, scolaire de l'enfant et sur son développement ;
- Des objectifs spécifiques axés sur un repérage des éventuelles difficultés rencontrées par les enfants et leur famille ;
- L'identification des éléments positifs et négatifs des dispositifs d'accompagnement.

Cette étude a été inscrite au programme 2011 et bénéficie de crédits à hauteur de 50 000 €. L'appel à projet lancé en mai 2011 a permis de retenir le CREAL de Picardie.